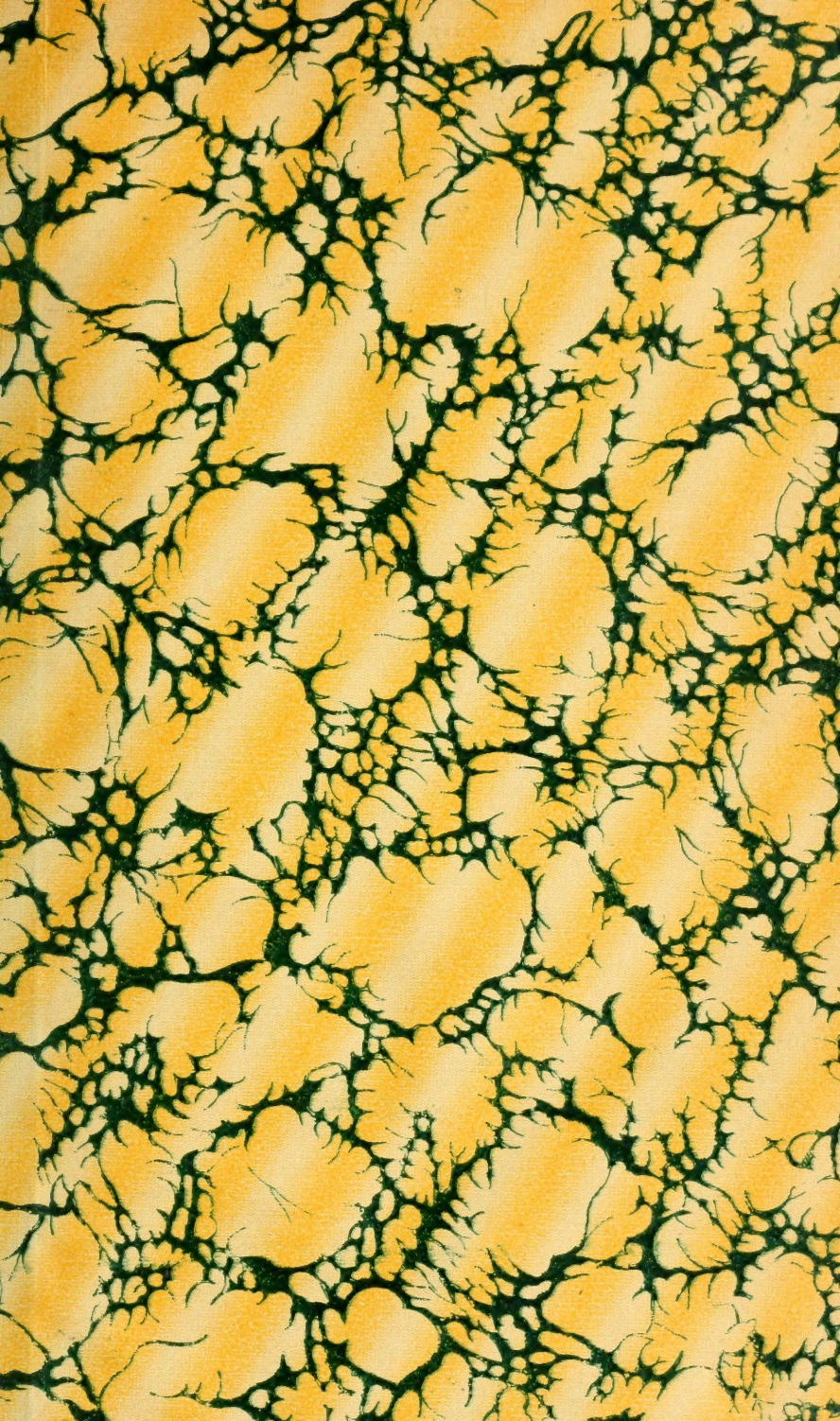
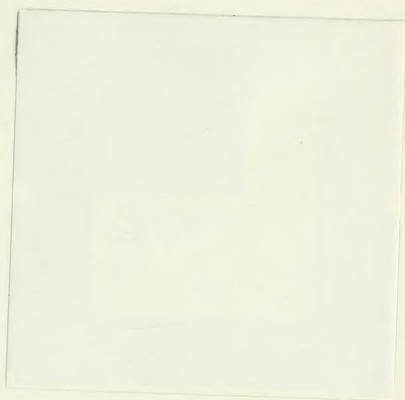


THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY





672
CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LAON, A NEVERS ET A GISORS,

EN 1851,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOUY, 7;

CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1852.

SÉANCES GÉNÉRALES
TENUES, EN 1851,
PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
POUR LA
CONSERVATION DES MONUMENTS.

AVERTISSEMENT.

Le recouvrement des cotisations étant devenu à peu près impossible, par l'intermédiaire des banquiers, le Trésorier prie MM. les membres de la Société de vouloir bien lui faire parvenir le montant de leurs cotisations et des abonnements au Bulletin monumental, au moyen d'un bon sur la poste.

Le droit de 2 fr. pour 10 et le prix du timbre des mandats au-dessus de 10 fr. pourront être prélevés sur la somme à payer; le port de la lettre d'envoi sera acquitté par le Trésorier, en sorte qu'il n'y aura aucune augmentation de dépense pour MM. les membres de la Société.

Ainsi, il suffit de faire verser au bureau de poste 10 fr. ou 25 fr.; de réclamer un mandat de 9 fr. 80 c., ou de 24 fr. 15 c. sur la poste de Bayeux, au nom de M. GAUGAIN, trésorier, et de lui adresser ce mandat sous une simple enveloppe.

Le Conseil d'administration compte sur l'empressement de MM. les membres de la Société à se conformer à cette recommandation.

N^{ta}. Il n'est rien changé au mode de perception, dans les villes où l'un de MM. les membres de la Société a bien voulu se charger du recouvrement des fonds.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LAON, A NEVERS ET A GISORS,

EN 1851,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS ,

DERACHE , RUE DU BOULOY , 7 ,

CAEN , CHEZ A. HARDEL , IMPRIMEUR-LIBRAIRE ,

RUE FROIDE , 2.

—
1852.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XVIII^e. SESSION

TENUE A LAON ET A NEVERS

LE 6 JUIN 1851 ET JOURS SUIVANTS.

La Société française avait décidé que la session de 1851 se diviserait en deux parties ; que la première partie , dont la durée serait de trois jours seulement , s'ouvrirait à Laon le 6 juillet sous la présidence de l'illustre comte Félix de Mérode , un de ses inspecteurs divisionnaires ; que la seconde partie , dont la durée serait de cinq jours , s'ouvrirait le 10 à Nevers. Le chemin de fer du Nord et celui du centre , qui mettent ces deux villes à quelques heures l'une de l'autre , quoiqu'elles soient séparées par une distance de près de 120 lieues , justifiait cet arrêté de la Société. Quant aux villes de Laon et de Nevers , elles offraient l'une et l'autre des monuments très-intéressants à étudier , et le choix de la Société française ne pouvait être plus heureux.

Par suite de cet arrêté, M. le C^{te}. Félix de Mérode et le bureau central de la Société française se rendirent à Laon le 5.

Le 6 juin eut lieu solennellement l'ouverture de la première partie de la session de 1851, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville.

Première séance du 6 juin 1851.

Présidence de M. le C^{te}. DE MÉRODE.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de M. le C^{te}. Félix de Mérode, inspecteur divisionnaire des monuments de France. Siègent au bureau MM. de Caumont, directeur général de la Société française; l'abbé Pocquet, inspecteur de la Société pour le département de l'Aisne; Gauguain, trésorier de la Société; François, recteur de l'Académie dép^{te}. de l'Aisne; Thévenard, archidiacre de Laon; Huet, président du tribunal civil de Laon; de Laprairie, président de la Société académique de Soissons; de Beauvillé, adjoint au maire de la ville de Laon; Tarbé de Vauclair, ingénieur en chef du dép^t. de l'Aisne. MM. Gomard, délégué de la Société de Saint-Quentin; Piette, auteur de l'histoire de l'abbaye de Foigny; V^{te}. de Courval, membre du conseil général de l'Aisne; Martin, membre de la Société de Soissons, et Fleury, membre de plusieurs Académies, siègent également au bureau en qualité de secrétaires.

Plus de 120 personnes occupent les sièges réservés aux membres du Congrès; un assez grand nombre de dames ont voulu également témoigner par leur présence de l'intérêt qu'elles portent aux études historiques.

On remarque dans la salle les membres dont suivent les noms :

- MM.** BÉVIÈRE, propriétaire, à Laon.
BLANCHEVOIE, avocat, membre du Conseil municipal,
à Laon.
BRETAGNE, inspecteur des contributions directes, à Laon.
CALLIEZ, agent-voyer en chef, à Laon.
CATILLON, professeur de rhétorique.
CATON, curé-doyen, à Craône.
CHAMBERT, docteur-médecin, à Laon.
CHAUVENET (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.
COCU, ancien notaire, à Laon.
COCU, ancien maire, à Laon.
COMBIER, juge suppléant, à Laon.
DEMAZES, procureur de la République, à Laon.
DERSU, juge au tribunal civil.
DESCAMPS, membre de la Société archéologique de
Soissons.
DOGNY, chirurgien-major en retraite.
DOMINÉ, pharmacien, à Laon.
DUPRAT, principal du collège de Laon.
GAGNON, architecte.
GELVÉ, de Reims.
 , à Reims.
GENAUDET, avocat, à Laon.
GEOFFROY, supérieur du petit séminaire de Liesse.
GOUTANT, avoué, à Laon.
HYDÉ, propriétaire, à Laon.
JARDINIER, éconôme du petit séminaire de Liesse.
LAHAIGNE (de), curé de Presles.
LAMOTTE, curé de Bruyères.
LECOINTE, chef de bureau à la préfecture.

- MM. LECOMTE , vicaire à Braisne.
LELEU , prêtre à Laon.
LEMAIRE , au séminaire de Laon.
LEROUX , docteur-médecin , à Corbeny.
LOCHE , directeur des contributions directes.
MAGELLAN , sculpteur.
MARTIN DE ROSOY , membre du Conseil général.
MASTIER , professeur de philosophie au collège de Laon.
MATTON , archiviste du département.
MENNESSON , avocat , à Laon.
MILLET , inspecteur des eaux-et-forêts , à Laon.
NOIZET , juge au tribunal civil.
OYON , rédacteur de l'Observateur.
PAFFE , propriétaire , à Laon.
PERINE DE LA CAMPAGNE , propriétaire , à Laon.
PIETTE (Edouard) , président du tribunal de commerce de Vervins.
PIETTE (Amédée) , contrôleur des contributions directes , à Laon.
POCQUET (l'abbé) , membre de plusieurs Sociétés savantes , directeur de la maison des sourds-et-muets de St.-Médard.
POETTE , curé de Presles.
PONTHOS (de) , propriétaire , à Metz.
POURRIER , secrétaire-général de la préfecture de l'Aisne.
ROMAIN , professeur au séminaire de Laon.
ROUIT , directeur de l'École normale.
ROUHIER , avoué , à Laon.
SALMON , avocat , à Laon.
SAVARIN , ingénieur des ponts-et-chaussées , à Laon.
SIBIEN , receveur de l'enregistrement , à Laon.
STOCQUELET , vicaire à Laon.
SUIN , membre de la Société archéologique de Soissons.

- MM. TAGLIOBULE , économé au séminaire de Laon.
TAVERNIER , archidiacre de St.-Quentin.
TILLOIS , bibliothécaire de la ville de Laon.
VAN KLEEMPUTTE , architecte du département.
VAUDIN , ancien pharmacien , à Laon.
VIGOIGNE , curé-archidiacre de Vervins.
VINCHON , avocat , à Laon.
WILLIOT , membre de la Société archéologique de Soissons.

M. le comte de Mérode ouvre la séance par le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE C^{te}. DE MÉRODE.

« Au mois de septembre dernier, ne pouvant me rendre au congrès scientifique de Nancy, je priai, par lettre, M. de Caumont, de vouloir bien proposer au conseil de la Société Française la tenue d'une session archéologique à Laon, pour l'année 1854. Ce projet, dont le but était d'appeler autant que possible l'intérêt public et l'attention bienveillante et active du gouvernement sur les réparations urgentes que réclame la cathédrale de l'un des anciens diocèses de France les plus marquants, puisque son évêque figurait parmi les douze pairs ecclésiastiques, fut approuvé; c'est pourquoi, Messieurs, nous sommes aujourd'hui réunis.

Quant au motif qui m'a valu l'honneur de vous convoquer, il se fonde sur mon titre d'inspecteur divisionnaire de la Société française, Société féconde en œuvres de conservation et en savants mémoires.

Diverses causes m'empêchant d'exercer mes fonctions de manière quelque peu satisfaisante, j'ai cru devoir au moins témoigner ma bonne volonté bien réelle, en m'efforçant de

provoquer plus sérieusement la sollicitude que mérite le principal monument du pays.

Et ici, Messieurs, afin d'expliquer mon intérêt spécial à son égard, qu'il me soit permis de répéter quelques mots prononcés, il y a huit ans, lorsque je présentais au grand portail de Notre-Dame de Laon, la pierre gravée, représentant l'illustre évêque Barthélemy, exactement copiée sur la pierre tumulaire qui existe encore à Foigny, dans l'humble chapelle du bienheureux Alexandre.

Laon, disais-je, est la première ville de l'ancienne France que j'ai vue, allant à l'âge de seize ans des plaines du Nord vers Paris, et pendant un grand nombre d'années subséquentes, ayant occasion d'y passer fréquemment. Sa cathédrale, ses clochers aériens m'ont toujours vivement frappé, comme aussi la remarquable position de la cité même, dominant de belles campagnes au sommet d'une montagne, où ses remparts se confondent avec les roches saillantes qui leur servent d'appui.

J'ai cru devoir vous indiquer brièvement, Messieurs, par quelles circonstances je me trouve occuper aujourd'hui le poste de président dans cette enceinte où je ne devrais figurer que comme simple assistant, ami des monuments français comme de ceux qui subsistent en Belgique.

Habitant successif des deux pays voisins, je suis affilié à la Société Française que dirige M. de Caumont. Je connais, je visite Laon depuis plus de quarante ans, j'ai toujours admiré sa cathédrale, je désire ardemment qu'elle se maintienne. Voilà ce qui m'excuse devant vous, Messieurs, qui voulez bien me permettre de paraître au premier rang de cette honorable assemblée. Je vais maintenant vous exposer quels sont mes vœux, les limites de mes espérances.

Les deux tours qui ornent le portail de l'église surchar-

gent leurs appuis, voûtes ou piliers, dans l'intérieur de l'édifice.

Il est indispensable qu'on les aide à supporter le fardeau qui les accable, mais nullement souhaitable qu'on les en délivre, afin de rebâtir à neuf ; car si les tours disparaissaient, elles ne reparaitraient plus de nos jours. Ce n'est pas là une présomption ; c'est, Messieurs, un fait certain. Des besoins toujours croissants se font sentir pour la consolidation d'un grand nombre d'édifices religieux très-notables en France. Le rapport récent de M. de Contencin l'affirme et le démontre. Des augmentations importantes de subsides applicables à ces travaux sont extrêmement nécessaires. Comment oser croire dès-lors que deux tours, une fois démolies à Laon, soient relevées, lorsqu'il s'agira simplement d'en tenir d'autres sur pied avec les fonds disponibles. Reste ainsi le choix des moyens d'assurer ce qui périlite. Jusqu'ici, l'office de support a été confié à quelques poutres qui ont rempli leur tâche provisoire, il leur faut un successeur définitif plus robuste et pas trop cher cependant, pour que sa tenue ne tarde pas trop. Le talent du constructeur consistera donc dans l'art de prévenir la ruine sans trop blesser, s'il se peut, le coup-d'œil dirigé vers la région du portail et sans entraîner d'autre part des frais qui rebutent les distributeurs du budget de l'État.

Vous le savez, Messieurs, de nos jours, lorsqu'il s'agit de grands travaux purement utilitaires, les millions abondent. Qu'importe ce que coûtent les déblais, remblais, les ponts immenses, les passages souterrains, lorsqu'il s'agit des voies destinées aux locomotives qui franchissent à l'heure dix et quinze lieues.

Mais aussi, à l'égard des anciens monuments, on est parcimonieux. On leur accorde à peine ce qu'il faut à la prolongation de leur existence, à l'ajournement de leur chute

qui écraserait les bâtisses voisines. Les études archéologiques , les réunions comme la nôtre luttent en faveur des souvenirs qui poétisent la vie actuelle de l'homme , en retraçant à sa mémoire les goûts , les mœurs des siècles durant lesquels vécurent avant lui ses ancêtres. Elles lui procurent l'avantage si grand de ne pas s'ennuyer au milieu d'un bien-être qui deviendrait insipide , en dépit de toutes ses perfectibilités ; et parmi les causes principales des révolutions , il faut considérer , ce me semble , l'absence d'intérêts suffisants envers les choses du passé , intérêts curieux que l'on ne doit jamais confondre avec l'esprit rétrograde mal entendu ; puisque le passé , source inépuisable d'enseignements et de nobles distractions est loin de n'offrir que des modèles de conduite à suivre en tous points. Une sage disposition des intelligences leur ferait accueillir les inventions modernes et créer ce qu'elles ont imaginé de progressif en faveur de l'aisance commune et privée , toutefois , sans zèle exclusif , sans trop abandonner le beau , le grandiose qui touche l'âme , pour la magnificence uniquement destinée aux services commodes d'un ordre matériel.

C'est dans ces idées de partage raisonnable entre les besoins de l'âme et du corps qu'agirent les moines agriculteurs du XII^e. siècle. A côté d'églises pleines d'inspirations élevées vers Dieu , ils bâtissaient , pour serrer les épis de leurs vastes campagnes cultivées soigneusement , des granges construites avec un luxe approprié à l'œuvre et une parfaite solidité , sur lesquelles M. Piette a donné d'instructives notions dans son excellente histoire de Foigny , où il a rappelé qu'une de ces granges merveilleuses existe encore à Vauclerc. Là , se trouve peu loin de cette ville où nous sommes un véritable monument agricole , bien rare aujourd'hui dans son genre et bien digne d'être plus connu.

Comment a-t-il pu demeurer debout tout entier pendant

sept siècles et traverser les vicissitudes des révolutions de l'agriculture, non moins dangereuses pour lui que les révolutions politiques? c'est ce que j'ignore. Me félicitant de le connaître, je vous recommande, Messieurs, de le visiter; car il est peu probable qu'on élève ultérieurement aux gerbes un tel abri.

Je termine, Messieurs, par une citation propre à nous inspirer des idées plus douces que celles qui s'attachent à la disparition successive des objets remarquables. Dans la séance du 25 avril, M. Benoit-d'Azy, vice-président de l'Assemblée législative, prononçait ces paroles que j'ai recueillies avec bonheur : « On a fait allusion aux dépenses
« qui sont portées pour les frais du culte catholique au budget
« de l'intérieur. La France a eu autrefois une longue période
« d'existence dans laquelle elle a construit les cathédrales, les
« monuments du culte; ces monuments, voulez-vous les laisser
« tomber, voulez-vous les détruire? (Une voix à gauche: *Non!*)
« Vous dites non, réplique M. Benoit-d'Azy, et je le crois;
« je suis sûr que vous ne le voulez pas, car c'est la gloire de
« notre pays. » Et j'ajoute pour mon compte, un des éléments principaux de cette gloire monumentale de la France, c'est la cathédrale de Laon. »

M. de Caumont prend ensuite la parole et remercie M. le C^{te}. de Mérode au nom de la Société française des soins qu'il a donnés depuis long-temps à propager les connaissances archéologiques en France et en Belgique : M. de Mérode a donné un exemple qui porte toujours d'heureux fruits quand il vient de si haut. Dernièrement encore, pour sauver de l'oubli l'emplacement de la célèbre abbaye de Foigny, il a acheté le terrain sur lequel s'élevait le chœur de la grande église; précédemment, il avait offert à la cathédrale de Laon le tombeau d'un de ses évêques. Rien ne serait impossible en

fait de bonnes et grandes entreprises , ajoute M. de Caumont, s'il existait dans chacune de nos provinces seulement un homme généreux et dévoué comme M. de Mérode. Nous le remercions, au nom des départements du Nord de la France, de tout ce qu'il a fait d'utile et sa présence à notre tête dans la ville de Laon est d'un heureux augure pour nos travaux.

M. de Caumont explique ensuite comment la Société procède dans ses Congrès archéologiques , comment elle fait des enquêtes sur des questions dirigées dans le but de faire passer en revue tous les faits qui se rattachent à l'histoire monumentale du pays.

Les premières questions sont celles qui se rattachent aux monuments attribués aux Celtes, c'est-à-dire les pierres levées, les dolmens, les tumulus, etc. , etc.

M. Piette lit une note sur une pierre levée qui existe à Bois-Pargny (Aisne).

NOTE DE M. AM. PIETTE.

Parmi les monuments primitifs que le temps a épargnés dans nos contrées, on cite les *dolmens* ou autels de pierre , et les *menhirs* ou *peulvans*, sortes d'obélisques bruts qui s'élèvent encore çà et là sur quelques points de l'ancienne Gaule.

Un des plus remarquables monuments de ce genre , qui existent dans le département de l'Aisne , est la Haute-Borne qu'on remarque sur le territoire de Bois-Pargny (canton de Crecy-sur-Serre) , à peu de distance du village de Sons-et-Ronchères. C'est un monolithe en grès brut , planté verticalement sur le sommet incliné d'un coteau qui domine une partie du pays , et qui a conservé le nom de *champ de bataille*.

Sa hauteur est de 4^m.80^c ; sa largeur moyenne de 1^m.50^c et son épaisseur, qui mesure 75^c. à hauteur d'homme, atteint 90^c. à son extrémité supérieure. Des fouilles bien incomplètes pratiquées au pied de ce monument permettent d'attribuer à sa partie enfoncée une dimension presque égale à sa hauteur au-dessus du sol.

Il est généralement connu sous le nom de Haute-Borne ; mais les habitants du pays lui donnent plus généralement le nom de Versieux (1) de Gargantua ; ils racontent que ce géant traversant un jour la contrée laissa tomber la pierre avec laquelle il aiguisait sa faux et qu'elle demeura fichée au lieu où on la voit encore aujourd'hui.



Dans les temps éloignés, cette pierre était l'objet d'une adoration vague et mystérieuse. On y allait, dit-on, en pèlerinage ; on ne s'en approchait qu'avec une espèce de terreur ; car elle était chaque nuit le lieu du rendez-vous des esprits malfaisants, qui venaient y ourdir leurs complots. Aujourd'hui son prestige est évanoui ; la pierre de Gargantua n'effraie plus que les enfants indociles ; le laboureur indifférent la heurte avec sa charrue et l'aurait déjà renversée, si ce colosse n'était pas aussi solidement établi sur sa base.

(1) Versieux, en picard, pierre à aiguiser.

La pierre de Pargny est-elle un symbole de l'idolâtrie celtique? faut-il y voir l'image de l'Hercule pantophage des Gaulois? conjecture à laquelle le nom de Gargantua, attribué à ces pierres dans un grand nombre de localités, peut donner quelque vraisemblance; — ou bien n'est-elle, comme semble l'indiquer le lieu de sa situation, que le signe commémoratif d'un grand événement militaire, dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir? C'est là le problème dont la solution se fera sans doute encore attendre bien longtemps.

Quoi qu'il en soit, ce monolithe n'en est pas moins l'un des monuments les plus anciens de la Tiérache, et un témoignage vivant de la patience des Celtes, qui, avec la seule force des bras humains, parvinrent à dresser ces masses de grès, que nos plus puissantes machines élèveraient avec peine aujourd'hui.

M. le président demande si quelque membre connaît d'autres monuments celtiques dans le département.

M. de Laprairie donne quelques détails sur le dolmen de Vauxrezy sur lequel une notice est publiée en ce moment par la Société de Soissons.

M. Piette signale un assez grand nombre de tumulus dans les environs de Laon; il en fait le dénombrement dans un travail spécial. Du reste, il y aurait beaucoup de fouilles intéressantes à pratiquer dans ces éminences qui n'ont pas encore été étudiées.

Diverses questions posées par M. de Caumont sur les particularités remarquées dans les tumulus et sur la disposition intérieure de ces monuments donnent lieu à quelques renseignements peu précis.

A l'abbaye du mont St.-Martin, dans un tumulus fouillé, on a trouvé des constructions en grès. Certains tumulus, notamment ceux de Laniscourt et de Puisieux ont été fouillés

à une époque qu'on ne peut préciser ; les excavations que l'on voit le prouvent. En 1814 , on y a enterré des corps de Cosaques , et plus tard cette circonstance pourra occasionner des erreurs.

M. de Caumont dit qu'en France on a peu fouillé les tumulus ; en Angleterre au contraire , on les a beaucoup étudiés. Ils sont en plus grand nombre le long des voies romaines. M. Piette a fait la même remarque. Quant à ceux qu'on pourrait explorer dans le pays , on en trouverait de très-rapprochés à Laon.

A-t-on trouvé des armes ou des objets celtiques dans ceux de ces tumulus qu'on a ouverts ? demande M. de Caumont.

M. Piette répond qu'il n'y a pas de musée à Laon ; que les objets trouvés ont été perdus ou dispersés.

M. de Caumont désirerait que , dans une ville aussi ancienne que celle de Laon et qui peut fournir des objets antiques et curieux , on formât un musée qui reçût tout ce qui serait découvert dans les environs.

Camps et retranchements. — M. Piette dit qu'on connaît des retranchements ou camps assez nombreux ; ainsi celui qu'on a trouvé à Condé-sur-Aisne , dont la dimension offre environ 1400 mètres d'étendue , surface totale de 110 hectares ; ainsi à St.-Thomas , ainsi à Macquenoise ; il donne d'intéressants détails sur ce camp.

M. Bretagne pense qu'il faudrait étudier surtout le camp de Condé-sur-Aisne , qui , détruit un peu par le canal de l'Aisne , offre cependant encore des traces très-intéressantes de fortifications. On y a trouvé des haches antiques à côté des boucles de ceinturons , etc.

M. de Caumont dit qu'il faut bien faire attention à ces boucles de ceinturons. On en a trouvé , même dans les tumulus , qui évidemment appartiennent à la fabrication des

VI^e. et VII^e. siècles. Il est impossible de trouver une différence entre ces objets du moyen âge et ceux qu'on attribue à la fabrication romaine.

Passant à l'étude des voies romaines, M. de Caumont voudrait qu'on dit quelles sont les voies indiquées dans l'itinéraire d'Antonin, si on les a bien précisément reconnues et si aussi on en a trouvé qui ne fussent pas indiquées dans cet itinéraire.

M. Piette répond que celles tracées dans l'itinéraire d'Antonin sont certainement reconnues, et qu'il en est une qui n'y est pas indiquée : celle qui vient de Reims, passe à Athies, Chambry, Câtillon-du-Temple pour aller à St.-Quentin.

M. Bretagne ajoute qu'une particularité remarquable de ces voies, c'est que partout où elles passent elles délimitent les territoires des villages.

M. Piette mentionne une autre voie reconnue en partie par M. Lemaître, ancien directeur des poudres et salpêtres ; elle reliait la voie de Reims à St.-Quentin à celle de Reims à Bavay, en passant à 100 mètres en avant du camp de St.-Thomas et aboutissant à Nizy-le-Comte. Il a fait une carte qui sera complétée, et il promet de faire un travail plus complet, et qui renfermera toutes les voies romaines du département.

A-t-on trouvé des monuments de l'époque romaine le long des voies antiques, tels que des bornes milliaires?

M. de Laprairie dit qu'il en existe trois à Juvigny dans le Soissonnais. Elles sont décrites. On les a fait servir de bornes pour orner la place publique, et la commune les a fait offrir au musée de la Société de Soissons.

M. de Caumont dit que, dans certaines contrées, à l'aide de renseignements précis, on a pu rétablir sur place des fac-similés de bornes milliaires. Peut-être pourrait-on en faire de même dans le département de l'Aisne. M. l'abbé Pocquet pense qu'il serait facile d'arriver à ce résultat ; car

les distances sont connues et indiquées sur les pierres qui existent.

M. de Caumont demande si l'on a découvert des vestiges d'établissements romains.

M. Pocquet annonce qu'on a fait dernièrement une découverte très-importante : celle d'un établissement romain sur le territoire de Nizy-le-Comte.

M. Rouit donne lecture d'un travail que , concurremment avec M. Bretagne , il a écrit sur cette découverte.

**MÉMOIRE DE MM. BRETAGNE ET ROUIT SUR LA
PIERRE VOTIVE DE NIZY-LE-COMTE.**

La découverte faite à Nizy-le-Comte de diverses colonnes antiques et d'une pierre votive est d'un très-grand intérêt. C'est sur ce débris des temps anciens que nous appelons l'attention du Congrès.

Cette pierre , analogue pour le grain et la dureté à celles de Colligis , a 80^c. de long , 42 de large et 14 d'épaisseur. A l'une de ses extrémités latérales , elle présente une queue d'aronde , et de ce côté elle est taillée en biseau.

Un rebord haut de 2^c. encadre l'inscription.

Celle-ci est d'une conservation complète. Les lettres de la première ligne ont 7^c. de hauteur , celles des lignes suivantes n'ont que 45 millimètres.

Les pleins ont environ 5 millimètres de largeur sur 3 de profondeur.

Le dernier mot est séparé du pénultième par un espace uni long d'un décimètre.

On lit distinctement :

NUM. AUG. DEO APO
LLINI. PAGO. VENNETI
PROSCOENIUM. L. MA
GIUS. SECUNDUS. DO
NO. DE SUO. DEBIT.

A la divinité d'Auguste, au dieu Apollon, ou bien : « Sous la « protection d'Auguste, en l'honneur du dieu Apollon, L. « Magius secundus a fait don au bourg de Vennectum de ce « proscoenium élevé à ses propres frais. »

Nous préférons l'interprétation qui donne : *Sous la protection d'Auguste*, parce que nous ne voyons pas dans les mots *Num. Aug.* une dédicace, mais l'invocation d'une sauvegarde tutélaire. On sait en effet que les peines les plus sévères atteignant les crimes de lèse-majesté, il était d'usage, pour conserver les monuments publics, de les placer sous la protection du prince.

Cette pierre appartient-elle à un monument élevé sur les lieux mêmes où elle a été trouvée ?

Quelle signification donner au mot *Vennecti* ?

Voilà, MM., la double question qu'il importait d'examiner. Nous avons essayé d'instruire le procès, c'est à de plus habiles de décider.

Et d'abord ne pouvait-on pas raisonnablement admettre que cette pierre, d'un volume et d'un poids assez peu considérable, aurait été transportée à Nizy-le-Comte avec d'autres matériaux, d'autant plus que le pays ne possède aucune carrière, et qu'il a toujours tiré d'assez loin les pierres propres à la construction ?

Cette hypothèse devenait une certitude si la découverte restait un fait isolé, accidentel ; mais aussi elle perdait toute vraisemblance si d'autres vestiges révélaient aux mêmes lieux la présence de quelques ruines importantes.

C'était donc là le point à vérifier.

L'un de nous s'est rendu à Nizy-le-Comte, le 4 mai, et s'est occupé d'un examen préalable. Le mauvais temps ne lui a pas permis de longues recherches ; mais elles ont pu être utilement dirigées, grâce à l'obligeance et au zèle éclairé de MM. Guérin, propriétaire, et Calais, instituteur de la commune.

Nizy-le-Comte, sur la limite extrême du département de l'Aisne et de celui des Ardennes, est situé presque au dernier degré d'une longue pente qui descend d'un vaste plateau. Au sud du village coule un ruisseau. Au-delà de ce ruisseau le terrain se relève, et par une rampe douce d'environ 1000^m. va rejoindre un autre plateau, dont l'abord est désigné par les cultivateurs sous le nom de *la Justice*.

C'est vers la moitié de cette rampe, dans un petit jardin contigu à une maison isolée, sur la route de Reims, qu'a été trouvée la pierre qui nous occupe.

Mais cette pierre n'était pas seule; elle était confondue avec d'autres matériaux, des moëllons de petit appareil très-régulier et de grandes tuiles à rebord; le tout se voit encore à fleur de terre et en immense quantité.

Cette rampe et ce plateau sont, sur un espace considérable, couverts de débris de poteries, de tuiles, de fragments de marbres, de moëllons calcinés, de charbons. En un instant il a pu être recueilli un grand nombre de ces témoignages irréfragables d'antiques habitations.

Au point culminant, un cultivateur, M. Froment, a extrait d'énormes pierres taillées qu'il a transportées auprès de sa demeure et qu'il emploie au fur et à mesure de ses besoins.

Ces pierres sont parfaitement appareillées, et toutes portent des entailles destinées à recevoir des crampons qui les liaient entr'elles, suivant l'usage adopté par les Romains dans la construction des grands édifices.

Plusieurs, d'une entière conservation, proviennent d'une corniche, dont les quatre divisions principales mesurent chacune 10^c.

Trois autres sont des chapiteaux d'ordre toscan. On voit aussi deux fûts de colonne de 45^c. de diamètre; mais leur module annonce une longueur qui, selon les règles de Vitruve, ne semblerait pas en rapport exact avec la hauteur des trois chapiteaux.

Le fragment le plus intéressant est une frise habilement fouillée et représentant de gracieuses feuilles d'eau.

Le peu d'épaisseur de la pierre (8^c.) sur laquelle cette frise est sculptée, indiquerait qu'elle n'a été encastrée à la place qu'elle devait occuper, qu'après l'achèvement de l'édifice.

Cette pierre est dans la possession de M. Guérin.

M. Calais a fait de ces divers fragments un dessin que nous joindrons à cette notice.

On rencontre journellement sur le sol et surtout sur le plateau, des médailles, des ustensiles, des armes, des débris de toute nature, et c'est un fait de notoriété publique que tous les ans des marchands de Reims et des *Italiens* (colporteurs) viennent à Nizy en faire une récolte plus ou moins abondante.

C'est ainsi que dans les quelques heures que l'un de nous y a passées, il a pu recueillir les médailles suivantes :

1^o. Un petit bronze de *Tibère*, au revers l'autel de Lyon ;

2^o. Un denier de *Titus*, tête à droite : *Imp. Titus. Cæs. Vespasian. ang. P. M.*

Au revers : *T. R. P. IX. cos. VIII. P. P.* Une couronne sur un autel ;

3^o. Deux médailles en bronze d'un *chef des Remi*, tête à gauche ; *Atisios* :

Au revers un lion ; un dauphin au-dessous ;

4^o. Une *médaille gauloise* anépigraphie, en potin :

Personnage courant à droite, cheveux flottants ; dans une main une lance, dans l'autre une couronne.

Au revers, un cheval d'exécution barbare.

Cette médaille, qu'on rencontre souvent dans les diocèses de Reims et de Laon, pourrait, avec vraisemblance, s'attribuer aux Remi, dont le territoire de Nizy-le-Comte faisait partie.

Enfin plusieurs tombeaux gaulois ou gallo-romains, représentant des personnages grossièrement exécutés, se voient enchâssés dans les murs de quelques maisons de Nizy. Ils ont été exhumés sur les lieux mêmes, lorsqu'on creusait les fondations.

Dans les environs on a encore reconnu des traces de constructions, mais moins considérables; ce sont de simples *villæ*. Une entr'autres, au lieu dit Clair-Puits, à 1 kilomètre environ à l'Ouest, se distingue très-bien à l'époque de la maturation des blés : les fondations effleurant le sol, le blé y est plus maigre, mûrit plus tôt, et dessine à ces places les divers compartiments qu'il recouvre.

On y trouve de nombreux fragments de mosaïques, et l'on nous a montré une quantité de cubes qu'une curiosité peu réfléchie en a fait détacher.

Ces vestiges d'antiquité ne sont pas, il est vrai, les seuls que possède Nizy-le-Comte, on en remarque encore d'autres au Nord et à l'extrémité du village, au-dessus de l'église; mais ils proviennent du château que, dès 1178, y possédaient les sires de Roucy. Les pierres qu'on y rencontre ont une analogie complète avec celles que, sur le plateau opposé, on a tirées du lieu dit *la Justice*, et permettent de croire que, suivant l'usage et par nécessité, le donjon féodal avait emprunté les matériaux de ses murs aux ruines dont le sol était déjà couvert.

De tous ces faits on doit nécessairement conclure : 1^o. qu'à Nizy-le-Comte existait non pas seulement une station, mais une ville d'autant plus importante que sur la voie romaine de Reims à Bavay, venait, suivant l'opinion de notre honorable collègue, M. Piette, s'embrancher une autre voie antique, communiquant avec celle de Reims à St.-Quentin, en passant auprès du camp de St.-Thomas; 2^o. que la pierre votive appartient évidemment au théâtre de cette ville.

S'il est permis, après un premier coup-d'œil bien rapide, de former une conjecture sur la position qu'occupait la cité gallo-romaine, on serait autorisé à croire qu'elle était située sur la rampe et le plateau qui s'élèvent au Sud du ruisseau de Nizy, et non à l'endroit où se voit aujourd'hui le village, puisque sur le sol du village on n'a trouvé que des tombeaux, et que

les Romains plaçaient toujours leurs sépultures en dehors des murs, sur le bord des routes.

L'existence d'un théâtre étant justifiée par l'importance même de la ville, et clairement prouvée par la découverte de la pierre votive, quel en était l'emplacement ?

Les Romains choisissaient généralement, pour cette sorte de monuments, un accident de terrain qui offrît un amphithéâtre naturel; les travaux étaient moins coûteux, les gradins ayant pour base et pour appui le sol lui-même. Ils avaient soin aussi que l'exposition en fût tournée vers le Nord, afin que les spectateurs n'eussent pas à souffrir des ardeurs du soleil.

Si l'on place le *proscœnium* ou la scène à l'endroit ou aux environs de l'endroit où la pierre votive a été trouvée, on reconnaît cette double condition; de ce point, le sol continue à s'élever et regarde le Nord.

Quelle était la grandeur du théâtre ? Rien ne l'indique encore; il faudrait, pour s'en assurer et retrouver les gradins, exécuter quelques fouilles dans un rayon de 50 à 60^m. au plus, à partir du *proscœnium*.

Nous avons parlé de fragments de corniches, de frises, etc., trouvés sur le point culminant du plateau. Ces débris ne sauraient appartenir au théâtre; la place d'où on les a tirés est distante d'environ 500^m. du *proscœnium*. L'édifice dont ils constatent l'existence était probablement un temple. La position, en effet, convient parfaitement à cette destination; les anciens aimaient à placer leurs monuments religieux sur les points les plus élevés de la cité. Aussi voit-on que chez les poètes *arx* et *templum* étaient synonymes. Ovide, en parlant du temple de Minerve, dit : *Festæ Palladis arces*.

La dédicace du *Proscœnium* : *Deo Apolloni* ne semblerait-elle pas indiquer que ce temple était celui d'Apollon, ou du Bélénius gaulois ?

A quel siècle pourrait-on attribuer ces monuments ?

Les caractères de l'inscription ne paraissent pas de la belle époque ; ils n'en ont ni la correction ni l'élégance ; il serait permis d'en inférer qu'au moins le théâtre a été construit ou restauré vers le III^e. siècle, au commencement de la décadence.

Reste maintenant à examiner le mot *Vennecti*.

Peut-il désigner le lieu de naissance du donateur ? Des recherches multipliées dans le recueil de Gruter, dans l'*Antiquité de Montfaucon*, et le *Thesaurus de Muratori* ne nous ont présenté aucune inscription où paraisse le lieu de naissance du donateur sans que ce nom soit accompagné de *natus*, ou au moins précédé de la préposition *de*. De plus, on remarquera que les mots *Pago Vennecti* sont séparés par celui de *Proscænium*, du nom *L. Magius secundus* ; construction qui serait entièrement contraire au génie de la langue latine, s'il y avait entre les premiers et les derniers un rapport aussi intime.

Nous voilà donc amenés à ne voir dans ce mot *Vennectum* que le nom du bourg ou de la ville qu'un citoyen généreux a orné, à ses frais, d'un ouvrage où l'architecture déployait de préférence toutes ses richesses.

Les anciens itinéraires placent, il est vrai, à l'endroit où se voit aujourd'hui Nizy-le-Comte, une station romaine, sur la voie de Reims à Bavay, mais ils lui donnent un tout autre nom.

Cette station figure dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Minaticum*, à 6 lieues gauloises (2240^m.) de *Catusiacum* (Chaourse) et 8 de la rivière *Auxenna* (Aisne).

Dans la table théodosienne (393 de J.-C.), elle est appelée *Ninitiaci*, à 13 lieues gauloises de *Vironum* (Vervins), et 9 de la rivière *Auxenna*.

Les distances indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table théodosienne, se retrouvent assez exactement sur la carte de Cassini et sur celle du dépôt de la guerre, à l'égard de Chaourse et de Vervins ; ce qui vient corroborer l'opinion

de Danville et de Walknaër, qui voient dans le village de Nizy l'ancien *Minaticum* ou *Ninittaci*.

Mais la concordance cesse à partir de ce point jusqu'à l'Aisne, et les deux itinéraires, surtout la table théodosienne, donnent, par rapport à cette rivière, des distances trop longues.

Faut-il attribuer cette différence à ce que les calculs usités à cette époque tenaient compte des ondulations du terrain, tandis que les cartes modernes sont toutes rapportées à une surface plane ? Ou bien la rivière d'Aisne, comme tant d'autres, aurait-elle modifié son cours, se rapprochant des falaises qui la bordent au Nord ? Ou plutôt ne serait-ce là que le résultat inévitable d'études encore incertaines et dénuées des moyens de précision si familiers aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, nous venons de trouver deux noms authentiques, *Minaticum* et *Ninittaci*. En voici un troisième *Vennectum*, et le témoignage qu'en porte l'inscription ne saurait être contesté. Comment les concilier ?

Très-peu de noms de lieux cités dans l'itinéraire d'Antonin se retrouvent, sans graves changements, dans la table théodosienne ; celle-ci même, bien que postérieure de deux siècles et demi environ, passe pour la plus incorrecte. Il n'est là rien qui doive étonner. A Rome et à Constantinople, avait-on bien exactement le nom de ces milliers de bourgs et de villes, antérieurs pour la plupart à la conquête, et perdus aux extrémités de l'empire ? Sans parler de la diversité des idiômes, si durs et si brefs au Nord, si doux et si nombreux au Sud et à l'Orient, le temps seul n'en a-t-il pas dû modifier la prononciation et l'orthographe ? Que l'on compare les deux tables, et l'on reconnaîtra facilement que, à l'exception de la racine, presque tous les mots ont revêtu d'autres formes, d'autres terminaisons, que bien souvent même, ils ont été complètement remplacés. C'est ce que prouve surabondamment chaque jour la découverte de nouvelles inscriptions, entr'autres celle de Tongres, si peu d'accord avec les notions précédentes.

Ne devons-nous voir ici, dans trois mots composés chacun de neuf lettres, qu'un déplacement des caractères, une altération fortuite, effet de l'ignorance des copistes, si l'on compare les deux itinéraires, ou du graveur si l'on considère la pierre de Nizy?

Quand nous voyons M. Walknaër lire *Ninütaci* là même où le savant Danville avait lu *Nintecasi*, nous avouons que nous croyons plus volontiers à l'incorrection des anciens manuscrits, ou à la difficulté de les déchiffrer, qu'à l'infidélité d'un artiste qui, sur le front d'un monument public dédié à toute une ville, eût, sous les yeux mêmes des habitants, donné à cette ville un autre nom que le sien.

Le nom véritable de la station romaine de Nizy-le-Comte, celui qu'elle se donnait et sous lequel elle était désignée dans la Belgique, c'est donc, à notre avis, et ce ne peut être que celui de *Vennectum*.

Le papier, fût-ce même du papyrus ou du parchemin, est sujet à l'erreur; la pierre est toujours plus véridique; chaque passant la contrôle et la pourrait démentir.

Mais comment ce nom n'aurait-il laissé aucune trace? Modifié d'abord, puis défiguré, dénaturé par les causes dont nous venons de parler, il aura enfin péri avec la ville même qui le portait.

Les invasions germaniques, ou plutôt l'irruption d'Attila qui renversa tant de cités sur son passage, en auront subitement détruit par le fer et par le feu les édifices et les habitants. C'est ce que semblent prouver ces débris calcinés et ces charbons trouvés sur les lieux mêmes. D'ailleurs que d'autres ruines semblables!

Grand, dans la cité de Toul, n'est nommé dans aucun itinéraire, ni rappelé par aucun historien; et cependant, sur son sol jonché de débris de toute espèce, on a découvert un théâtre assez vaste pour contenir 15,000 spectateurs. Champieu (arrondissement de Compiègne) montre aussi les vestiges d'un théâtre, et pourtant l'histoire ne l'a pas cité.

Les Barbares et la guerre ont bien détruit; l'ignorance et le dédain ont aggravé le mal; c'est à l'étude patiente et curieuse à le réparer. Rendre au jour quelque monument oublié de la vieille Gaule, ne serait pas, ce nous semble, un travail sans fruit pour la France nouvelle; il aurait du moins le mérite de lui rappeler que son passé l'oblige avant tout à défendre et à maintenir les arts et la civilisation, comme son légitime héritage.

Il n'eût pas été non plus sans intérêt de nous rendre compte de la valeur exacte du mot Pagus.

Nous pensons que le Pagus gaulois représente non seulement un bourg, une ville secondaire, mais encore un territoire d'une certaine étendue, correspondant à une de nos divisions départementales et différent en cela du mot *civitas* qui comprenait tout un peuple, et laissait à la capitale son nom particulier.

En résumé, c'est aujourd'hui un fait établi, que sur l'emplacement de Nizy-le-Comte s'élevait autrefois une ville gallo-romaine; que cette ville possédait un théâtre; que son nom, jusqu'alors inconnu, était *Vennectum*; qu'elle a laissé de nombreuses traces de son existence; et vous conclurez avec nous, Messieurs, que si l'on doit regretter les précieux débris que lui ont sans doute enlevés, dans le cours de tant de siècles, les besoins et l'ignorance des populations, il n'en serait que plus honorable pour le département de sauver ce qui reste, en exécutant des recherches et des fouilles dont notre zèle n'a pu que pressentir et signaler l'intérêt.

M. le C^{te}. de Mérode adresse au nom du Congrès des remerciements aux auteurs de cette intéressante notice.

M. de Caumont, de son côté, rappelle que Grand, dont M. Rouit vient de parler, offrait aussi une certaine connexité, une ressemblance de nom avec le nom de Grandesina, sous lequel cette localité était connue au moyen âge.

Il demande si on a levé le plan de quelques maisons de campagne gallo-romaines, s'il en a été trouvé depuis quelques années. M. l'abbé Poquet donne quelques détails sur les fouilles d'Arlaines commencées par la Société archéologique de Soissons.

M. Piette parle de la trouvaille fréquente de débris de poteries romaines autour de la citadelle de Laon. Quant aux autels dédicatoires, on n'en connaît pas dans le Laonnois.

M. Bretagne dit que la pierre trouvée à Nizy serait une anomalie pittoresque dans le musée historique de Soissons et qu'elle devrait être déposée à Laon.

M. de Caumont, pressé de donner son avis sur cette question, répond qu'il appartient aux deux localités de s'entendre à ce sujet, mais qu'en principe les objets doivent, autant que possible, rester dans le pays où ils ont été trouvés, dans la ville à la circonscription de laquelle ils ont appartenu.

M. de Caumont demande si, des fouilles étant faites à Nizy-le-Comte, on pourrait réunir, soit à Laon, soit ailleurs, les objets qui seraient probablement trouvés; souvent, dit-il, les objets disparaissent faute d'être réunis dans des locaux convenables.

M. Bretagne répond qu'à la bibliothèque de Laon on pourrait réunir commodément tout ce qui proviendrait de ces fouilles.

M. de Caumont demande si l'on a trouvé des pierres à inscriptions dans le pays et si on a levé des copies de ces inscriptions; il recommande aux Sociétés archéologiques de bien veiller à ces collections qu'on pourrait coordonner par régions. Il faudrait aussi constater les grandes trouvailles de médailles romaines. M. l'abbé Poquet répond qu'à Soissons on connaît bon nombre de ces inscriptions qui sont conservées avec soin.

M. Bretagne donne quelques détails sur les quatre grands enfouissements de médailles constatés le plus récemment.

M. l'abbé Lecomte parle d'une découverte de médailles

faite aussi dans le cimetière dit *des exemples*, à Bruyères près Laon.

MOYEN AGE.

M. de Caumont, poursuivant l'enquête archéologique, demande si on a déterminé les limites des grandes divisions territoriales appelées *Pagus*, *Vicus*, *Aiscis*, aux époques mérovingienne et carlovingienne.

M. Piette répond qu'on connaît plusieurs pagus dans le département de l'Aisne, mais qu'il serait très-difficile d'en déterminer la circonscription.

M. Ch. Gomard signale une inscription du VII^e. siècle (dont il donne un dessin très-exact) trouvée à St.-Quentin en janvier 1826, en creusant un terrain près la porte St.-Martin, sur l'emplacement de l'ancien bastion de Colombié. Voici ce qu'on lit sur la pierre malheureusement brisée en quatorze morceaux, qui est déposée au musée de la Société académique de St.-Quentin :

ANNO : SEXTO : CENTN
 POSITUS : FUIT : HOC
 MONUMETUM : PER
SSU..... CLOTHARIUS
 FRANCORUM : REX
 CHILPERICI : FILIUS :
 ITER : FACIES : SUESIONEM
 DIES : JANUARI : VICENTI.

Au bas de cette pierre, on remarque trois petites plaques de plomb coulées avec soin, à égale distance.

Ce monument se rapporte à l'époque où Clothaire II, battu dans les plaines de Bourgogne, cherchait à regagner Soissons, sa capitale.

M. Gomard donne lecture en même temps, 1^o. d'une lettre

insérée dans la *Gazette de France*, du 6 février 1826, qui prétend qu'on doit lire à la quatrième ligne *jussus*; 2^o. d'une lettre en réponse insérée dans le n^o. 339 du *Journal de St.-Quentin*, du 12 février 1826, qui pense qu'on doit lire *cussus*.

M. Gomard estime qu'il y a dû avoir *per jussus*, à cause de la queue du J majuscule qui est encore bien visible sur la pierre et qui, en aucun cas, ne pourrait faire un C, et à cause du sens même de l'inscription, qui indique que ce monument a été placé par les *ordres* du roi Clothaire.

M. de Caumont demande quels sont les monuments qu'on peut attribuer avec quelque certitude au XI^e. siècle.

M. Piette indique le porche de l'église d'Urcel.

M. de Laprairie croit que l'église de Champlieu, dans l'ancien Soissonnais, appartient à cette époque, ainsi que celles de Berny-Rivière, Berneuil; la crypte de St.-Léger de Soissons.

M. Martin, de Rosoy, signale l'église de Rosoy-sur-Serre. Une charte du XI^e. siècle parle de la construction de cette église. M. Piette croit que cette église n'offre pas les caractères de l'art au XI^e. siècle.

M. l'abbé Lecomte signale l'église de Laffaux, où l'on retrouve des chapiteaux historiés très-curieux.

M. Delaplanche conteste la date indiquée et croit que cette église appartient au XII^e. siècle.

M. l'abbé Lecomte croit avec M. Piette qu'il faut attribuer l'église d'Urcel au XI^e. siècle; tous les chapiteaux en sont très-curieusement travaillés.

M. de Caumont pense qu'en l'absence de documents et de preuves bien précises, il faudrait s'occuper seulement de dresser le catalogue des églises romanes les plus curieuses.

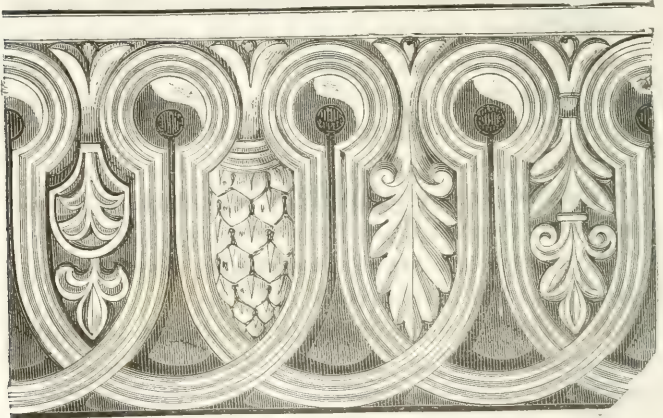
Voici quelques-unes des églises romanes désignées : Bruyères (abside), Nouvion-le-Vineux, Urcel, Chivy, Craude-

lain , Trucy , Vic-sur-Aisne , Berny-Rivière , Fontenoy , Courmelles , Berzy , Montlevon , Vailly , Condé , Epaux , Vaux-sur-Laon.

Le même membre demande si , dans les constructions religieuses du pays , on a remarqué qu'une sorte de moulures quelconque eût été recherchée et appliquée plus spécialement par les architectes du pays.

M. Poquet signale à St.-Pierre de Soissons et à Vic-sur-Aisne des moulures qu'il n'a rencontrées nulle part ailleurs ; ce sont des plicatures festonnées. M. l'abbé Lecomte parle d'enroulements dans la chapelle des Templiers à Laon ; dans quelques églises romanes , on rencontre des motifs affectant la forme de cristallisation.

M. de Caumont dit qu'il a fait graver les moulures de la chapelle des Templiers de Laon , dont vient de parler M.



MOULURES DE LA CHAPELLE RONDE DES TEMPLIERS, A LAON.

l'abbé Lecomte , et qu'il ne les a jamais vues ailleurs ; il avait

même conçu quelques doutes sur l'origine de ces moulures, avant de les avoir vues ; mais on vient de lui dire qu'il en existe de pareilles dans deux églises romanes du département de l'Aisne ; il insiste sur l'intérêt que peut présenter dans chaque pays la collection des moulures d'ornementation qui ont été le plus usitées et de celles qui pourraient s'y rencontrer exclusivement.

L'heure à laquelle on doit se rendre à la cathédrale , pour visiter ce beau monument étant arrivée , M. le comte de Mérode propose de nommer une commission de cinq membres pour assister le Congrès dans la visite qu'il doit faire , recevoir les avis et communications , et rédiger sur la situation de cette église et sur les réparations à y faire , un rapport qui sera signé plus tard par les membres du Congrès et adressé au gouvernement.

Cette proposition est accueillie , et les membres de la commission sont désignés par M. le président.

M. de Mérode fait part au Congrès d'une invitation que M. de Beauvillé , l'un des adjoints , adresse , au nom de la ville de Laon , aux membres étrangers pour une soirée qui est offerte par la ville aux membres du Congrès. Le Congrès accepte avec reconnaissance cette gracieuse invitation et arrête que ses remerciements seront exprimés au procès-verbal.

M. Gomard fait la communication suivante relative à un manuscrit conservé à St.-Quentin et datant du commencement du XII^e. siècle ; il y joint le dessin d'une majuscule ornée parmi plusieurs autres qui se trouvent dans ce manuscrit.

NOTE DE M. GOMARD.

On trouve dans la bibliothèque de l'église de St.-Quentin un manuscrit in-4^o. , un peu oblong , couvert en cuir , avec fermoirs , écrit sur parchemin avec lettres majuscules et sujets peints.

La mention suivante que l'on trouve sur la feuille de garde indique le haut prix que le chapitre attachait à ce manuscrit :

« Extractum e Regestris Conclusionum Capitularium regalis
 « et insignis ecclesiæ sancti Quintini in Augustâ Veroman-
 « duorum. Authenticum vitæ S^v. Quintini in thesaurariâ
 « hugus ecclesiæ asservatum compingi curabit d^{ms}. Paucet
 « canonicus vices gerens thesaurarii pro absentiam dⁿⁱ. Raffec,
 « eo quod folia non satis inter se cohærent : Hanc autem or-
 « dinationem in capite illius inscribi et per me capituli se-
 « cretarium sublignani domini ordinarunt. Statutum in capi-
 « tulo feria secunda julii decima quarta anni millesimi sex-
 « centesimi octogesimi septimi. »

Signé : GOBERT.

Ce manuscrit , connu sous le nom de *l'authentique* , est composé de quatre-vingt-onze feuillets de parchemin renfermant les morceaux suivants :

1^o. Texte et scènes de la passion de saint Quentin. 24 feuillets ;

2^o. Sermon de grâces pour la fête de saint Quentin. 4 feuillets ;

3^o. Invention de St.-Quentin par sainte Eusébie. 3 feuillets ;

4^o. Invention de saint Quentin par saint Eloi , au lieu où l'avait enseveli sainte Eusébie. 4 feuillets ;

5^o. Sermon sur l'élévation de saint Quentin. 4 feuillets ;

- 6°. Texte des miracles opérés par la vertu de saint Quentin. 21 feuillets ;
- 7°. Miracles arrivés dans l'isle. 6 feuillets ;
- 8°. Sermon pour l'octave de saint Quentin. 4 feuillets ;
- 9°. Sermon pour la tumulation de saint Quentin , sainte Victoria et saint Cassien. 9 feuillets ;
- 10°. Collectes pour l'année. 12 feuillets.

Ce manuscrit fut donné à l'église de St. -Quentin par un chanoine nommé Raimbert , vers 1104. Hémeré (dans *Augusta Viromanduorum illustrata* , p. 125) estime que ce ms. a été exécuté de la main de Raimbert , ce qui paraît très-vraisemblable ; car sur le premier feuillet , dans l'encadrement même du prologue , on voit un moine tenant d'une main une plume et de l'autre un cornet. On lit à droite et à gauche de la tête *Raim bert.*

Le récit du martyre de saint Quentin est surtout curieux par vingt-trois illustrations , représentant les divers épisodes de sa passion et de sa mort , rendus avec la naïveté de l'époque.

L'écriture , qui est du commencement du XII^e. siècle , n'est pas la même dans tout le manuscrit ; elle paraît avoir été faite par trois mains différentes ; elle est ornée de 128 lettres majuscules , dont le plus grand nombre , d'une composition très-variée , est orné d'or , d'argent et de couleurs éclatantes.

La première lettre du récit de la passion de saint Quentin , le T , nous a paru brillamment tracée.

Le Congrès lève la séance pour se transporter à la cathédrale.

Le Secrétaire ,

ED. FLEURY.

Seconde séance du 6 juin.**VISITE DE LA CATHÉDRALE**

ET

DE QUELQUES AUTRES ÉDIFICES DE LA VILLE DE LAON.

A trois heures 1/2, le Congrès quitta l'Hôtel-de-Ville : il entra immédiatement dans la cathédrale au son des cinq grosses cloches de cette basilique, ayant à sa tête M. le comte de Mérode, M. de Caumont, M. Thévenard, curé-archidiacre, qui voulut bien faire les honneurs de son église avec un empressement et une bonté dont le Congrès croit devoir exprimer ici sa reconnaissance. M. Van Cleemput, architecte, que la goutte privait de l'usage de ses jambes, s'était fait apporter dans l'église pour aider le Congrès de ses renseignements. Pendant 2 heures 1/2, le Congrès a parcouru toutes les parties de l'édifice, est monté sur les tours, a visité les galeries, discuté toutes les questions qui intéressent la conservation de cette magnifique cathédrale. Il s'est ensuite transporté au palais de justice et à l'église des Templiers. Le lendemain M. l'abbé Poquet, qui tenait la plume comme secrétaire, a lu le procès-verbal suivant qui résume les résultats de la visite faite à la cathédrale et aux deux autres édifices qui viennent d'être cités.

MESSIEURS,

Hier, vers trois heures, tous les membres du Congrès convoqué à Laon par M. le comte de Mérode, devenu depuis

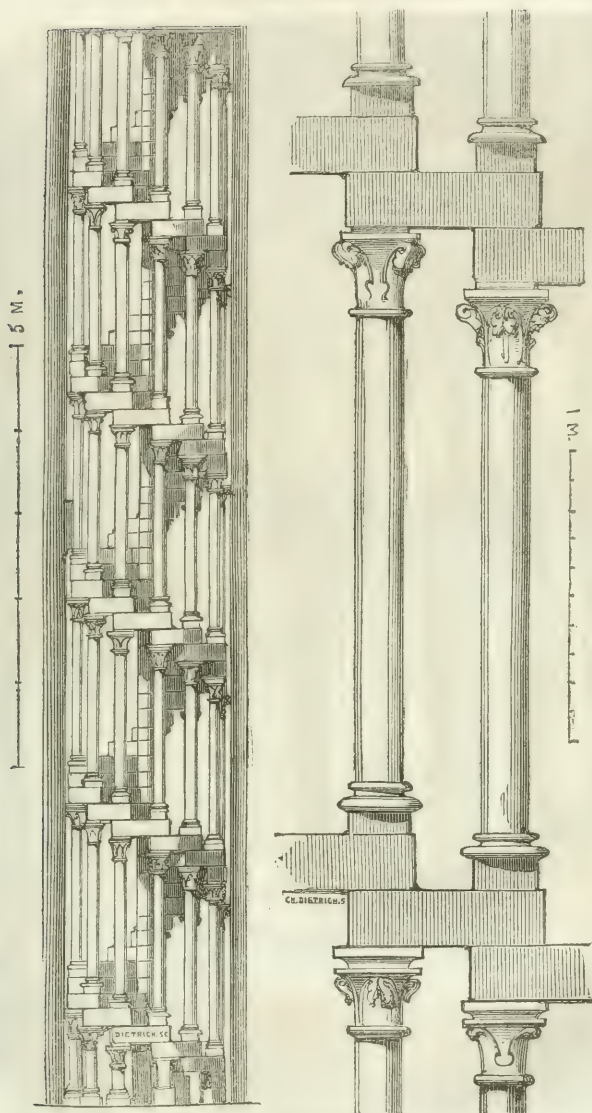
son enfance, l'ami et le défenseur de nos monuments français et en particulier de la cathédrale, s'acheminaient au son des cloches vers cette magnifique basilique. — Si le siège de l'église de Laon fut un des plus illustres du moyen âge, sa cathédrale fut aussi une des plus belles et une des plus intéressantes de la France; sa vaste étendue, l'élévation de ses voûtes et surtout la hardiesse de ses tours en ont fait un monument du premier ordre et peut-être unique dans le monde. Oui, Messieurs, et je ne crains pas de le dire, la cathédrale de Laon peut soutenir, sous bien des rapports, le parallèle écrasant avec les plus splendides basiliques, Reims, Amiens, Chartres, Paris. — Elle a sur elles l'avantage immense d'être plus ancienne, d'offrir un curieux emploi des vieilles traditions romanes se mariant aux nouvelles formes ogivales qui dominant. Il faut ajouter que la beauté de la conception, la variété des formes, le grandiose des proportions, la richesse de l'exécution en font un édifice du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art.

Pour nous, Messieurs, soit pieuse exagération, soit amour trop naturel pour un monument, à l'ombre duquel nous avons en quelque sorte grandi et puisé nos premières impressions de jeunesse, rien ne pourra jamais remplacer la cathédrale de Laon, ses tours aériennes qui touchent à la région des nuages, ses longues et transparentes ouvertures où le vent aime à se jouer, où passe l'éclair pendant l'orage, ses nombreuses verrières, ses magnifiques rosaces où se brise l'éclat du jour, ses longues allées, ses forêts de colonnes, ses belles fermetures de chapelles, ses sculptures de chapiteaux si variés ont produit de bonne heure sur nous un effet que les années n'ont pas affaibli; et chaque fois que nous revoyons ces tours mystérieuses, si chères à notre enfance, nous les saluons toujours avec un souvenir de vénération et d'amour que nous avons rarement et à un même degré pour d'autres monuments.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'un édifice aussi considérable, et auquel se rattachent des souvenirs si importants de grandeur et de beauté pour la ville de Laon qui a déjà tant perdu, soit compromis ? Les membres du Congrès ont pu se convaincre de leurs propres yeux et après une visite minutieuse, sous la conduite d'un jeune architecte qui en a étudié tous les détails, quelle était la profondeur du mal ; des piliers écrasés et qui se disjoignent, d'affreuses lézardes qui descendent depuis la voûte jusqu'au sol, des surplombs considérables et pouvant entraîner la déviation des tours et hâter leur chute. Tels sont les dangers imminents et qui alarment tous ceux qui pénètrent pour la première fois dans la cathédrale de Laon : on éprouve en effet à la vue de ces larges fissures, de ces pierres qui s'écrasent et se disjoignent, je ne sais quelle impression de terreur que, malgré les supports qui garnissent les voûtes des arcades, on se recule naturellement comme à la vue d'un danger.

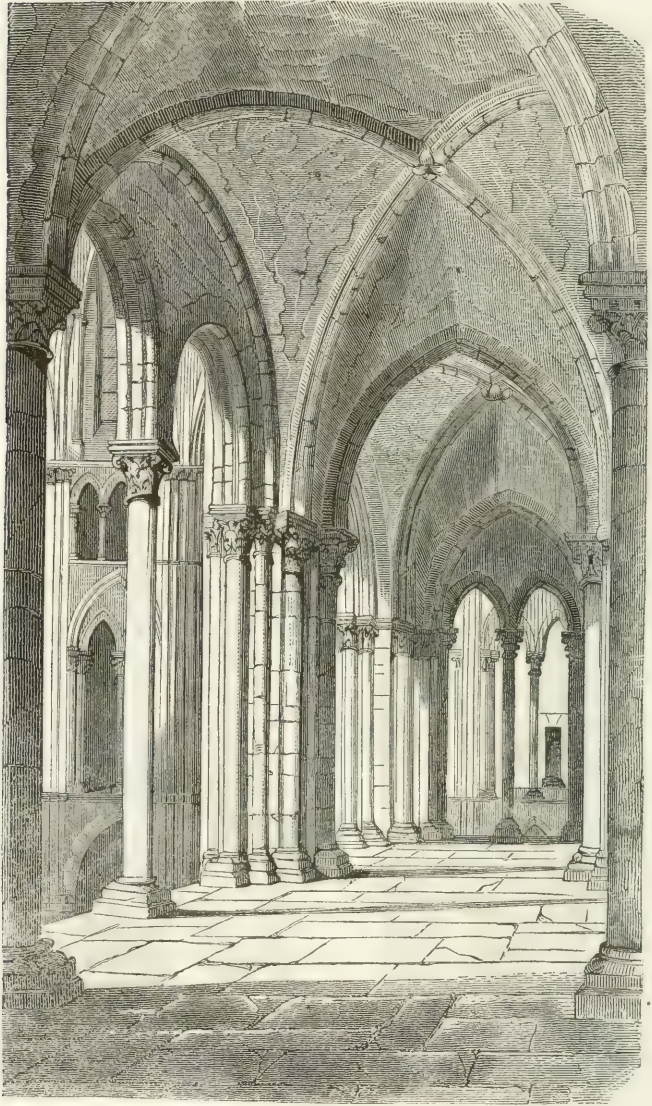
Il est donc urgent, et c'est l'avis de tous les membres du Congrès, d'aviser à des réparations immédiates et importantes si l'on veut conserver à la France un monument qui fait sa gloire. Mais la commission, après s'être rendu compte des différents plans qui ont été dressés pour cette restauration, libre de tout engagement et justement préoccupée des moyens qui assureront sa consolidation, sans altérer la physionomie du monument, émet le vœu que l'architecte qui en sera chargé se contente, comme moyen de soutènement, de contrebutter les piliers de manière à loger dans l'intervalle le buffet des orgues, cette masse recevrait les portes à faux et remédierait au mal signalé, et d'élever au-dessus une grande arcade ogivale qui, touchant les voûtes, viendrait encadrer la grande rosace sans nuire à son effet.

Quant à la restauration des piliers malades, elle croit que de bons matériaux juxta-posés leur donnerait assez de force



Victor Petit del.

ESCALIER DES TOURS DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

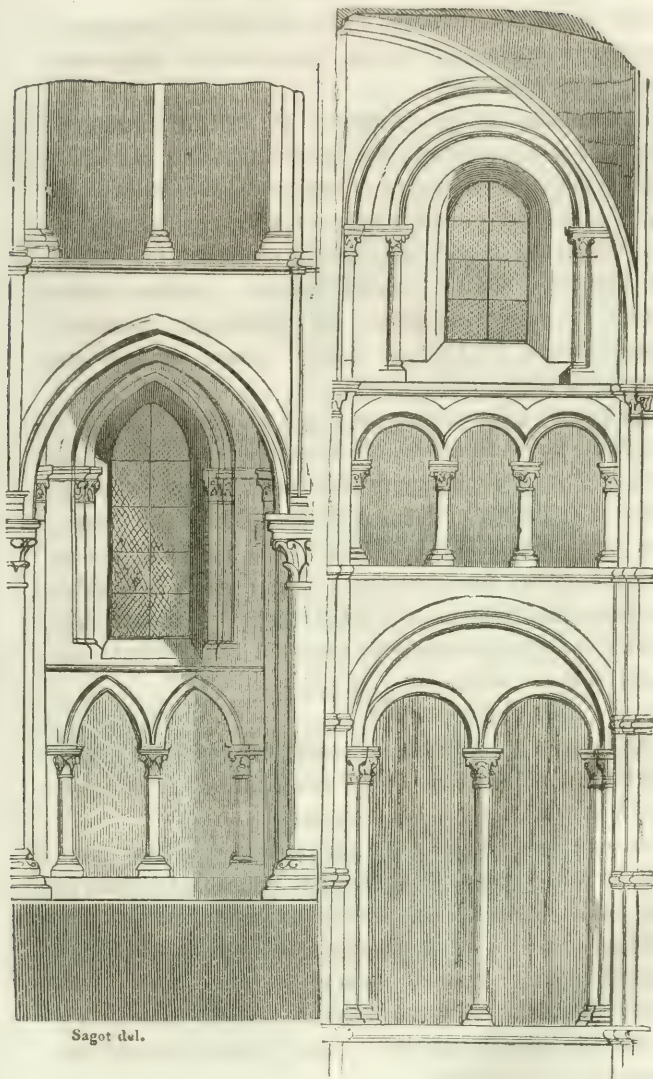


Saget del.

TRIBUNES DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

Breval sculpt.

ARCADES INFÉRIEURES DE LA NEF.



TRIBUNES, TRIFORMIUM ET CLERESTORY.

Sagot del.

CATHÉDRALE DE LAON.

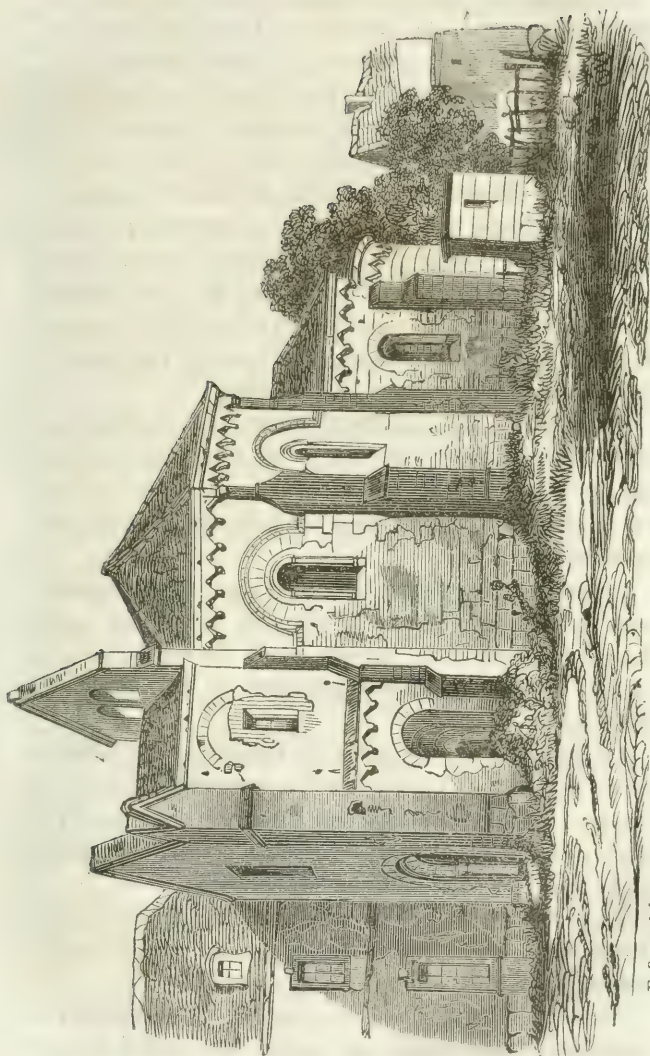
et de reins sans être obligé de les reprendre en sous-œuvre, opération qu'elle croit inutile, dangereuse et compromettante pour l'édifice.

La commission espère, Messieurs, que tous les membres du Congrès partageront cet avis ; elle est intimement convaincue que le projet qui assurera à la cathédrale de Laon une parfaite consolidation, sans trop nuire à l'effet pittoresque du monument est le seul vrai, le seul réalisable. Une somme de 200,000, dont on pourra disposer, paraîtrait devoir suffire. — Si vous admettiez ces conclusions, Messieurs, vous auriez à les formuler dans le rapport qui doit être adressé au Ministre de l'Intérieur.

La Société a regretté d'avoir si peu de temps à consacrer à la visite de la cathédrale, elle aurait désiré l'étudier de près et dans tous ses détails afin de déterminer les époques successives et se prononcer enfin sur la date de sa construction ; car enfin, il faut bien le dire, la cathédrale est encore un poème en pierre dont on ignore l'auteur ; personne jusqu'ici n'a percé sa mystérieuse origine ni décrit ses innombrables merveilles ; c'est une œuvre de génie qui attend encore son historien et son architecte.

En quittant la cathédrale le Congrès s'est rendu à la maison des Frères, où existe un édifice très-remarquable et connu sous le nom de chapelle des Templiers.

Ce petit monument, d'une belle conservation, est composé de trois parties : le porche, une rotonde à huit pans et une abside circulaire. On prétend que cette rotonde a été bâtie sur le modèle du St.-Sépulcre ; elle est éclairée par six fenêtres cintrées ; sa voûte forme une coupole légère et gracieuse, mais sans ouverture centrale ; on s'est contenté d'y insérer un bandeau circulaire auquel viennent aboutir des nervures en double tore.



E. Sagot del.

CHAPELLE DES TEMPLIERS, A LAON.

La rotonde est mise en communication avec l'abside au moyen d'une arcade de transition. — Cette abside est aussi éclairée par trois fenêtres cintrées de la même époque.

Au-dessus du porche règne une tribune dont l'ouverture est ornée d'un encadrement de palmettes, d'entrelacs et de pommes de pin. Cet encadrement produit un effet très-gracieux. Cette ouverture était autrefois une fenêtre apparente ; il est fâcheux que la vue de l'orgue ne permette pas de la voir de l'intérieur de l'église. Le monument y gagnerait ainsi que l'instrument de musique qui perd un peu à se produire trop ostensiblement. On pourrait aussi enlever dans l'intérieur de la chapelle certains ornements qui rompent l'harmonie et qu'on placerait plus convenablement ailleurs.

A l'extérieur, on remarque l'entablement, en forme de petites arcades aiguës assez semblables à de larges dents de scie, dont les intervalles sont ornés et sculptés ; des modillons formés de têtes d'animaux soutiennent les extrémités de cette corniche ornementée.

Le porche avec pignon aigu est d'une date postérieure ; mais la campanille, percée de ses deux ouvertures, paraît dater de l'époque de la chapelle. Nous croyons qu'on peut en fixer l'origine dans la première partie du XII^e. siècle, de 1130 à 1140.

De la chapelle des Templiers, le Congrès est allé visiter le palais de justice, en examinant sur sa route quelques restes de constructions d'une maison qui paraît remonter au XII^e. siècle ; elle est encore surmontée de deux cheminées rondes en forme de colonnes, qui sont fort curieuses.

Le palais épiscopal n'a plus aujourd'hui toute la physionomie qu'il offrait encore sur la fin du dernier siècle, puisqu'il a été approprié à des usages tout différents.

L'ancienne chapelle, qui est certainement antérieure à la cathédrale, existe encore tout entière ainsi que la crypte ;

toutes deux sont composées d'une nef et de deux collatéraux avec abside circulaire. Les voûtes ne portent sur aucune nervure, mais sur de simples arêtes des piliers carrés sur lesquels se détachent des pilastres, aux bases et aux chapiteaux romans. C'est certainement l'église la plus ancienne, nous apprendrions avec bonheur que ces deux chapelles seront employées à l'établissement d'un musée que la ville se propose de créer.

La grande salle de l'évêché, qui avait, avant la distribution nouvelle, 33^m. de long, 11 de large et qu'on croit avoir été construite en 1242, présente une façade très-remarquable, flanquée de tourelles et percée de grandes fenêtres ogivales.

Au-dessous règne une galerie soutenue par des colonnes cylindriques aux chapiteaux romans.

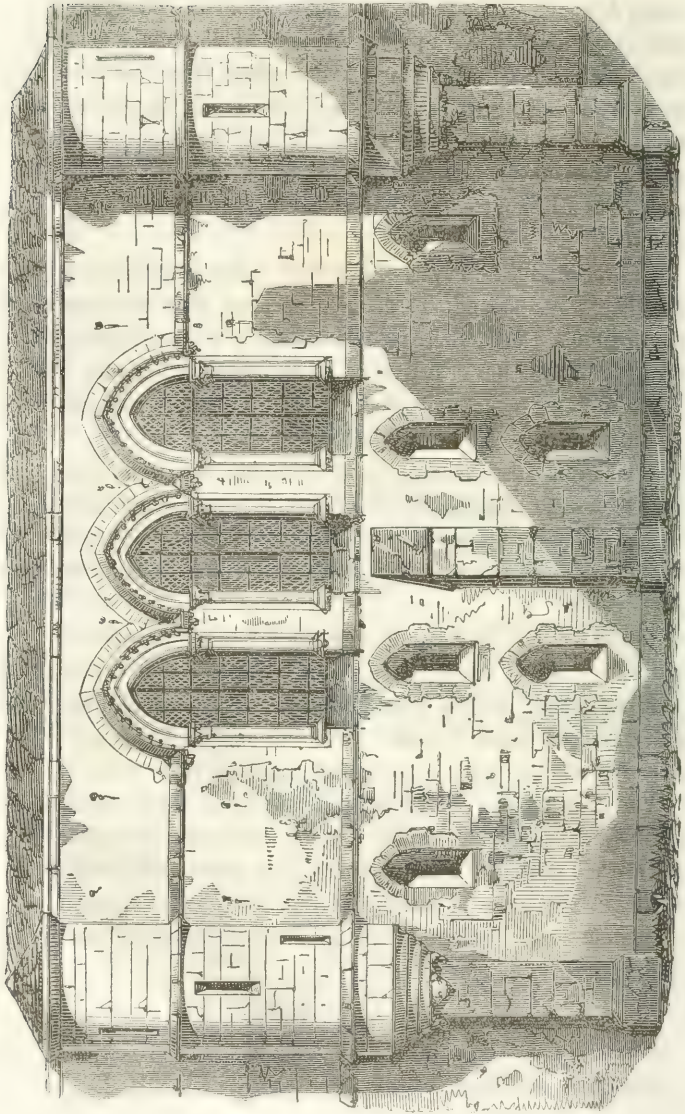
Nous avons aussi remarqué dans la cuisine, une vaste cheminée dont le chambranle est orné d'une énorme guirlande de vignes et de raisins profondément fouillée et couronnée d'un blason. Cette cheminée a tous les caractères de la fin du XV^e. siècle.

En sortant de l'évêché, le Congrès a admiré une œuvre patiente. C'est la reproduction de la cathédrale tout entière faite en carton par un jeune Laonnois. Il serait à désirer, s'il y avait un musée à Laon, qu'on pût obtenir du propriétaire cet objet fait avec beaucoup de précision et de talent.

Voici, Messieurs, en abrégé et autant que le temps me l'a permis, le récit décoloré de votre intéressante visite, qui, je l'espère, aura un heureux résultat pour notre belle cathédrale, et pour nous le bonheur d'avoir passé en compagnie d'hommes aussi honorables et aussi savants une des plus belles journées de notre vie.

Le Secrétaire,

POQUET.



E. Sagot del.

PORTION DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE LAON.

Séance du 7 juin 1851.

Présidence de M. le Comte de MÉRODE.

La séance est ouverte à 8 heures du matin. Le bureau est composé comme à la précédente séance. M. le Maire de Laon est invité à siéger au bureau ; M. Gomard remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, M. Millet, inspecteur des forêts, communique la note suivante sur une découverte d'urnes cinéraires gallo-romaines faite dans la forêt de St.-Michel (Aisne).

NOTE DE M. MILLET.

La forêt domaniale de St.-Michel est située dans la portion nord-est du département, sur la frontière de la Belgique, entre le bourg de Lirson (Aisne) et le village de Macquenoise (Belgique). Cette forêt n'est aujourd'hui qu'un lambeau du vaste massif boisé qui, à une époque très-reculée, recouvrait la plus grande portion du territoire actuel du département de l'Aisne, du département des Ardennes et de la province de Chimay, etc.

D'après les documents les plus anciens, la surface qui est aujourd'hui couverte par la forêt de St.-Michel a toujours été à l'état boisé. Cet état est, d'ailleurs, nettement caractérisé par la nature même du sol à des profondeurs assez considérables.

L'on a trouvé, dans cette forêt, des antiquités très-remarquables, notamment les traces d'un camp retranché que l'on attribue aux Romains.

Dans l'une de mes dernières visites à la forêt de St.-Michel,

j'ai été assez heureux pour trouver en place trois pierres , dont la destination ne peut être douteuse.

Ces trois pierres étaient enfouies à une profondeur de 30 à 40 centimètres. Par leur réunion, elles formaient une cavité ovoïde destinée à recevoir une urne.

Deux pierres juxta-posées forment la partie principale de cette cavité et reposent sur le sol , la troisième sert de couvercle.

Elles n'étaient réunies ou soudées entr'elles ni par un mortier , ni par un ciment quelconque.

Le couvercle ayant été déplacé par des charbonniers qui creusaient le sol , on en a retiré une urne en terre cuite renfermant des os très-friables et affectant une teinte blanchâtre. Ces os appartiennent incontestablement , par tous leurs caractères , à l'espèce humaine.

Les pierres sont des poudingues granitoïdes ; elles sont identiques à celles que l'on trouve sur les lieux mêmes , notamment à proximité de Macquenoise ; ce sont des couches de poudingues appartenant au terrain de transition ; elles sont connues dans le pays sous le nom de pierres des Sarrasins.

La pierre supérieure qui sert de couvercle est légèrement creusée ; on en trouve quelques-unes éparses dans la forêt. Dans les fermes des villages voisins , ce couvercle sert à contenir de l'eau pour la volaille.

Plusieurs observateurs , qui ont visité Macquenoise et la forêt de St.-Michel , ont pensé que ces couvercles avaient pu servir de meule à grains , parce qu'ils n'avaient pas vu en place le groupe des trois pierres destinées à servir d'enveloppe à une urne cinéraire.

J'ai pris les dispositions nécessaires pour mettre prochainement ces pierres à la disposition du musée du département ; leur poids total est de 600 kilogrammes environ.

Quant aux appréciations historiques dont elles peuvent être l'objet, je ne puis mieux faire que de les abandonner aux hautes lumières du Congrès.

M. de Caumont donne lecture de la lettre suivante de M. Voillez, relative à la restauration de l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin.

LETTRE DE M. VOILLEZ.

MONSIEUR,

Je regrette profondément que mes occupations administratives ne me permettent pas de me rendre à Laon pour assister aux séances du Congrès archéologique; de puissants motifs me feraient d'ailleurs un devoir de soumettre à une discussion approfondie les travaux de restauration que l'on va commencer à l'hôtel-de-ville de St.-Quentin.

Le Conseil municipal de cette ville a accepté un plan et un devis, et déjà la démolition des trois frontons qui couronnent l'édifice est commencée et va se continuer.

Je suis fâché de le dire, mais il est à craindre que cette restauration n'ait pas été assez sérieusement étudiée, et déjà j'ai cru devoir faire de graves objections sur le système de décoration proposé par l'architecte chargé de diriger les travaux.

Dans l'intérêt de la conservation de ce curieux monument, que vous avez cité dans votre Cours d'antiquités comme présentant des caractères architectoniques spéciaux, il serait à désirer que la Commission de la Société française pût, en quittant Laon, venir tenir une séance à St.-Quentin, où je serais heureux d'exposer les observations critiques que me suggèrent les propositions qui ont été récemment faites, et dont l'exécution ne me paraît pas, je le répète, suffisamment motivée.

On propose, par exemple, de couronner le fronton central par un statue de saint Quentin, et les deux autres frontons chacun par une figure d'ange; de plus, de placer au bas du même fronton central, à l'extrémité des rampans, un singe et un chien!

Tout cela n'est fondé sur aucune tradition, sur aucune preuve; d'ailleurs l'usage de surmonter les frontons de statues n'existe, aux XV^e. et XVI^e. siècles, qu'à l'égard de ceux des églises, mais je ne pense pas qu'on en trouve d'exemples aux hôtels-de-ville; je proposerais plutôt d'y placer des expansions végétales, comme on en rencontre si communément à cette époque, et qui sont d'ailleurs caractéristiques du style flamboyant.

L'hôtel-de-ville de St.-Quentin a été construit en 1509; c'est un précieux spécimen de l'architecture civile, très-bien conservé dans certaines parties et qu'il serait déplorable de voir défigurer par des restaurations ou des additions inexplicables; au point de vue de l'art, ce serait une profanation, et il appartient à la Société française de formuler à cet égard des réserves énergiques.

On a le projet de faire subir à tout le monument, non seulement des réparations, mais de mettre plusieurs parties anciennes *en harmonie* avec la façade principale, c'est-à-dire de détruire une des parties latérales, le tout par amour pour l'uniformité.

Vous concevez, Monsieur, qu'à la vue du malheur dont l'hôtel-de-ville de St.-Quentin est menacé, mon cœur d'archéologue a bondi, et que je ne saurais voir de sang-froid transformer, pour ne pas dire mutiler, un édifice qui a droit à plus de respects.

Ces considérations me font donc regretter vivement de ne pouvoir aller plaider la cause de ce monument, afin qu'il soit consigné dans le procès-verbal du Congrès de la protestation

que je fais à l'avance contre les projets de restauration qui tendraient malheureusement à en altérer les principaux détails, ou par un goût et des connaissances trop superficiels de l'étude de l'art au XVI^e. siècle, à substituer des accessoires peu convenables et que n'autorisent ni les besoins, ni la décoration du monument.

Je m'occupe en ce moment à dessiner avec le plus grand soin toutes les parties qu'on démolit, et déjà j'ai acquis la certitude que l'extrémité des frontons n'avait jamais dû avoir de statues. On n'y trouve aucune trace de scellement, et les boulons qui subsistent paraissent plutôt destinés à soutenir un ornement de peu de volume que des personnages.

Quant aux figures (le chien et le singe) qu'on propose de sculpter à la base du fronton central; vouloir, comme M. l'architecte, leur donner un sens symbolique pour en légitimer la présence, n'est pas admissible; ce qui l'est encore moins, c'est d'y voir d'un côté *la fidélité des habitants*, et de l'autre leur *merveilleuse facilité à se prêter à toute espèce d'industrie...* (ce sont les explications données par M. Lacroix) : il n'y a là rien de sérieux, et ce n'est pas ainsi qu'on peut formuler des restaurations ou plutôt des monstruosité archéologiques.

Vous concevez, d'après ce simple exposé (que je ne puis ni ne veux pousser plus loin), le danger dont nous sommes menacés. Serait-ce trop présumer de la bienveillance éclairée de MM. les membres du Congrès, pour espérer qu'ils daigneront prendre en sérieuse considération les observations que j'ai l'honneur d'adresser, et donner place à ma réclamation dans le procès-verbal d'une de leurs séances.

Nous avons lieu d'espérer encore, Monsieur, que vous voudrez bien prendre l'initiative dans l'appel que nous faisons au nom de l'art, de la science et de l'histoire, pour que notre hôtel-de-ville, déjà frappé par le marteau démolisseur,

n'ait pas plus tard à montrer aux yeux attristés des archéologues sa façade hybride et défigurée par les blessures d'un ciseau moderne , qui , ne tenant pas compte des traditions du passé , n'en dénature ou n'en altère les formes ou les détails les plus essentiels.

MM. de Caumont et Tarbé pensent , comme M. Voillez , que les pignons de l'hôtel-de-ville n'ont pu avoir pour ornements que des expansions végétales. On cite l'hôtel-de-ville de Louvain , qui a été restauré tel qu'il était primitivement.

M. Ch. Gomard expose qu'il résulte de recherches faites par lui dans le dossier des archives relatif à l'hôtel-de-ville de St -Quentin , qu'il n'y a aucun indice de statues à la façade de l'hôtel-de-ville, et encore moins de chien et de singe. Il ajoute que M. Jamin , élève de l'Ecole des chartes , qui a fait le classement des archives de la commune de St.-Quentin, lui a écrit pour lui dire qu'il n'avait trouvé aucun indice de ces statues dans les pièces classées.

M. de Mérode , s'associant aux opinions unanimement exprimées , demande que la proposition de M. l'architecte soit repoussée , et que le monument soit restauré tel qu'il était , sans qu'il y soit ajouté ni statue , ni singe , ni chien. Le Congrès adopte ces conclusions.

MONUMENTS RELIGIEUX DES XIII^e. ET XIV^e. SIÈCLES.

M. de Caumont fait remarquer que ces monuments , dans le Laonnais , sont moins finement sculptés que dans d'autres parties de la France ; il estime que cette différence peut provenir du grain de la pierre.

M. l'abbé Poquet signale l'église de Braisne , commencée en 1180 et terminée en 1230 ; l'église de Longpont , 1220 , belle époque , dispositions remarquables , dédicace faite du

temps de saint Louis. Saint Bernard a visité plusieurs fois cette église.

M. Piette pense que l'église de Longpont n'est pas du temps de saint Bernard. Il cite l'église de Foigny, de l'époque de saint Bernard, qui n'avait pas le moindre rapport avec celle de Longpont. Saint Bernard était très-sobre d'ornements, surtout à l'extérieur.

M. de Laprairie, s'appuyant sur l'opinion de M. de Montalembert, cite beaucoup d'églises toutes semblables, toutes du temps de saint Bernard, entr'autres l'église de Citeaux, à chevet droit, et Longpont à chevet rond.

M. l'abbé Poquet signale l'église de St.-Léger, à Soissons, dont les principales parties sont d'une pureté de style remarquable; l'église de St.-Jean-des-Vignes, dont le portail a été commencé en 1206, continué en 1340 et terminé en 1520, chevet carré, chose rare dans les églises du XIII^e. siècle; l'église d'Ambleny, partie du XII^e. et du XIII^e. siècles; l'église de Couvrelles, du XIII^e. siècle; l'église St.-Julien, du XIII^e. siècle; l'église d'Essommes, d'une beauté remarquable.

M. de Laprairie dit que dans le Soissonnais il y a, dans les villages, beaucoup d'églises des XII^e. et XVI^e. siècles, et très-peu des XIII^e. et XIV^e. Il attribue cette lacune aux guerres des Bourguignons, qui, à cette époque, ont désolé le Soissonnais.

M. de Chauvenet signale comme église remarquable du XIII^e. siècle l'église de St.-Quentin, et les ruines de la chapelle d'Epargnemaille, à St.-Quentin.

M. Ch. Gomard demande si, dans les églises du Soissonnais et du Laonnais, on rencontre des cryptes de refuge, immenses souterrains avec galeries qu'on remarque dans beaucoup d'églises picardes.

M. Piette dit qu'il n'en a rencontré que dans l'église de

Lehau-Court, près St.-Quentin ; par l'entrée, qui est en avant du portail, il a pu pénétrer à une certaine distance.

M. de Laprairie dit que, dans le Soissonnais, les souterrains de refuge des habitants des campagnes, les *creutes*, comme on les appelle dans le pays, étaient creusées dans les carrières ; le village de Pasly, près Soissons, en possède surtout de très-remarquables et de très-curieuses.

M. l'abbé Poquet signale beaucoup d'églises dans lesquelles on trouve un puits. Il cite St.-Omer, St.-Léger et St.-Médard, dont la crypte du XIII^e. siècle possède un puits très-bien conditionné.

M. de Caumont pense que les puits ou citernes en usage dans beaucoup d'églises, avaient une eau à laquelle on attribuait presque toujours une vertu miraculeuse et qu'on distribuait aux malades. Le voisinage des saints martyrs ou des personnes saintes, enterrées dans les églises, sanctifiaient les eaux.

M. l'abbé Poquet demande à quel dessein on a fait dans les églises les labyrinthes ronds ou octogones qu'on y rencontre.

M. de Mérode cite l'opinion qui a été émise à ce sujet : c'était, dit-on, pour ceux qui ne pouvant aller en Terre-Sainte remplaçaient ce pèlerinage en parcourant à genoux toutes les parties du labyrinthe.

RENAISSANCE.

M. de Chauvenet signale une grille en fer, style renaissance, qui se trouve dans une chapelle de Ribemont ; on y voit beaucoup d'emblèmes, beaucoup de têtes de rois et de reines : cette grille, qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'église de St.-Germain, à Amiens, a été dessinée dans l'ouvrage de M. de Taylor ; l'église avec pendentifs de Pleine-Selve du XV^e. siècle ; ses tombeaux remarquables ; un ancien autel, en grès,

qui sert de marche à l'entrée de l'église d'Essigny-le-Grand.

M. Piette signale l'église de Travecy, bâtie en 1550 par Marie de Luxembourg, comme remarquable et d'une complète conservation.

M. de Laprairie parle des peintures murales de l'église de Coucy-la-Ville, attribuée au XV^e. siècle, et qui représentent la légende de saint Antoine avec des personnages jouant des instruments de toute espèce.

M. de Chauvenet signale les peintures murales de la chapelle St.-Michel dans la collégiale de St.-Quentin.

Fonts baptismaux. — M. de Caumont, après avoir fait quelques questions sur les fonts baptismaux du département de l'Aisne, parle de la quantité considérable de fonts baptismaux intéressants qui existe encore dans les départements du Nord de la France.

M. Piette signale les fonts baptismaux de Beaumont près Marle, Monteneau, Corbeny, de la cathédrale de Laon, de Chaourse (XII^e. siècle), de Coucy, de Cilly, de Travecy, de Voyenne ;

M. de Chauvenet, ceux de Vermaud, Brissay-Choigny, et beaucoup d'autres à une ou quatre colonnes ;

M. l'abbé Poquet, ceux de Longueval, Montigny-Langrin, Nouvion-le-Vineu, Bitry (arrondissement de Compiègne), de Nogent-l'Artaut. Il raconte que la statue du chancelier Artaut (1140), intéressante par la légende locale, vient d'être retrouvée.

Autels, rétables. — M. de Bretagne parle de l'autel de la chapelle des fonts baptismaux, à l'église de St.-Quentin.

M. de Chauvenet dit qu'il ne reste plus de cet ancien autel, qui était *l'autel du St.-Sépulchre*, que le couron-

nement de l'autel sous lequel il y avait un calvaire. — Il indique ensuite un très-ancien autel en forme d'évier, qui se trouve dans la crypte de l'église de St.-Quentin avec des inscriptions des XIV^e. et XV^e. siècles.

M. Matton parle d'un rétable représentant le martyr de saint Quentin qui se trouve dans l'église de Guise. — Il y a à la Flamangrie un rétable très-curieux en bois peint et doré.

M. l'abbé Poquet signale à Bezu-les-Fèves, près Château-Thierry, un rétable massif avec simple table. On n'en connaît pas de remarquable ni à Laon, ni à Soissons.

M. de Chauvenet indique *l'ensevelissement* qui se trouve dans la chapelle de Silly, près Ribemont, et qui provient des anciens châtelains de Cilly.

Pierres tombales. — M. Piette signale une pierre tombale en marbre noir qui se trouve dans l'église de Cilly, canton de Marle; elle est relevée en ronde-bosse, et représente un noble homme, Fery de la Bove, seigneur de Cilly, Estréaupont et Thiernu, décédé le 15 novembre 1573.

M. Ch. Gomard indique la pierre en ronde-bosse représentant M. d'Estournel et sa femme, qui se trouve au musée de la Société académique de St.-Quentin.

M. de Bretagne indique, à Laon, la tombe d'un sire de Coucy qui se trouve dans l'église St.-Martin, celle d'une religieuse dans la même église, et le tombeau très-remarquable de Jeanne de Luxembourg dans l'église de Lafère.

M. l'abbé Poquet signale trois statues de personnages assez célèbres, qui se trouvent dans l'église de Soissons : les statues de deux abbesses et celle du chevalier de Conflans; à Connigies, près Condé, la statue d'une demoiselle de St.-Aubin; dans l'église d'Essommes le tombeau d'un moine couché, tenant une

inscription dans sa main ; à Blérancourt , deux tombes très-bien conservées , qui ont été retrouvées et placées à droite et à gauche du portail de l'église.

M. Ch. Gomard demande que , dans l'intérêt des illustrations locales , pour aider aux recherches biographiques , fixer des dates , etc. , il soit dressé un relevé de toutes les inscriptions de pierres tombales qui ont existé ou qui se trouvent encore aujourd'hui dans les églises du département ; il pense que de ce travail ressortirait une foule de documents intéressants pour les familles et pour l'histoire. Il propose que ce relevé soit fait par l'intermédiaire du clergé ; il pense que MM. les curés , sous la direction de MM. les doyens et archidiacres , sont plus à même que qui que ce soit de faire ce travail complet , en signalant toutes les inscriptions qui se trouvent dans leurs églises.

M. de Caumont appuie cette proposition , mais il demande qu'on ne se borne pas seulement à relever les inscriptions tombales , mais qu'on relate en même temps les inscriptions quelles qu'elles soient ayant rapport soit à des obits , soit à des fondations. Il se réfère d'ailleurs aux instructions publiées précédemment à cet égard par la Société française.

Cette proposition est agréée par MM. les archidiacres de Laon , de St.-Quentin , les doyens de Vervins et Corbeny , et les autres ecclésiastiques présents à la séance ; le Congrès décide que , dans les chefs-lieux d'arrondissement où il existe des Sociétés savantes , ces Sociétés seront invitées à nommer un commissaire qui se mettra en rapport avec MM. les doyens ou archidiacres pour mener ce travail à bonne fin.

M. l'archidiacre de Laon communique au Congrès un manuscrit de M. Delahèque , instituteur à Nouvion-le-Vineu , précédemment sacristain de la cathédrale de Laon , qui rapporte toutes les inscriptions de la cathédrale de Laon.

Le Congrès félicite l'auteur de ce travail de cette inté-

ressante communication, et, sur la proposition de M. de Caumont, décide qu'il sera décerné une médaille de bronze à M. Delahêgue, en récompense de ses patientes recherches.

Reliquaires , orfèvrerie , mobilier. — M. de Chauvenet dit que St.-Quentin ne possède rien de remarquable.

M. l'archidiacre de Laon dit que la cathédrale possède un petit calice en argent avec émaux du XIII^e. siècle.

M. Piette cite le calice de l'église de la Bouteille, arrondissement de Vervins, qui est en vermeil et dont le pied est orné de quelques émaux du XIII^e. siècle; l'encensoir de St.-Pierre, canton de Sains, plus bas et plus gracieux que les encensoirs actuels.

M. l'abbé Poquet signale dans une commune du canton de Braisne un ciboire ostensor du XV^e. siècle; un calice en vermeil, du XIII^e. siècle, à la cathédrale de Soissons; à Presles, un reliquaire formé d'un tube en cristal de roche contenant les reliques, soutenu par deux pignons en vermeil, style fleuri du XIV^e. siècle.

Cloches. — M. Piette signale la cloche de la paroisse de la Bouteille, provenant de l'abbaye de Foigny et fondue sous l'administration de Robert de Coucy, premier abbé commendataire. Il signale également une petite cloche provenant du réfectoire de l'abbaye du Val-St.-Pierre; elle sert de timbre à l'horloge de la ville de Vervins; on lit sur son pourtour :

Mon nom est Bonne-Nouvelle :
Chacun à diner j'appelle;
Si buvez un coup de trop
N'oubliez votre couteau.

la cloche très-curieuse de Camelin, du XIV^e. siècle; la cloche

de Rolières, du XVI^e. siècle, avec une inscription et un dessin représentant saint Martin.

M. Martin signale à Archon une petite cloche de 1444 ; à Rosoy, une cloche de 1687 dont le parrain a été le duc de Mazarin, et la marraine Hortense Mancini, sa femme.

M. l'abbé Poquet indique à Saconin, près Soissons, une petite clochette du XVI^e. siècle, sur laquelle est écrit *Salve regina*; la cloche de Marchais, près Montmirail, de 1500 à 1520.

M. de Chauvenet signale à St.-Quentin l'horloge du Cateau.

M. l'abbé Poquet indique que Braisne possède la boîte qui contenait l'hostie sainte qui avait été, en 1120, à Braisne, la cause d'un miracle et de la conversion d'une juive; plus dans un vieux manuscrit, le *fac-simile* des pains d'autel qui servaient à Braisne à cette époque. Il signale aussi les tapisseries remarquables de l'église de Vaux, qui représentent les différents mystères de la vie de Jésus-Christ.

M. de Laprairie indique les tapisseries du XVI^e. siècle qui, à Soissons, représentent la légende de saint Gervais et de saint Protas.

Châteaux du moyen âge. — M. de Caumont porte l'enquête archéologique sur les châteaux du moyen âge.

M. de Chauvenet indique le château de Moy et l'enceinte de Bohain; à Beaufort, une tour avec machicoulis, servant aujourd'hui de moulin à vent; des souterrains avec voûtes en ogive très-bien conservées; les ruines du château du Câtelet; le château de Savrienois.

M. Piette signale les ruines du château de Coucy; celles du château d'Aulnois, enceinte du XIII^e. siècle très-bien conservée avec donjon très-élevé; le château de Cerny-les-Bucy ayant encore ses grilles, herses et machicoulis; l'en-

ceinte du château de Clacy ; le château de Presles , ancienne maison de plaisance des évêques de Laon , ruines très-curieuses ; le Hanot , enceinte fortifiée , commune de Barenton-Celle ; les ruines du château de Neuville.

M. Matton indique le château de Guise ; le château de Wiege , du XI^e. siècle , détruit en 1424 par Jean de Luxembourg ; il en reste encore des constructions ; à Vervins , les anciennes fortifications , dont il reste encore de nombreuses traces , ainsi que des 27 tours qui protégeaient l'enceinte ; à Aubenton , toute l'enceinte fortifiée , dont il reste encore des traces bien indiquées.

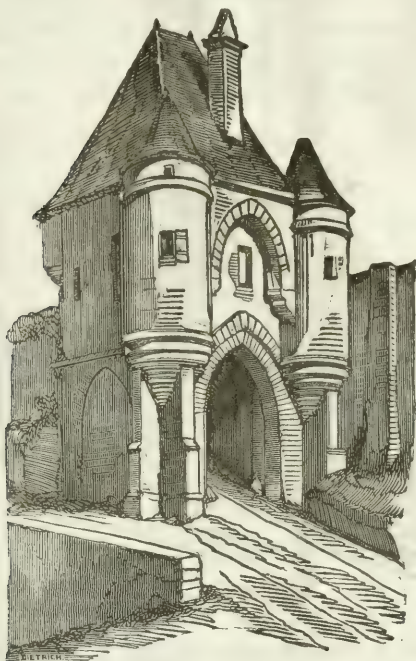
M. de Laprairie signale les ruines des châteaux d'Ambleny ; la Folie , à Braisne ; Pont-Arcy ; Bieuxy ; Droizy ; Cramaille , Berzy , la tour de Sept-Monts , beau reste du palais des évêques de Soissons ; Cœuvres , Pisseleux , près Villers-Cotterets ; Oulchy-le-Château ; la tour de Viviers.

M. Piette indique le château de Château-Thierry ; celui de Lafère , en Tardennois ; Coulanges ; La Ferté-Milon ; Gandelu ; Marigny ; St.-Marc.

Abbayes , portes de ville , maisons. — D'autres questions posées par M. de Caumont provoquent les communications suivantes :

M. Duchange signale les portes de la ville de Laon , remarquables par leur construction et comme dignes d'un grand intérêt , et il demande qu'elles ne soient pas démolies , comme il en est question. Il pense qu'il n'est pas impossible de concilier la conservation de ces portes avec la facilité qu'exigent les nouvelles voies de communication. MM. Piette et de Caumont appuient vivement cette demande. Le Congrès adoptant ce vœu , décide qu'il sera transmis à l'autorité administrative avec prière d'y accéder. M. de Caumont insiste sur l'intérêt qu'offrent les portes de Laon ; il présente le

dessin d'une de ces portes du XIII^e. siècle, qu'il recommande particulièrement à la sollicitude des habitants de la ville.

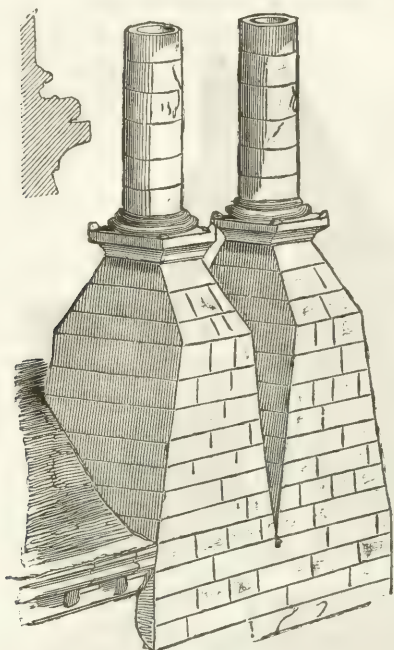


PORTE D'ARDON, A LAON.

M. Gomard signale les ruines de l'ancienne abbaye de Fervaques, près Fonsomme, et l'abbaye plus moderne de Fervaques, à St.-Quentin, qui sert aujourd'hui de Palais-de-Justice.

M. Piette indique l'abbaye de Prémontré. Il signale une des plus anciennes maisons de Laon, qui se trouve dans la *Ruelle à la Voûte*, à Laon. Cette maison, qu'il fait remonter à une époque très-reculée, est surtout remarquable par ses

ouvertures à plein-cintre et par deux cheminées faisant saillie en-dehors.

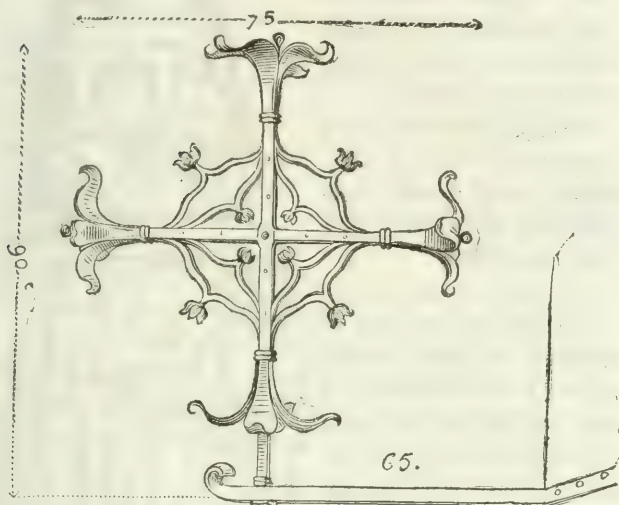


CHEMINÉES A LAON, RUELLÉ A LA VOUTE.

M. Duchange indique encore à Laon la maison de refuge du Val-St.-Pierre , qui a une porte d'entrée remarquable , et qui présente dans la cour une voûte qui soutenait une chapelle ; la maison de M. d'Hennezel , à Laon , à cause d'un escalier dans une tour formant saillie ; les portes des maisons de MM. Tilorier et Buzerolles , à Laon.

M. Gomard signale à St.-Quentin plusieurs maisons en bois remarquables : celle de la *Croix de Fer* , du *Plat d'argent* , du *Cœur couronné* , et par dessus tout la *Maison de l'ange* , remarquable par les sculptures et ornements qui décoraient

toutes les pièces de bois de la façade. Cette maison a été démolie, en 1846, pour faire place à la nouvelle Salle de Spectacle ; mais M. le duc de Vicence a racheté la façade pour la conserver et la faire rétablir dans sa propriété, à Caulaincourt. On a recueilli l'ancienne croix qui donnait son nom à la maison de la Croix-de-Fer ; un dessin est présenté par M. Gomard, et M. de Caumont s'engage à le publier.



CROIX DE FER, A SAINT-QUENTIN.

M. de Caumont exprime combien il est intéressant de faire connaître aux populations les monuments au milieu desquels elles vivent, et de les recommander ainsi à leur patriotique intelligence ; il invite les Sociétés savantes du département, pour mieux vulgariser l'intérêt qui s'attache à ces débris de notre ancienne architecture civile et religieuse, à établir, à des prix très-bas, des *itinéraires* pour les diverses parties du département, comme on l'a fait pour une partie de la Nor-

mandie. Il demande aussi la formation d'un musée pour le département, ou au moins pour la commune de Laon. Cette proposition est vivement appuyée par un grand nombre de membres, et après une discussion sur les divers locaux qui pourraient y être consacrés, une des salles de l'ancien hôpital est regardée comme la plus convenable.

Le Congrès exprime le vœu que les pierres tombales les plus remarquables des églises soient relevées contre les murs de ces mêmes églises.

Il signale les vitraux de la chapelle de l'évêché, à Laon, comme ayant besoin d'une prochaine restauration pour leur conservation.

M. Oyon met sous les yeux du Congrès un morceau de sculpture, en pierre calcaire, trouvée dans un tumulus, et dont il a été question dans la séance précédente. Cette espèce de borne, dans laquelle M. de Caumont reconnaît un monument gallo-romain placé sur le bord d'une route avant d'être enseveli sous les terres



du tumulus, représente une espèce de borne dont la partie supérieure se termine par une tête à triple face, coiffée d'une tête de bœuf; plus bas deux personnages, dont l'un tient sur le poing un coq, sont gravés en bas-relief sur cette borne dans une espèce d'encadrement. Ce monument est examiné avec le plus grand intérêt par MM. les membres du Con-

grès. M. Perrine en a fait un dessin. Il a été trouvé dans une tombelle de la commune de la Mallemaison.

M. Ch. Gomard demande, au nom de la Société académique de St.-Quentin, que la Société française pour la conservation des monuments tienne à St.-Quentin sa session de 1852. Il signale comme dignes d'un haut intérêt le camp romain de Vermand, l'église collégiale de St.-Quentin et son Hôtel-de-Ville.

Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est mise aux voix et adoptée. L'époque de la tenue de cette session sera ultérieurement fixée par la Société académique de St.-Quentin, de concert avec M. de Caumont, président de la Société française pour la conservation des monuments.

Le Congrès vote des remerciements à M. le maire de Laon, pour sa généreuse hospitalité, et aux membres de la Société académique de Laon pour le zèle qu'ils ont apporté à l'organisation du Congrès.

L'assemblée décide ensuite qu'elle se transportera dans l'après-midi à Vauclair pour examiner les ruines de cette abbaye et particulièrement un énorme bâtiment bien conservé et dont la destination n'est pas généralement reconnue.

Demain dimanche, à l'issue de la messe, une visite sera faite, à midi, à la bibliothèque de la ville de Laon, où la séance de clôture aura lieu.

Le Secrétaire,

Ch. GOMARD.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A L'ABBAYE DE VAUCLAIR.

Après la séance du samedi 7 juin , les membres du Congrès réuni à Laon résolurent de faire une excursion archéologique jusqu'à l'abbaye de Vaclair, située à 20 kilomètres de cette ville. Cette exploration devait avoir pour but de visiter les ruines de ce grand monastère et surtout d'étudier dans ses détails un magnifique bâtiment qui , dit-on , aurait servi de grange au XII^e. siècle , et qu'on nous donnait comme un spécimen curieux des constructions agricoles de cette grande époque.

Cette caravane était composée d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles on comptait M. le comte de Mérode, président du Congrès ; M. de Caumont, directeur de la Société française. MM. Corbin , préfet de l'Aisne ; François , recteur de l'Académie ; Perrine , Amédée Piette , Dersu , de Laprairie , Gaugain , Fleury , rédacteur du journal de l'Aisne ; Ch. Gomard , secrétaire de la Société académique de St.-Quentin ; l'abbé Poquet , inspecteur des monuments. MM. Corbin , Perrine et Dersu avaient mis généreusement leurs voitures à la disposition des voyageurs. Grâce à cette attention délicate des archéologues Laonnais , le trajet se fit avec une grande célérité.

Nous pûmes admirer, en descendant la montagne de Laon , ces belles plaines qui s'étendent , au nord , vers la Thiérache et la Flandre et vont se perdre sur les confins de la Belgique. En sortant le faubourg de Vaux , qui nous offrait une vive

animation et la vue d'une grande et belle église, nous prîmes la route de Reims; nous laissâmes sur notre gauche Athies devenu célèbre par la bataille de 1814. On nous faisait remarquer plusieurs monticules qui accidentent le sol et qui sont sans doute des buttes artificielles construites à cette époque, à moins qu'on n'aime mieux y voir des tumulus élevés le long d'une chaussée romaine dont nous traversons la ligne encore verdoyante.

Tandis qu'à droite et à gauche de notre route nous examinions ici les productions du sol, dont M. de Caumont nous décrivait les propriétés et la nature, là de magnifiques forêts, des villages remarquables par leurs monuments ou leurs anciens souvenirs, nous avons déjà franchi cette chaîne de collines qui environne, au sud, les campagnes de Laon comme d'une ceinture, nous faisons notre entrée solennelle dans la *vallée Foulon* en traversant le village de Sainte-Croix. C'est dans le creux de ce vallon, entre le château de La Bove et Hurtebise, que se trouvait placée l'abbaye de Vauclair, fondée en 1134, dans un lieu, disent les anciennes chartes, appelé alors *Courtmemblain* ou *Commenblain*. Il paraît que c'est saint Bernard lui-même qui lui avait donné le nom de Vauclair (*Vallisclara*). Il y avait alors dans ce désert une chapelle desservie par un prêtre nommé Robert, qui abandonna ses droits en se faisant religieux à Clairvaux; d'autres disent à Vauclair (1). L'évêque Barthelemy, ce père de tant de monastères, passe pour en être le fondateur, ainsi que Gauthier, comte de Romy et Gerard-Enfant.

Vers 1135, Henry Murdruch, que ses grandes qualités

(1) Ces deux noms sont en effet les mêmes si l'on vient à déplacer l'un des deux mots qui les composent, et c'est sans doute en mémoire de Clairvaux que saint Bernard aura donné à ce nouveau monastère le nom de Vauclair.

élevèrent plus tard sur le siège d'Yorck , vint à la tête de onze religieux pour commencer cette abbaye , bâtie d'abord sur des proportions assez médiocres , et dans un lieu dit le *Pré du Moulin*. Ce ne fut que vers le milieu du XIII^e. siècle , que l'on construit un abbaye plus vaste (dit Lelong , *Histoire du diocèse de Laon*) , avec une belle église , et une vaste cour d'entrée , sur un terrain peu éloigné de la première. Cette maison religieuse éprouva , comme tant d'autres , toutes les calamités de la guerre ; elle fut pillée et brûlée en 1359 , avec les fermes dépendantes. On répara ces désastres dans le cours du XVI^e. siècle , vers 1540 , mais les guerres de religion et les troubles de la Ligue la ruinèrent de nouveau. On assure même , que dans cette dernière guerre , plus de 50 personnes , qui s'étaient retirées dans les greniers pour échapper à la persécution , furent précipitées du haut des voûtes et périrent de la main de ces fanatiques. 93 s'est chargé d'amonceler d'autres ruines. En effet , nous n'avons plus retrouvé de cette grande église qu'un pan de murailles , quelques salles attenantes aux cloîtres et dont les voûtes s'écroulent. Nous y avons remarqué sur les chapiteaux de colonnes des ornements plissés en forme d'éventails , que nous n'avons pas encore observés ailleurs , et dont nous avons vu peu d'exemples dans les grandes constructions de notre pays. Il y a aussi quelques débris de peintures murales.

L'historien Lelong nous apprend qu'il y avait autrefois une croix en filigrane , couverte de pierreries de deux pieds de haut et contenant du bois de la vraie croix. L'abbé Dom Nicolas , de Reims , l'avait fait faire en 1225.

Plusieurs seigneurs de La Sove , château-fort qui dominait le côteau au nord , ont été enterrés dans l'église de Vaclair.

Heureusement , qu'un vaste bâtiment formant un paral-

lélogramme rectangle, de 68^m. de long sur 13 de large, n'a pas eu le sort de l'église et des lieux réguliers.

« Ses murs, dit M. Piette, à qui nous empruntons cette description consignée dans son intéressante histoire de Foigny, construits en pierres de grand appareil, ont une hauteur d'environ 18^m. et une épaisseur de 95^c. : ils sont renforcés par trente-six contreforts, quinze sur chaque face et trois sur chaque pignon. Ces contreforts qui règnent dans toute la hauteur de l'édifice, présentent à leur base une saillie de 4^m. et une épaisseur de 77^c. ; ils sont liés entre eux à leur partie supérieure, par une double arcade à plein-cintre, qui donne à la masse du bâtiment une légèreté qu'on lui supposerait difficilement.

Les fenêtres sont au nombre de cent trente-deux, cinquante-six sur chaque face et dix sur chaque pignon : au rez-de-chaussée, les ouvertures sont carrées et encadrées dans un arc ogival ; à l'étage supérieur, elles sont cintrées et rangées sur deux lignes parallèles, deux sur la première ligne et une sur la seconde.

La corniche qui couronne l'édifice, est un simple filet soutenu par des modillons carrés et taillés en biseau.

A l'intérieur, la grange de Vauclair est divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage, tous deux voûtés : ces voûtes sont partout ogivales, et leurs épaisses nervures, composées d'un tore appliqué sur un bandeau, retombent du côté des murailles sur des espèces de consoles engagées, et au centre du bâtiment, sur de grosses colonnes cylindriques disposées dans sa longueur.

Ces colonnes, au nombre de treize, n'ont point de base ; leur fût s'engage dans le dallage des salles, au rez-de-chaussée comme au premier étage ; les chapiteaux sont ornés d'une simple cannelure, tantôt de feuilles plates sans nervures, et dont l'extrémité dans quelques-unes seulement,

se recourbent légèrement en crosse. Les tailloirs sont hexagones et supportent immédiatement la retombée des voûtes.

On pénètre dans l'édifice par une porte cintrée sans aucun ornement, s'ouvrant au milieu sur un large couloir, qui donne accès dans les divers compartiments du rez-de-chaussée, tandis que l'étage supérieur ne forme qu'une seule pièce dans toute son étendue.

La charpente est une des plus belles que nous connaissons, et l'on peut dire à juste titre, que ce bâtiment, quoique d'une grande simplicité, est en effet d'un style plein de noblesse et de vigueur.

Après avoir examiné dans tous ses détails cette immense construction, qui offre un mélange de plein-cintre et d'ogive, les visiteurs se sont demandé quelle avait pu être la destination de cet édifice, aussi beau, aussi grandiose qu'une cathédrale. Était-ce une simple grange telle que les moines d'alors savaient en bâtir? Cette opinion a été combattue par M. de Caumont qui a visité et figuré bon nombre de granges, dans lesquelles il n'a jamais trouvé de ressemblance avec le bâtiment dont il s'agit. Les granges que l'on connaît, n'ont pas cette forme ni cette disposition. D'ailleurs, à quoi bon ces voûtes, ces fenêtres étroites, sans utilité réelle pour ces sortes de constructions? où se trouvaient les portes d'entrée, les lieux de déchargement? Cet édifice, se prêtait si peu à cet usage que rien aujourd'hui, malgré les changements opérés pour lui donner cette appropriation, rien ne vient à l'appui de ce sentiment.

Cette dénomination de grange se trouvant impropre, on en a fait un magasin et un grenier d'abondance. Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'on puisse établir dans cette vaste construction, des monceaux de tonneaux au rez-de-chaussée, et des amas de grains dans l'étage supérieur; on pourrait même loger au besoin des avoines sur les caissons des voûtes,

entre les poutres de cette magnifique charpente, si digne d'admiration. Mais comment échapper aux nombreuses objections qu'on ne manquera pas de nous faire. Et d'abord, pourquoi ces monceaux de tonneaux établis sous des voûtes peintes, ces portes étroites et d'une rare conservation, après le maniement de tant de futailles, qu'on exportait en Flandre et jusque dans la Hollande, d'après une tradition dont la trace nous échappe aujourd'hui ? Si le dessus de ces prétendus magasins servait à loger les grains qu'on mettait en abondance, pourquoi ces voûtes encore si belles, ces pavés historiés ? Pour nous, il nous semblerait aussi facile d'en faire un réfectoire, une salle d'étude, un chapitre, et un dortoir que toute autre chose, d'autant plus que ce bâtiment touchait au cloître et presque à l'église, et que les cuisines pouvaient y atténir. Qu'on en ait fait ensuite un grenier d'abondance, voir même une grange, comme nous l'avons vu de nos propres yeux, ceci n'a rien qui puisse nous étonner. Les révolutions humaines amènent, à certaines époques, des changements profonds qui déroutent tous les calculs les mieux établis.

Quoi qu'il en soit de sa destination primitive, cette construction ou plutôt ce monument, car c'est le nom qui lui convient, n'en réclame pas moins une étude sérieuse et le talent d'un artiste distingué pour en perpétuer le souvenir.

Cette visite terminée, une copieuse collation nous attendait dans l'ancienne infirmerie de l'abbaye. Messieurs les archéologues, dont la dispute avait aiguisé l'appétit, firent un honneur mérité aux mets succulents que l'on devait à la généreuse attention de MM. Perrine, Dersu et de Caumont. M. le docteur Leroux, de Corbeny ; M. Le Doyen, de Craonne, et quelques autres personnes qui avaient bien voulu se réunir aux membres du Congrès, animèrent de leur douce gaieté un repas champêtre qui pouvait se féliciter d'obtenir les affections d'estomac comme la science archéologique avait gagné celles du cœur.

Bientôt nous saluons Vaclair d'un doux regret , et nous nous acheminons lentement à travers une magnifique forêt , vers la belle ferme d'Hurtebise , le principal domaine de l'abbaye. Cette ferme fut brûlée , en 1590 , par les habitants de Laon , parce que l'abbé de Vaclair n'avait pas voulu embrasser le parti de la Ligue ; la chapelle qui subsiste encore est postérieure à cet événement , ainsi que le corps de ferme.

Nous reçûmes , à Hurtebise , de la part du fermier et du propriétaire , M. le marquis de Bougy , du Calvados , un accueil des plus gracieux.

Nous partîmes avec une douleur , celle de ne pouvoir visiter le champ de bataille de 1814 , si connu sous le nom de *bataille de Craonne*. Napoléon avait placé son quartier général à Hurtebise. Quoique vainqueur , il dut le quitter. Nous l'imitâmes dans sa retraite glorieuse , et sans avoir à combattre une confédération aussi redoutable que celle des puissances coalisées , nous avons à nous défendre dans un prochain avenir des ténèbres de la nuit.

Heureusement qu'au mois de juin le crépuscule se prolonge. Après avoir aperçu Cerny , Chermisy , les vieux débris du château de Neuville , nous pûmes encore considérer le beau paysage de la vallée de Bruyères , dont nous admirâmes l'église romane flanquée de ses trois absides circulaires et décorées de la plus riche ornementation. Cette église est digne assurément d'une petite monographie. Ardon , qu'il nous est impossible de visiter , ainsi que Leully , disparaissent , et à la nuit tombante nous arrivons au pied de la Montagne. Nous jetons un dernier regard sur ce vaste panorama qui se déroule au sud et au couchant de la montagne ; nous contemplons ces bouquets de bois , ces flancs de collines qui se creusent , ces monticules isolés qui s'avancent au milieu de la plaine , ces villages jetés au hasard , ces riches moissons , et , pleins de délicieux souvenirs , et surtout pénétrés d'une profonde reconnaissance pour la généreuse hospitalité de nos

aimables Laonnais, nous nous séparons avec l'espérance de nous retrouver l'année prochaine au Congrès de St.-Quentin.

M. de Caumont, qui avait annoncé que M. Victor Petit ne pouvait, à son grand regret, faire partie de l'excursion, fit espérer que dans peu de jours il ferait, à sa demande, des dessins du monument de Vauclair. M. Victor Petit a tenu sa promesse, et les notes suivantes ont été adressées par lui à M. de Caumont pour être réunies au procès-verbal.

L'Inspecteur remplissant les fonctions de Secrétaire,

L'abbé POQUET.

DESCRIPTION DES DESSINS

Représentant le bâtiment connu sous le nom de Grange de l'abbaye de Vauclair,

PAR M. VICTOR PETIT,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française.

Les dessins que nous allons décrire ne reproduisent pas rigoureusement l'état actuel du bâtiment magnifique de Vauclair. Nous avons retranché les constructions provisoires ou modernes qui sont venues s'appuyer sur les anciens murs, et, de même, nous avons rétabli dans leur état primitif, encore fort reconnaissable, les portes et les fenêtres qui ont été bouchées ou, au contraire, agrandies. Là se bornent scrupuleusement les changements que nous avons pensé devoir adopter, afin de rendre, autant que possible, l'ensemble que dut présenter autrefois le vaste corps-de-logis qui fut élevé à quelques mètres seulement de distance du portail de l'église abbatiale. Aujourd'hui encore, une avenue pavée se dirige en ligne droite depuis la grande porte d'enceinte de l'abbaye jusqu'à l'entrée de l'église. Cette disposition se retrouve dans les diverses abbayes dont les ruines, ou seulement les dessins,

nous ont été conservés. Ainsi, dans le Soissonnais, à Longpont, St.-Jean-des-Vignes, St.-Médard, etc., une avenue droite aboutit au portail de l'église abbatiale (1).

Le grand pignon nord du bâtiment que nous décrivons s'appuie sur le côté droit de l'avenue qui, après s'être avancée vers l'église, tourne subitement à droite et longe la base de la façade, tournée à l'est, de notre bâtiment.

La façade de l'ouest étant celle que l'on aperçoit la première, nous allons la décrire de suite.

Notre dessin représente cette façade dans tout son développement, abstraction faite d'un corps-de-logis moderne qui est adossé vers le centre de la façade en retour d'équerre, entre les huitième et neuvième contreforts. Le mur de cette façade est consolidé par

(1) Une description générale d'une de ces abbayes sera l'objet d'un article spécial.

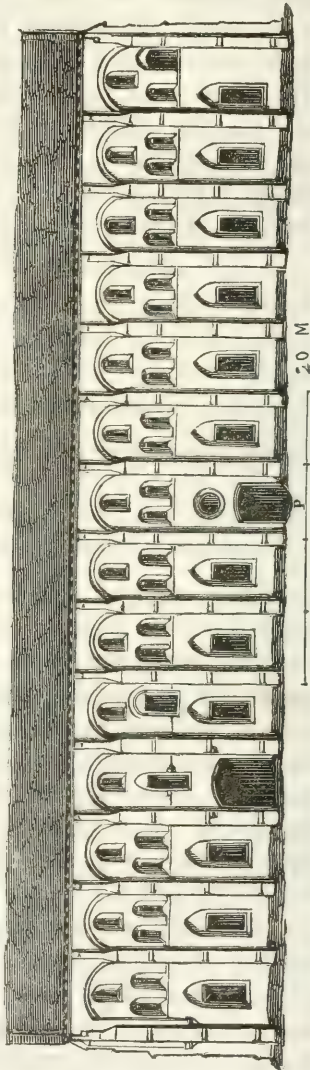


Fig. 4. VUE DE LA FAÇADE DE L'OUEST.

quinze contreforts, ayant près de 1^m. d'épaisseur et de saillie, sur plus de 13^m. de hauteur. Nous négligeons ici d'indiquer les fractions métriques, bien que dans nos dessins elles soient rigoureusement comptées. Nous ajoutons, comme remarque généralé, que l'on reconnaît parfaitement l'emploi de nos anciennes mesures françaises : les toises, les pieds et les pouces pour les divisions les plus importantes, comme aussi les plus petites, dans l'établissement du plan de la construction.

Nos dessins faisant voir la disposition des fenêtres, nous ne la décrivons pas minutieusement. On remarque, entre le quatrième et le cinquième contreforts, une large porte voûtée en arc de cercle et surmontée d'une autre porte plus étroite. A droite et à gauche de ces deux portes, et aussi d'une fenêtre, on aperçoit deux corbeaux, ou consoles, destinés à supporter une charpente qui a complètement disparu. Quelle était la destination de cette charpente? Nous tâcherons de la reconnaître tout à l'heure.

Une autre porte placée entre les huitième et neuvième contreforts s'ouvre sur un passage voûté qui traverse tout le bâtiment. Un oculus éclaire ce passage formé par deux gros murs (fig. 9 et 10), et qui aboutit à la façade opposée (fig. 2). Nous avons marqué de la lettre P ce passage. Nous ne parlons pas des autres portes du rez-de-chaussée qui sont évidemment modernes ou postérieures à la date de l'édifice, d'un certain nombre d'années. Mais au premier étage, indépendamment de la porte dont il a été question, on peut en remarquer deux autres : l'une entre le cinquième et sixième contreforts, l'autre à l'extrémité du bâtiment. Elles communiquaient à des bâtiments qui n'existent plus.

La belle façade de l'est se développe tout entière devant nous. Son état de conservation est remarquable et la pierre a

gardé sa nuance claire et jaunâtre; c'est une sorte de calcaire tendre, poreux, et légèrement sablonneux, que l'on exploite dans le flanc d'une haute colline située à peu de distance, au sud, de Vauclair.

C'est par suite de la démolition assez récente de plusieurs corps-de-logis qui venaient s'appuyer et se réunir à celui que nous décrivons, qu'il est possible maintenant d'embrasser d'un seul coup-d'œil un édifice qui a plus de 70^m. de longueur. (70^m. 40^c.)

Toutefois, une certaine partie de ces bâtiments semble n'avoir été bâtie que bien postérieurement à l'édifice principal. Nous n'en chercherons point la disposition, ni la destination; bornons-nous, quant à présent, à la description de nos dessins.

Quinze contreforts, tous semblables entr'eux, et que nous avons déjà vus à la façade de l'ouest, soutiennent celle de l'est, divisée

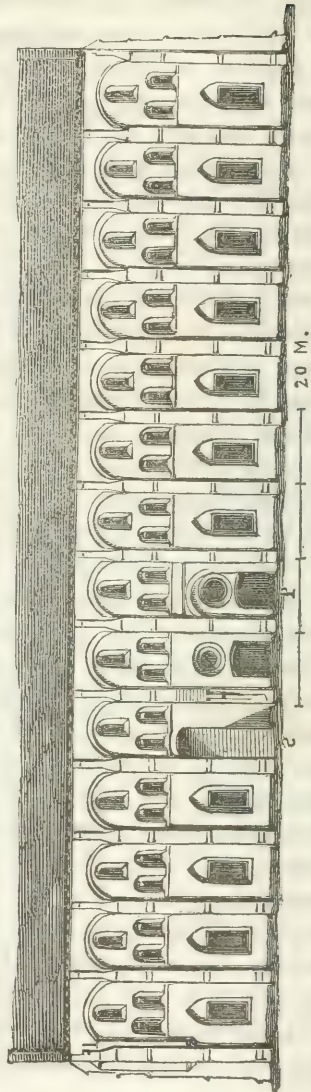


Fig. 2. VUE DE LA FAÇADE DE L'EST.

par cela même en quatorze travées qui correspondent aux distributions intérieures que nous admirerons bientôt.

Chacune de ces travées présente en apparence une similitude qui disparaît après un examen attentif. Nous donnons sur une proportion plus grande la travée qui semble devoir être le résumé de toute la construction (fig. 5 et 6).

Cette construction offre la réunion singulière de l'arc ogival, du plein-cintre et de la plate-bande.

La plate-bande, elle-même, avec ses claveaux en trapèze, tels que les appareilleurs du XVIII^e. siècle eussent pu les faire.

L'écartement qui sépare les deux contreforts est de 3^m. 85^c. en moyenne; l'élévation atteint la hauteur de 13^m. 50^c. en moyenne également, car le nivellement du terrain présente quelques inégalités; enfin le mur est formé de quarante-neuf ou cinquante assises de pierres de taille soigneusement équarries et jointoyées. L'épaisseur de ce mur est d'environ 1^m. : c'est aussi la saillie des contreforts. Les voûtes intérieures ont donc pour points d'appui une muraille ayant 2^m. d'épaisseur. C'est énorme déjà, et cependant les constructeurs n'ont pas jugé cette force de résistance assez considérable; ils ont employé un moyen ingénieux pour augmenter cette même force de résistance et qui consiste à charger le sommet de la muraille, dans un sens vertical, d'une voûte ayant ses points d'appui sur la tête des contreforts et agissant dans le sens opposé à la poussée des voûtes intérieures.

On reconnaît bien là, dans cette combinaison si simple, si vraie et si pleine de bon sens, le génie des constructeurs du moyen âge. Cette voûte, formée par deux arcs-doubleaux de 25^c. d'épaisseur chacun, ajoute donc à l'épaisseur de la muraille et sur son sommet un poids considérable, puisque cette muraille atteint ainsi la mesure d'un mètre 50^c. , sans

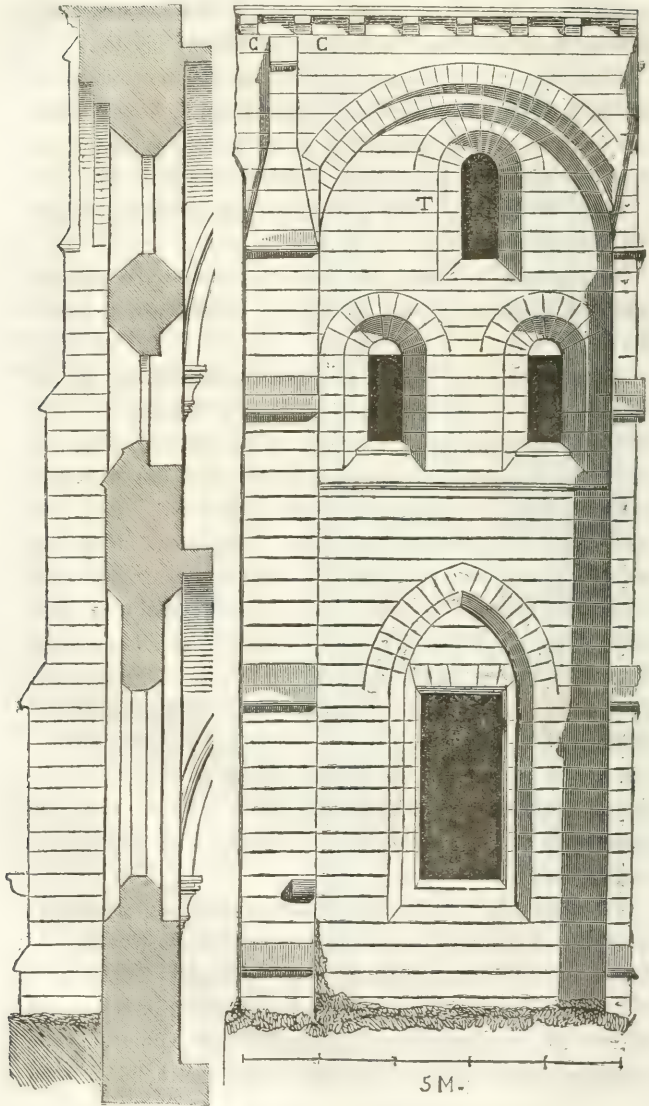


Fig. 5 et 6. UNE TRAVÉE DU BATIMENT DE VAUCLAIR.

compter la saillie de la corniche, dont nous donnons un dessin (fig. 7), et qui supporte tout le comble qui recouvrait l'édifice.

Butées aussi fortement, les voûtes intérieures n'ont pas bougé; une autre précaution, d'ailleurs, a été prise contre l'écartement dans le sens de la longueur; nous en parlerons bientôt.

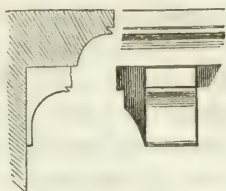


Fig. 7. CORNICHE.

L'étage du rez-de-chaussée était éclairé par vingt-sept fenêtres carrées, c'est-à-dire ayant leur quatre angles rectangulaires; elles ont 1^m. 9^c. de large sur 2^m. 45^c. de haut; leur linteau est formé de claveaux réguliers, encadrés dans une arcade ogivale, disposition insolite qui peut sembler bien bizarre et qui, si elle était reproduite dans un édifice moderne, ferait jeter les hauts cris d'indignation aux demi-archéologues.

L'arcade ogivale, parfaitement appareillée, se montre en-dehors comme à l'intérieur du monument; notre figure 6 en fait voir la coupe.

Entre les huitième et neuvième contreforts, nous retrouvons l'arc de cercle de la porte du passage déjà signalé (fig. 2, P.). Au-dessus s'ouvre une fenêtre ronde, surmontée d'une voûte construite pour supporter une sorte de terrasse, se reliant aux bâtiments démolis et dont les traces se reconnaissent en de nombreux endroits sur la grande muraille.

Dans la travée suivante, on trouve une porte presque semblable, conduisant dans la grande salle A, située vers la partie sud de l'édifice. La salle B, placée dans la partie opposée, est plus grande encore, car elle a sept travées au lieu de six. Enfin, à côté de cette seconde porte, on re-

marque un escalier en pierre et conduisant par vingt-quatre marches au premier étage.

Avant de pénétrer dans ces différentes salles, faisons remarquer que, par une disposition que rien ne semble expliquer ni motiver, les fenêtres de ce premier étage, disposées trois par trois, ne sont point symétriquement placées. Ainsi, presque toutes les fenêtres placées sous les arcs-doubleaux, sont mises un peu à gauche ou un peu à droite du milieu réel; cette différence varie de 5°. à 20°. (Voir la fig. 5, T).

Autre irrégularité encore : les consoles ou corbeaux de la grande corniche, sont au nombre de sept, entre chaque tête de contrefort. Eh bien ! loin d'être disposées d'une manière égale entre ces têtes de contrefort, le hasard semble les avoir placées n'importe comment (fig. 5, CC.). (Voir fig. 7, pour les détails.)

Nos modernes appareilleurs frémiraient à la vue d'une telle irrégularité.

Après avoir présenté le dessin des deux façades, nous donnons celui des deux grands pignons qui les réunissent. — Celui du nord (fig. 3), est merveilleusement conservé, il reproduit tous les caractères de construction que nous avons étudiés sur la grande façade. — Il en est de même pour le pignon du sud (fig. 4). Leur élévation, depuis le sol jusqu'à la pointe du grand comble, peut être évaluée à 23^m. 70 ou 75°. Le contrefort central n'a que 1^m. 50°. de moins; son épaisseur est de 1^m. 20°.

Nos dessins suppléeront à une description plus détaillée. Pénétrons maintenant dans l'intérieur de ce curieux et remarquable édifice.

Salle B (fig. 9). C'est par la grande porte E, ouverte dans la façade de l'ouest, qu'on pénétrait dans cette salle; une seconde porte F, située dans l'angle, près du passage

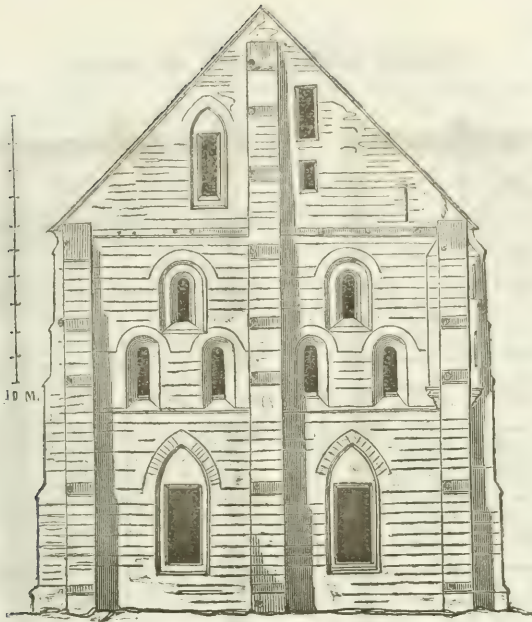


Fig. 3. PIGNON DU NORD.

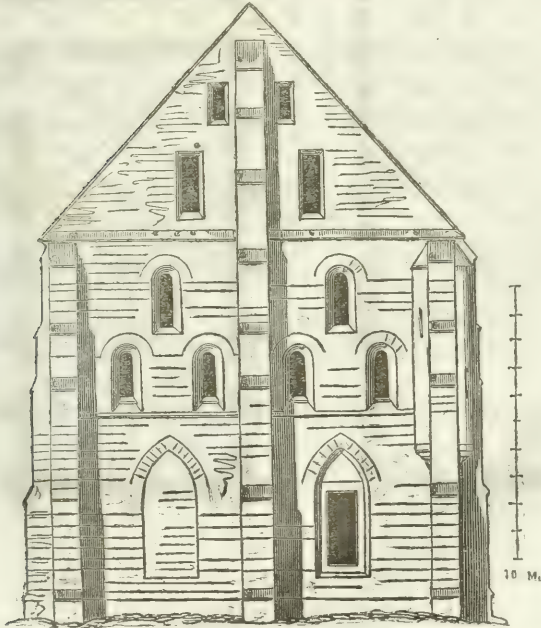


Fig. 4. PIGNON DU SUD.

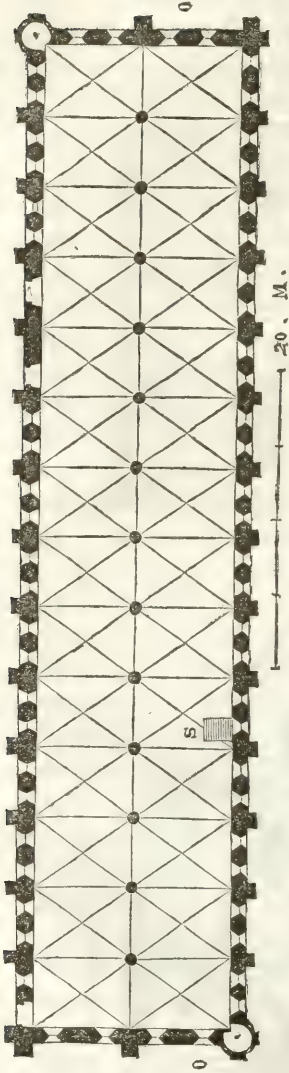


FIG. 8. PLAN DE LA GRANDE SALE DU 1^{er}. ÉTAGE.

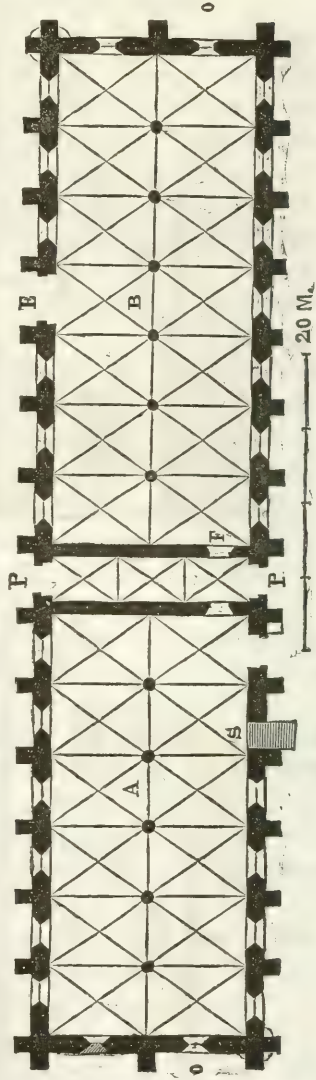


FIG. 9. PLAN DES GRANDES SALLES DU REZ-DE-CHAUSSEE.

central, établissait une communication avec l'autre côté de la façade et aussi l'autre salle A.

Cette salle B a 33^m. de long sur 13 de largeur; elle est divisée dans son milieu, par six colonnes et deux consoles, ce qui fait huit travées et deux nefs parfaitement bien voûtées. L'autre salle n'a que six travées, et elle ne le cède en rien, comme beauté de construction, à la salle voisine; toutefois l'appareil des nervures n'est pas le même: ici elles sont carrément taillées dans leur profil, tandis que partout ailleurs elles sont arrondies (Voir fig. 13). Les consoles

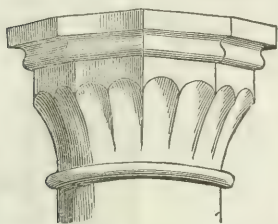


Fig. 15.



Fig. 14.

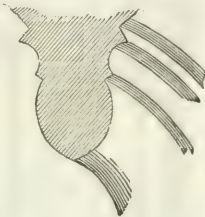


Fig. 13.

présentent, à peu de variantes près, le profil de la fig. 14. Les chapiteaux sont tous d'un seul morceau, corbeille et tailloir; en voici le dessin le plus généralement reproduit (fig. 15). Les autres se rapprochent des chapiteaux à feuilles plates et à crosses du XIII^e. siècle. Leur diamètre inférieur est de près de 70^c. pour les colonnes du rez-de-chaussée, et de 65^c. ou même 60, pour celles du premier étage.

Nous donnons (fig. 12) le profil et la coupe des voûtes et des colonnes, depuis le terrain jusqu'au comble. Le massif M s'élève pour soutenir le centre de la charpente dont nous parlerons plus loin.

Voici maintenant la coupe générale de l'édifice (fig. 10), sur les lignes O O (fig. 8 et 9).

Nos lecteurs comprendront instantanément la disposition

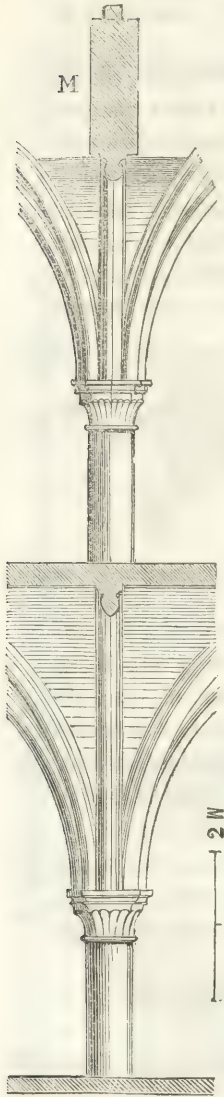


Fig. 42. ÉLEVATION DES PILIERS INTÉRIEURS.

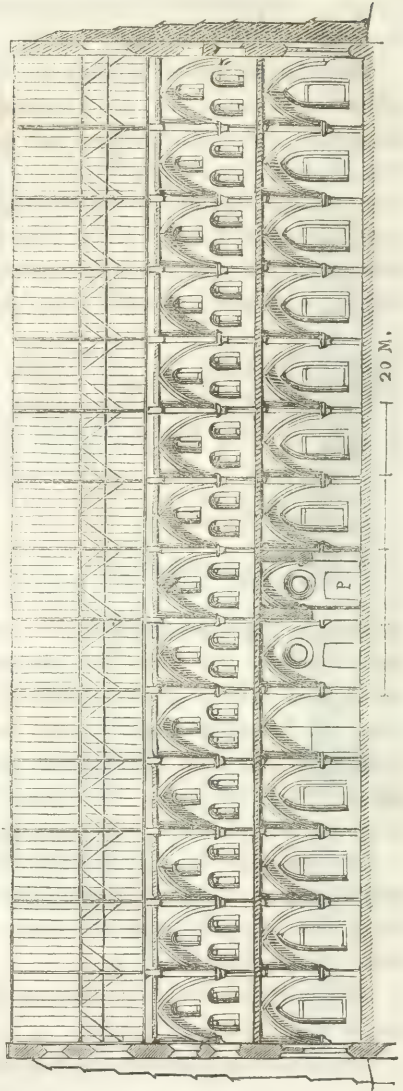


Fig. 40. COUPE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT.

d'ensemble des deux étages, et pourront, en comparant les dessins entr'eux, reconnaître sans difficulté les distributions grandioses de la salle immense du premier étage. Cette salle, en effet, tient toute la longueur et toute la largeur de l'édifice : elle a 66^m. 20^c. de longueur sur 12^m. 40^c. de largeur, et est divisée en deux nefs par treize colonnes, formant quinze travées égales entr'elles.

Cette magnifique salle est éclairée par cinquante-deux fenêtres. C'est par l'escalier SS (fig. 2, 8 et 9), qu'on y arrivait. Les rares communications établies avec les bâtiments qui n'existent plus, sont indiquées par les portes reproduites dans nos dessins.

La fig. 11 montre la coupe, par le travers, des deux étages. On remarquera que l'entrecroisement n'est pas le même que dans la fig. 10, c'est-à-dire, que chaque travée ne présente pas en largeur et en longueur une égale dimension : c'est un carré long, coupé par les nervures diagonales qui viennent appuyer leur retombée sur les chapiteaux ou les consoles. Cette

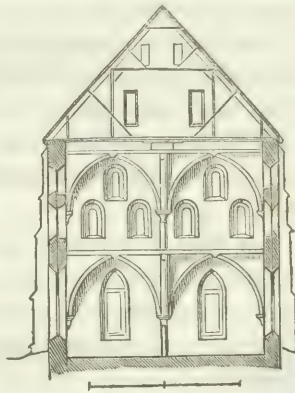


Fig. 11. COUPE INTÉRIEURE.

disposition qui est générale durant le moyen âge, a pour but de rapprocher autant que possible, entr'eux, les grands points d'appui, c'est-à-dire les contreforts et les arcs-boutants extérieurs, tout en laissant à la nef, ou aux nefs, une très-grande largeur. C'est dans nos plus admirables cathédrales surtout, qu'il sera facile de se rendre compte de ce moyen simple et puissant d'avoir de grandes voûtes. Leur poussée dans le sens de la longueur est nulle,

et dans le sens de la largeur elle est maintenue par de forts supports.

Bien que les voûtes du rez-de-chaussée et celles du premier étage semblent être identiques, on remarque pourtant plus de finesse dans ces dernières. Enfin, le sol qui, au rez-de-chaussée, n'est simplement, quant à présent du moins, qu'en terre battue, est formé au premier étage, par des carreaux de terre cuite, de différentes formes et dimensions. A diverses époques, de notables parties de cet immense carrelage furent remaniées, et c'est à cette circonstance tout accidentelle de restauration, que l'on doit la disparition presque entière du carrelage émaillé, dont on ne retrouve plus que des fragments çà et là.

Ces carreaux témoignent de la richesse apportée à l'ornementation décorative de l'édifice, pour la salle du premier étage qui, selon toutes les probabilités, n'a pas dû être primitivement construite pour servir de *grange*, destination actuelle, et que la ruine de l'abbaye, transformée en ferme, a seule motivée.

Sur trois de ses côtés, cette salle n'a pas une seule ouverture qui puisse servir de porte, près de laquelle les voitures puissent approcher, et seulement dans la façade de l'ouest, on peut remarquer deux véritables, mais très-petites portes donnant à l'extérieur (fig. 1^{re}). A l'une de ces portes, sont posés des corbeaux, destinés à soutenir une charpente qui s'appuyait sur d'autres corbeaux placés plus haut. Est-ce par là seulement qu'on entraît le blé, à l'aide d'une grue? La question est difficile à résoudre, tant que des recherches approfondies n'auront point été faites. Était-ce, au contraire, par l'escalier S qu'on montait les grains et les pailles dans la grande salle? Cela est possible à la rigueur, toutefois jusqu'à preuve contraire, nous ne pouvons voir dans la destination de cette magnifique salle qu'un dortoir dont

l'entrée principale était par ce même escalier, placé vis-à-vis de l'une des issues du cloître, qui s'étendait en face de notre bâtiment en s'appuyant au bas-côté sud de l'église.

Aux angles sud-est et nord-ouest de ce bâtiment, on remarque un escalier étroit commençant au 1^{er}. étage et aboutissant au comble par un mouvement en spirale.

De prime abord l'effet d'ensemble de cette longue et haute charpente, produit un certain mouvement d'admiration qui s'amointrit peu à peu lorsque l'examen attentif de la construction commence. Nous avons donné (fig. 10) l'ensemble des quinze fermes qui divisent le comble. Voici maintenant l'une de ces fermes (toutes pareilles entr'elles) (fig. 16).

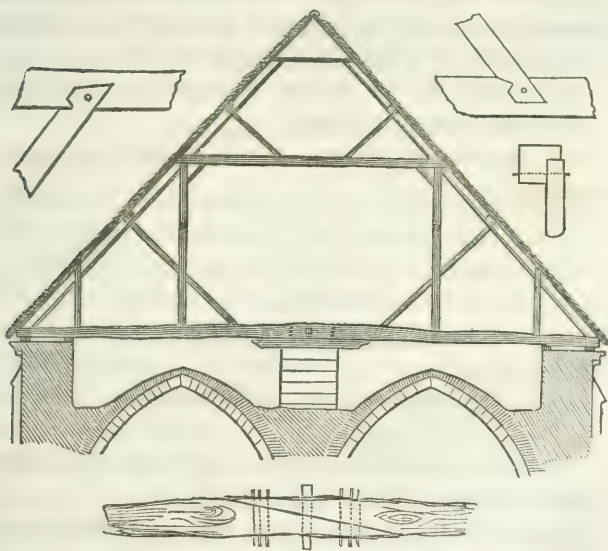


Fig. 16, 17 et 18.

Le système adopté pour cette charpente, est de partager le poids du comble entre les gros murs et le pilier central, mais

par le fait même de ce système, les deux tiers du poids pèsent sur le centre au lieu de peser exclusivement sur les gros murs. Remarquons aussi que la pièce principale « l'entrait » (fig. 48), est formé de deux pièces de bois jointes ensemble par leur gros bout avec une clef ou forte cheville et quelques chevilles insignifiantes par leur peu de force. Cette clef se rompant entraîne toute la charpente dans une chute inévitable — et que l'on sait éviter maintenant par le tracé ou trait de Jupiter : assemblage remarquable que le charpentier de Vauclair ignorait. Nous donnons (fig. 47) les points d'attache des principales pièces de cette grande charpente qui, grâce à la solidité du pilier central, s'est conservée debout. On pourrait sans inconvénient, et ceci n'est pas une mauvaise plaisanterie, démolir les deux gros murs latéraux — la charpente resterait en équilibre sur le pilier central.

Cette même fig. 46 fait voir la coupe des belles voûtes de la grande salle du 1^{er}. étage.

Les maçons de Vauclair furent d'habiles et savants ouvriers.

Séance du 8 juillet 1851.

Présidence de M. le C^{te}. DE MÉRODE.

La séance est ouverte à 4 heure dans la salle de la bibliothèque publique, hôtel de la préfecture.

M. de Mérode appelle au bureau MM. Huet, président du tribunal, Dersu, juge, de Beauvillé, 1^{er}. adjoint au maire de Laon.

M. l'abbé Lecomte adresse au Congrès une note sur divers monuments intéressants de Soissons, et diverses précautions

à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques.

On entend le projet d'adresse au ministre dans le but d'obtenir des fonds pour la consolidation de la cathédrale, et les observations faites à ce sujet par M. le comte de Mérode, par M. Huet, M. Dersu, M. Perrine et plusieurs autres membres de l'assemblée, donnent lieu à diverses modifications dans la rédaction du projet. Cette adresse, qui exprime les principales opinions de la Société française au sujet des travaux à entreprendre à la cathédrale, est adoptée et signée de tous les membres présents, après la clôture de la discussion.

M. Rouit dépose un mémoire sur les inscriptions historiques que renferme l'église de Bosmont, canton de Marle, relativement à des événements passés pendant les guerres religieuses et à la mort de d'Hangest, seigneur de Genlis, qui avait pris parti pour la religion réformée.

MÉMOIRE DE M. ROUIT.

Dans le village de Bosmont, situé à 8 kilomètres de Marle, s'élève, sur un petit monticule qui le domine, une église dont la construction remonte probablement au commencement du XII^e. siècle, ainsi que l'indique son architecture de transition. Cette église est flanquée d'une tour carrée et massive, d'une époque plus récente, et postérieure sans doute à la destruction du château de Jean de Coucy de Vervins, c'est-à-dire à l'année 1347. Sa force, son assiette militaire sembleraient moins convenir à un clocher qu'à une forteresse. Il en est de même, assure-t-on, de toutes les églises de la Thiérache; elles représentent une ligne de forts détachés, propres à la défense de la frontière, et destinées à recueillir les populations surprises par quelque incursion de l'ennemi. Ce n'était pas une précaution inutile dans des temps de trouble et de guerre

perpétuels, puisqu'en 1712, un parti hollandais mit à contribution ce même Bosmont, que ne protégeait plus son temple uniquement réservé dès-lors au culte d'un Dieu de paix.

Il y a quelques mois, j'eus occasion de visiter Bosmont et son église. La partie basse de la tour, contiguë au côté droit du chœur, forme une chapelle où se trouvent encastrées dans la muraille trois inscriptions, dont deux au moins ne me semblèrent pas dénuées d'intérêt. Elles sont en vers ou plutôt en lignes rimées. Elles présentent bien quelques difficultés, quant au dessin des caractères et à l'orthographe, mais on doit les rejeter sur l'ignorance évidente de la main qui les a gravées.

Les deux premières rappellent un épisode précurseur et, suivant les mémoires du temps, cause déterminante de la Saint-Barthélemy et de notre quatrième guerre de religion. Elles sont tellement unies par le sujet que je ne crois pas les devoir séparer. Voici comment j'en proposerais la lecture :

LES LIBERTINS DE CE PAYS,
 CONTREFAISANT LE PROTECTEUR,
 A LA REQUÊTE DE GENLY,
 ALLANT A MONTS A LEUR MALHEUR
 CINQ CENTS ET PLUS OCCIS A L'HEURE,
 ET DE QUATRE MILLE PENDUS.
 LE RESTE, QUI DE LEUR ERREUR
 N'ÉTAIT POUR RIEN RENVOYÉ TOUT NU.
 L'AN DE JÉSUS-CHRIT RÉVOLU,
 MIL ET CINQ CENT SEPTANTE DEUX.

DIX-SEPTIÈME DE JUILLET VAINCU
 FUT GENLY, PROTECTEUR DES GUEUX;
 DE QUOI L'AMIRAL TOUT IREUX
 DÉLIBÉRANT ALLER A MONS,
 OCCIS FUT CE SÉDITIEUX
 DIX JOURS APRÈS L'ASSOMPTION

CONCLU AVAIT PAR TRAHISON
OCCIR LE NOBLE SANG ROYAL,
DE GUISE LA SAINTE MAISON
ET RENDRE PARIS ILLOYAL.

Voilà un fait établi et fixé : la défaite de Genlis vaincu devant Mons le 17 juillet 1572, et un autre rappelé, le meurtre de l'amiral de Coligny.

Occupons-nous d'abord du premier ; l'histoire le confirme en tous points et explique ce que l'inscription se contente d'indiquer.

Jean d'Hangest, seigneur de Genlis et d'Ivroy, était, comme son frère François, du parti protestant, l'opposition avancée d'alors. Il en fut l'un des plus actifs capitaines. C'est au château de Genlis qu'était né Calvin. Fils d'un domestique de la famille, il avait été instruit par les soins de Charles d'Hangest, abbé de St.-Eloy de Noyon. Dans un petit manuscrit laissé par un descendant des d'Hangest, et que l'un de nos honorables confrères, M. Piette, a bien voulu me communiquer, cette circonstance est représentée comme le motif qui détermina les deux frères à embrasser l'opinion de leur ancien serviteur. C'eût été pousser bien loin le patronage féodal ; il est plus naturel d'attribuer le changement des seigneurs de Genlis à la conviction ou à l'intérêt ambitieux qui était alors, au moins pour leurs pareils, le culte le plus sincère et le plus général.

Depuis 1556, les Pays-Bas, où la liberté religieuse servait de voile à l'affranchissement politique, s'étaient en partie soulevés contre Philippe II. Malgré l'implacable persécution du duc d'Albe, les révoltés venaient, en 1752, de surprendre Mons et Valenciennes ; mais les Espagnols n'avaient pas tardé à recouvrer Valenciennes, et ils assiégeaient Mons, défendue par le brave Lanoue. Les protestants de France, en effet, faisaient passer de continuels secours à leurs coréligionnaires ;

et , pour leur assurer un plus puissant appui , Coligny , profitant d'un moment de faveur qui devait si tristement finir , présentait sans cesse à la fougueuse imagination du jeune roi la gloire de rattacher au royaume ces riches provinces de Flandre , qu'un mariage refusé en avait détachées depuis un siècle.

Mais rompre avec Philippe II , pour s'allier avec les Pays-Bas , l'Allemagne et l'Angleterre , c'était porter un coup mortel au catholicisme , réduit dans ce cas à l'Espagne et à l'Italie seules ; et l'opinion publique , plus puissante encore que les Guise , qui n'étaient si forts que parce qu'ils sentaient et parlaient comme elle , se fût aussitôt élevée contre un prince allié et protecteur des *Huguenots*. Charles IX fut prévenu par sa mère et ses plus intimes conseillers , que c'était mettre en jeu sa couronne. Ne pouvant méconnaître le péril , ne voulant pas non plus renoncer à l'idée d'une conquête facile , il prit un moyen terme qui perdit tout , parce qu'il n'y avait ni décision , ni loyauté.

Pendant qu'il protestait auprès de Philippe de sa neutralité et de son dévouement aux intérêts catholiques , il donnait à Genlis des instructions secrètes et le chargeait de se rendre dans le Hainaut avec sept ou huit mille hommes , que son zèle seul semblerait avoir rassemblés , et de faire lever le siège de Mons , vers lequel s'avancait aussi le prince d'Orange. Mais , à deux lieues de la place , à St.-Guilhain , son avant-garde , qu'il commandait en personne , fut surprise par le duc d'Albe et complètement défaite. *Les Espagnols avaient été bien avertis par les ennemis des Huguenots qui étaient en France* (1) ; c'est Tavannes qui le dit ; et nous pouvons l'en croire , car il était fervent catholique et s'opposait de son

(1) *Mémoires de Gaspard de Saulx de Tavannes , maréchal de France , par son troisième fils , Jean de Saulx , vicomte de Tavannes (année 1572).*

crédit et de son éloquence à toute intervention en faveur des réformés.

Il ajoute. — *Demeurèrent plus de deux mille morts que pris ; un petit nombre de dépouillés se sauvent , par pitié en France ; Genlis et plusieurs signalés pris.*

Varillas, qu'on appelle le romancier de l'histoire, mais que l'on copie souvent sans trop se plaindre de son inexactitude, est d'accord sur le fait essentiel avec le grave maréchal ; seulement, il donne plus de détails.

Le dépit de l'amiral en fut grand..... A sa sollicitation, le roi écrivit à Claude Mont-Doucet, son agent auprès du duc d'Albe, de le prier d'élargir les prisonniers ou de les traiter de bonne guerre, et de les mettre à rançon. Mais les Espagnols, qui voulaient sans doute, par un exemple sévère, détourner les Français de semêler de leurs affaires de Flandre, avaient, de sang-froid, tué les prisonniers, en les exposant en but aux arquebusades de leurs soldats, sous prétexte d'éprouver combien l'arquebuse la plus chargée en pourrait percer à la fois (1).

A ce sujet, on trouve dans le manuscrit dont j'ai parlé, une note où l'auteur, sans élever aucun doute sur ce récit, fait cette simple remarque : *Genlis fut étranglé dans son lit.* Le descendant des Hangest trouvait-il cette fin plus digne d'un gentilhomme ?

Quoi qu'il en soit, vous le voyez, MM., concordance parfaite de l'inscription avec l'histoire :

Les libertins de ce pays : c'est-à-dire les partisans de la liberté religieuse, les protestants de France, contrefont, imitent, suivent l'exemple de Genlis, protecteur des Gueux : zélés défenseurs des réformés des Pays-Bas, qui d'une grossière injure échappée à l'un des conseillers de Marguerite de

(1) Varillas, *Histoire de Charles IX*, livre IX (1685).

Parme, s'étaient fait un surnom qu'ils prétendaient honorer, à la requête de *Genlis* : la main du roi était restée cachée, c'est l'acteur apparent qu'on accuse seul. *Vont à Mons* : dans l'espoir d'en faire lever le siège — *pour leur malheur* : en effet, une sanglante défaite les y attendait : le 17 juillet 1572, ils sont battus à Saint-Guilhain, à 2 lieues ouest de Mons.

Cinq cents et plus sont occis sur l'heure ; plus de quatre mille pendus ; le reste qui de leur erreur n'étaient pour rien renvoyés tout nus.

Dans ce dernier trait, nous retrouvons *la pitié* dont parle Tavannes ; dans les *pendus*, les *arquebusés* de Varillas.

La différence dans le chiffre est chose toute naturelle ; l'imagination populaire, comme l'éloignement, grossit les objets.

Quant au genre de mort, il importe peu : le résultat est toujours le même. C'est toujours la tourbe ignorante et séduite qui paie pour qui l'entraîne. Le *plectuntur achivi* ne cessera jamais d'être une vérité.

L'influence de la défaite de *Genlis*, lancé en secret sur les provinces belges et désavoué tout haut, ne saurait être mise en doute. Elle eut de terribles conséquences.

De quoi l'amiral tout ireux, délibérait d'aller à Mons. Cette colère est de la plus scrupuleuse exactitude : Varillas vient de dire : *le dépit de l'amiral en fut grand.* Tavannes nous le montre aussi profondément blessé, mais ne renonçant pas à l'espoir de délivrer le Pays-Bas. *Cette déroute, dit-il, jointe aux menaces et impudences des Huguenots, est auteur de leur perte. La peur saisit la reine des armées espagnoles. Le dédain, le dépit se conçoit dans l'amiral qui rejette cette défaite sur ceux qui avaient empêché le roi de se déclarer.... il ne perd courage ; possède le roi, fait de nouvelles levées. Emporté d'audace, ne considérant ni qui il est, ni où il est, outrecuidé sur l'assurance du roi, il dit qu'il ne pouvait*

plus tenir ses partisans ; qu'il fallait une des guerres , espagnole ou civile.

Cette arrogante parole , habilement commentée , trouble un jeune prince naturellement ombrageux et colère. Catherine se rapproche des Guises ; on tient conseil , et la mort de Coligny est résolue. Mais il n'est que blessé. Les réformés demandent vengeance avec menaces : le même arrêt les frappe tous , et Paris l'exécute ; exemple que suivent aussitôt et trop fidèlement la plupart des provinces.

Le reste de l'inscription qui accuse l'amiral d'avoir , par trahison , conçu le projet de faire périr le noble sang royal et la sainte famille des Guise , et d'entraîner Paris dans la révolte , porte , sinon la même vérité dans l'appréciation des faits , du moins la même sincérité dans l'expression des sentiments.

C'était l'opinion de l'immense majorité de la nation que l'amiral de Coligny avait armé la main de Poltrot , et qu'il voulait établir une république fédérative sur les ruines de la monarchie. Sans aucun doute , le noble amiral ne méritait aucune de ces accusations ; mais il était chef de parti ; et les imprudences , les vœux ou les actes coupables de ceux qu'il semblait diriger , c'était lui seul que la voie publique en rendait responsable.

Pour terminer , quel intérêt sérieux offrent donc nos deux inscriptions de Bosmont ? Outre l'avantage de rappeler et de préciser un fait oublié dont nous avons vu l'importance , elles me semblent avoir encore le mérite de retracer ingénument l'état des esprits pendant la funeste période de nos guerres civiles. Si , dans un obscur village , on gravait sur la pierre des accusations odieuses , mais que l'on croyait vraies , contre un parti toujours redoutable quoique vaincu , quelle devait être l'exaltation des grandes cités où les ennemis étaient en présence ! C'est une feuille du journal de nos pères ; elle est naïve et brève , mais du moins pour les faits , elle est d'une

merveilleuse exactitude ; dans ses jugements , elle suit plutôt la passion que la justice , il n'est là rien qui doive nous étonner. Peut-être bien qu'en cherchant un peu , nous finirions par trouver quelqu'autre de ces simples annales , et nous pourrions parfois contrôler la grande histoire officielle , à l'aide de celle que le peuple aurait écrite de ses propres mains. Ne serait-ce pas le moyen le plus sûr d'arriver à la vérité ?

Il ne me reste plus qu'à parler de la troisième inscription. C'est la pierre tombale d'un homme de bien.

NOMMÉ LOUIS ,
D'ARMES ET DE VERTUS ENNOBLI ,
QUI A NATURE PAYA SA DETTE ,
L'AN MIL CINQ CENT SOIXANTE SEPT
LE JOUR HUITIÈME DE SEPTEMBRE.

Rien assurément de plus vulgaire , mais le dernier vers ne me semble pas indigne de remarque. Au lieu de la formule usitée : *Priez pour lui* , nous lisons : PRIE POUR LUI , QUI T'EN REMEMBRE.

Ce soin de ne s'adresser qu'à ceux qui se rappellent encore celui qui n'est plus , n'est-il pas une allusion aussi fine que touchante , à l'oubli qui suit d'ordinaire des noms encore plus grands et dément si vite les éternelles douleurs de l'épithaphe ?

La précaution du reste n'était pas inutile ; voilà quatre grandes pages consacrées à un homme de guerre et de sang , forçant les villes , ravageant les campagnes : et sur un nom que ne recommandent que d'utiles et modestes vertus , je n'ai pas un seul mot à dire.

Le Congrès , par la bouche de M. le président , demande à M. le bibliothécaire quelques renseignements sur les richesses de la bibliothèque de Laon. M. Thillot répond que le cata-

logue en a été dressé par l'Etat : en histoire locale, la bibliothèque possède le manuscrit d'Herman, le récit du voyage des chanoines quêtant pour la reconstruction de l'église ; pour l'histoire plus récente, le récit de ce qui est arrivé à Laon pendant la Ligue, par Antoine Richard, bourgeois de Laon ; un manuscrit sur l'histoire de St.-Quentin, par le colonel Chabot-Latour ; un autre sur l'histoire de Nicole Obry ; un cartulaire contenant le catalogue du trésor de St.-Rémy, une des églises de Laon.

M. Piette donne quelques renseignements sur les objets antiques qui se trouvent à la bibliothèque. La Société demande qu'il soit fait un catalogue.

Sur la demande de MM. de Mérode, de Caumont et de plusieurs autres membres, le Congrès émet le vœu que l'administration préfectorale fasse transporter à la bibliothèque de la ville tous les objets antiques qu'elle pourrait avoir à sa disposition, et invite les ingénieurs et agents-voyers à concourir à ces collections en envoyant à la préfecture, pour les centraliser, tous les objets trouvés, et dont, plus que tous autres, ils sont à même d'avoir la connaissance.

M. Bretagne donne lecture d'un mémoire sur une médaille inédite frappée à Coucy.

NOTICE DE M. BRETAGNE.

C'est jusqu'à présent une opinion reçue que les sires de Coucy n'ont point battu monnaie. Aucun document historique, aucune charte n'indique que ce droit régalien leur ait été concédé.

La terre de Coucy, donnée vers l'an 500 par le roi Clovis à saint Rémy, fut léguée par ce dernier à l'église de Reims. Après diverses entreprises tentées par de puissants voisins contre ce domaine trop éloigné de Reims pour être

facilement défendu, l'archevêque Baldéric finit en 965 par le céder à Eudes, fils de Thibaut, comte de Chartres et de Tours, moyennant un surcens de 60 sols. Cette redevance, par suite d'un partage qui eut lieu entre l'archevêque de Reims et l'abbaye de St.-Rémy, fut dévolue à ce dernier établissement, et on a des titres qui en constatent le paiement par les sires de Coucy, descendants de Thibaut, en 1332, 1336, 1373, 1400, 1415, 1416, 1445, 1468, etc. (1).

Cette terre, peu importante dans son origine, n'était, on le voit, qu'un simple arrière-fief, et ne pouvait valoir à son possesseur le droit de battre monnaie, ce que confirmait d'ailleurs l'absence de tout monument de cette nature.

Cependant j'ai entre les mains un denier dont l'attribution à un sire de Coucy est indubitable.

Il faut donc aujourd'hui le reconnaître, quelques-uns au moins de ces fiers barons ont battu monnaie. De quel droit? on l'ignore. S'il y a eu concession, peut-être en pourrait-on porter la date à la minorité de Louis IX, alors que l'autorité royale menacée cherchait à se faire des appuis, encore serait-il surprenant qu'une faveur si remarquable et toute particulière n'eût laissé aucune trace dans l'histoire.

Il paraît plus vraisemblable que ce n'est là qu'une usurpation, remontant à cette époque de confusion, où les vassaux assez forts pour soutenir leurs prétentions, s'érigeaient en souverains; les exemples ne manquaient pas, et l'on connaît l'ambition et l'esprit entreprenant des sires de Coucy.

Il est probable que l'auteur de cet empiètement sur les prérogatives royales fut un Enguerrand III.

Après la mort de Louis VIII, le trône lui aurait été offert, à ce qu'on prétend, par les grands feudataires. Ce projet, il est

(1) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, p. 52.

vrai, n'eut pas de suite ; mais il ne serait pas étonnant que l'homme qui s'était fait faire une couronne royale (1) se fût arrogé, comme tant d'autres bien moins puissants que lui, le droit de battre monnaie, et que son fils Raoul II eût continué cette usurpation.

C'est en effet à ce dernier que je rapporte le denier dont voici la description :

† RADVL ✻ FVS. Croix pattée, cantonnée de deux croisants et de deux ornements en forme d'A.

† ● ✻ CLXA ✻ CUS. La première lettre de cette légende n'est pas sortie sous le marteau, c'est certainement un C qui complète le mot Cociacus.

Chaque syllabe est séparée par un ornement dans l'intention probablement de rendre la légende moins intelligible, ce qui indiquerait un droit très-équivoque.

Dans le champ, on remarque un château composé de deux tours dont l'une est plus élevée que l'autre ; la herse qui est levée se voit aussi, ainsi qu'un animal qui paraît être un lion ; tous ces objets sont microscopiques, mais parfaitement distincts.

Poids, 4 gramme 8 centigrammes ;

Diamètre, 20 millimètres.

Coucy, dans les chartes, est nommé indifféremment *codiciacus* ou *codiciacum* et par contraction *cociacus* ou *cociacum*.

La légende rend bien l'une de ces appellations, mais deux seigneurs de Coucy ont porté le nom de Raoul.

1^o. Raoul I, qui fut tué au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191.

2^o. Raoul II qui hérita de la seigneurie en 1242, et périt

(1) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, note 54.

héroïquement au milieu des siens à la bataille de la Massoure en 1250 (1).

Je pense qu'on doit attribuer mon denier à Raoul II, parce que la tour de Coucy qui y est représentée, et dont les seigneurs étaient avec raison si fiers, puisqu'aujourd'hui encore elle frappe d'admiration, n'a été construite que par Enguerrand III (2), fils de Raoul I^{er}. et père de Raoul II.

Cette monnaie donne encore lieu à deux remarques qui ne sont pas sans valeur.

1°. Raoul n'y prend aucun titre, ce qui est bien d'accord avec la devise de sa maison, si ambitieuse dans sa simplicité :

« Je ne suis Roi ni Prince aussi,

« Je suis le sire de Coucy. »

2°. Outre l'image du superbe donjon féodal, on y trouve rappelé un épisode célèbre, c'est celui du combat qu'Enguerrand III soutint, dans la forêt de St.-Gobain, contre une bête féroce qu'il tua, et dont un bas-relief, jadis encastré dans la maîtresse tour, offrait la représentation (3).

Voilà donc un humble monument, une petite monnaie qui vient confirmer plusieurs points intéressants de l'histoire et des traditions de l'illustre maison de Coucy.

M. l'abbé Lecomte donne lecture d'un mémoire sur quelques monuments du département de l'Aisne.

(1) Michaut, *Histoire des Croisades*, tome IV, p. 24.

(2) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, p. 54.

(3) Id., *ibid.*, note 53.

NOTICE DE M. L'ABBÉ LECOMTE.

PÉRIODE OGIVALE (TRANSITION).

Églises. — Les églises du département de l'Aisne ont presque toutes le caractère de transition, c'est-à-dire que le plein-cintre se marie à l'ogive à peu près partout. Les ouvertures des fenêtres y sont ordinairement à plein-cintre et les travées de la nef ogivales. Le Soissonnais exclut souvent l'ogive des travées et ne la réserve que pour le portail et la travée triomphale du sanctuaire et du chœur. Tel est le caractère général des églises de transition dans nos villages, il faut y ajouter le sanctuaire en demi-dôme circulaire... Sept à huit églises ont à cette partie pour contreforts des colonnes appliquées et groupées par trois; leur diamètre diminue à partir du cordon établi sous les croisées, et ces colonnes terminées par des chapiteaux souvent fantastiques ou symboliques, sont couvertes d'un glacis à la manière des contreforts. La tour est ordinairement placée sur le chœur ou l'un des transepts; rarement, dans le Soissonnais, au portail (je parle des tours en pierre). Il n'en est pas de même aux environs de Vervins.

Églises ogivales. — La période ogivale se présente avec solennité dans notre pays, il suffit de rappeler son début pour l'admirer. La *cathédrale de Laon*, qu'on ne se lasse jamais de contempler, où l'œil se perd dans une forêt de colonnes et dans ce demi-jour mystérieux si propre au recueillement de la prière; belle, magnifique, sublime au dehors, et par sa position, et par ses quatre tours, et par l'élégance de son portail; mais plus belle encore au dedans, par ce sens religieux, qu'un saint et qu'un homme de génie pouvait seul deviner: voilà le premier monument véritablement ogival de nos contrées. Près de lui, mais dans des

proportions bien différentes, on voyait s'élever et l'on en voit encore les restes de l'abbaye de *Vauclair*, l'église de *Saint-Michel*, et celle de *Braine* qui existent, nous en donnent une idée. Des chapelles rayonnant autour de la croisée des transepts, sont des caractères particuliers à ces trois églises. *Longpont* avait suivi ce plan mystérieux. *Marle* possède une église de cette même époque, la nef et les transepts sont également décorés de galeries. Laon seul en possède une double rangée superposée. Il lui était donné de rivaliser un jour avec la métropole de Paris. *Prémontré* s'élevait de son côté, pourquoi donc l'a-t-on privé de sa grande salle capitulaire. Il y a quinze ans, elle existait avec ses trois rangées de colonnes.

J'ai parlé de *Vauclair*, d'autres que moi signaleront son reste de cloître si intéressant, et le vaste bâtiment que les membres du Congrès ont pu admirer hier. Une église de cette époque, bien remarquable par la gracieuse composition de son portail, par l'élégance de ses colonnettes accolées en faisceau pour soutenir les travées de la nef, et par la finesse de ses sculptures et de ses chapiteaux. C'est l'église de *Vailly*.

On admire avec raison les sculptures de cette époque pour leur naïveté de pose, et pour le naturel du vêtement : aussi le couronnement de la Vierge par Jésus-Christ, la Vierge assise de Braine, les seules statues arrachées au vandalisme, justifient bien cette prédilection des artistes de nos jours.

Le XIII^e. siècle nous présente la *cathédrale de Soissons*. On y tient à la pureté des lignes, on y vise plus à l'élévation, on ménage les colonnes, les fenêtres s'élargissent, un meneau les sépare en deux baies surmontées d'une rosace. *St.-Leger* qui vient de sortir de ses ruines et de reprendre tout son éclat sous le zèle et le dévouement éclairés de notre premier pasteur, s'élève à la même époque dans des proportions plus restreintes. — *St.-Jean-des-Vignes* ne pouvait tarder à

paraître. Il n'en existe plus de ce temps que la partie inférieure des tours et du portail. — A quelques lieues de Soissons, *Longpont* élevait les voûtes de sa longue église abbatiale à la hauteur de 120 pieds; il en reste une travée, le reste est à moitié suspendu en l'air, des pans de galeries arrêtés dans leur chute effrayent les regards, le reste couvre le sol, ou disparaît au milieu du parc de M. de Montesquiou. *Essomes*, l'abbaye du bord de la Marne, élevait sa grande basilique; au même temps et à son exemple, le petit village de *Mezy*, à quelques lieues de là, se bâtissait une église sans transept décoré de galeries dans toute son étendue.

Je me garderai bien d'oublier le plus beau et le plus vaste monument du département dans le XIII^e. siècle, la collégiale de *St.-Quentin*. Qui pourrait tarir en éloges, sur ses voûtes suspendues à 110 pieds du sol, sur son labyrinthe, le seul qui subsiste dans nos contrées, sur le double transept qui la distingue entre tous les édifices de l'époque ogivale, sur la richesse de ses vitraux. Elle possède quatre verrières du XIII^e. siècle, signées par des chevaliers que l'on voit monter à l'assaut ou se faire armer par le roi : qui pourrait taire le fond des transepts, autant et plus ornementés que ceux même de la cathédrale de Rouen. Oublierait-on son arbre de Jessé en sculpture au dessus d'une petite porte de clocher au bas de l'église : la petite porte sud a sur toute sa voûte tant de sculptures d'anges et tant d'arcatures, que tout excite l'admiration jusqu'aux plus menus détails. La variété des contreforts autour du chœur et de la chapelle de la Vierge, n'est pas moins intéressante.

C'était le coup de grâce, et pourtant le *Mont Notre-Dame* élevait encore la nef de sa collégiale, dans le style fleuri du XIV^e. siècle; *St.-Martin de Laon* élevait son portail, *Liesse* allait avoir le sien, les tours de *St.-Jean des Vignes*, allaient porter dans les airs le style capricieux qu'on

appelle prismatique ; son cloître faisait l'admiration de tous. La flèche de *Coucy-la-Ville* perçait les nuages, aussi bien que celle de beaucoup d'autres églises (à l'imitation de St.-Jean). On voyait construire les tours des églises de *Fère* en Tardenois, de *Château-Thierry*, le gracieux clocher de *Vaneny* ; la *Ferté-Milon* présente à N.-D. le clocher limitrophe du style prismatique et renaissance.

Je m'arrête, pour jeter un coup-d'œil rapide sur les arts à cette troisième et quatrième époque ; je ne ferai qu'indiquer les VITRAUX et rosaces de Laon, au fond du sanctuaire ; c'est le XIII^e. siècle pur. Un certain nombre de verrières, de *St.-Quentin*, sont également du XIII^e. *Longueval* possède deux verrières de cette époque ; il y a des vitraux du XIV^e. siècle à *Soissons* ; les XV^e. et XVI^e. siècles ont doté quantité d'églises de ces époques de nombreuses verrières ; en première ligne, je mets la *Ferté-Milon*, pour le nombre et la vivacité. A propos de ces verrières, qu'il suffise d'indiquer, vingt-huit scènes de l'Apocalypse, rendues avec toute la verve qu'exigeait le sujet ; il y aussi tout le Credo en images. — *St.-Quentin*, le *Grand-Rosoy*, *Bucy-le-Long*, *Parfondru*, *Andelain*, *Fère*, *Sermoise*, *Coincy*, *Château-Thierry* et d'autres, ont conservé plus ou ou moins de vitraux de ces époques.

Micy, près *Soissons*, possède un *ped de calice* émaillé, du XII^e. siècle ; *Longueval* a un *ostensoir* gothique, cuivre doré, du XV^e. siècle, j'ai vu un *encensoir* gothique de l'époque flamboyante, à *Nanteuil-la-Fosse*. — Les *pavés émaillés* à sujets, sont rares : on en trouve à *Andelain*, dans l'église ; à *Armentières*, dans la grande salle de l'ancien château. — Une *tapisserie* à caractères gothiques, se trouve suspendue dans l'église de *Soissons*.

Sculptures. — Sur les chapiteaux historiés, j'ai peu à

dire ; déjà j'ai indiqué la plupart des choses. Cependant, à ceux qui douteraient de la vérité du symbolisme dans les chapiteaux, je leur montrerais la chute d'Adam et d'Eve ; Adam et Eve chassés du Paradis, Adam et Eve condamnés au travail, dans l'église d'*Urcel*. Plus loin, à *Filain*, je leur dirais de voir, sous le linteau de pierre du portail, deux animaux, accroupis aux deux angles et luttant à reculons contre la porte ; forcé de reconnaître, un chien d'un côté et de l'autre un cochon, qui pourrait me contester le symbolisme de cette parole de saint Paul *foris canes et impudici* ?

Je recommanderai à l'attention l'enfer de Braisne, placé à la bibliothèque de Soissons : c'est un tympan représentant la séparation des bons et les supplices des méchants ; les bons, conduits par J.-C., sont comme les anges, n'ont pas besoin de vêtements, parés de leur innocence ; les méchants, enchaînés, ne cachent pas leurs défauts à Dieu sous leurs divers habillements, et sont précipités dans la chaudière ardente où Judas tire la langue et les autres se tordent en mille manières. — En fait de sculptures, l'histoire de la passion, que l'on voit colossale à la grande tour de St.-Jean-des-Vignes, est fort remarquable.

Il y a des *boiseries sculptées de l'époque fleurie* avec force rosettes, à Sorbais ; elles viennent de l'abbaye de Pierre-Fontaine. — J'ai vu à *Coigny* les douze apôtres couverts de pinacles et autres ornements à fines découpures. — Il y a trois magnifiques rétables à la Flamangrie que tout le monde connaît. A Bray, près Soissons, est un grand christ, en bois, de St.-Jean-des-Vignes, qui semble appartenir au XIII^e. siècle ou au XIV^e. au plus. Ceux qu'on admire à Andelin et à Vauxtin sont du XVI^e.

Coffres, bahuts, meubles, boiseries, chaires. — Les bahuts sont rares, je n'en connais que deux : l'un, du XII^e. siècle,

les ferrements sont terminés par des feuilles d'eau enroulées, il existe à Chaudarde , derrière l'autel ; le second , du XVI^e. siècle , est à La Croix ; la serrure est un chef-d'œuvre , et la façade du bahut est riche en sculptures de la renaissance , médaillons et arabesques.

Ainsi sont les stalles et boiseries d'Essommes , c'est du François I^{er}. , un peu hardi. — Les stalles d'Oulchy , qui rappellent le paradis terrestre , et les clôtures de la chapelle de la résurrection de Laon (cathédrale) , sont de la même époque (le XVI^e. siècle).

Les meubles historiés sont partout : à la ville de Chauni , à Pinon , à Marchais , à Longpont , partout où il y a un amateur opulent.

Les chaires de Laon , de Vervins , de Bucilly , de Coincy , sont remarquables. Celle d'Oulchy , qui vient de St.-Jean , est fort curieuse. — Muret a une chaire historiée , peinte et dorée.

Saintes réserves. — Les saintes réserves sont rares , j'ai cru en trouver une à Pancy ; elle est du XIII^e. siècle , du style fleuri , armée de portes peintes de personnages en dedans , avec grilles de fer et serrures.

Cuves baptismales. — Nouvion-le-Vieux a une cuve baptismale du XI^e. siècle , vaste , avec sculpture romane et tête renversée , échevelée. — Celle de Longueval est historiée , du XV^e. siècle , ayant le baptême de J.-C. d'un côté , des statues d'aigles et les signes des quatre évangélistes en médaillon. La plupart de toutes nos cuves baptismales sont du XIII^e. siècle , avec feuilles d'eau.

Châteaux et fortifications. — Le département de l'Aisne possédait , il y a peu d'années , un certain nombre de bourgs et de villages munis de leurs remparts ; Vailly , Bruyères ,

avaient leurs portes, leurs tours, leurs fossés, de tout cela il ne reste plus rien. Outre ces murs de défense, certaines bourgades avaient leur fort, quelquefois ce fut l'église même. Ciry-Salsogne en conserve encore le nom. L'église s'appelle le fort; une enceinte fortifiée la défendait; la tour avait ses tourelles, et le portail aussi. Le tout greffé deux ou trois siècles après le roman pur de toute cette église. — Bruyères-sous-Laon, dont la haute et massive tour domine la contrée, était le centre d'une seconde enceinte, ayant ses portes et un donjon de sept tours en face le portail. — La gracieuse tour de l'église de Vorges est une forteresse de la plus exquise élégance; l'extrémité des transepts a ses tourelles plates posées sur les contreforts, le tout encore garni de parapets. — Laval a sa tour garnie de deux *moucharabys*, qu'on me pardonne l'expression un peu barbare !..

Voilà pour les environs de Laon où d'autres églises ont les mêmes dispositions. Ces dispositions ont dû être nécessaires dans les guerres de religion, sous les Armagnacs, et peut-être même auparavant. Le nord du département présente ce caractère à peu près partout. M. Piette, qui étudie si bien cette contrée, citera les plus intéressants. J'en ai déjà vu une dizaine ayant ce caractère de forteresse.

Quant aux forts ruinés, on en voit partout. Dans le Nord, on les appelle les *cateaux*; on en voit d'autres depuis Laon jusqu'à la Marne où ils ont moins souffert : il est rare qu'il n'en reste pas quelques vieilles tours. Comme nous sommes extraordinairement riches en ce genre, je ne ferai qu'indiquer pour ne pas lasser la patience.

Le monde nous envie Coucy, ce donjon un des plus beaux de l'Europe et de l'Asie. Je ne dis rien de sa porte de Laon, à l'aspect formidable, de ses nombreuses tours d'enceinte; les tours qui l'accompagnent et qui étonnent par leurs proportions, leur appareil géant comme pour forcer l'imagination

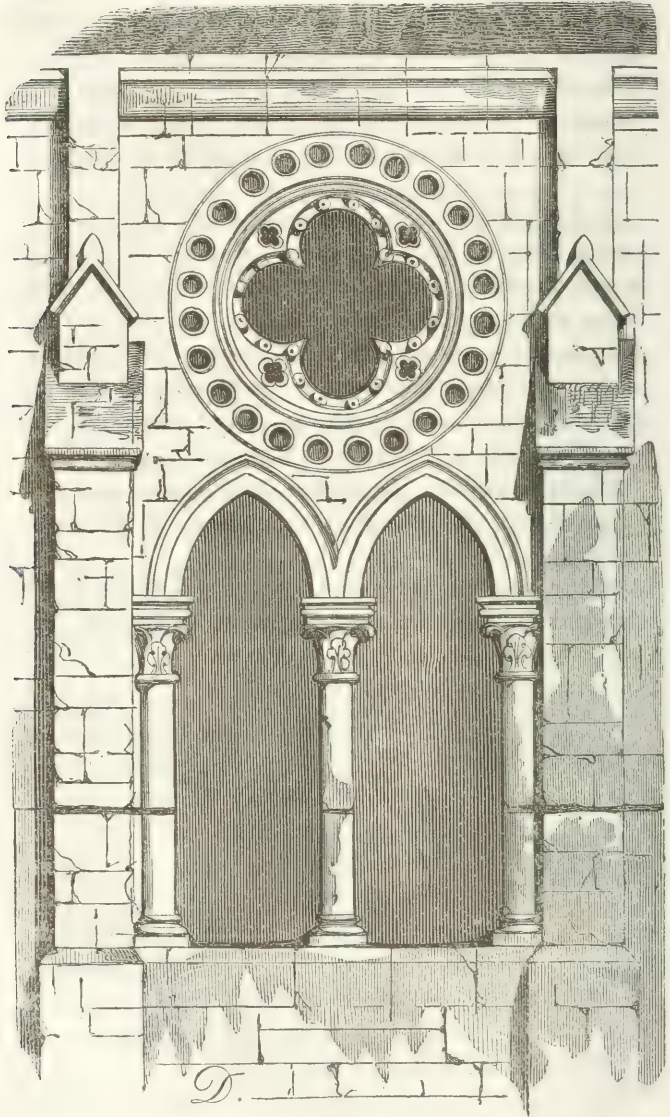
à s'abîmer en présence du donjon qui les regarde comme des nains couchés à ses pieds. Tout cela est hors ligne et suffisamment décrit. — Tout près se trouve, au château de Moyembrie, une imitation assez jolie de ce donjon. Il a encore sa salle d'honneur, son parapet, son manteau de cheminée armoirié; l'intérieur semble du XIV^e. siècle comme l'extérieur. — Je ne fais qu'indiquer Oulchy-le-Château, Château-Thierry, tout cela tombe et personne ne le relève, ou ne l'empêche de tomber. — Les comtes de Braisne ont élevé plusieurs châteaux-forts : le château de Fère en Tardennois, si remarquable, rebâti par les Montmorency, et qui subsiste; le château de Nesle, dont restent encore les tours; la folie de Braine qui domine la plaine de la Vesle, ornée de sept tours encore avec des fossés creusés dans le roc; enfin Pontarcy dont subsiste une tour. Puis viennent une série de forteresses de la maison des Chatillon; le donjon, débris des Basoches, flanqué de neuf tours très-fortes et entouré d'une enceinte de fortifications qui renferme la place et quelques habitations, avec l'ancien emplacement du martyr, du lieu de la sépulture et de l'église St.-Rufin et St.-Valère. — Un reste de fortifications, de tour et d'habitation du château de Ville-sa-Voye, Lhuys avait encore ses tours et ses oubliettes, s'il y a jamais eu d'oubliettes. Droizy possède encore un donjon bâti par les Chatillon de Basoches, etc. Mais je me hâte d'arriver au château des marquis d'Armentières, près Oulchy : c'est le château le mieux conservé de ces époques; on y trouve encore, dans la salle d'honneur, des pavés émaillés d'armoiries et de quelques animaux. Je m'empresse de signaler à la hâte les ruines superbes du château des évêques de Soissons, à Sept-Monts; Vierzy avec sa galerie du genre prismatique et ses vastes salles; Berzy-le-Sec, dont la porte est si pittoresque; Cheret possède un petit château flanqué de tours; mais je ne comprends pas comment on l'a

mis à la portée de la main du côté de la montagne. Le terrain arrive presque à la hauteur des toits de ce côté.

Le château de Marchais, la plus gracieuse création de la renaissance, n'appartient pas à l'époque militaire, que Marle revendique pour lui encore. Mais je suis obligé de m'arrêter.

M. de Caumont résume quelques-uns des faits qui ont occupé le Congrès. Il est frappé de l'importance de plusieurs monuments du département et de sa richesse archéologique ; il croit qu'il est temps d'explorer à fond les localités où des vestiges gallo-romains existent, et notamment Nisy-le-Comte, où déjà tant d'objets importants ont été reconnus. Il se charge de demander à la Société Française, dans la séance qui dans quelques jours, à Nevers, sera consacrée à la répartition des fonds disponibles, une somme de 200 francs pour être employée à l'exploration de cette curieuse localité gallo-romaine.

M. le comte de Mérode prend à son tour la parole et déclare close la première partie de la session du Congrès, qui sera continué le 10 dans la ville de Nevers.

D.
 I ÉTAILS DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

Sagot del.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION, A NEVERS.

Séance du 10 juin.

Présidence de Mgr. D. Aug. DUFÈTRE, évêque de Nevers, membre
de la Société française.

M. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre, qui a bien voulu honorer de sa présence les différentes réunions et les excursions du Congrès, s'était empressé d'offrir les salons de la préfecture pour les séances; la crainte de gêner M. le Préfet a empêché d'accepter cette offre si bienveillante. On a donc choisi la salle dite des ouvriers placée dans le cloître St.-Cyr. Sa proximité de la cathédrale, du palais ducal, de la porte du Croux, de l'ancienne église St.-Genest et du musée de la ville, ses dispositions appropriées à de semblables réunions, son étendue, tout semblait la désigner par avance comme le lieu le plus convenable pour les séances du Congrès.

Construite sur les anciens murs de la cité, entourée d'une cour assez vaste, elle domine la magnifique vallée arrosée par la Loire. En attendant l'ouverture des séances, les membres pouvaient jouir du ravissant tableau qui se développait devant eux, et considérer le gigantesque viaduc en fer provenant des usines de Fourchambault qui laisse parvenir jus-

qu'au pied des murailles de la ville, les wagons partis de la capitale quelques heures auparavant.

A 11 heures, Monseigneur l'évêque est prié par M. de Caumont de présider l'assemblée.

« Nous sommes heureux et flattés, Monseigneur, dit l'illustre fondateur des Congrès, de vous voir présider nos séances dans votre ville épiscopale : un des premiers vous nous avez encouragés dans la voie que nous avons suivie et vous avez par votre influence puissamment contribué à propager les études archéologiques ; vous avez, à bien des titres, le droit de nous présider. »

M. de Caumont énonce ensuite les raisons qui ont fait choisir Nevers pour le siège de la XVIII^e. session du Congrès archéologique ; l'heureuse situation de cette ville au centre des départements où les études archéologiques et artistiques sont fort suivies, les monuments variés qu'elle renferme, les hommes éminents de la ville et du département, tout engageait la Société française à choisir Nevers de préférence à toute autre ville du centre de la France, tout lui a fait espérer que le Congrès aura des résultats satisfaisants.

MM. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre ; de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments ; le baron Chaillou des Barres, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; de Buzonnière, secrétaire-général du Congrès scientifique de France ; de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure ; Gaugain, trésorier de la Société française ; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès archéologique ; le comte Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint, siègent au bureau.

Une assemblée nombreuse remplit la salle du Congrès. Nous donnons ici la liste des personnes qui ont assisté à cette séance et à celles qui l'ont suivie :

- MM. GAUME , vicaire-général de Nevers.
SERGENT , recteur de l'Académie de la Nièvre.
Le général PETIET.
De FONTETTE , ancien député du Calvados.
L'abbé LEPETIT , secrétaire-général de la Société française.
L'abbé DEVOUCOUX , vicaire-général d'Autun.
BULLIOT , membre de la Société Eduenne.
Joseph de FONTENAY , secrétaire de la Société Eduenne.
MANCEAU , chanoine de Tours.
BRULÉ , aumônier des religieuses de la Sainte-Enfance à Sens.
LALLIER , substitut du procureur de la République, à Sens.
LE ROUX , notaire honoraire, à Sens.
JEANNOT , archiprêtre de la cathédrale de Nevers.
ROUCHANCE , doyen du chapitre de Nevers.
SOUEF , chanoine de Nevers.
MARBOT , chanoine id.
LAVERUTRE , chanoine , vicaire-général de Nevers.
Le comte de CHOULOT.
Le comte Victor de MAUMIGNY.
Le comte de VIBRAIE , d'Avallon.
De MESNARD.
PERUELLE , secrétaire de l'Académie.
CLERC , vicaire de St.-Père de Nevers.
PERRÈVE , vicaire de St.-Étienne de Nevers.
Louis VIAU , de Nevers.
MIGNÉ , de Châteauroux.
BORGET , de Bourges.
DEBONNAIRE , de Nevers.
CLEMENT , curé de St.-Amand en Puisaye.

MM. Le comte Armand de MONTRICHARD , de Nevers.

MILLET , chanoine-honoraire, professeur de dogme
au grand séminaire de Nevers.

COINTE , professeur de morale , id.

ROY , professeur d'histoire , id.

GOUSSOT , professeur de philosophie , id.

DELAROCHE , professeur de philosophie au collège
de Nevers.

MORELLET , professeur d'histoire , id.

COUGNY , professeur de rhétorique , id.

GRESSIN , sous-principal , id.

PEYRIDIEU , professeur de physique , id.

BRESSAT , professeur de sixième , id.

Les officiers de cavalerie et d'infanterie de la garnison.

CASTEL , vicaire-général , supérieur du petit sémi-
naire de Piguelin.

Les professeurs du petit séminaire de Piguelin.

DAURIAC , curé de Moux.

JAUPOIS , archiprêtre de la Charité-sur-Loire.

PREVOST , curé de Saincaize.

De SURIGNY , vice-président de l'Académie de Macon.

Charles de FONTENAY , de Nevers.

MARY-LÉPINE , juge au tribunal civil , à Nevers.

Le comte de BRÉDA , de Senlis.

Hypolite PINET , de Nevers.

Jules PINET , de Nevers.

DUMONT , de Nevers.

Victor PETIT , de Paris.

PAULIN-BIFFÉ , de Nevers.

De MAISIERRES , de Nevers.

DESVAUX , ancien maire de Nevers.

Louis ROLLAND , de Nevers.

LERASLE , conseiller de préfecture , à Nevers.

MM. Paul de MAUMIGNY, de Nevers.

LENOIR, chanoine honoraire, secrétaire de l'Évêché.

BOULEAU, chanoine honoraire, aumônier des sœurs de la Charité.

De TOYTOT, vice-président du tribunal civil de Nevers.

MESLIER, curé-doyen de Moulins-Engilbert.

BURAUT, curé-doyen de Pougues.

VÉE, chanoine honoraire, curé d'Entrains.

Le commandant BARAT.

BOUCAUMONT, ingénieur en chef.

BOIVIN, architecte diocésain.

PAILLARD, architecte du département.

BEURIOT, chanoine honoraire, curé de St.-Père de Nevers.

Martin, chanoine honoraire, curé de St.-Etienne de Nevers.

QUANTIN, archiviste d'Auxerre.

Léon de VILLEFOSSE, archiviste de Nevers.

Le docteur ROBINEAU-DESVOIDIS, à St.-Sauveur en Puisaye.

BAUDOIN, d'Avallon.

Le baron de BAR.

Gustave de BAR.

GALLOIE, conservateur du musée céramique, à Nevers.

Comte GASPARD DE BERTHIER, de Bizy.

Vicomte Adrien de BERTHIER, de Bizy.

ROY, vicaire de la cathédrale.

BURLOY, vicaire de la cathédrale.

DUPLESSIS, chanoine honoraire, aumônier des Carmélites, à Nevers.

De MIEULLE, receveur général, à Nevers.

BERRY, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

De BENGY-PUYVALLÉE, de Bourges.

- MM. COCHIN , adjoint à la mairie du 12^e. arrondissement,
à Paris.
- GUIBERT , chanoine, aumônier du grand pensionnat,
à Nevers.
- LEBRUN , chanoine , aumônier du collège de Nevers.
- THOMASSIN , principal du collège de Nevers.
- BERNAY , de Nevers.
- Marquis de SAINT-PHALE , de Montgoublin.
- SIMONIN , chanoine honoraire , curé de Montambert.
- CIRODE , sculpteur , à Nevers.
- COUGNY père , sculpteur , à Nevers.
- AVRIL , colonel de la garde nationale , à Nevers.
- LEFEBVRE-FRÉTAT , avocat , à Nevers.
- BOUDANT , curé de Chantelle (Allier).
- Eugène FROMENT , artiste , à Nevers.
- CHAUTRIER , peintre , à Nevers.
- Robert SAINT-CYR , docteur en médecine , à Nevers.
- LENOBLE , juge de paix , à Nevers.
- Alexis FRÉBAULT , directeur du comptoir d'escompte,
à Nevers.
- PAUTRE , notaire , à Nevers.
- LECLESVES , capitaine de recrutement , à Nevers.
- RATEAU , de Nevers.
- DELACHAISE , capitaine d'artillerie , à Nevers.
- BERNOT , pharmacien , à Nevers.
- Le docteur LEBLANC-BELLEVAUX , à Nevers.
- Emile DELAPLACE , à Nevers.
- RENAUT , étudiant en droit.
- Le capitaine OGIER , à Nevers.
- Donatien SENLY , avocat , à Nevers.
- COMPADRE , receveur principal des contributions
indirectes , à Nevers.
- DUFAUL , membre du Conseil général.

MM. ARMAND, directeur de l'enregistrement.

FAURE, à Nevers.

D'autres personnes et un certain nombre de dames assistaient aux séances.

M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers et secrétaire-général, prend la parole en ces termes :

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

« C'est pour la première fois que Nevers recoit les honneurs d'un Congrès, c'est pour la première fois que notre antique cité voit réunis dans ses murs ces hommes qui ont voué leur vie tout entière à la science, et qui par leurs études ont entrepris de mettre la génération actuelle en communication d'idées avec les générations passées.

« Déjà en 1847, l'illustre fondateur de ces réunions, celui qui le premier a compris tout ce qu'il y avait de vie et de génie dans les œuvres de nos pères, avait conçu le projet de tenir à Nevers la XIV^e. session du Congrès archéologique ; l'intérêt que je porte à ma ville natale m'avait engagé à seconder de tous mes efforts un projet dont le résultat eût fait jaillir sur elle un nouveau rayon de splendeur et de gloire.

« Un mal-entendu déplorable ne nous permit pas de voir nos désirs se réaliser ; la ville de Sens fut heureuse d'ouvrir ses portes aux princes de la science et se réjouit des obstacles qu'ils avaient rencontrés au moment de leur départ pour Nevers.

« Aujourd'hui, Messieurs, nous n'avons plus de regrets ; votre présence dans cette enceinte nous dédommage complètement de nos privations passées, notre joie en vous recevant est d'autant plus vive que nos désirs avaient été depuis longtemps comprimés. Nevers voit avec bonheur le génie du commerce et de l'industrie qui plane depuis si long-temps

sur cette cité fraterniser avec le génie des sciences et des arts. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que vous avez toutes les sympathies de notre vénéré prélat; vous savez toute l'importance qu'il attache à vos travaux: plusieurs fois déjà vous l'avez vu se rendre avec empressement à vos savantes assemblées et faire partie de vos excursions scientifiques. La touchante scène de Mettray ne s'est sans doute pas effacée de vos souvenirs.

« Vous trouverez la même sympathie dans le premier magistrat du département; il comprend, lui aussi, le véritable caractère du beau, et les amis des arts peuvent dire que nos anciens monuments sont l'objet de sa sollicitude toute spéciale. A la nouvelle de votre arrivée, il s'est empressé d'offrir ses salons pour nos réunions; il eût été heureux de vous recevoir et de se faciliter le moyen d'honorer plus souvent le Congrès de sa présence sans porter un préjudice trop notable à ses nombreuses occupations.

« Pour moi, Messieurs, j'ai compris toute l'importance des fonctions que vous m'aviez confiées, en me nommant secrétaire-général du Congrès, et pour me déterminer à accepter cet honneur, il ne m'a fallu rien moins que l'assurance d'être aidé dans ces travaux par mon honorable ami, M. Georges de Soultrait, dont vous avez su apprécier le mérite. MM. Morellet et Lebrun, dont vous serez heureux de faire la connaissance, doivent aussi me prêter leur concours.

« Le secrétaire-général présente à chaque séance le résumé de la séance précédente. Au défaut de ce résumé, vous me permettrez aujourd'hui de vous faire connaître ce qu'était notre Nivernais au moyen âge sous le rapport des monuments, les différentes révolutions qui ont accumulé ruines sur ruines dans ce pays, et enfin ce qui a été fait pour réparer une partie de ces désastres.

« Peu de contrées en France ont réuni autant d'églises re-

marquables que notre ancien Nivernais ; je ne vous parlerai pas de Vézelay qui se trouvait renfermé dans les limites de la province et qui fait encore , soit par le plan et les dispositions savantes de son église , soit par la richesse de son ornementation , l'admiration des archéologues et des touristes. Je ne vous parlerai pas de la vaste église de la Charité-sur-Loire , fille aînée de Cluny , maintenant privée de sa nef imposante et de ses magnifiques clochers ; je ne vous parlerai pas des ruines de Donzy-le-Pré , de l'Épeau , des églises de St.-Verain , de Clamecy , de Varzy et de tant d'autres monuments dont nos villes se glorifient. Il vous suffirait , Messieurs , de parcourir nos campagnes des Amognes , et à chaque pas vous rencontreriez , ici un portail encore debout , là une gracieuse abside ornée de sa colonnade et de ses arcatures , ailleurs des monceaux de ruines desquels roulent par intervalle des chapiteaux fleuris ou historiés. Vous auriez alors une faible idée des richesses monumentales que possédait naguère notre pays.

« Si je jette maintenant un regard sur Nevers , je vois ses rues s'aplanir , s'élargir et s'alligner , les places publiques s'agrandir , ses magasins splendides faire concurrence aux magasins des villes plus importantes ; je vois la Loire sortir invisiblement de son lit , pour offrir ses eaux salutaires aux différents quartiers de la ville , je vois les habitants , emportés par un trait de feu jusqu'à la capitale et revenant rejoindre leurs foyers avec la même rapidité , et je me réjouis du bien-être de mon pays , d'une prospérité inconnue à nos pères ; mais en même temps je m'afflige , quand , me reportant aux temps passés , je vois notre vieille cathédrale isolée maintenant , elle qui jadis trônait en reine et s'élevait entourée d'une myriade de clochers , comme d'une auréole de gloire , et je me surprends à donner des regrets à *la ville pointue* , comme on l'appelait alors.

« Que sont devenus les antiques sanctuaires de St.-Martin et de St.-Arigle, les églises de St.-Père, de St.-Victor et tant d'autres? Tout a disparu, tout, jusqu'aux fondations; le temps eût épargné ces magnifiques basiliques, l'ouragan des révolutions a tout renversé.

« Les guerres de religion avaient déjà fait chanceler sur leurs fondements une partie des églises de nos contrées, les autres avaient été rasées ou incendiées; les églises monacales surtout présentaient, pour la plupart, l'aspect de sanctuaires environnés de ruines, quand la torche révolutionnaire et le marteau démolisseur de 1793 vinrent ajouter de nouvelles ruines à celles qui déjà encombraient le pays.

« Cependant le calme succéda à la tempête, mais les amis de l'ordre ne virent autour d'eux que de tristes débris, et le prêtre, sans ressource, était réduit à célébrer les saints mystères dans des sanctuaires ouverts à tous les vents, dans lesquels le lierre solitaire remplaçait, dans les verrières, les magnifiques vitraux peints qui faisaient autrefois leurs ornements. Il se hâta donc de mettre les fidèles à l'abri, sans trop s'occuper des exigences de l'art.

« Quand une fois on put respirer à l'aise, et que les communes eurent été en position de recueillir quelques débris de leurs anciennes possessions, on s'empessa de rétablir nos temples; mais une trop grande parcimonie, souvent forcée, des architectes ou intelligents ou ne comprenant que les travaux qui avaient fait partie de leurs incomplètes études, le goût généralement dépravé, tout contribua à de déplorables constructions ou à des restaurations plus déplorables encore.

« Il n'est pas facile de faire renoncer à la routine, et les hommes de science et de goût ne sont pas toujours les plus nombreux, surtout dans les conseils ruraux qu'on laissa malheureusement trop long-temps suivre leurs impressions particulières; de là le mauvais goût régna encore dans quelques

endroits, depuis même que le mouvement artistique fut donné.

« Je n'oserais pas, Messieurs, vous parler des églises construites dans notre Nivernais avant 1830, ni même de quelques-unes de celles qui l'ont été depuis; jamais elles ne feront l'ornement d'une commune, et les architectes qui les ont construites seront loin de s'en glorifier.

« Mais il est important que je vous signale le mouvement qui fut imprimé à l'art religieux dans le diocèse de Nevers depuis seize à dix-sept ans environ; le savant M. de Caumont trouvera dans ce tableau un encouragement dans ses nobles travaux, en voyant que ses efforts n'ont point été stériles et que la science archéologique qu'il a ressuscitée en France, j'allais presque dire qu'il a créée, se développe sur tous les points du pays, d'après les principes qu'il a posés.

« Déjà, avant l'époque que j'ai signalée, une jolie chapelle ogivale s'élevait, à grands frais, par les soins de M. de Certaines, auprès du château de Villemolin; sans doute, je dois le dire, elle n'est point parfaite, et un œil observateur qui en étudie les détails y rencontre des ornements incohérents; mais, malgré ces quelques défauts, elle est encore digne de notre admiration, surtout si nous nous reportons au temps où elle fut construite, et si nous considérons ses gracieuses proportions; plus tard on a suivi les principes de la science, ici on les avait déjà devinés.

« Maintenant, Messieurs, j'éprouve le besoin de vous faire par avance mes excuses et d'implorer votre indulgence; je suis obligé de parler de moi et de me mettre en scène. Nommé en 1835 dans une paroisse importante dont l'église tombait en ruines, j'eus la pensée de reconstruire la nef, car le chœur avait été reconstruit, à la fin du XV^e. siècle, dans de belles proportions et marié avec les nefs latérales du XIII^e. qui le flanquaient. J'avais de grandes difficultés à

vaincre, le mauvais goût qui voulait une construction grecque et le bon goût qui voulait la continuation de ce qui existait, mais qui reculait devant la dépense ; je fus assez heureux pour triompher de ces obstacles. L'église de Donzy fut complètement rétablie, et M. Paillard, architecte du département, qui en dirigea les travaux, peut montrer avec orgueil ce premier essai de ses études dans l'architecture ogivale : Donzy fut, à juste titre, fier de son église, et les étrangers la visitent avec intérêt. Le dernier étage de la tour peut seul prêter à la critique, parce qu'au lieu de se terminer en pyramidant, les contreforts n'ont qu'une faible rétraite et se prolongent jusqu'au sommet, ce qui rend la tour lourde et ôte à la balustrade toute sa grâce ; dans cette même partie la ramification des meneaux qui ornent les ouvertures présente quelques baies insolites ; mais encore une fois c'était un essai, et on peut dire qu'il a été heureux. C'était le prélude d'autres travaux moins importants, sans doute, mais dans lesquels M. Paillard a su éviter ces incorrections.

« Ne croyez pas, Messieurs, que je revendique ici la gloire d'avoir imprimé dans notre pays le mouvement à la véritable architecture religieuse ; j'aurais tort de me laisser aller à une semblable prétention, car si je comprenais tout ce qu'il y a de beau, de religieux dans ce genre d'architecture, je dois le dire, ce n'était qu'un sentiment instinctif dont je ne me rendais encore aucun compte ; pour moi c'était beau, j'avais comparé, je copiais ce que j'avais vu et voilà tout. Monseigneur, à son arrivée dans le diocèse, voulut bien sourire à mes premiers essais, il me pressa de cultiver ce goût et me dirigea lui-même. Ce fut lui qui fut le véritable moteur. Dès ce moment, sur tous les points du diocèse, l'étincelle électrique se fit sentir.

« Les églises de Menou, de Colméry, de Cessy, d'Alligny-sous-Cosne, de St.-Quentin et autres furent restaurées dans

leur style propre, tandis que M. Paillard ressuscitait la riche ornementation du XII^e. siècle, dans la reconstruction de la triple nef de St.-Révérien et de l'abside d'Isenay, dans les nouvelles églises de Chaux et de la Celle-sur-Nièvre, et les nobles proportions du XIII^e. siècle dans celle d'Arbourse.

« Je ne vous parle pas, Messieurs, de la gracieuse chapelle des orphelines de Varennes, j'espère bien que ce lieu sera le but d'une de nos excursions archéologiques, car j'ai à cœur de vous prouver que les éloges que j'adresse à l'architecte du département ne sont point exagérés, et que le ciseau nivernais sait façonner la pierre et l'animer en quelque sorte; au reste, déjà dans la restauration de St.-Etienne de Nevers, vous pourrez vous en convaincre.

« Je regrette vivement, Messieurs, que le temps et les distances ne nous permettent pas de nous transporter jusqu'aux places, vous verriez que notre siècle exécute ce que le moyen âge n'aurait osé tenter. Au milieu des roches granitiques du Morvand et des vieilles forêts de cette Suisse nivernaise, une vaste et magnifique basilique à trois nefs, avec déambulatoire et transepts, est élevée d'après les plans de M. Lenormand, par M. le chevalier Feuillet, qui a consacré une partie de ses ressources personnelles à ce temple, que bien des évêques envieraient pour leur cathédrale.

« Le moyen âge avait bien transporté, à grands frais, à Sémelay et à Montambert, les pierres extraites de carrières lointaines, et les infatigables enfants de saint Benoît avaient élevé dans ces solitudes les belles églises que nous y admirons, mais jamais on n'avait essayé de façonner en pierres d'appareil régulier, en chapiteaux, en colonnettes gracieuses, le granit du Morvand; jamais surtout on n'aurait cru possible d'extraire de ces roches les colonnes monolithes qui

soutiennent la demi-calotte du sanctuaire de l'église des Places.

« Je ne vous ai pas parlé, Messieurs, de notre vieille cathédrale; sans doute, vous admirez la restauration faite à la tour, mais il est probable que vous n'éprouverez pas le même sentiment en considérant la maigre galerie qui environne le grand comble.

« J'aurais pu, Messieurs, m'étendre davantage, et vous parler d'un certain nombre d'églises qui sont sur le point d'être ou reconstruites ou restaurées, toujours d'après les principes de l'art et avec les caractères si religieux des siècles du moyen âge; mais cet exposé, quoique succinct, suffit pour vous donner une idée du mouvement archéologique opéré dans notre département; cependant il serait encore incomplet, si je n'ajoutais quelques mots sur nos musées.

« Quant à notre palais ducal et aux restaurations qu'on y exécute en ce moment, vous en jugerez par vous-mêmes. Honneur aux membres du Conseil général de notre département, en entreprenant de rendre à ce palais l'antique splendeur dont les princes de Clèves l'avaient entouré, ils justifient la confiance qui leur a été accordée et font preuve de bon goût, tout en faisant un acte de bonne administration.

« Il y a quelques années, on savait à peine à Nevers ce que c'est qu'un musée; deux ou trois objets réunis dans le local de la bibliothèque de la ville composaient toute la collection; mais aujourd'hui, Nevers peut montrer aux étrangers et son musée céramique et son médailler et les autres objets d'art, antiques et modernes, qui occupent plusieurs salles voisines de la bibliothèque. Après avoir réuni avec un zèle et une persévérance admirable tous les objets curieux qu'il a pu se procurer dans le département, M. Gallois les a cédés à la ville, à la condition qu'il serait établi

le conservateur du nouveau musée ; ce titre lui convenait à tous égards. Grâce à lui, notre ville est dotée d'un musée déjà fort intéressant et qui, tous les jours, prend de nouveaux développements.

« Un musée lapidaire a aussi été créé dans les salles de la porte du Croux, par les soins du commandant Barat, dont le dévouement pour les arts est devenu proverbial dans notre département. C'est là qu'il a réuni une curieuse mosaïque, des chapiteaux de tout genre, des pierres tombales, etc. Ces deux honorables conservateurs de nos musées seront heureux de vous montrer ces collections qu'ils ont formées.

« Enfin, Messieurs, nous n'avons plus à envier aux départements voisins leurs associations scientifiques, Nevers a maintenant la sienne sous le titre de *Société nivernaise des sciences, lettres et arts* ; elle est définitivement constituée, et déjà un certain nombre de personnes éminentes par leurs talents, leurs connaissances et leur position sociale, se sont empressées de se faire inscrire. Nous avons la confiance que la *Société nivernaise* deviendra aussi florissante que celles des provinces limitrophes, dont nous admirons les travaux. Vous voudrez bien, Messieurs, nous aider de vos conseils et de votre expérience ; ainsi votre présence dans nos murs ne sera pas seulement pour nous un honneur, elle sera un bienfait. »

Monseigneur répond aux discours de MM. de Caumont et Crosnier : il repousse trop modestement les éloges qui lui ont été adressés ; il exprime avec cette éloquence, dont il a donné tant de preuves dans sa carrière apostolique, toute l'importance qu'il attache aux études archéologiques.

« Depuis long-temps, ajoute-t-il, je me sentais un goût prononcé pour les merveilles de l'art chrétien, et je puis dire,

avec M. le secrétaire-général, que c'était pour moi comme un sentiment instinctif ; ce goût ne tarda pas à se développer par la lecture des savants ouvrages de celui que vous aimez à proclamer votre guide et votre maître , dès lors j'ai travaillé à faire naître autour de moi ce sentiment du beau , je désirais vivement voir l'architecture religieuse reconquérir ses droits et vivre de la vie qui lui était propre.

« Le succès a couronné mes efforts , et je me félicite d'avoir contribué à développer ce goût soit à Tours soit à Nevers : ces deux villes comptent maintenant des archéologues zélés et instruits. Là s'arrête tout mon mérite.

« Je regrette que mes nombreuses occupations m'aient toujours empêché de me livrer moi-même , comme je l'aurais désiré, à cette étude intéressante qui fait partie de notre science catholique , car l'archéologie, pour me servir du langage de l'apôtre , est aussi dans un sens la parole abrégée de J.-C. *Verbum breviatum* ; elle est l'expression la plus haute de la pensée chrétienne et de toutes nos traditions catholiques.

« Nos vieilles basiliques soit dans leur plan, soit dans leurs dispositions , soit dans leur ornementation, nous présentent le résumé fidèle des dogmes et de la morale évangéliques, toutes les sciences étaient déjà venues s'incliner devant la science incréée pour restaurer tout en J.-C. , comme dit encore l'apôtre, *instaurare omnia in Christo*. L'architecture seule restait sous l'influence payenne. Depuis trois siècles on élevait en l'honneur du Dieu de vérité des temples semblables à ceux qu'on eût élevés pour les dieux de Rome ou d'Athènes, quand quelques hommes à haute intelligence sont venus nous révéler tout ce qu'il y avait de beau et de noble dans l'architecture du moyen âge où tout est représenté par de gracieux symboles, où tout revêt la forme d'une ravissante poésie. L'impiété elle-même a été forcée de rendre justice à ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien qu'elle avait si long-temps dédaignés, elle a

fini par s'incliner devant leur sublime majesté; au moment où elle ouvrait la bouche pour prononcer des anathèmes et des malédictions, frappée tout-à-coup d'admiration, comme autrefois le faux prophète Balaam à la vue du camp d'Israël, elle n'a pu s'empêcher de s'écrier avec lui : que vos pavillons sont beaux, ô Jacob ; que vos tentes sont magnifiques, ô Israël ; *quam pulchra tabernacula Jacob, et tentoria tua Israel.* »

Des applaudissements unanimes ont accueilli l'éloquente improvisation de l'éminent prélat.

Après la lecture des questions du programme faite par M. l'abbé Crosnier, la première question, ainsi conçue, est mise à l'étude :

Trouve-t-on dans le Nivernais des monuments de l'époque celtique, tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc. ?

M. Victor Petit fait remarquer que MM. Gallois, Barat et Morellet, ayant parcouru le Nivernais dans tous les sens, sont plus que personne capables de répondre à cette question.

M. Gallois a la parole sur les monuments celtiques; il en cite plusieurs déjà connus et en signale d'autres dont on ne s'était pas encore occupé. « Le monument druidique le plus remarquable que nous ayons dans notre Nivernais, est, dit-il, celui qui est connu dans le Morvand sous le nom de *Chaise à Butthiaux*. Le chemin qui conduit de Luzy à Château-Chinon traverse la partie la plus montagneuse et la plus sauvage du Morvand.

« On passe à la Roche-Milay qui ressemble à un bourg tranquille de la Suisse ; on se dirige ensuite sur *les fous* (1) de la Gravelle en laissant à droite le mont Beuvray et le mont Prenay ; enfin on arrive au hameau de Butthiaux,

(1) Les Morvandaux nomment ainsi les arbres qui sont au sommet de la montagne de la Gravelle.

« situé dans la commune de Villapourçon, à 3000^{m.} environ
« des sources de l'Yonne.

« Au-dessus du village et au sommet de la montagne existait encore presque intact, il y a 30 ans, le monument dont j'ai à vous entretenir. C'était une réunion de roches granitiques posées sans art, les unes sur les autres en forme de marches, et au-dessus étaient placées deux autres grosses pierres debout semblables à des bornes.

« En 1798, M. Simonnet père, médecin distingué de notre pays, avait observé ce monument, et, en 1815, lorsque je le visitai avec quelques savants de ma connaissance, plusieurs pierres avaient déjà été brisées et il ressemblait au dessin que j'ai déposé sur le bureau. Aujourd'hui il n'existe plus, une seule pierre est encore debout, les autres ont été enlevées et brisées par les habitants de l'endroit qui les ont employées dans des constructions.

« Les gens du pays appellent encore cette pierre *la Chaise* à Butthiaux et prétendent que c'était là que se rendait autrefois la justice et que le juge siégeait sur cet amas de pierres.

« En 1838, un habitant du pays fut nommé cantonnier de la route n^o. 78 à Pont-Charraut; il me remit deux petites statuettes en bronze fortement patiné, trouvées non loin du monument avec des tuiles qu'on rencontre assez fréquemment dans les environs et que les paysans nomment *saintes tuiles*. »

Le commandant Barat demande ensuite la parole; outre la *Chaise à Butthiaux* dont vient de parler M. Gallois, il cite la *Pierre des fées*, près de Quarré-les-Tombes; la pierre *Bernuchot* (1) ou de *la Vierge*, à St.-Martin-du-

(1) Bernuchot, Bernichon, Brunichout, sont des noms très-connus dans le Nivernais; la voie romaine qui va d'Autun à Bourges, se nomme à St.-Parize-le-Châtel, le Chemin Brunichout, Chemin de Brunehaut, *Bruncchildis*,

Puits; le *fort Chevesse*, dans la forêt de St.-Brisson, pierre qui ressemble parfaitement aux dolmens qu'on trouve dans la Bretagne; au levant de Château-Chinon, la *Maison du loup* qui est aussi un dolmen bien caractérisé; la *Ruchette perthuse*, en face du mont Beuvray; *Pierre-aigue*, peulven placé sur un plateau circulaire en face de St.-Honoré en Morvand; le *Chailloux magnien*, autre peulven près d'Imphy; *Pierre-fiche*, au sud de Clamecy; *Pierre-écrite*, près de Saulieu. Quelques traditions, ajoute-t-il, semblent se rattacher à l'ère celtique; elles ont rapport à des camps ou retranchements à Moux, à Moulins-Engilbert, à Trois-Vesvres, à Chiddes, etc. A Moux, un retranchement est nommé le *Champ des Gaulois*; à Trois-Vesvres, un semblable retranchement porte le nom de *Cité de barbarie*.

L'honorable commandant fait observer que la plupart des pierres druidiques dont il a parlé se trouvent dans le Morvand; que les vallées de la Loire et de l'Allier offrent peu de monuments de ce genre et qu'on peut discuter l'authenticité de ceux qu'on croit y rencontrer.

M. Morellet ajoute à l'énumération d'antiquités gauloises qui vient d'être faite, le menhir de St.-Hilaire en Morvand.

M. de Fontenay, d'Autun, regrette que M. Charleuf n'ait pas envoyé les dessins qu'il possède de la plupart de ces monuments.

M. l'abbé Crosnier, faisant toute réserve sur les pierres du Morvand, fait remarquer qu'on a souvent découvert au pied des dolmens et des menhirs, non seulement des pièces gauloises et romaines, mais encore des monnaies du moyen âge et des pièces modernes. Il cite en particulier la *Pierre de la Vierge*, au pied de laquelle on a trouvé des monnaies gauloises, de petits bronzes romains, des monnaies et des métaux de France, entr'autres une pièce de Louis XIV. Il

pense que la terreur superstitieuse, dont les monuments celtiques ont été et sont encore l'objet dans nos campagnes, a dû souvent engager les paysans à déposer en ces lieux des offrandes pécuniaires destinées à rendre propices les mauvais génies dont leur imagination les peuple.

M. de Caumont partage cette opinion et cite à l'appui un fait assez fréquent dans différentes contrées de la Bretagne et même de la Normandie : les jeunes filles qui veulent se marier déposent des pièces de monnaie au pied des pierres druidiques. Il a notamment observé cette coutume à Colombiers (Calvados).

M. Robineau-Desvoidis fait remarquer que M. Baudoin pourrait entretenir le Congrès des fouilles pratiquées sous des dolmens, ayant plusieurs fois assisté à ces opérations et les ayant lui-même dirigées.

M. Baudoin dit qu'il a trouvé dans ces fouilles des monnaies gauloises et des casse-tête; mais ces découvertes ont eu lieu dans le département de l'Yonne, il n'a rien trouvé de semblable dans la Nièvre.

Une discussion s'élève entre MM. Morellet, l'abbé Vée, Gallois et de Fontenay, d'Autun, sur la nature des diverses médailles trouvées près des monuments celtiques et sur l'âge qu'on peut leur attribuer.

M. Victor Petit annonce que M^{me}. de Canillac-Montboissier vient d'acheter le bois qui renferme le dolmen dit le *fort Chevesse*, dont a parlé le commandant Barat, afin d'assurer la conservation de ce monument le plus curieux de ce genre en Nivernais.

M. de Caumont voudrait que l'on s'occupât de la position des antiquités gauloises relativement aux voies romaines; cette étude pourrait aider à reconstituer la géographie ancienne qui est encore si peu connue, malgré les nombreuses recherches dont elle a été l'objet.

M. de Fontenay, d'Autun, annonce que les dolmens et les menhirs qu'il a rencontrés sont en général placés à distance des voies romaines au milieu des chaumes ; il croit, du reste, que beaucoup de pierres dites druidiques n'ont jamais été placées de main d'homme et doivent le culte superstitieux, dont elles sont quelquefois l'objet, à la bizarrerie de leur forme ou de leur position. Cette opinion est appuyée par MM. Quantin, l'abbé Devoucoux, de Caumont et Bulliot. Ce dernier croit que les pierres de Quarré-les-Tombes doivent être rangées dans cette catégorie. M. Crosnier ajoute qu'il se tient en garde contre la plupart des pierres druidiques signalées dans le Morvand.

M. de Caumont demande si on a ouvert assez de tumulus dans le pays pour pouvoir, en comparant les divers résultats de ces fouilles, asseoir un système quelconque sur l'origine de ces monticules et sur leur destination précise.

La parole est à M. Gallois qui fait la description du tumulus découvert dans le champ des Maltroncés, près de la route de Paris à Antibes, à 1,500^m. de la ville de St.-Pierre-le-Moutier.

« Entre ce tumulus et le hameau de Buy, on voit encore
« les vestiges de la voie romaine d'Autun à Bordeaux, passant
« par Decise et Sancoins ; le monument construit en pierres
« plates du pays, posées à la main, avait une forme circulaire
« de 9^m. 90 de diamètre sur 2^m. 50 de hauteur ; il fut détruit,
« en 1847, par les ouvriers de l'entrepreneur chargé de l'en-
« tretien de la route, pour en employer les pierres qui le
« composaient.

« Lors de la démolition, on remarqua dans plusieurs en-
« droits que le terrain calcaire sur lequel il reposait avait été
« soumis à l'action du feu. A 40°. au-dessus du sol les pierres
« étaient d'un rouge foncé et paraissaient avoir été calcinées,
« ce qui pourrait faire présumer que des cérémonies reli-

« gieuses auraient été pratiquées lors de l'inhumation des
« corps.

« Les tombeaux qui se trouvaient renfermés dans le tu-
« mulus, au nombre de cinq, y compris deux petits, étaient
« construits en pierres sèches sans fondations ni dallage. Les
« ossements étaient bien conservés et quelques-uns portaient
« l'empreinte des bracelets; toutes les têtes étaient tournées
« vers l'est. Selon la tradition du pays, une grande bataille
« aurait été livrée dans la plaine qui s'étend sur la rive de
« l'Allier et tout près du domaine de Vary. En 1845, on a
« trouvé dans la même contrée plusieurs *tumulus* semblables
« à celui du champ des *Maltroncés*. »

M. Robineau-Desvoidis s'étend longuement sur la décou-
verte faite à la Chapelle, près St.-Sauveur-en-Puisaye, d'un
tombeau dans lequel il a cru reconnaître des caractères de
construction gallo-romaine, mais en même temps des objets
d'une époque moins reculée.

M. Morellet donne aussi des détails circonstanciés sur un
tumulus celtique qu'il a fouillé à Chaulgnes; les ossements
de plusieurs cadavres y étaient déposés les uns sur les autres,
avec des fragments d'armes, des bracelets et des colliers qui
sont actuellement au musée. Au sujet des colliers gaulois,
une discussion s'engage entre MM. de Caumont, Morellet
et Gallois. M. de Caumont dit que cet ornement, quand
il était formé de perles enchâssées, devait être particulier
aux femmes, d'après les recherches nombreuses faites à cet
égard par M. Hugo, bibliothécaire de Colmar; M. Morellet,
au contraire, soutient que des colliers étaient également por-
tés par les hommes.

M. Morellet parle ensuite de quelques *tumulus* qui lui ont
paru avoir servi à indiquer les limites d'une contrée; on en
trouve un certain nombre sur les bords des rivières, limites
naturelles, et dans les lieux qui sont indiqués sur les an-
ciennes cartes sous le nom de *finés*.

M. Robineau-Desvoidis confirme cette observation de M. Morellet par les observations qu'il a faites lui-même et dont il fait part à l'assemblée ; il ajoute qu'il a remarqué que , le plus souvent , ces tumulus étaient environnés d'un petit fossé ou d'une espèce de rigole. Ce fossé pourrait être le résultat des terres enlevées pour former le tumulus.

M. Crosnier rappelle que , dans plusieurs contrées du Nivernais , l'usage d'établir des *tumulus* semble s'être perpétué. Quand un individu a péri sur un chemin détourné , soit par accident , soit par suite d'un crime , les gens de la campagne , en passant dans cet endroit , y déposent , soit des branches d'arbre , soit des mottes de gazon , soit une poignée d'herbe. Dans les campagnes du nord du Nivernais , on jette presque partout une poignée d'herbe sur le corps , quand il est déposé dans la fosse. Quelques membres font observer que cet usage n'est point particulier au Nivernais , et qu'on le rencontre dans d'autres contrées.

Résumant toutes les discussions qui ont eu lieu sur cette matière , M. de Caumont recommande de nouveau l'étude des dolmens sous le rapport géographique ; il faudrait en arriver , dit-il , à pouvoir distinguer avec certitude les tombelles d'origine gauloise ou gallo-romaine de ces mottes féodales qui se trouvent en grand nombre dans certaines parties de la France ; souvent aussi l'on rencontre dans les tumulus , surtout en Angleterre et en Allemagne , des objets de provenance évidemment mérovingienne , des fibules émaillées et des monnaies de cette période de notre histoire : l'étude de ces monuments est plus avancée en Angleterre qu'en France. Il serait à désirer que nous ne restions pas en arrière de nos voisins de la Grande-Bretagne pour cette branche de l'archéologie , et de nouvelles études sont indispensables pour arriver chez nous à un système de classification des antiquités gauloises et gallo-romaines.

Personne ne demandant plus la parole sur la première question, on passe à la seconde :

Etablir le réseau des voies romaines qui sillonnaient le Nivernais et leur jonction avec les voies des provinces limitrophes.

Le commandant Barat dépose sur le bureau une carte du Nivernais, qui indique toutes les portions de voies romaines qu'il a reconnues en parcourant le pays. Ces fragments de voies sont tracés avec soin. Trois principales mettaient Autun en communication avec Paris, Bordeaux et Auxerre; la première passait par le Beuvray, traversait tout le Nivernais en se dirigeant sur St.-Révérien, Menou, Entrains, St.-Amand en Puysaie, et rejoignait la grande voie de Nevers à Paris; la seconde tombait à Bourbon-Lancy, longeait la Loire jusqu'à Decise, suivait son cours jusqu'à Rosemont, en passant par Avril, Fleury, faisait ensuite un coude pour se diriger sur Langeron et se retrouvait sur l'autre rive de l'Allier dans la direction de Sancoins; la troisième allant sur Auxerre traversait une partie du Morvand; on en retrouve des fragments à Pierre-Ecrite et Quarré-les-Tombes. D'autres lignes moins importantes reliaient entr'eux ces grands chemins; ces lignes étaient fort multipliées dans le Nivernais, à en juger par la carte qui a été dressée par le commandant Barat.

M. Victor Petit demande la parole : l'honorable membre ne pense pas que l'on puisse adopter comme parfaitement exacte la carte des voies romaines que l'on soumet au Congrès. Il pense que l'honorable préopinant s'est peut-être trop laissé influencer par les traditions locales. M. Victor Petit, reprenant la question sous un autre point de vue, s'attache à démontrer la différence notable qu'il remarque entre les voies gallo-romaines qui traversent le département de la Nièvre, et celles qui se retrouvent encore dans les départements

voisins et même les provinces assez éloignées. Ainsi, dans la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne et l'Orléanais, on remarque encore les traces incontestables des voies antiques qui traversaient toutes ces provinces. Se prolongeant en lignes droites, et au milieu des vastes plateaux dont elles suivaient autant que possible la ligne de faite, ces voies antiques se reconnaissent non à leur empierrement primitif, mais seulement à leur direction constante d'une ville à une autre. Si l'empierrement primitif a disparu sous des empierremens successifs, le tracé est resté le même; à peine est-il altéré dans sa direction par les empîètements des champs riverains. Ainsi, pour citer un exemple assez rapproché, la grande voie romaine allant de Sens à Orléans, se retrouve encore sur un alignement de plus de 15 lieues de longueur. Les environs de Reims, Soissons, Saint-Quentin, Beauvais, etc., montrent encore des alignements d'une étendue semblable. M. Victor Petit appuie sur ce fait : que dans les provinces qu'il vient de citer, les traces des voies romaines sont parfaitement visibles, quant à leur tracé général, mais presque nulles pour ce qui concerne la nature et le mode d'empierrement primitifs; tandis que dans le Nivernais, au contraire, on retrouve des tronçons épars, mais assez bien conservés pour être étudiés avec sûreté. Ces tronçons de chemins antiques sont isolés et ne semblent se diriger en aucune façon sur telle ou telle ville. La raison peut en être reconnue et admise. Le Nivernais est une contrée très-ondulée et même montagneuse dans une notable partie des régions du Nord et de l'Est. De ce côté du département surtout, il fut impossible de tracer les chemins en lignes directes; la configuration du sol s'y oppose complètement. On ne doit donc point chercher ici de ces longs alignements qui, en général, font reconnaître les chemins antiques.

Les itinéraires d'Antonin et de Peutinger ne laissent aucun

doute sur l'existence des grands chemins qui traversaient le Nivernais, pour aller d'Autun à Paris, d'Autun à Bourges, de Nevers à Orléans, etc. Mais toutes ces voies n'ont laissé que peu de traces sur le sol, et on est réduit à des conjectures sur leur itinéraire réel dans beaucoup de localités intermédiaires : les points de départ sont seuls connus, et quelques points de passage isolés ne peuvent donner que des indications assez vagues, malgré leur bel état de conservation il y a quelques années. M. Victor Petit insiste donc pour que des recherches nouvelles et entreprises au point de vue historique d'abord, et descriptif ensuite, soient commencées afin de résumer, d'analyser les nombreuses études déjà faites, mais restées isolées entr'elles et conçues sous des rapports fort divers.

Plusieurs savants se sont occupés des antiquités gallo-romaines que renferment le département de la Nièvre, mais jusqu'ici on peut regretter le manque d'ensemble dans les recherches. Il est résulté de ce fait, qu'une déplorable confusion s'est établie dans les descriptions qui mentionnaient d'une manière différente une seule et même voie. Cet état de chose ne doit plus durer, et la SOCIÉTÉ NIVERNAISE tiendra à honneur de provoquer la réunion des savants qui vouent leur temps et leurs connaissances à l'étude de la province qu'ils habitent.

En résumant ses observations, relativement aux localités qu'il a explorées dans le but de reconnaître les voies antiques, M. Victor Petit pense que la carte archéologique présentée au Congrès indique un trop grand nombre de chemins gallo-romains. Il ajoute que rien n'est plus évident que des chemins anciens n'aient existé autrefois, que ces chemins ont dû être nombreux, mais que dans l'état actuel des choses, le tracé réel de ces mêmes chemins est resté inconnu, et que ce ne peut être que par approximation, ou sur de simples

conjectures, que ces chemins sont tracés sur la carte du département de la Nièvre. Les études se modifieront peu à peu, et il n'est pas douteux que de nouvelles recherches ne fassent reconnaître l'itinéraire antique des voies tortueuses et irrégulières du Nivernais. A cet égard, la grande carte du dépôt de la guerre peut donner d'utiles renseignements, bien que pour le Nivernais cette magnifique carte n'ait pas été dressée avec tout le soin désirable sous le rapport archéologique. D'autres provinces ont été plus soigneusement étudiées. Les feuilles des *premières* éditions de la carte de Cassini sont précieuses. Enfin, dit en terminant M. Victor Petit, espérons que la SOCIÉTÉ NIVERNAISE, en se mettant de suite en rapport avec les sociétés voisines, arrivera promptement à dresser d'une manière exacte « le réseau des voies « romaines qui sillonnaient le Nivernais et leur jonction avec « les voies des provinces limitrophes. »

M. Robineau-Desvoidis prétend que l'abbaye de St.-Germain a été le point précis vers lequel se dirigeaient toutes les voies romaines aboutissant à Auxerre.

M. l'abbé Brulé fait remarquer que les monastères étaient en général placés sur les grandes routes, afin d'offrir l'hospitalité aux voyageurs; qu'il ne serait donc pas étonnant que l'abbaye de St.-Germain ait été construite à la jonction de plusieurs voies romaines.

M. l'abbé Crosnier confirme l'observation faite par M. l'abbé Brulé, en rappelant que des hôtelleries furent construites par les premiers moines de la Charité en même temps que le monastère, souvenir qui a été conservé jusqu'à nos jours, car la rue qui conduit à l'ancien monastère se nomme encore rue des Hôtelleries.

M. Quantin, tout en reconnaissant en général l'a justesse de ces observations, ne peut admettre que des voies romaines aient jamais passé au pied de l'abbaye de St.-Germain qui était

séparée par un étang de la ville gallo-romaine entourée de murailles.

M. l'abbé Devoucoux demande la parole pour communiquer à l'assemblée une note relative à la seconde question du programme que lui a remise M. Laureau de Thory, président de la Société Eduenne. On peut, dit M. Devoucoux, s'en rapporter à notre honorable président; jamais il n'émet son avis sans avoir approfondi la matière qu'il a à traiter, il s'abstient quand il ne peut motiver son jugement d'une manière solide.

NOTE DE M. LAUREAU DE THORY.

La question des voies romaines qui sillonnaient le Nivernais, ne peut nous concerner que très-secondairement et seulement pour quelques-unes d'entr'elles qui traversaient aussi notre arrondissement; mais il serait bien important que cette matière fût spécialement étudiée sur les lieux mêmes, par des archéologues consciencieux et exempts, autant que possible, de tout esprit de système. Nous pourrions puiser dans leurs travaux, des lumières précieuses sur la continuation de plusieurs de nos voies qui aboutissent à cette contrée et en compléter en grande partie l'étude.

Les voies romaines partant d'Autun et pénétrant dans la province du Nivernais sont, à ma connaissance, au nombre de quatre. Elles sortaient, ainsi que d'autres, par la porte d'Arroux, réunies d'abord en un seul faisceau qui, à l'extrémité du pont, se bifurquait et dont une branche tournant à gauche, presque à angle droit, traversait la rivière de Tarrenay (ou Ternin) sur un pont depuis long-temps détruit, passait près du temple de Janus et coupait un peu obliquement la direction actuelle de la route de Château-Chinon. Près de là,

une nouvelle branche se séparait sur la droite et tendait à la Celle où elle se bifurquait de nouveau. L'embranchement de droite passe à la Petite-Verrière, dans le territoire de la commune d'Anost, pénètre dans le département de la Nièvre par la commune de Planchey, puis passant par Ouroux, l'Huis-Guillot, Pré-Fontaine, arrive à Lorme, d'où, selon toute apparence, partaient d'autres embranchements qui ne peuvent être étudiés avec succès dans leurs directions et leurs détails que par les archéologues du pays.

Le second embranchement de la Celle s'écarte du premier sur la gauche, gravit par une pente rapide la montagne où l'on en reconnaît quelques vestiges et entre dans la Nièvre sur le territoire de la commune d'Arleuf, passant près du hameau des Paquelins où il en existait, il y a quelques années, un morceau remarquable qui a été détruit.

C'est de ce point que les archéologues du Nivernais doivent l'étudier avec soin à raison de son importance, et vérifier sa direction que quelques auteurs ont sommairement indiquée par Aulnay, St.-Révérien, Entrains, qui est l'INTARANVM du marbre d'Autun, où elle aurait coupé la voie d'Auxerre à la Loire, décrite sur le même marbre, Arquian et enfin Bonny et Briare. Ces deux derniers points sont situés, à la vérité, dans le département du Loiret, mais à si peu de distance de celui de la Nièvre, qu'il ne serait pas difficile de continuer jusques-là les investigations. Cette direction bien vérifiée dans ses détails et rectifiée s'il était nécessaire, ferait juger si cette voie, comme on le présume, établissait une communication directe d'Autun à Orléans, sans faire le long détour qu'exige le passage par Decise, Nevers et la grande voie de la Loire.

L'exploration de cette route et de la précédente est aussi très-essentielle pour l'explication d'un passage d'Ammien Marcellin, fort controversé entre les archéologues sur la

traversée de l'empereur Julien, d'Autun à Auxerre, par une route autre que celle de Saulieu et Chora.

La voie principale d'où sont sortis ces divers rameaux continue sa direction, passe près de la Verrerie et s'approche de la route actuelle de Bourbon-Lancy, qu'elle suit à peu de distance jusqu'au hameau des Quatre-Vents. Mais dans cette traversée, et à 5 ou 6 kilomètres d'Autun, sort une troisième branche qui, s'écartant sur la droite, se dirige au hameau de Mechet, à Vaultheot, aux Trois-Cheminées, à la Chaurotte, à la Boutière, passe dans le territoire de St.-Prix et entre dans le département de la Nièvre, à l'Echenault, commune de Glux, au pied même du mont Beuvray. Au-delà de ce point, sa direction est signalée par le Foudon, Sanglier, le Niret, et enfin St.-Honoré. Cependant l'étude de cette partie aurait besoin d'être complétée dans ses détails; mais c'est surtout au-delà de St.-Honoré que doivent porter les investigations. Une autre voie semble croiser celle-ci près de St.-Honoré et aller rejoindre celle d'Autun à Decise; mais il n'est pas présumable que cette dernière direction soit la continuation de la route d'Autun à St.-Honoré, qui, dans ce cas, eût fait double emploi avec celle de Decise. Il serait donc important de chercher s'il n'existerait pas un prolongement dans la direction de Nevers à travers le pays des Amognes; dans ce cas, cette voie aurait établi une communication directe entre Autun et Nevers, en évitant le détour par Decise et la voie de la Loire. C'est un point sur lequel on doit appeler spécialement les explorations des archéologues du pays.

Quant aux embranchements qui liaient l'établissement romain du plateau de Beuvray aux deux voies principales de Decise et de St.-Honoré, l'un d'eux, partant du hameau de la Boutière, a été exploré par moi jusqu'au sommet de la montagne, et les autres sur lesquels nous n'avons encore

que des présomptions plus ou moins fortes, se trouvant à une distance très-rapprochée de la limite des départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre, peuvent être également explorés par les archéologues des deux pays.

La quatrième voie, et la plus importante sans contredit, est la route d'Autun à Decise que nous avons laissée près du hameau des Quatre-Vents; de ce point elle s'écarte sur la droite de la route actuelle de Bourbon-Lancy, passe au moulin de Baux, derrière la montagne de la Cornette et entre dans le département de la Nièvre, près de Chassagne et de Poil. Elle se rapproche ensuite de la route de Bourbon, passe près du château de Thil, à Magny, aux Draillots, à Cherrette, au moulin Dangny, à la Garde, etc. Les archéologues de la Nièvre auront à vérifier les détails de ce tracé et surtout à en étudier la continuation jusqu'à Decise, et s'assurer si, suivant l'opinion de quelques auteurs, il passe en effet par Apponay et Fours.

Ils auront aussi à explorer un embranchement qui, à la sortie de Magny, s'écartant du précédent sur la gauche, tire droit à la route actuelle de Bourbon et semble disparaître. Il serait intéressant de s'assurer si cette branche n'aurait point fait partie d'une voie de communication d'Autun à Bourbon-Lancy. Il est d'autant plus essentiel d'explorer avec soin, dans toutes ses parties, la voie d'Autun à Decise, qu'elle forme le tronc commun de deux routes principales rapportées dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, l'une comme route d'Autun à Paris, et l'autre d'Autun à Bordeaux.

Voici maintenant les difficultés que cette partie présente à résoudre.

L'itinéraire d'Antonin place entre Autun et Decise une station nommée ALISINCVM, à 22 lieues gauloises d'Autun et à 14 de Decise, et la carte de Peutinger indique entre ces deux mêmes villes deux stations, l'une nommée BOXVM, à 8 lieues gauloises d'Autun, et la seconde, figurée sur cette carte comme

un établissement thermal, est nommée AQVIS NISINEII, et marquée à 22 lieues gauloises de BOXVM et à 14 de Decise.

Ces différences, soit dans les stations, soit dans la distance totale, ont fait penser à plusieurs auteurs qu'il n'était pas question de la même voie, du moins dans toute son étendue.

Danville a cru devoir fixer la position d'ALISINCVM à Anizy, soit à raison de l'étymologie, soit surtout parce que les distances de ce point à Autun et à Decise présentent une conformité très-approximative avec celles indiquées dans l'itinéraire. On peut objecter sans doute que ce tracé s'écarte sensiblement de la ligne droite; mais on trouve assez souvent des exemples de semblables écarts. D'autres archéologues, frappés de la découverte de ruines romaines considérables à Alluy, ont proposé d'y placer ALISINCVM; mais ce lieu se trouve tellement écarté de la direction d'Autun à Decise, qu'il est bien difficile de l'adopter comme point intermédiaire entre ces deux villes.

Il serait important pour la solution de ces difficultés, de reconnaître les voies romaines qui peuvent passer à Anizy et Alluy, d'en bien déterminer les directions et les lieux de passage et de les comparer avec celle dont nous possédons les restes et qui paraît se diriger par Apponay et Fours.

Quant aux stations de la carte de Peutinger, Danville a pensé que celle d'AQVIS NISINEII figurée sur cette carte, ainsi que nous venons de le dire, comme un établissement thermal, ne pouvait se placer qu'à Bourbon-Lancy, et a fixé celle de BOXVM au hameau de Bussière, sur la route d'Autun à Toulon-sur-Arroux. Mais cette fixation, basée en partie sur l'étymologie, présente de grandes difficultés; elle supposerait que les routes de Toulon et de Decise auraient eu un tronç commun d'Autun à BOXVM, et l'aspect seul de la carte de Peutinger détruit complètement cette supposition, en présentant ces deux voies comme entièrement distinctes depuis leur point de départ d'Autun.

En somme, il paraît résulter des distances indiquées, que c'est dans l'arrondissement d'Autun qu'il faut chercher la station de BOXVM, et que c'est dans la Nièvre que doit se trouver celle d'ALISINGVM. Il serait à désirer que les explorations relatives à ces points fussent faites simultanément par les archéologues des deux pays. »

M. Berry insiste sur la nécessité, pour les départements limitrophes, de faire coïncider leurs études sur les voies romaines; il dépose sur le bureau une carte du Berry qui indique les différentes voies qui le sillonnent et fait remarquer leur rapport avec quelques-unes de celles qui aboutissent à la Loire, signalées par le commandant Barat.

« Après les différentes explications qui ont eu lieu, dit
« l'honorable membre, sur les voies romaines plus ou moins
« complètes qui sillonnent le sol du Nivernais, je puis aborder
« la seconde partie de la question, et examiner quel est le
« point de jonction de ces voies avec celles des provinces
« voisines: on vient de nous entretenir des grands chemins
« qui se dirigeaient d'Autun soit vers Nevers, soit vers
« Auxerre, je vais m'occuper de leur communication avec
« les Bituriges. »

« On rencontre aussi dans le département du Cher un
« grand nombre de voies romaines; on y compte jusqu'à
« huit voies principales, une, au nord, se dirigeant de Bourges
« sur Orléans, dont on trouve les traces apparentes dans les
« communes de St.-Eloi, Vasselay, Allogny, jusqu'à Neuvy
« où la trace se perd dans les bruyères de la Sologne.

« Une seconde, à l'est, conduisait de Bourges aux bords de
« la Loire au-dessous de Sancerre. Cette voie est encore
« reconnaissable dans une grande partie de son parcours;
« elle traverse les communes de Ste.-Solange, les Aix,
« Montigny; aux abords de la Loire, entre Sancerre et

« Ménétreol, on lui a donné jusqu'à huit noms : dans la
« partie comprise entre Bourges et Montigny on la nomme
« tantôt *Levée de César*, tantôt *Levée de Jacques-Cœur* ; près
« de Sancerre on la nomme *Chaussée de la reine Blanche*,
« parce que ce fut le chemin que suivit la mère de saint
« Louis quand elle vint passer les fêtes de Pâques à Sancerre.

« Cette seconde voie devait franchir la Loire dans la direc-
« tion d'Auxerre et de Sens ; mais à quel point cette com-
« munication d'une rive à l'autre avait-il lieu ? C'est une
« question qui semble indécise en présence de deux faits
« maintenant reconnus ; l'un qu'il existe une voie se dirigeant
« sur Entrains, Toucy, Auxerre ; dans ce cas ce serait au
« Peseau, presque vis-à-vis Cosne, que la voie aurait franchi
« la Loire. Cette opinion serait d'autant plus probable qu'en
« 1849 M. de Vogué découvrit, dans sa propriété du Peseau,
« des vestiges d'une vaste construction romaine dont le gise-
« ment paraissait indiquer un travail assez important comme
« serait la tête d'un pont. L'autre qu'il existait au-dessous de
« Sancerre, entre St.-Satur et St.-Thibault, une station
« militaire considérable, le *castrum gordianum*, qui aurait
« pu également servir à protéger à St.-Thibault le passage
« de la Loire. En admettant ce fait, le passage effectué à
« St.-Thibault aurait rejoint Entrains par la voie du littoral
« en descendant la Loire jusque vis-à-vis le Peseau. Dans
« tous les cas, cette voie devait se diriger sur Auxerre et
« Sens.

« Une troisième voie partant de Bourges conduisait à
« Autun ; les traces, dans le département du Cher, sont bien
« connues et constatées dans les communes d'Auvoie,
« Russy, Lantan, Sagonne, Sancoins. Le passage de la Loire
« s'effectuait au port de Mornay ; c'est par ces deux voies
« que les Bituriges communiquaient avec Autun et Auxerre
« en traversant le Nivernais.

« Le commandant Barat a signalé une autre voie romaine
« de Nevers à Bourges, par la Guerche; cette voie nous est
« inconnue dans le Cher, c'est donc le cas de la faire étu-
« dier, et la Commission du Cher s'en occupera immédiate-
« ment; les documents que nous pourrions nous procurer
« pour éclairer cette question, seront communiqués à la
« Société archéologique de la Nièvre pour compléter ses
« travaux.

« Une quatrième route partait de Bourges, se dirigeant
« sur Lyon en passant par Dun-le-Roy.

« Une cinquième allait de Bourges à Hery. Les communes
« de Lissay, Alichamps, la Celle-Bruère, etc., en ont con-
« servé de longs et magnifiques tronçons.

« La sixième allait de Bourges à Poitiers, et une autre
« ligne reliait Poitiers à Nery.

« La huitième voie se dirigeait à l'ouest de Bourges sur
« Tours.

« La Commission historique du Cher s'occupe en ce mo-
« ment d'un travail sur l'ensemble des voies romaines et leur
« direction dans les provinces limitrophes; elle a déjà com-
« mencé cette étude, elle a suivi presque tous les tronçons
« de chemins dont plusieurs se reconnaissent à la surface
« sur une longueur de plusieurs myriamètres. Une carte du
« département indique tous les points déjà reconnus. Les
« travaux auxquels la Commission se livre actuellement com-
« plètera bientôt le réseau. Cette carte que j'ai eu l'honneur
« de déposer sur le bureau et d'offrir au Congrès, peut
« servir à contrôler les directions des voies de la Nièvre.

« C'est en s'aidant mutuellement que la Société archéolo-
« gique de Nevers et la Commission historique de Bourges
« parviendront à établir cette partie importante de la géo-
« graphie ancienne du centre de la France.

« L'inspection de cette carte suffira pour démontrer que

« notre système actuel de communication ne fait que repro-
 « duire l'œuvre des Romains. Nos routes modernes suivent
 « presque le même tracé que celles que nous avons re-
 « connues préexistantes ; c'est que les mêmes intérêts néces-
 « sitaient les mêmes directions ; seulement des rectifications
 « de ligne sont devenues indispensables en raison du dépla-
 « cement de certains centres de population. »

Le commandant Barat fait observer que la carte de Peutinger est inexacte dans les indications des fleuves ; la Garonne, par exemple, est indiquée à la place de la Loire et la Loire prend la place de la Seine.

M. l'abbé Crosnier dépose sur le bureau un fragment de la carte de Peutinger établie sur une grande échelle, et demande la parole pour rétablir certains points importants de la géographie ancienne du pays.

« L'observation présentée par le commandant Barat est,
 « dit-il, de la plus grande importance ; il est évident que
 « le fleuve que la carte de Peutinger fait passer à *Luteci*,
 « Paris, ne peut être que la Seine et non la Loire, que celui
 « qui arrose Bourbon, Decise et une partie du Nivernais,
 « ne peut être que la Loire et non la Garonne. Une fois
 « cette rectification faite, nous pouvons nous rendre compte
 « en partie de notre ancienne géographie et restituer à quel-
 « ques localités leurs anciens noms, reconnaître d'une ma-
 « nière indubitable des lieux que les géographes n'avaient
 « pas encore reconnus.

« Le savant Danville s'est laissé entraîner dans des erreurs
 « qu'il eût bien certainement évitées, s'il eût vécu de notre
 « temps. Il avait remarqué sur la rive droite de la Loire
 « deux établissements d'eaux thermales indiqués sur la carte
 « de Peutinger par les bâtiments carrés par lesquels il dé-
 « signait ces sortes d'établissements ; il crut qu'il y avait ici
 « une transposition, il assigna à *Bourbon-Lancy* le lieu in-

« diqué sous le nom d'*Aquæ Nisinæi* et *Aquæ Bormonis*
 « devint *Bourbon-l'Archambault*.

« Les eaux thermales de St.-Honoré en Morvand étaient
 « inconnues à Danville; de son temps elles étaient encore
 « cachées sous un amas de ruines couvertes de broussailles;
 « ce ne fut qu'en 1821 qu'on commença les déblayements
 « et que l'on découvrit l'ancien établissement romain. Dès-
 « lors il fut facile de comprendre que la carte de Peutinger
 « était exacte sur ce point; *Aquæ Bormonis*, Bourbon-
 « Lancy, placé sur la rive droite du fleuve, occupe la place
 « qui lui convient; et *Aquæ Nisinæi* dans l'intérieur des
 « terres sur une des voies qui part de Decise, *Degenæ*,
 « pour se diriger sur le Morvand, est évidemment le lieu
 « qui a pris plus tard le nom de St.-Honoré. Mais il est
 « impossible de reconnaître avec Danville, *Bourbon-l'Ar-*
 « *chambault* dans l'*Aquæ Bormonis*, situé sur la Loire, et
 « *Bourbon-Lancy* dans l'*Aquæ Nisinæi* reporté dans l'in-
 « térieur des terres.

« Je dois ajouter que le village d'Anizy semble avoir con-
 « servé dans le pays le souvenir de l'*Aquæ Nisinæi* qu'il
 « représente en abréviation A...nisy. Sans doute, il est en-
 « core un peu éloigné des eaux de St.-Honoré, mais ne
 « serait-il pas possible que les habitants, après la ruine de
 « leurs habitations placées auprès de ces eaux, ruine qu'on
 « attribue aux Sarazins quand ils se portèrent sur Autun et
 « sur les pays voisins jusque dans l'intérieur du Morvand,
 « se soient fixés au bas des montagnes et aient donné à
 « leurs nouvelles habitations le nom du lieu qui les avait
 « vus naître.

« Il est encore important de rectifier ici une autre erreur
 « de Danville. Il prétend qu'*Anizy*, dont nous venons de
 « parler, est l'ancien *Alisincum* indiqué dans l'itinéraire
 « d'Antonin sur une autre voie allant de Decise à Autun;

« mais il est certain que jamais on n'a trouvé à Anizy au-
 « cunes traces de constructions romaines, ce qui ne serait
 « pas étonnant si, comme je le disais tout à l'heure, Anizy doit
 « sa fondation à la ruine de *Aquæ Nisinæi*, depuis St.-Honoré,
 « par les Sarazins, au milieu du VIII^e. siècle. A Alluy, au
 « contraire, toutes les fouilles qui ont été opérées ont constaté
 « la présence d'un ancien et vaste établissement. Ce sont
 « des mosaïques magnifiques, des statuettes, des médailles
 « en grand nombre, des ustensiles de toute sorte et de nombreuses
 « fondations. Nous devons donc reconnaître dans
 « Alluy l'*Alisincum* de l'itinéraire d'Antonin. »

Après quelques observations faites par M. l'abbé Devoucoux, pour confirmer ce que vient de dire M. Crosnier, l'assemblée paraît adopter l'opinion qui vient d'être émise.

M. de Caumont profite de cette circonstance pour engager de nouveau à se livrer dans chaque localité à l'étude de la géographie ancienne encore si peu connue.

Personne ne demandant plus la parole, on passe à la troisième question du programme :

Où doit-on fixer l'emplacement de l'ancienne Gergovia Boiorum ?

La parole est à M. l'abbé Crosnier.

« Avant de répondre à cette question, dit-il, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur l'histoire des Boïens, qui ont joué un rôle si important dans les guerres entre les Gaulois et les Romains ; cet aperçu ne sera pas sans intérêt pour nous Nivernais, puisque nous regardons ce peuple comme ayant habité nos contrées. Il nous sera plus facile ensuite de bien établir la portion de notre territoire qui leur fut concédée, et par conséquent de nous fixer sur l'emplacement de leur ville principale. Les Boïens formaient une nation nombreuse de la Gaule celtique ; quoiqu'on ne puisse indi-

quer d'une manière incontestable le pays qu'ils habitaient avant leurs différentes migrations, on pense communément qu'ils occupaient le Bourbonnais actuel et la partie du Nivernais qui l'avoisine.

Nous voyons ce peuple guerrier et aventureux s'établir et s'étendre dans différentes contrées de l'Europe et de l'Asie, se mêlant à toutes les grandes entreprises de leurs compatriotes et marchant toujours en tête de ces fiers Gaulois qui *portaient leurs droits au bout de leurs épées, et qui prétendaient que tout appartient à des gens de cœur.*

Sous le règne de Tarquin l'ancien, Ambigat, roi des Celtes, voyant la population de ses États s'accroître d'une manière excessive, engagea Bellovèse et Sigovèse, ses neveux, à se mettre à la tête de ce qu'il y avait de surabondant dans la population qui lui était soumise, pour aller fonder ailleurs d'autres établissements. Bellovèse marcha vers l'Italie et Sigovèse vers la Germanie. Les Boïens, qui suivirent ces derniers, s'emparèrent de la Pannonie et de l'Illyrie, et étendirent leurs conquêtes sur les deux rives du Danube et jusque dans le pays qui prit depuis le nom de *Boiohemum*, Bohême. Ils fondèrent à l'embouchure du Danube une ville qu'ils nommèrent *Noviodunum*, nom qui leur rappelait la capitale du pays qu'ils avaient quitté. Vers l'an 278 avant J.-C., ces peuples ayant leur Brenn à leur tête marchent sur la Grèce; mais, arrivés dans le pays des Dardaniens, la dissension se met parmi eux et ils se séparent en deux corps. Le Brenn s'avance dans l'intérieur de la Grèce à la tête de 150,000 hommes, les autres au nombre de 20,000 suivent Léonorius et Lutharius leurs chefs, traversent la Thrace, s'emparent de Bizance et font payer le tribut à toutes les villes de la Propontide. Bientôt ils se rendent maîtres de la Chersonnèse, passent dans l'Asie-Mineure qu'ils soumettent jusqu'au mont Taurus, et après toutes ces conquêtes ils s'éta-

blissent aux environs du fleuve Halys, dans le pays connu depuis sous le nom de Galatie. Ils étaient si redoutables que les rois de Syrie leur payaient tribut pour avoir la paix avec eux; au rapport de Justin, aucun prince d'Orient ne se croyait solide sur son trône, s'il n'avait nos Gaulois pour le garder; et s'il avait perdu sa couronne, il ne pensait pas pouvoir la recouvrer sans les Gaulois. Plus tard ils furent vaincus par le consul Manlius. Le consul, auquel ils demandèrent la paix, leur imposa pour condition de ne point sortir du pays qu'ils habitaient pour aller inquiéter leurs voisins (188 avant J.-C.). Depuis cette époque, ils ne firent plus rien de mémorable.

Quant à ceux qui avaient suivi le Brenn jusqu'à Delphes, voyant leur armée détruite, ils passèrent les uns en Asie, tandis que les autres reprirent le chemin de la Thrace pour retourner dans leur patrie. Une de leurs troupes s'arrêta à l'endroit où la Save se jette dans le Danube; ces derniers succombèrent plus tard sous les armes de Bérébistes, roi des Gètes, qui ravagea leur pays; c'est ce pays dépeuplé par cette guerre que Pline appelle *Deserta Boiorum*.

Malgré tout l'intérêt qui se rattache aux expéditions de l'Italie par la colonie conduite par Bellovèse, je ne veux pas entrer dans ces détails qui nous entraîneraient trop loin; en effet, il faudrait parcourir pendant cinq siècles l'histoire de la république romaine pour avoir une idée du courage de nos Celtes, à la tête desquels nous voyons toujours les Boïens. A peine ont-ils frayé le chemin qu'Annibal devait plus tard parcourir en franchissant les Alpes, qu'ils fondent des villes et leur donnent, comme aux rivières qui les arrosent, des noms qui leur rappellent le pays qu'ils ont quitté. *Mediolanum*, *Bononia*, *Senagallia*, la patrie de l'immortel Pie IX, sont leurs premières fondations, et la rivière qui coule dans ce pays prit le nom de Senna. Ils ne tardèrent pas à s'avancer

jusqu'à Rome, qu'ils tinrent en échec jusqu'au moment où ils imposèrent des lois à ceux qui s'étaient réfugiés dans le Capitole. Polybe dit qu'ils se retirèrent non pas devant Camille, mais parce que les Venètes qui attaquaient leur pays conquis les forcèrent de voler au secours de leurs nouvelles villes.

Depuis cette époque jusqu'en l'année 192 avant J.-C., les Romains et les Boïens furent constamment en guerre. Alors ces derniers succombèrent sous les armes de Publius Cornélius Scipion, après avoir été pendant plusieurs siècles la terreur de Rome.

Pendant ces guerres avec les Gaulois, le sénat déclarait qu'il y avait *tumulte*, expression qui indiquait l'imminence du danger; dès-lors tout citoyen devenait soldat: toute exemption cessait, et les prêtres eux-mêmes devaient prendre les armes.

Revenons maintenant à ceux des Boïens que nous avons laissés plus rapprochés des sources du Danube, et qui ne suivirent pas leurs compatriotes en Thrace, en Grèce et en Asie; ce sont eux qui, sortis du Nivernais, à ce qu'on présume, vont y rentrer et y établir la *Gergovia Boiorum*.

Ils avaient fondé, sur les deux rives du Danube, deux colonies qui conservèrent le nom du peuple conquérant: le *Boiohemum*, la Bohême, et le *Boiarium*, la Bavière. Sous Auguste, les Marcomans, voulant éviter la domination romaine, s'éloignèrent du Rhin et forcèrent les Boïens à leur abandonner le *Boiohemum*. Les Boïens furent donc réduits à se renfermer dans le *Boiarium*, qu'ils agrandirent en s'emparant du *Noricum*, maintenant l'Autriche, où ils construisirent la ville de *Boiodurum*.

L'année même du consulat de César, les Helvétiens se trouvant trop resserrés dans leur pays, conçurent le projet de s'emparer d'une partie de la Gaule celtique, projet dont ils remettent l'exécution à l'année suivante. Après avoir brûlé leurs villes et leurs villages, ils fixent le rendez-vous général

sur les bords du Rhône. Les Boïens et les Stulingiens, leurs voisins, demandent à faire partie de l'expédition et sont reçus dans la Société des Helvétiens. Le corps des Boïens était de 32,000.

A la nouvelle de ces préparatifs, César se dispose à marcher contre eux, craignant pour la province romaine. Ils furent donc obligés de changer de route; ils obtinrent l'assentiment des Séquaniens et des Eduens auxquels ils promirent une part de leurs conquêtes pour traverser les pays qui leur appartenaient. Mais en s'avancant dans ces pays, ils y firent bien des ravages, auxquels les habitants trop faibles ne pouvaient s'opposer. Il était d'ailleurs impossible qu'une armée de près de 360,000 âmes, car ils avaient avec eux leurs femmes et leurs enfants, pût traverser un pays aussi resserré sans y commettre aucun dégât. Les Eduens se repentirent d'avoir donné leur consentement et envoyèrent des députés à César pour implorer son secours. César qui voyait une circonstance favorable pour augmenter sa gloire et étendre la puissance romaine, se mit aussitôt en marche, vint surprendre les Helvétiens au moment où ils passaient la Saône et les mit en déroute.

Les Helvétiens se réfugièrent dans les forêts voisines, d'où ils envoyèrent au général romain des députés, à la tête desquels se trouvait Divicon, pour réclamer un établissement dans les Gaules. Divicon parla à César avec fierté, et lorsque celui-ci lui demandait des ôtages, il lui répondit « que son peuple était habitué à en recevoir et non à en donner, comme les Romains devaient le savoir. »

Les Helvétiens continuèrent leur marche, et pendant quelque temps les deux armées se contentèrent de faire de légères escarmouches. Enfin on en vint à un combat décisif. Au moment où les Helvétiens attaquaient l'arrière-garde de l'armée romaine, César profitant d'une position qui lui semblait

avantageuse, rangea son armée en bataille sur une hauteur voisine.

Les Helvétiens, de leur côté, serrent leurs rangs et donnent l'attaque ; mais les Romains, forts de leur position, les accablent de traits. Ceux-ci ne perdent pas courage, ils jettent leurs boucliers pour combattre plus librement, mais bientôt couverts de blessures, ils lâchent pied et se retirent vers une montagne où les Romains les suivent, quand tout-à-coup un corps de 15,000 Boïens et Stulingiens, qui formaient l'armée de réserve, fond sur l'armée romaine et l'enveloppe de telle manière qu'elle eut à faire face de tous côtés.

De part et d'autre il y eut des prodiges de valeur, mais la victoire resta aux Romains, les Helvétiens furent obligés de regagner leur pays.

Les Eduens, témoins de la bravoure des Boïens, obtinrent du vainqueur qu'ils resteraient avec eux. César y consentit, avouant qu'il n'en avait pas vu un seul tourner le dos pendant le combat. Les Eduens leur donnèrent donc des terres, et dans la suite ils les admirent à partager leurs droits et leurs privilèges.

C'est maintenant qu'il nous reste à étudier la contrée du pays éduen qui leur fut concédée et où ils fondèrent leur *Gergovia*. Ici quatre opinions diverses sont en présence, les uns, comme Pierre de Frasnay, veulent que Bourbon-l'Archambault ait été l'emplacement de la *Gergovia Boiorum* ; les autres, comme les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, lui assignent Moulins ou les environs, mais toujours la rive gauche de l'Allier ; d'autres veulent reconnaître *Gergovia Boiorum* dans la ville gallo-romaine découverte dans les forêts de St.-Révérien ; d'autres enfin reconnaissent avec les auteurs de l'Ancien Bourbonnais que cette ville devait nécessairement se trouver dans le pays compris entre la Loire et l'Allier, mais non pas sur l'emplacement de Moulins, ville moderne, ni même dans les environs de cette ville.

Commençons par dire que l'opinion de ceux qui placent *Gergovia Boiorum* sur la rive gauche de l'Allier, soit à Bourbon-l'Archambault, soit à Souvigny, n'est pas soutenable. L'Allier était la limite du pays des Eduens; les contrées placées sur la rive gauche appartenaient aux Arvernes et aux Berruyers. Or, d'après César, les Eduens leur abandonnèrent une portion de leur territoire; il ne faut donc pas les placer au-delà de l'Allier. Il reste maintenant à examiner si nous devons admettre leur colonie dans le centre du Nivernais, ou bien entre la Loire et l'Allier; puis nous essayerons de reconnaître l'emplacement de leur ville.

Après la découverte de la ville gallo-romaine dans la forêt de St.-Révérien, M. Boniard a été le premier à supposer que ces ruines pourraient bien être celles de l'ancienne *Gergovia Boiorum*; et bientôt étayant cette supposition des noms donnés aux lieux voisins, Arsembouy, Bouille, Bouillet, etc., il crut avoir démontré jusqu'à l'évidence que jusqu'alors on s'était trompé en plaçant les Boïens entre la Loire et l'Allier, que c'était dans la forêt de St.-Révérien qu'était leur ville principale. D'Anville, Sanson, de Valois, tous les géographes et les historiens qui ont écrit sur cette matière se trouvaient en défaut; ils avaient tort de donner la Loire et l'Allier pour limites au pays éduen, la Loire seule arrosait ses frontières, et M. Boniard donne en preuve la conférence que César tint à Decise pour régler la contestation qui s'était élevée entre deux prétendants éduens à la souveraine magistrature, pour se soumettre à la loi de ce peuple qui défendait au Vergobret de sortir des limites de la cité; il est évident, selon lui, que leur territoire ne devait pas s'étendre au-delà de cette ville, autrement le proconsul eût choisi un autre lieu plus rapproché du Berri, où il se trouvait alors. M. Boniard oublie que la ville des Boïens où il eût voulu que César, dans l'opinion contraire à la sienne, eût indiqué la conférence,

n'était qu'une ville nouvelle et de peu d'importance, que César ne tenait aucun compte, dans cette circonstance, des places plus rapprochées du lieu où il se trouvait, autrement il aurait pu choisir *Noviodunum*, Nevers; il oublie surtout ce qui est admis de tout le monde, que les anciens diocèses indiquent les véritables limites des anciens peuples de la Gaule, et que le diocèse d'Autun, avant 1791, s'étendait jusqu'à l'Allier, que Moulins en Bourbonnais et ses environs en faisaient partie, et que primitivement, avant le démembrement qui en fut fait pour former le diocèse de Nevers, non seulement la contrée située entre la Loire et l'Allier, mais tout l'ancien diocèse de Nevers dépendait des Eduens; c'est un point qui n'a jamais été contesté.

Quant au passage de Pline cité par M. Boniard, il ne prouve rien, absolument rien. Pline faisant l'énumération des peuples qui composent la Gaule Lyonnaise, cite les Eduens, les Carnutes, les Boïens, les Senons, les Aulerques, etc. M. Boniard raisonne comme s'il était constant que l'auteur eût voulu suivre dans ce dénombrement un ordre topographique, et conclut qu'il faut placer les Boïens sur les confins des Eduens, des Carnutes et des Senons. En partant de ce principe, nous placerions les Carnutes entre les Eduens et les Senons, ce qui est inadmissible.

Au reste, suivons César dans sa marche lorsqu'il va au secours des Boïens.

Vercingétorix veut se mettre à la tête des peuples de la Gaule pour arrêter les envahissements du proconsul romain; déjà plusieurs peuples lui ont confié le souverain pouvoir; les Berruyers et les Eduens refusent d'entrer dans la coalition. Bientôt il gagne les Berruyers; mais les Eduens demeurent inébranlables. L'armée de Vercingétorix occupe une portion du Berri; il s'avance avec une partie de ses troupes pour faire le siège de la *Gergovia Boiorum*. A la nouvelle de ce soulè-

vement des Gaulois, César quitte Vienne et se rend à Langres où il avait deux légions. Ce fut là qu'il apprit le siège de la ville des Boïens. Aussitôt il envoie demander des vivres aux Eduens et fait en même temps avertir les Boïens de tenir ferme, qu'il se dispose à leur porter secours. En effet, il part laissant à *Agenticum* (Sens) deux légions et les bagages de l'armée.

Cependant ne voulant pas s'exposer à être inquiété par les ennemis qui resteraient derrière lui, qui pourraient d'ailleurs lui couper les vivres, il se dirige sur *Vellaudunum* (Château-Landon), qui tenait au parti de Vercingétorix, et en trois jours il se rend maître de la place. De là il marche sur *Gennabum* qui se disposait à venir au secours de *Vellaudunum*, s'en empare, passe la Loire, traverse le Berri et fait en passant le siège de *Noviodunum*.

Vercingétorix avait eu connaissance de la marche de César et avait aussitôt abandonné *Gergovia* pour aller au secours de *Noviodunum*; mais les Romains s'en rendent maîtres malgré l'avant-garde de l'armée de Vercingétorix qui fut mise en déroute.

Les Boïens n'avaient plus besoin du secours de l'armée romaine, l'ennemi s'était retiré, il n'était plus nécessaire que César continuât sa route; c'est pourquoi il prend une autre détermination et va mettre le siège devant *Avaricum*, Bourges, qui était entré dans le parti des Arvernes. Pendant ce temps César ne cessa de réclamer des vivres aux Eduens et aux Boïens, mais ces derniers resserrés dans leur coin de terre eurent bientôt épuisé leurs ressources, en sorte que les Romains eurent beaucoup à souffrir, vu la négligence des Eduens et la pauvreté des Boïens.

Tel est en substance le récit de César. Il est facile maintenant de se rendre compte de sa marche, il soumet avant tout *Vellaudunum* et *Gennabum*, puis passe la Loire, tra-

verse le Berri marchant droit à *Gergovia* ; il prend en passant *in viâ Noviodunum*. Danville fait remarquer que ce ne peut être ni Neuvi-sur-Baranjcon, ni Nonain-le-Fuzelier, localités qui dépendaient des Carnutes, mais Nohan, car il s'agit d'une ville des Berruyers, *Oppidum Biturigum* ; or, Nohan-en-Gracey se trouve placé entre Bourges et la contrée que nous assignons aux Boïens. Il n'est pas possible de reconnaître la *Gergovia Boiorum* dans la ville gallo-romaine de St.-Révérien, quand on a lu attentivement le VII^e. livre des Commentaires de César.

Supposons un instant que l'opinion de M. Boniard soit la vraie. Vercingétorix ne pouvait assiéger la ville des Boïens qu'en traversant une grande partie du territoire des Eduens, et ceux-ci ne se plaignent pas ; on ne leur voit faire aucune démarche pour s'y opposer, et César n'adresse pas un seul mot d'encouragement à ces fidèles alliés, il ne leur promet pas de les venger, il se contente de leur envoyer demander des vivres ; les Boïens seuls l'occupent. En vérité, une semblable conduite serait inexplicable et la politique de César ne permet pas de la supposer.

Il est donc évident que ceux qui, avec Sanson, Danville, Adrien de Valois, les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, etc., placent les Boïens entre la Loire et l'Allier, sont seuls dans le vrai.

Selon nous, l'emplacement de *Gergovia Boiorum* serait le château de Buy, situé dans la commune de St.-Pierre-le-Moutiers. Les fosses de tanneries qu'on a trouvées en creusant aux environs du château, d'anciennes fondations qui s'y rencontrent, ainsi que celles qu'on voit aux environs des bois de Grand-Bourg et de Petit-Bourg, tout fait croire que ces lieux furent autrefois le centre d'une population assez nombreuse. La position de ce château et le nom qu'il porte viennent encore à l'appui de notre opinion.

Buy est placé sur la grande voie romaine d'Autun à Bourges. Cette voie, en quittant Decise, longe la Loire, coupe les bois d'Uxeloup, puis fait un coude entre St.-Parize et Azy-le-Vif pour passer à la fontaine des Vertus, eaux minérales maintenant à peu près inconnues, mais fréquentées autrefois, à en juger par d'anciens travaux qui ont été découverts au lieu de la source, et enfin à Buy d'où elle se dirige sur Sancoins. Danville, sur sa carte, indique bien le coude que nous signalons, mais sans en expliquer la cause. Il serait en effet difficile de l'indiquer, rien n'empêchait de conduire cette route en ligne droite; les accidents de terrain ne se font pas plus remarquer d'un côté que de l'autre. On sait au reste que ces accidents n'arrêtaient pas les Romains dans ces sortes de travaux, puisque nous rencontrons leurs routes dans les bas-fonds aussi bien que sur de hautes montagnes. Dans notre opinion cette courbe s'explique, elle devenait nécessaire pour faire jouir *Gergovia* des avantages qui devaient en résulter.

Il est encore certain que les embranchements de route chez les Romains n'avaient lieu qu'aux endroits de quelque importance, comme une ville, un établissement d'eaux thermales; pour s'en convaincre il n'y a qu'à consulter les cartes anciennes; or, nous trouvons, en partant du vieux château de Tâches en la commune de St.-Parize-le-Châtel, une voie connue dans le pays sous le nom de *chemin ferré*, qui semble être une communication entre Nevers et le lieu dont nous parlons; on en perd la trace dans le bois de Grand-Bourg, mais il est impossible de méconnaître sa direction sur Buy où elle se joignait à la grande voie d'Autun à Bourges.

Quant au nom de Buy, ne rappellerait-il pas les anciens habitants et leur ville *Urbs, Civitas* ou *Gergovia Boiorum*.

Nous avons parlé du bois de Grand-Bourg qui avoisine Buy; ce Grand-Bourg n'aurait-il pas été le Grand-Bourg des

Boïens, pour prendre plus tard le nom de Bourg-des-Gentils, *Pagus Gentilicus*, dont il est fait mention dans les vieilles légendes de la vie de saint Patrice.

En effet, jusqu'au milieu du VI^e. siècle, ce pays demeura attaché à l'idolâtrie, tandis que tous les peuples voisins avaient ouvert les yeux à la lumière de l'Évangile, et c'est sans doute ce qui fut la cause que le nom de Bourg-des-Gentils remplaça son ancien nom. La religion chrétienne avait été prêchée à Nevers depuis long-temps, les uns disent par saint Austremoine, au milieu du III^e. siècle, d'autres par saint Andoche, disciple de saint Polycarpe, et d'autres prétendent qu'elle y fut annoncée dès le I^{er}. siècle et du temps même des apôtres. Ce qui est certain, c'est que Nevers était chrétien depuis long-temps, qu'il avait déjà eu plusieurs évêques, tandis que le pays dont nous parlons était idolâtre lorsque saint Patrice y arriva. Faut-il présumer qu'avant l'érection de l'évêché de Nevers, les évêques d'Autun aient laissé ce pays sans l'instruire, et que les évêques de Nevers aient aussi négligé une contrée voisine de leur ville épiscopale? Cette supposition serait injurieuse à la mémoire de ces saints évêques. Il est plutôt à croire que ce peuple aura été long-temps sourd à leurs leçons et se sera converti plus difficilement que les populations voisines, ce qui s'explique aisément. Les Gaulois et les Eduens, en particulier par leurs rapports avec les Romains, avaient déjà dû établir des modifications importantes dans leur culte religieux, et quoique César nous présente la nation gauloise comme tout-à-fait attachée à ses cérémonies religieuses, nous ne pouvons douter que la confraternité qui existait entre les Eduens et les Romains n'aient déjà mélangé les deux cultes. Or, l'expérience prouve qu'en fait de religion on ne peut ébranler un seul point sans ruiner l'édifice. Ces modifications devaient donc les préparer à recevoir plus facilement la lumière de la foi; la langue romaine leur était fa-

milière et les premiers prédicateurs de l'Évangile parlaient cette langue et étaient compris.

Il ne dut pas en être de même des Boïens auxquels la langue romaine était étrangère; ils n'avaient connu les Romains qu'au champ de bataille. Agglomérés en famille dans un coin de terre qui leur rappelait leur défaite, ils devaient éprouver une grande défiance à l'égard de ceux qui leur annonçaient une religion nouvelle, et surtout dans une langue qui était celle de leurs vainqueurs; nous ne nous étonnons plus de voir, pour les convertir, tous les efforts infructueux jusqu'au milieu du VI^e. siècle, quand saint Patrice vint y jeter la semence de l'Évangile.

Une tradition populaire du pays rapporte qu'il y avait aux environs de St.-Parize une grande ville qui fut brûlée. C'est peut-être celle dont nous parlons.

Toutes ces considérations méritent d'être approfondies et me semblent déjà jeter un grand jour sur la question. Nous trouvons encore dans la même contrée, sur les bords de l'Allier, un autre endroit qui porte aussi le nom de Buy.

Il nous reste à parler de *Boia* dont il est fait mention dans les Commentaires de César, livre VII. Vercingétorix, au moment où César marchait sur Bourges après s'être rendu maître de *Vellaudunum*, de *Gennabum* et de *Noviodunum*, conçoit le projet de priver les Romains de vivres et de fourrages; pour cela il réunit ses gens et, de concert avec eux, il fait mettre le feu à tous les endroits placés depuis *Boia* jusqu'à Bourges. Que *Boia* soit *civitas Boia*, le pays des Boïens, ou *Gergovia Boia*, la Gergovie des Boïens, peu importe; c'est le pays où, pendant le siège de Bourges, les Romains pouvaient venir fourrager, *quo pabulabundi causâ adire posse videantur*. Je comprends les Romains s'avancant jusqu'au bassin de l'Allier pour fourrager; mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'ils pouvaient de Bourges aller fourrager dans le centre

du Nivernais, dans les forêts de St.-Révérien. Il est donc évident que le pays des Boïens était entre la Loire et l'Allier, comme l'ont pensé d'Anville, Sanson, Adrien de Vallois, les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, les rédacteurs de l'Album du Nivernais, etc. C'était entre les deux rivières qu'était située leur *Gergovia*, et probablement dans le canton de St.-Pierre à Buy. »

M. de Caumont annonce qu'à 4 heures 1/2 on visitera la curieuse église de St.-Etienne. Le rendez-vous est fixé devant le grand portail de cette église.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

G. DE SOULTRAIT.

Seconde Séance du 10.

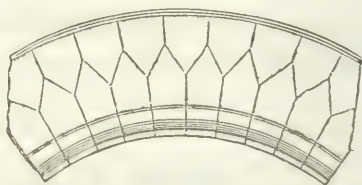
A la fin de la première séance, M. de Caumont avait annoncé que, le soir à quatre heures et demie, on visiterait l'église de St.-Etienne. A l'heure indiquée, les membres du Congrès se trouvèrent en grand nombre réunis dans la cour qui règne devant la façade occidentale de cette église.

On ne devait pas être étonné de ce concours : il s'agissait d'étudier une des églises de France les plus remarquables par l'unité de style, par ses belles proportions et par ses détails curieux, quoique sobres d'ornements. Une église du XI^e. siècle complète est un monument assez rare.

Avant de pénétrer dans l'intérieur, on s'arrêta à considérer la façade, et bientôt il fut facile de reconnaître que le mur carré qui s'élève au-dessus des fenêtres trilobées est un mur de construction récente, intercallé entre les deux tours qui s'élevaient aux angles.

Immédiatement au-dessus du cordon qui s'étend vers le sommet du portail et qui devait servir de rivet à la toiture du narthex qu'on y voyait autrefois, on remarque quatre pierres d'un appareil plus considérable que l'appareil voisin et d'une autre nature; une d'elles a conservé le corps et une des serres d'un aigle, ce qui porte à croire que le sculpteur avait représenté sur ces quatre pierres les animaux symboliques évangéliques, dont l'aigle faisait partie.

On s'est surtout arrêté à considérer la forme des claveaux qui composent les cintres du portail, qu'un des membres a proposé de nommer claveaux alvéolés. Ce genre de claveaux assez rares se fait remarquer dans plusieurs édifices reli-



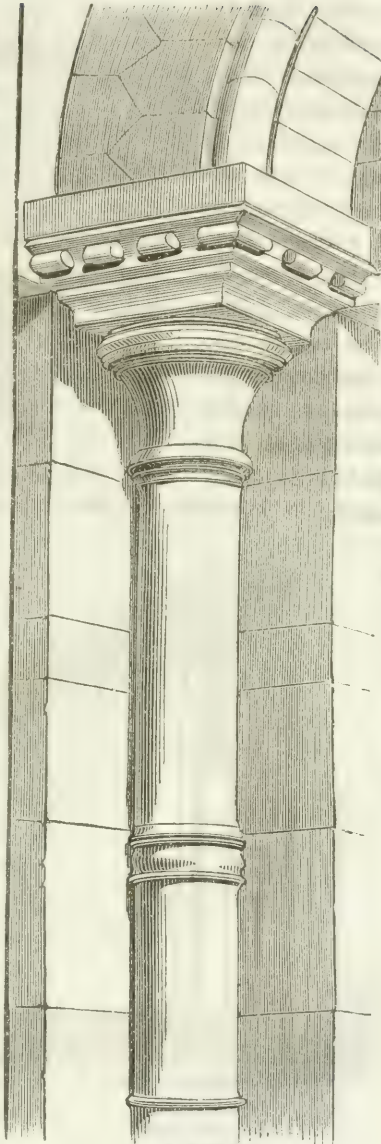
gieux du Nivernais, tels qu'à Garchisy et à Parigny-les-Vaux; l'église de Nantilly, faubourg de Saumur, offre les mêmes caractères à une des fenêtres de la paroi septentrionale. L'intrados des cintres est orné de peintures; ce sont des rubans polychromes zigzaggués, avec des roses dans l'angle rentrant et des oiseaux affrontés à ailes déployées.

Les colonnes qui flanquent les pieds-droits du portail ont aussi attiré l'attention des membres du Congrès; les chapiteaux des grosses colonnes sont complètement lisses, sauf quelques légères moulures. Un semé de fleurs de lis peintes, a fait penser que ces chapiteaux étaient si unis parce que l'architecte avait eu l'intention de les relever par la peinture, observation qui a été renouvelée pour la plupart des chapiteaux de l'intérieur. M. l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun, a fait remarquer que ces chapiteaux paraissaient avoir été tournés au lieu d'être taillés, et a rappelé à ce sujet

que les deux autres colonnes annelées du portail, de moindre module que les premières, auraient été façonnées par le même procédé.

Toutes les colonnes de l'église non engagées présentent le même caractère, soit les colonnes monolithes qui entourent le sanctuaire, soit les colonnes raccourcies et fuselées pour la plupart qui soutiennent l'arcature du premier étage du rond-point et qui paraissent écrasées sous leur large et épais tailloir.

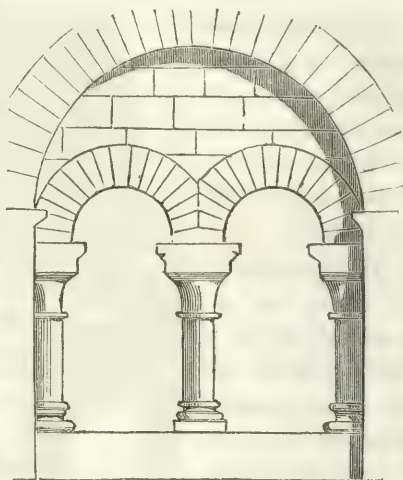
Après avoir étudié le portail, on entra dans l'église ; tous les membres admirèrent son plan uniforme d'un seul jet et ses gracieuses proportions. On regretta seulement de voir les galeries de la nef à



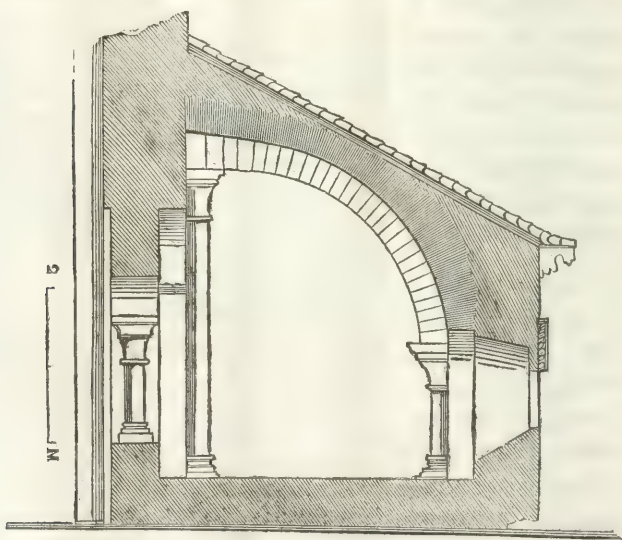
UNE COLONNE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE NEVERS.

V. Petit del.

arcades géminées bouchées par de la maçonnerie. Il y a eu unanimité parmi les membres du Congrès pour demander qu'on rendît à l'église toute sa grâce et son caractère en débouchant ces arcades. L'inspection des galeries a prouvé comme tout dans cet édifice avait été



soigné sous le rapport du plan et de la consolidation ; leur



UN DES ARCS-BOUTANTS DE LA NEF DE SAINT-ETIENNE DE NEVERS.

voûte au quart de cercle venait contrebuter la voûte en

berceau de la grande nef, et c'est par suite de cette disposition qu'on n'y rencontre aucun déchirement.

Le plan de cette église est la croix latine à trois nefs avec déambulatoire ; trois chapelles absidales en hémicycle de peu de profondeur rayonnent autour du sanctuaire. Deux autres absides existaient dans les parois orientales du transept : une a été détruite, celle du croisillon méridional, pour faire place à une chapelle du XVI^e. siècle ; l'autre est maintenant en état de restauration, ainsi que la façade du croisillon septentrional, et cette restauration, dirigée par M. Paillard, a prouvé au Congrès que les éloges que j'adressais hier à cet architecte n'étaient point exagérés : les nouveaux éloges que lui ont adressés les différents membres du Congrès seront pour lui un puissant encouragement pour l'engager à persévérer dans une voie qui prouve combien il comprend l'art religieux.

À l'extrémité des croisillons du transept, les façades, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, présentent des arcatures en plein-cintre alternées avec des frontons triangulaires, disposition qu'on remarque dans une autre église du Nivernais, la petite église rurale de Neuville-les-Decise, et que nous avons retrouvée dans celle de Notre-Dame-du-Port, à Clermont. C'est ici qu'on a pu remarquer l'identité qui existe entre St.-Etienne de Nevers et Notre-Dame-du-Port ; non seulement à cause du caractère que nous venons d'indiquer, mais encore à cause de la galerie à jour suspendue à la naissance de chaque croisillon du transept, disposition que les archéologues anglais nomment *screen*, dénomination que M. Mérimée a cru devoir conserver chez nous.

M. de Surigny, de Mâcon, a fait observer que cette église lui présentait deux caractères : le caractère auvergnat dans la nef, et le caractère bénédictin dans la région absidale. Cependant on peut dire que si le caractère bénédictin se fait

remarquer, il est peu sensible, surtout si on vient à considérer la sobriété d'ornementation.

Le Secrétaire-général,
L'abbé CROSNIER.

Première Séance du 11 juin.

Présidence de M. PETIT-DELAFOSSÉ, préfet de la Nièvre.

La séance est ouverte à huit heures.

Siègent au bureau : M. Petit-Delafosse, préfet de la Nièvre ; Mgr. l'évêque de Nevers ; MM. de Caumont, le baron Chailloux des Barres, le général Pétiet, de Buzonnière, de Glanville, Gaugain, l'abbé Crosnier, secrétaire-général, le comte Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint.

M. le Préfet remercie les membres du Congrès de l'honneur qu'ils lui font en l'appelant à les présider ; déjà, étant sous-préfet de Valenciennes, il avait été nommé président de la Société des lettres et des sciences de cette ville, et il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser les travaux de cette Société ; il s'associera avec le plus vif intérêt aux études auxquelles doit se livrer le Congrès pendant le cours de la session, et fera en sorte de combiner ses moments de telle manière, que les hautes fonctions qu'il a à remplir comme préfet ne soient pas un obstacle qui l'empêche de profiter de ces réunions qui l'intéressent à un si haut degré.

M. le secrétaire-général donne communication de la correspondance.

MM. Thiollet, de Paris ; Precy, membre du Conseil général de l'Yonne ; Paul Huot, substitut du procureur de la république à Orléans, expriment leurs regrets de ne pouvoir assister au Congrès.

Il a été fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :
De la part de M. de Caumont.

- 1°. Compte-rendu des Séances de la Société française tenues en 1850 à Auxerre, à Cluny et à Clermont ;
- 2°. Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne en 1849 ;
- 3°. De la réforme académique en France ;
- 4°. Notes sur les tombeaux des cryptes de Jouarre ;
- 5°. Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au Congrès des délégués des Sociétés savantes ;
- 6°. Un numéro des Annales agricoles ;
- 7°. Statistique routière de Normandie ;
- 8°. Rapport fait à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

De la part de l'Académie de Mâcon :

- 1°. Comptes-rendus des travaux de cette académie pendant les années 1827, 1833, 1840. 2 vol. in-8°. Deux exemplaires ;
- 2°. Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon dans sa séance du 15 janvier 1829. In-8°. Deux exemplaires ;
- 3°. Rapport fait à la même Société en 1834. In-8°. Deux exemplaires.

De la part de Mg^r. Dufêtre, évêque de Nevers :

Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers, par M. l'abbé Bourassé.

De la part de M. l'abbé Crosnier :

- 1°. Iconographie chrétienne ; in-8° ;
- 2°. Eléments d'archéologie ; in-18 ;
- 3°. Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais.

De la part de M. Morellet :

Analyse des travaux de la Société littéraire de Colmar.

De la part de l'Institut des provinces :

De la stabilité comme principe primordial de toute archi-

lecture appliqué à l'origine et à l'établissement du style ogival, par M. Aulnette de Vautenet.

De la part de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure :

Sur les nouveaux engrais concentrés.

De la part de M. P. Martin, de Lyon :

Recherches sur l'architecture, la sculpture, etc. Deux numéros.

De la part de M. Hippolyte Sauvage, avocat :

Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain, ouvrage des plus intéressants sous le rapport historique et sous le rapport de l'art ; gros in-8°.

De la part de M. Georges de Soultrait :

1°. Quatrième cahier de la Statistique monumentale du département de la Nièvre, contenant le canton de Nevers ;

2°. Notice sur le Château de Villeneuve en Auvergne.

M. de Caumont annonce que tous les ans on publie en un volume le compte-rendu des séances du Congrès archéologique ainsi que les mémoires présentés qui auraient paru mériter l'impression. Ce volume est distribué *gratis* à tous les membres de la *Société française* pour la conservation des monuments ; quant aux personnes étrangères à la Société qui désireraient le recevoir, elles doivent verser une cotisation de 10 francs entre les mains de M. le trésorier de la Société.

Sur la demande de M. de Caumont, la visite de la cathédrale aura lieu de une heure à trois.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la visite du Congrès à l'église de St.-Etienne de Nevers.

M. le Préfet demande qu'il soit fait mention de sa présence dans cette visite ; je veux, dit-il, témoigner hautement toute ma sympathie pour les utiles travaux du Congrès, et je désire qu'on sache combien ils ont d'attrait pour moi.

Ces paroles ont été accueillies par un murmure d'approbation et de reconnaissance par toute l'assemblée.

M. Victor Petit a remarqué que les fenêtres pratiquées dans l'abside du croisillon septentrional, qu'on s'occupe de restaurer, étaient de moindre dimension que les autres ; il demande si l'architecte chargé des restaurations de l'église de St.-Etienne ne s'est pas un peu écarté du style général de l'église en diminuant la largeur des baies de cette abside. M. Paillard, absent au moment où M. Victor Petit posait cette question, entre dans la salle un instant après ; la question est posée de nouveau ; M. Paillard répond qu'il n'a fait que reproduire ce qui existait déjà, ajoutant que dans les restaurations qui lui sont confiées, il ne cherche jamais à innover mais qu'il met l'attention la plus minutieuse à faire revivre les types primitifs.

Plusieurs membres félicitent M. Paillard de sa manière d'agir et l'engagent à persévérer dans cette voie.

Avant de passer à la quatrième question du programme, quelques membres annoncent que M. Bernay s'étant déjà occupé de l'emplacement à assigner à la *Gergovia Boiorum*, pourrait peut-être avoir quelque chose à ajouter à ce qui a été dit dans la séance précédente.

M. Bernay répond qu'il pourrait seulement citer quelques passages d'un travail qu'il a autrefois publié sur cette matière, mais qu'il n'a point en ce moment ce travail entre les mains ; que, d'ailleurs, il partage entièrement l'opinion de M. l'abbé Crosnier, qui a développé toutes les raisons qui constatent l'établissement des Boïens entre la Loire et l'Allier.

On passe à la question suivante.

Pourquoi la Gergovia Boiorum, Interranum (Entrains) et la ville gallo-romaine découverte depuis peu dans les forêts de St.-Révérien ne sont-elles pas mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger ?

M. Victor Petit répond que la carte et l'itinéraire ne faisaient mention que des lieux traversés par les voies qui ser-

vaient aux légions romaines et formant stations militaires ; qu'il ne serait donc pas étonnant que des localités, même importantes, situées à quelque distance de ces grandes voies, aient été omises. Cette observation de M. Victor Petit est appuyée par une note de M. Laureau de Thory dont M. Devoucoux fait part à l'assemblée :

« Quant au défaut de mention sur l'itinéraire d'Antonin
 « et la carte de Peutinger de *Gergovia Boiorum*, de la ville
 « gallo-romaine de St.-Révérien et d'*Intaranum* auxquelles
 « on peut ajouter celle de *Boia* mentionnée au livre VII des
 « Commentaires de César, il me paraît tenir à ce que ces
 « points ne se trouvaient pas situés sur les lignes principales
 « de communication, les seules dont les stations aient pu
 « trouver place dans ces recueils géographiques. Nous de-
 « vons rappeler au sujet d'*Intaranum* que cette omission est
 « réparée par le marbre géographique d'Autun dans la des-
 « cription de la voie d'Auxerre à la Loire, et que ce point
 « paraît généralement reconnu pour la petite ville d'En-
 « trains. »

M. Devoucoux prend la parole pour entretenir le Congrès du marbre géographique dont M. Laureau de Thory vient de faire mention, et en même temps M. Crosnier dépose sur le bureau un calque de l'inscription gravée sur ce marbre qui est conservé au musée d'Autun.

AVTESSIODVRO
 VI SIDVO.. AEMPXX
 AVTESSIODVRO
 II INTARANVMAEMPXX
 AVTESSIODVRO
 SIC
 ODOVNA
 INTARANV
 XX INTARA

Auxerre est mentionné jusqu'à trois fois sur ce fragment, ainsi qu'Entrains; Saulieu et *Odouna* y sont aussi indiqués.

M. de Surigny voudrait connaître l'origine de cette inscription géographique; il s'étonne qu'elle ait été trouvée à Autun, tandis que toutes les distances qu'elle indique se rapportent à Auxerre.

M. Devoucoux répond que ce fragment a été trouvé dans les fouilles de St.-Jean-le-Grand. C'est sans doute, ajoute-t-il, un morceau de la grande inscription géographique dont parle l'abbé Lebœuf, qui fut découverte à Autun au commencement du XVIII^e. siècle : cette inscription offrait un très-grand nombre de noms des principaux lieux des Gaules et le nom d'une ville d'Italie. Des cartes de l'empire romain étaient peintes sur les murs des écoles Mœniennes à Autun; il paraît probable que la curieuse pierre dont il s'agit n'était qu'un fragment d'une de ces cartes murales.

M. de Fontenay partage le sentiment de M. Devoucoux. M. Victor Petit s'informe si cette inscription a été publiée; sur la réponse affirmative de M. de Fontenay, il exprime le désir de voir ce document précieux reproduit par le moulage.

MM. Devoucoux et de Fontenay, représentants de la Société éduenne, s'engagent à faire exécuter ce moulage.

M. l'abbé Crosnier prend la parole; il déclare que tout en admettant les raisons qui ont été développées par M. Victor Petit et qui se trouvent reproduites dans la note de M. Laureau de Thory, tout en reconnaissant combien leurs observations sont justes, il croit cependant qu'on pourrait encore ajouter une cause d'un autre genre. On sait que les savants ne sont pas d'accord sur l'origine de l'itinéraire d'Antonin, les uns l'attribuent à Antonin-le-Pieux, les autres à Antonin Caracalla, d'autres lui donnent pour auteurs d'autres empereurs qui ont porté le même nom, enfin le plus grand nombre sont d'avis que cet itinéraire a été rédigé en l'an 337 de l'ère

chrétienne. On sait encore que la table Théodosienne reproduite sur la carte de Peutinger a été dressée au commencement du V^e. siècle. Ne pourrait-on pas supposer que ces localités auraient été détruites dans la guerre des Bagaudes ; s'il en était ainsi, comme la chose est possible, il ne serait pas étonnant que leurs noms ne se retrouvassent pas dans des documents d'une époque postérieure.

Le lieu nommé Odouna sur la pierre milliaire trouvée à Autun, était-il renfermé dans les anciennes limites du Nivernais, ou faut-il chercher ailleurs son emplacement ?

M. Devoucoux demande la parole pour communiquer une nouvelle note de M. Laureau de Thory, ainsi conçue : « Le lieu nommé Odouna sur le marbre d'Autun est considéré par les archéologues comme le village *Ouane*, situé comme Entrains sur la voie d'Auxerre à la Loire. Ce lieu est dans le diocèse d'Auxerre ; à la vérité, les chiffres indicateurs de la distance d'Auxerre à Odouna, qui lèveraient toute incertitude à ce sujet, ne se trouvent point sur le marbre d'Autun, mais ce qui n'est pas moins décisif est le règlement processionnal de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, fait aux environs de 596, ainsi que celui de saint Tétrice, un de ses successeurs, fait en 691, qui tous deux mentionnent ce village parmi les paroisses du diocèse d'Auxerre sous le nom d'*Odonæ vicus*. »

M. Crosnier fait remarquer qu'Odouna était en effet dans le Nivernais, quoique du diocèse d'Auxerre, car le Nivernais avait été augmenté en 1199 par l'adjonction du Donziais dont faisait partie St.-Sauveur en Puyssie et Ouenne.

M. Quantin appuie cette observation et la développe.

M. le président, résumant la discussion, dit que M. Quantin a parfaitement démontré qu'Odouna était autrefois renfermé dans les limites du Nivernais, quoique dépendant d'Auxerre pour le spirituel.

M. Devoucoux demande à ajouter quelques mots sur la question des Boïens. Il déclare qu'il se range complètement de l'avis de M. Crosnier ; il regarde comme lui la contrée située entre la Loire et l'Allier, comme la partie du pays éduen concédée aux Boïens ; c'est aussi, dit-il, l'opinion de M. Laureau de Thory, que je regarde comme d'un grand poids pour éclaircir la question. « L'emplacement de l'ancienne ville de *Gergovia Boiorum*, dit M. Laureau de Thory, me semble ne pouvoir être étudiée avec chance de succès que par la réunion des archéologues du Nivernais et de la partie limitrophe du Bourbonnais. »

M. Devoucoux ajoute à l'appui de l'attachement des Boïens pour le paganisme, comme l'a fait observer M. Crosnier, qu'on doit se rappeler le soulèvement religieux suscité dans le pays éduen par un certain *Maricus* qui se disait Dieu. Tacite, qui rapporte ce fait, dit que les révoltés étaient des Boïens, *e plebe Boiorum* ; qu'il ne serait pas éloigné de croire cependant qu'il y avait aussi des Boïens répandus sur d'autres parties du sol éduen.

M. Baudoin, d'Avallon, est prié d'entretenir le Congrès des découvertes faites dans la forêt de St.-Révérien, où quelques antiquaires ont pensé que pouvait être la *Gergovia Boiorum*. M. Baudoin répond que les premières fouilles ont déjà offert des découvertes fort intéressantes ; que dans les accidents de terrain qu'il a observés avec soin, il a cru remarquer des murailles flanquées de tours. Le plan de ces ruines que M. l'abbé Crosnier a déposé sur le bureau, prouve que cet établissement était considérable ; il aurait eu en longueur, d'après M. Boniard, 4400 mètres et de 250 à 300 de largeur en moyenne. A un kilomètre au nord-ouest, un autre établissement occupant la surface de huit hectares a laissé son tracé par ses ruines au milieu de terres labourables. Une voie romaine allant d'Autun à Entrains traverse ces ruines.

M. Baudoin ne croit pas que l'étude de cette ville gallo-romaine ait été suffisante pour qu'on puisse se prononcer sur son importance.

M. Gallois ne pense pas que St.-Révérien ait été une cité gallo-romaine ; il croit plutôt qu'en ce lieu s'élevait une *villa* comme celles que l'on découvre dans d'autres parties du Nivernais : cette opinion n'est point admise par les personnes qui ont visité ces ruines ; les nombreuses fondations qu'on y découvre ne permettent pas de n'y voir qu'une simple *villa*.

Comment expliquer les médailles grecques trouvées à Entrains et aux environs au milieu des médailles romaines et gallo-romaines, ainsi que les divinités orientales qu'on y rencontre ?

M. l'abbé Crosnier dépose sur le bureau un assez grand nombre d'empreintes en plâtre qu'il a relevées lui-même dans le cabinet d'antiquités formé par M. Regnault, à Entrains ; on y reconnaît entr'autres, les empreintes des monnaies de Syracuse, de Thèbes, d'Athènes, un Ptolémée d'Egypte, un Lysimaque successeur d'Alexandre, un sicle d'argent des Hébreux, etc., une statuette égyptienne trouvée dans un tombeau, parfaitement semblable à celle qui a été trouvée à Lormes, un cachet inédit d'un oculiste romain, le quarante-troisième connu. Ce cachet présente la forme d'une tessere et avait été jusqu'à présent considéré comme tel par les antiquaires ; il porte sur les quatre côtés des inscriptions :

1 LTERENTPATERNI

DIATESSER' M

2 LTERENTPAERNI

MELINVM

3 LTERENPATERNI

DIAILIPHIOVM

4 LTERENPATERNI

DIASMYRNEN

Lucii terentii paterni diatesseriis

Collyre diatessaron de Lucius terentius paternus

Collyre melinum de Lucius terentius paternus

Collyre Dialapidum de Lucius terentius paternus

Collyre diasmyrnen de Lucius terentius paternus

Ce cachet a été expliqué en 1845 par le docteur Sichel, après avoir été relevé par M. Adrien de Longpérier qui voulait en faire l'acquisition pour le cabinet du roi. Un grand nombre d'objets curieux se rencontrent encore dans le cabinet de M. Regnault, entr'autres des statuettes de divinités orientales dont les dessins ont été reproduits dans l'*Album du Nivernais*.

M. Gallois conteste l'authenticité des découvertes faites à Entrains, il pense que la plupart des médailles et des statuettes orientales trouvées dans cette localité sont fausses, ou du moins ont été apportées depuis peu par des marchands pour être vendues aux antiquaires de l'endroit; il assure qu'il a été lui-même la dupe d'un de ces faussaires numismates et qu'il sait que le même individu a parcouru le département faisant un grand nombre de dupes.

M. Robineau-Desvoidis partage l'avis de M. Gallois, et certifie qu'à St.-Sauveur, localité peu éloignée d'Entrains, l'individu dont parle M. Gallois a exercé le même commerce. M. Victor Petit fait remarquer qu'il faut toujours beaucoup se défier des objets prétendus antiques qu'on présente, qu'il est des gens qui ont le talent de les mouler parfaitement et qui les vendent ensuite comme originaux.

M. l'abbé Vée, curé d'Entrains, interrogé par M. le président, répond qu'il est à sa connaissance qu'on a souvent découvert à Entrains des statuettes en bronze et en cuivre de l'époque gallo-romaine, ainsi que des médailles de la même époque, qu'on lui a souvent présenté de ces médailles, mais

que jamais on n'est venu lui offrir d'objets grecs ou orientaux.

Monseigneur demande à M. Crosnier comment on pourrait expliquer que M. Regnault ait pu réunir tous ces objets orientaux, tandis que M. le curé d'Entrains déclare qu'on ne lui a jamais offert que des objets gallo-romains.

M. Crosnier répond qu'il n'en est pas étonné : on savait dans le pays que M. Regnault faisait une collection, on s'adressait donc d'abord à lui quand on faisait quelque découverte, il retenait les objets qui lui paraissaient dignes de figurer dans son musée, et le plus souvent il refusait les médailles romaines, soit parce qu'il en avait déjà de semblables dans son médailler, soit parce qu'elles étaient par trop frustes. On ne présentait ces objets à M. le curé d'Entrains, qui ne faisait point de collection, qu'après le refus formel de M. Regnault d'en faire l'acquisition.

M. l'abbé Clément, curé de St.-Amand, soutient l'authenticité des divers objets antiques trouvés à Entrains ; ce lieu, dit-il, était important à l'époque gallo-romaine ; dans les légions se trouvaient des soldats de Marseille, colonie grecque qui aurait fort bien pu conserver et qui devait conserver des relations avec la mère-patrie et porter avec eux des médailles et des monnaies de leur pays primitif.

Quant aux divinités orientales, il serait tenté de croire que leur origine dans ce pays se rattache aux dernières invasions des Kimris, peuples indiens qui refoulèrent les Gaulois dans le midi de la Gaule.

M. Crosnier demande la parole ; il déclare que sans vouloir se prononcer sur les raisons alléguées par M. le Curé de St.-Amand, et sur l'authenticité de tous les objets déposés à Entrains, dans le cabinet de M. Regnault ; il croit cependant qu'il ne faut pas établir en principe général comme ont semblé le faire MM. Gallois et Robineau-Desvoidis, que ce cabinet

ait été composé d'objets de contre-façon ; il est certain qu'Entrains était une localité importante, trois fois il en est fait mention sur le marbre trouvé à Autun, le grand nombre de voies romaines qui rayonnaient autour suffiraient pour constater son importance, si on ne découvrait encore à chaque instant soit dans son enceinte actuelle, soit dans les terrains voisins de la ville, les fondations des anciennes habitations gallo-romaines : j'ai pu, ajoute-t-il, plusieurs fois le vérifier par moi-même.

Je ne veux pas examiner si les objets qu'à recueillis M. Regnault ont tous le degré d'authenticité qu'on pourrait désirer, mais je dis que par cela même qu'on ne peut pas se rendre compte d'un fait, on n'est pas autorisé à le nier, on peut suspendre son jugement à l'égard de certains objets, mais voilà tout. Au reste, plusieurs antiquaires instruits et consciencieux ont visité la curieuse collection de M. Regnault ; ils se sont bien gardé de considérer les objets qui font le sujet de cette discussion comme contre-façon. En 1845, M. Adrien de Longpérier, de la bibliothèque royale, a fait le voyage du Nivernais pour étudier, dit-il, la station romaine d'Entrains, et il exprime au docteur Sichel la satisfaction qu'il a éprouvée en visitant le cabinet de M. Regnault. Sa lettre est en entier dans le mémoire que fit imprimer le docteur Sichel sur le cachet d'oculiste dont j'ai déjà parlé.

Je crois donc, sans avoir la prétention de décider la question et en supposant certaines les médailles et autres objets grecs et égyptiens trouvés à Entrains, qu'il est possible d'expliquer leur présence dans cette localité.

Si nous parcourons l'histoire pour savoir ce qu'ont fait ces vieux Gaulois, dont nous sommes les arrières-descendants, nous sommes forcés de reconnaître en eux un besoin pressant d'agir ; ce sont des migrations continuelles et des combats sans fin, soit pour fonder des colonies, soit pour augmenter

leur bien-être. Nous avons déjà parlé des différentes migrations des Boïens. Tite-Live, Justin et d'autres auteurs nous font l'éloge de leur bravoure. Ils sortent de la Gaule comme un torrent qui inonde l'Europe et l'Asie; nous pouvons les suivre en Italie et en Grèce, en Egypte et dans l'Asie-Mineure, en Bithinie, en Thrace, en Illyrie, en Phrygie, en Sicile et à Carthage, sur les bords du Danube et sur ceux du fleuve Halys; nous les voyons parcourir en vainqueurs la Macédoine, le Bosphore et les côtes de l'Hellespont; ici, ils prêtent le secours de leurs armes à Eumène, roi de Pergame, et à Antigone, roi de Macédoine; là, à Anthiocus le grand, roi de Syrie; à Pyrrhus, roi d'Epire, à Persée, dernier roi des Macédoniens; à Mithridate, roi du Pont; partout ce sont principalement les Celtes qui paraissent en première ligne et surtout ces fiers Boïens dont le nom a rempli l'univers. Justin dit formellement qu'ils étaient répandus dans toute l'Asie, et que les rois leur payaient tribut. Aucun, ajoute-t-il, ne se croyait capable d'entreprendre une guerre, s'il n'avait dans son armée des Gaulois pour la soutenir; si leur couronne était chancelante, c'était aux Gaulois à la raffermir; s'ils l'avaient perdue, ils ne pouvaient la reconquérir que par leur secours. (Lib. 25, cap. 2.)

Quand ils étaient las des combats, ils rentraient dans leur mère-patrie et étaient remplacés par de nouvelles recrues. Ils rapportaient avec eux le prix de leur valeur et quelques objets que le sort des armes avait fait tomber entre leurs mains. Quand ces princes, qu'ils regardaient comme leurs tributaires, ne les payaient pas assez largement, ils se dédommageaient par le pillage.

Il me semble que ce simple coup-d'œil sur les mœurs belliqueuses de nos ayeux peut nous faire comprendre comment nous retrouvons maintenant dans certaines localités, et principalement à Entrains, des objets d'origine orientale.

J'ai trouvé cette pensée, que j'avais conçue depuis longtemps, confirmée par les savants auteurs des Annales de philosophie. On lit dans le numéro du 3 mars 1840 : « Les
 « Eduens, comme la plupart des peuplades Galliques, se
 « servaient sans doute avant l'arrivée des Romains de l'al-
 « phabet grec ; ils avaient pu l'apporter de l'Orient ou des
 « colonies phéniciennes qui fondèrent à quelques lieues de
 « *Bibracte Alesia*, surnommée l'*Athènes des Gaules*. Peut-
 « être dans les fréquentes excursions qui conduisaient les
 « Gaulois jusque dans la Grèce, l'avaient-ils recueilli *avec*
 « *ces milliers de médailles au type grec qui attestent leur*
 « *brigandage.* »

M. l'abbé Clément, curé-doyen de St.-Amand-en-Puisaie, dépose sur le bureau un large bracelet en bronze, orné de dessins géométriques d'un assez bon goût. Ce bracelet, trouvé dans un tumulus auprès d'Alligny-sous-Cosne, est offert par M. Armand-Frossard au musée archéologique de Nevers. M. l'abbé Clément demande ensuite la parole pour entretenir l'assemblée de fouilles faites à St.-Amand.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ CLÉMENT.

La Puisaie, déjà explorée par de savants observateurs, ne leur a pas révélé tout ce qu'elle renferme d'objets dignes d'être mentionnés dans les Annales de la science archéologique. Ainsi, St.-Amand, qui semble n'avoir attiré l'attention sérieuse d'aucun d'eux, ou dont ils n'ont parlé que comme d'une station propre à figurer dans l'itinéraire d'un touriste, St.-Amand possédait naguère un temple payen, un amphithéâtre et de plus un dolmen. De tout cela il n'existe plus aujourd'hui sans doute de vestiges reconnaissables, mais il n'y a que très-peu de temps qu'ils ont disparu.

L'existence du temple et du cirque est certaine. Le temple

était situé à l'extrémité sud de la ville, à gauche de la route de St.-Amand à Entrains.

M. Delafont, propriétaire actuel de l'emplacement où se trouvait ce monument, en découvrit la naissance des murs il n'y a que quelques années. Il est regrettable que la nécessité l'ait forcé de les détruire complètement.

Cette construction, de forme circulaire, était à double enceinte, et pouvait avoir dans œuvre 8^m. de diamètre. La deuxième enceinte n'était éloignée de la première que de 50 à 60^c., ce qui donnait l'espace nécessaire pour le passage d'un homme.

C'est en observant cette disposition des murs que j'ai cru devoir assigner à ce monument la destination désignée plus haut. On sait que les temples payens affectaient, dans nos contrées comme en Italie, des formes très-variées, et si l'édifice dont je donne la description eût été simplement circulaire et à une seule enceinte, il ne m'eût pas été possible d'en conclure qu'il était consacré à l'usage dont j'ai parlé; mais la double enceinte me semble devoir lever tout doute à cet égard. A part le plan circulaire, cet édifice avait été élevé dans les mêmes conditions que le temple découvert dans la ville gallo-romaine de St.-Révérien, temple dont j'ai vu les ruines nouvellement mises à nu, il y a six ans.

La pierre employée pour les murs était la pierre ferrugineuse du pays à laquelle on avait donné, autant que possible, la grandeur et la forme du petit appareil tel que j'ai pu encore l'observer à St.-Révérien.

Une autre découverte vient confirmer le sentiment émis au sujet de l'origine et de la destination de cet édifice : ce sont deux fragments de cratère, en pierre calcaire, tirés du milieu même des décombres, et qui sont en ma possession. On peut, au moyen de ces débris, reconstituer le vase entier, et l'on voit qu'il a les proportions et la forme des autres

vases de ce genre trouvés dans plusieurs localités du département très-certainement habitées par les Romains.

L'amphithéâtre, ou ce que je crois devoir appeler de ce nom, était également circulaire et pouvait avoir 16^m. de diamètre ou 48^m. de circuit à l'intérieur. Un cirque de cette étendue pourra peut-être paraître trop exigü, mais je prie de remarquer que l'on voulait alors imiter au moins en petit ce qui se faisait ailleurs en grand. Je fais observer en deuxième lieu, que St.-Amand n'était éloigné d'Entrains que d'un myriamètre et demi et placé sur la grande voie de cette dernière ville à *Genabum* ou Orléans, voie dont les traces sont encore très-visibles sur la pente de la colline où St.-Amand est situé, et enfin que les environs offrent partout des restes reconnaissables pour avoir appartenu à des *villas* romaines.

Tel que je le décris, l'amphithéâtre avait une étendue proportionnée au nombre des habitants que possédait alors St.-Amand. Il a été observé au bas de la ville, dans les jardins qui bordent la prairie; son enceinte n'était indiquée que par trois ou quatre assises de pierres de forme irrégulière, qu'on m'a dit être plus grosses que celles employées dans les constructions établies au-dessus du sol.

Je ne sais si à l'époque à laquelle remontent ces deux monuments il existait un système arrêté pour la position topographique qu'ils devaient occuper, mais j'ai observé qu'à St.-Révérien, comme à St.-Amand, le temple s'élevait sur un monticule, et que l'amphithéâtre, dont les débris jonchent encore le sol, était situé au pied de la colline sur laquelle la *villa* était assise. Il en était de même à Autun et à Nîmes comme il est facile de le constater.

Cette analogie m'a frappé.

Quant à l'autel druidique ou dolmen dont j'ai parlé, il devait être dans l'emplacement où l'on voit aujourd'hui le

village des *Thus*. J'ai été conduit à en supposer l'existence dans cet endroit par le nom même du village, par la configuration de l'éminence où il est situé et par la découverte d'une hache celtique en silex très-bien conservée, trouvée dans la plaine qui s'étend au-dessous du village.

La dénomination de *Thus*, donnée à ce village, est évidemment d'origine celtique. Elle reproduit presque intégralement le mot *Theut*, nom d'une des divinités adorées chez les Gaulois, et auxquelles un usage cruel faisait immoler des victimes humaines (c'est le même que Teutatès). De *Theut* on aura fait *Thus*, ou plutôt il faut dire que ces deux appellations sont identiques et se confondent très-probablement dans la langue parlée de nos pères.

St.-Amand devait être alors, selon toute probabilité, un établissement romain pour l'exploitation des mines de fer dont le sol de la Puysaie était si riche à cette époque. Cette conjecture est d'autant plus rationnelle qu'il existe dans tous les environs de nombreux et énormes amas de scorie, provenant de la fonte du minerai de ce métal. Des médailles romaines se rencontrent à chaque pas.

Je dois citer encore comme se rapportant à l'ère gallo-romaine, les ruines des Pasquiers, entre St.-Amand et Dampierre. Des fouilles ayant été faites dernièrement dans ce lieu par le propriétaire pour en extraire les pierres, afin de les faire servir à des constructions nouvelles, elles ont amené la découverte d'une très-grande quantité de médailles frappées à l'effigie des empereurs romains, de nombreux fragments de briques à rebords, de vases antiques, de morceaux de marbre de différentes couleurs, très-polis, et de diverses formes, qui ont dû servir à composer des mosaïques, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, plusieurs styles, dont l'un très-bien conservé est entre les mains de M. Delafont, et l'autre appartient à M. Gillois, conseiller général du dé-

partement. J'ai su de ce dernier, à mon départ pour le Congrès, qu'il a observé sur place une baignoire ayant la forme d'une conque; cette baignoire qui était solidement établie dans un massif de maçonnerie avait les parois composées de plaques de marbre engagées dans la maçonnerie même.

Enfin on trouve aux Pasquiers beaucoup d'autres objets dont la figure ou la destination connue ne laissent aucun doute sur l'origine de ces débris.

Il y avait là une *villa* construite avec un grand luxe.

Je dois ajouter que dans une des pièces du principal corps-de-logis, et qui m'a semblé même être celle du milieu, des ossements humains étaient entassés en désordre, mais de manière cependant à laisser facilement reconnaître tous ceux de ces ossements qui appartenaient à la même charpente.

La séance est levée à 11 heures. M. de Caumont prévient l'assemblée qu'on se réunira à midi et 1/2 à la cathédrale pour visiter en détail le monument.

Le Secrétaire-adjoint,

G. DE SOULTRAIT.

Deuxième Séance du mercredi 11 juin.

Présidence de M. Petit de LA FOSSE, préfet de la Nièvre.

La séance est ouverte à 2 heures. Siégeaient au bureau MM. de Caumont, de Fontenay, d'Autun, le général Petiet, Chailloux des Barres, Devoucoux, Crosnier, Gaugain et Quantin, secrétaire-adjoint.

M. de Fontenay, d'Autun, fait hommage au Congrès d'un ouvrage ayant pour titre : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États, publication de la Société éduenne.*

M. Bulliot est invité à donner lecture du mémoire qu'il

a préparé sur le mont Beuvray. Il présente l'histoire détaillée de cette montagne renommée dans nos pays et dont l'étude avait été jusqu'à présent si incomplète. L'époque celtique, les temps romains et les vestiges du moyen âge y sont dessinés avec vérité et poésie ; on reconnaît toutes les phases successives par lesquelles le mont Beuvray a passé. Ce mémoire que l'auteur fatigué n'a pu lire lui-même, a été communiqué à l'assemblée par l'entremise de M. l'abbé Devoucoux, qui suspendait de temps à autre cette lecture déjà si intéressante par elle-même pour y ajouter de judicieuses observations. Des applaudissements unanimes ont prouvé à l'auteur et au lecteur le plaisir indicible qu'ils avaient fait naître. Il serait impossible de faire l'analyse de ce travail vraiment remarquable sous tous les rapports ; on nous saura gré de le reproduire ici en entier.

MÉMOIRE DE M. BULLIOT SUR LE MONT BEUVRAY.

De tous les points du sol éduen où les souvenirs celtiques et romains ont laissé une empreinte, nul peut-être n'a plus généralement fixé l'attention que le mont Beuvray. Situé aux confins du Nivernais et de la Bourgogne, comme une limite de séparation ou plutôt comme un terrain neutre où ces deux provinces se tendent la main, il a, des deux côtés de son horizon, fait souvent lever la tête aux antiquaires et aux érudits. L'histoire, l'archéologie, la linguistique, lui ont consacré leurs loisirs et leurs études ; elles ont interrogé ses terrassements gigantesques, ses substructions romaines, ses voies brisées, ses étymologies inconnues, et rien n'a pu faire sortir de la conjecture. Depuis la renaissance des recherches scientifiques, on s'est attaché à ce monument mystérieux en raison même des ombres qui l'enveloppent. Diodore de Sicile et Strabon, mis à la torture, sont restés muets ; les opinions

les plus hasardées ont été soutenues ; on est allé jusqu'à transplanter la *Bibracte* de César, l'*Augustodunum* d'Auguste, de Constantin, de Julien, sur ce sommet désert. Après les travaux du XVI^e. et du XVII^e. siècle, la question est à peu près aussi avancée qu'au jour où elle fut posée.

Ce résultat était inévitable. On n'a pas assez étudié les antiquités du mont Beuvray avec le fil de l'histoire locale, et trop avec des systèmes. Toutes les époques ont planté sur son sommet un jalon, rasé au niveau du sol, dépourvu de signe caractéristique. Pour fixer aujourd'hui la date de ses constructions du moyen âge, entées sur des débris romains reposant eux-mêmes sur une fondation gauloise, il faudrait des travaux de déblai qui effraient, un système de fouilles qu'on ne peut espérer réaliser de si tôt. Ce lieu n'a pas toujours été aussi dépeuplé qu'aujourd'hui ; il a été habité jusqu'au XVII^e. siècle, et les substructions parsemées à son sommet et sur ses flancs réclament la défiance de l'archéologue.

L'investigation de l'ère celtique et romaine de *ce mont sacré* des Eduens semble donc ne devoir acquérir de certitude que dans des limites bornées. Les textes sont nuls ; les documents tirés du sol rares et incertains. Le moyen âge seul pourra quelque jour être mis en lumière, lorsqu'un assez grand nombre de matériaux auront été recueillis dans les chartriers. C'est la rencontre de quelques-uns de ces documents épars, de quelques dates échappées à l'oubli, qui nous fourniront le fonds principal des notes incomplètes réunies dans ce faible travail.

En examinant attentivement le mont Beuvray, en interrogeant ses traditions, les usages dont la pratique a persisté depuis des époques reculées et inconnues, on arrivera facilement à cette conclusion, la seule certaine, que trois époques, correspondant aux trois grandes phases de notre histoire, et

ayant conservé leur caractère distinctif, se sont successivement arraché le privilège de marquer leur passage sur ce plateau célèbre. En suivant les longues lignes du double terrassement connu dans les titres du XV^e. siècle, comme aujourd'hui, sous le nom de *Fossés du Beuvray*, il n'est guère possible de mettre en doute l'existence d'un de ces retranchements formidables, mais grossiers, dont nos ancêtres couronnaient les cimes les plus élevées et les plus abruptes, pour s'y retirer au premier danger. Ces énormes mouvements de terrain, soutenus seulement à la base par une faible muraille, indiquent suffisamment l'énergie d'une race neuve, mais non l'intelligence d'un peuple civilisé. Il n'entre dans leur composition que deux éléments : la matière et la force, et cette simplicité les a rendus éternels.

Le mont Beuvray, à cette époque, était véritablement la clef de la cité d'Autun. Il commandait les voies dirigées sur la Loire, et dominait, de ce côté, les issues du bassin de l'Arroux. Devenu ainsi l'avant-poste de Bibracte, on s'explique jusqu'à un certain point, l'erreur qui l'a fait quelquefois identifier avec cette dernière, et lui a attribué la qualification de place-forte, *φρούριον*, dont Strabon se sert en son IV^e. livre pour désigner Bibracte.

Derrière ce rempart national, ce camp des tribus de la vallée, s'abrite un culte en harmonie avec l'esprit de ces peuples-enfants. Ce qui les frappe, c'est toujours la force, dans la nature comme dans les hommes. Les hauts lieux, les arbres, les rochers, les fontaines, tous les éléments apparents du monde, tout ce qui étonne l'ignorance, tels sont les dieux qui prennent vie dans leur imagination.

Si le druidisme cachait sous ces symboles une philosophie de la nature, il avait frappé juste dans le choix de ses images. Le sommet du mont Beuvray était marqué d'avance pour un pareil culte. Tantôt voilé de toutes les brumes du Morvan,

qui s'y donnent rendez-vous, tantôt livrant à l'œil un espace sans bornes, qui embrassait presque toute la confédération éduenne, il devenait forcément le centre religieux de la cité. De tous les points du territoire, la demeure des dieux protecteurs apparaissait dans sa puissante majesté ; elle résumait l'unité des tribus. Le sanctuaire druidique était sorti complet du sein de la nature, il ne fallait qu'en prendre possession. Une végétation vigoureuse sème sur ses flancs les forêts vénérées. De tous côtés les sources coulent, des rochers élèvent la tête, et c'est à ces témoins immobiles que nous avons demandé l'histoire.

Immédiatement au-dessous du sommet s'allonge, sur un contrefort de la montagne, avec laquelle il se confond, un vaste plateau tourné au couchant. Dominant à pic la vallée qui le sépare du hameau de Glux, il est couvert d'une lande désignée dans les terriers du moyen âge, comme aujourd'hui, sous la dénomination significative de *Finage de la Pierre*, *Champ de la Pierre*. Au bord extérieur de la lande s'élève un bloc de rocher gris, haut d'environ 5^m. et de 20^m. de tour. Sa base a été évidemment déchaussée pour augmenter la saillie ; il a été pour ainsi dire taillé dans la carrière (1). Sur son sommet, une petite cavité contient de l'eau la plus grande partie de l'année. Les bergers prétendent que c'est une source, et si le fait était certain, cette circonstance eût été une raison de plus de le consacrer au culte druidique. Ce bloc porte dans le pays le nom bizarre de *Pierre Salvée*.

(1) Les pierres consacrées au culte druidique étaient généralement des blocs purement naturels, façonnés quelquefois par un travail grossier, quelquefois entièrement bruts. Des exemples multipliés et des traditions certaines prouvent le culte d'un grand nombre de ces pierres, autres que les dolmens, menhirs et monuments de ce genre. On peut citer, dans le Morvan, les *pierres des fées* de Quarré-les-Tombes. La question soumise au Congrès de Nevers a été résolue en ce sens.

Pourrait-on y voir une altération, une réminiscence confuse des pierres soulevées, *pierres levées* des Gaulois, quoique celle dont il s'agit n'ait aucun rapport avec les *menhirs*?

A gauche et en face de ce rocher, sur le versant occidental, par-delà une vallée profonde, parallèle au *Champ de la Pierre*, un autre bloc se dresse, à 400^m. du premier. Il s'appelle, comme lui, *Pierre Salvée*. Cette désignation reçoit une sorte de justification. En faisant sauter quelques quartiers intermédiaires dans le massif, ou peut-être par une cause toute naturelle, une aiguille verticale d'environ 2^m. de hauteur est restée détachée et présente toutes les apparences d'une véritable *Pierre levée*. A gauche, une vaste et énorme table s'appuie encore sur une des parois du rocher. Le support opposé ayant failli, elle a perdu son horizontalité et fléchi vers le sol; elle présente l'aspect des monuments connus sous le nom de *demi-dolmen*. Une cavité remarquable existe au-dessous, et l'on s'assure facilement que la partie comblée n'est remplie que de terrain d'alluvion. Nous avons ramassé, sous ce dolmen à moitié renversé, un fragment de vase grossier en terre noire. Pour nous, une autre preuve nous convainc de la consécration de cette pierre au culte des Druides. Une fontaine jaillissant un peu plus haut dans la montagne porte le nom de St.-Pierre. Ce misérable jeu de mot fera peut-être sourire, et pourtant ce fut à de pareils rapprochements que le christianisme fut obligé de s'humilier pour pénétrer dans les campagnes. Il fut contraint de traiter le paganisme en enfant, de jouer avec lui. Seulement, il éleva ces jeux de toute la hauteur de sa doctrine et de sa morale. Il mit les saints à la place et même dans les oratoires des dieux : saint Saturnin à la place de Saturne, Sequanus à la place de la déesse Sequana; mais c'était la substitution des vertus aux vices, du spiritualisme à la matière, du sacrifice à la sensualité; c'était la résurrection

de la dignité de l'homme. Ce fait fut général à partir du VI^e. siècle. Les églises, les *cella* élevées sur l'emplacement de monuments payens précédents, reçurent presque toujours le vocable de saints dont le nom ou les actes fournissaient des rapprochements avec le culte détrôné. On détourna ainsi les habitudes payennes en faveur du christianisme. Dans ce siècle même, saint Grégoire-le-Grand n'écrivait-il pas au moine Augustin, occupé alors à la conversion des Bretons : « Conservez les temples payens qui peuvent servir aux usages chrétiens. La foule, en voyant respecter ses temples, déposera son erreur, et, connaissant le vrai Dieu, viendra *plus familièrement* se presser aux lieux où elle avait l'habitude de se rendre. »

Sur les versants opposés à la fontaine St.-Pierre, d'autres sources sacrées furent également l'objet d'un culte. Celle de St.-Martin, avant l'époque où elle reçut le nom de l'évêque de Tours, doit être signalée comme ayant joui du renom le plus populaire et de la vénération la plus soutenue. Il suffit de constater qu'aujourd'hui les paysans morvandaux, du pur Morvan, déposent encore mystérieusement sur ses bords des œufs et des pièces de monnaie, pour perdre la fièvre. Du reste, le culte des fontaines ou les superstitions qui s'y rattachent, nous forceront de revenir sur ce sujet.

Après ces origines celtiques, le mont Beuvray sentit la main de Rome. Elle s'établit dans les retranchements gaulois, et leur imprima son cachet militaire. Son plateau, couronné par ce beau camp dont les parapets de terre et les voies indestructibles surprennent encore le regard, donna l'hospitalité non seulement aux légions, mais aux dieux. Exilées loin de la patrie sur ce sommet glacé, elles y transportèrent les fêtes qui leur rappelaient les printemps d'Italie. Le culte de Flore, la déesse des fleurs, celui que leur pays célébrait par des danses et des chants entachés de dissolution, réunit, à

la décadence du druidisme , ou simultanément avec lui , les populations voisines (1). On sait que dans ces fêtes on ornait de verdure , de fleurs et de banderolles la statue de la déesse. Le mont Beuvray devint le théâtre de ces réunions licencieuses. Elles s'acclimatèrent avec la facilité que rencontrent toujours les doctrines qui flattent les passions , et leurs dernières traces n'ont point encore disparu. Les promeneurs qui se rendent au Beuvray , le premier mercredi de mai , ignorent peut-être qu'ils continuent , après dix-huit siècles , la célébration des jeux floraux marqués à cette époque dans le calendrier antique. Mais en voyant les nourrices se laver le sein dans la fontaine de St.-Martin , consacrée jadis à la déesse qui donnait le lait ; en voyant les Morvandeaux attacher des banderolles , des jarretières de couleur , des fleurs à la croix du saint qui a chassé cette déesse , ou déposer au pied des baguettes de coudrier en ex-voto , ils peuvent être certains que le souvenir des rits païens est resté. A défaut d'histoire , le peuple , historien vivant des traditions , s'est chargé de nous transmettre ces signes du passé. Dans la campagne de Naples , sous un ciel bien différent , les villageois attachent en même temps que ceux du Beuvray les mêmes ornements à leurs croix : le même culte a laissé les mêmes traces.

Les établissements romains ne s'écartèrent pas sensiblement hors du camp , sur le Beuvray. Toutefois , une grande quantité de briques rouges , dispersées sur la montagne , donnent quelques indices. Une *villa* avait précédé la construction du petit couvent des Cordeliers , dont nous parlerons plus tard , comme l'oratoire de Flore dut précéder celui de saint Martin. Dans ses substructions , on a trouvé , il y a quelques années ,

(1) Le culte de Flore n'existait pas seulement au Beuvray ; il était très-répandu à Autun et dans ses alentours.

plusieurs amphores. Un champ , appelé la *Cagnotte* , semble aussi avoir enfermé quelque édifice , à en juger par l'abondance des fragments de briques qu'on y rencontre. La plus grande partie des fondations en pierres parsemées dans la montagne ne semblent pas romaines. On ne trouve dans leurs alentours ni médailles , ni autres objets indiquant une origine de cette époque. La grossièreté des constructions accuse encore moins la main de cette race qui bâtissait pour l'éternité ; elle signale plus clairement la pauvreté des constructions rurales des trois derniers siècles. Des murs de clôture , élevés de même le long des voies , ne paraissent pas d'une époque plus reculée.

Le druidisme et le polythéisme romain vécurent ainsi côte à côte , avec leurs adeptes séparés ou réunis , durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Au IV^e. , apparaît un nom qui opéra une révolution dans les campagnes , et particulièrement dans le pays éduen : nous avons cité saint Martin.

Saint Martin , telle est pour nous la date importante de l'histoire du Beuvray , en même temps qu'elle constate l'existence du paganisme sur cette montagne. Partout où apparaît le nom de saint Martin , à ces époques reculées , on peut affirmer que le polythéisme eut un sanctuaire , et le christianisme une lutte à soutenir. La multiplicité des lieux marqués de ce nom caractéristique n'a rien qui doive étonner. On connaît la prodigieuse activité , les courses continuelles de l'infatigable apôtre qui semblait s'être imposé la tâche d'extirper l'idolâtrie des Gaules. Il parcourut leurs diverses provinces , la Touraine , les montagnes d'Auvergne , les plages de l'Armorique , les forêts du pays Chartrain , étouffant dans leur berceau les traditions druidiques , chassant de leurs temples les divinités venues de Rome avec la conquête.

Son apostolat s'exerça surtout dans les campagnes , là où

les populations, moins sensibles aux vérités morales qu'aux signes extérieurs, repoussaient avec plus de ténacité la prédication. Le culte des arbres et des fontaines, tous ces symboles pris dans la nature au sein de laquelle elles vivaient, furent autant d'obstacles contre lesquels il lutta avec son énergie victorieuse.

Ce fut en 376 que, revenant de Trèves, saint Martin visita Autun, du temps de l'évêque Simplicius qui se signala comme lui contre le culte des idoles. Il évangélisa le pays éduen, et parcourut les campagnes aux alentours d'*Augustodunum*.

Dans ces courses, où son éloquence familière, la pauvreté de son vêtement, sa charité sans bornes, sa foi forte jusqu'au miracle, le mettaient en communication directe avec les pauvres et les simples, il allait, monté sur un âne, vêtu d'une longue tunique et d'un manteau noir en tissu de poil, sans autres armes que la prédication et la prière.

Assisté de quelques moines, il annonçait la venue du Sauveur, la fin des expiations sanglantes, l'espérance d'une vie immortelle, l'impuissance des dieux et de la nature sur les destinées de l'homme. Il renversait les temples, les *cella*, les statues, les arbres sacrés, érigeant à leur place une petite église, une cellule, un oratoire. Ces oratoires, en souvenir de son passage, lui furent généralement dédiés dans la suite. Deux fois menacé dans nos contrées par les paysans ameutés, il échappa deux fois miraculeusement à la mort. L'un de ces lieux est connu : c'est celui où s'éleva, au VI^e. siècle, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Un oratoire, élevé par le saint, y avait remplacé précédemment le dieu mythologique renversé par lui.

Quant au second, on l'ignore, Sulpice Sévère ayant laissé des détails peu précis. Observons seulement qu'un second oratoire consacré à saint Martin se rencontre dans le pays

éduen : celui du mont Beuvray. Les légendes locales éclaireront l'histoire de son origine.

Les peuplades du Morvan, que saint Martin arracha aux erreurs des cultes antiques, ont conservé l'impression vivace de cet important souvenir ; on la retrouve encore, après quinze siècles, dans leurs récits traditionnels. En gravissant le Beuvray, du côté de la Roche-Millay, on rencontre un rocher à pic, surplombant de quinze pieds sur la vallée. Le villageois qui vous guide s'arrête avec respect : c'est la *Roche du pas de l'âne*. Une empreinte creusée dans la pierre offre, en effet, l'image grossière du pied de cet animal. Saint Martin, d'après le récit populaire, poursuivi par les païens, non loin d'une de ces pierres consacrées au druidisme, dont il a été question plus haut, fit franchir à son humble monture une vallée profonde pour échapper au danger ; elle alla s'abattre sur la *Roche du pas de l'âne*, où le pied est resté marqué (1). La vallée ainsi franchie a conservé un nom en rapport avec cet événement : elle s'appelle encore la *mauvaise vallée*, le *Malvaux*.

Sans donner trop de réalité à ces vagues, mais précieux

(1) Cette tradition, à travers les fables dont l'imagination du peuple l'a entourée, mérite une sérieuse attention. Dans les autres lieux où les saints et les héros ont laissé de pareilles traces, à Saint-Emiland, près Autun, par exemple, il est toujours question du *pas d'un cheval*. N'est-il pas étonnant de voir la tradition locale déroger à cette règle générale pour conserver le souvenir de l'âne *historique* de saint Martin. Elle confirme, en second lieu, d'une manière formelle, ce que l'étude des documents contemporains de saint Martin autorise à supposer, c'est que le Beuvray est ce lieu inconnu du pays éduen, dont parle Sulpice Sévère, où saint Martin faillit être victime de son zèle et de la fureur des païens.

La popularité de saint Martin dans ces contrées a conservé une preuve vivante aujourd'hui : un grand nombre de familles portent son nom, aux alentours du Beuvray.

échos d'un autre âge, l'examen seul du temps et du lieu autoriserait suffisamment à mettre hors de doute le voyage de saint Martin au Beuvray.

Il nous a semblé peu probable que cet apôtre, évangélisant les environs d'Autun, n'ait pas été attiré au mont Beuvray. L'importance des réunions populaires qui affluaient à son sommet, les superstitions séculaires dont il était le siège, les fontaines sacrées où les tribus voisines venaient chercher la santé, les fêtes païennes qu'on y célébrait à l'époque des jeux floraux, le signalèrent nécessairement à son zèle, comme le centre le mieux assis du polythéisme et du druidisme dans le Morvan. Il soutint là ses luttes habituelles, et son nom est resté deux fois inscrit sur la montagne. Ce n'est point par un jeu du hasard que la source antique et l'oratoire qui la dominait ont conservé un double souvenir. La même main qui effaçait l'idolâtrie élevait l'autel chrétien, et ces deux caractères, exprimés si textuellement dans les écrits contemporains du grand évêque, reçurent là une nouvelle confirmation. La source d'où fuyait la divinité païenne et le temple où descendait le Christ ont gardé, sur le champ de bataille, le nom du vainqueur.

La haute antiquité de l'oratoire de St.-Martin de Beuvray acquiert un nouveau degré de certitude lorsqu'on le voit placé, dès l'origine, sous le patronage de l'abbaye de St.-Symphorien d'Autun, fondation monastique du V^e. siècle. Ce monastère, entretenu jusqu'au VII^e. siècle sur les fonds communs de l'église cathédrale, reçut alors de l'évêque Ansbert une dotation particulière. Les terres qui lui furent attribuées remontaient généralement, par leur origine, jusqu'aux temples païens, dont elles avaient été distraites à la chute du paganisme pour passer aux églises qui leur avaient succédé.

La partie importante du mont Beuvray, sur laquelle St.-

Symphorien avait des droits nombreux, se composait spécialement du plateau (1) où s'étaient autrefois tenues les fêtes païennes. Les flancs de la montagne appartenaient aux seigneurs de la Roche-Millay *et aux bonnes gens d'autour le pays*, d'après le langage des anciennes chartes. L'antiquité de cette possession de l'abbaye Autunoise est telle, qu'on ne lui trouve d'autre origine que celle du fait; elle ne figure dans aucune donation. Le culte de saint Martin y fut en honneur dès son origine, et le missel du VII^e. siècle, du monastère, l'appelle le *père des moines de St.-Symphorien*.

La destruction de presque tous les titres écrits, antérieurs au XI^e. siècle, nous a sans doute privés de documents précieux sur la chapelle du mont Beuvray. Mais aussitôt que les chartes reparaissent, elles la signalent comme l'objet de l'hommage du peuple et de la féodalité, et parfois aussi de la convoitise de cette dernière. En retrouvant, plus tard, quelques-unes des dîmes de l'oratoire de St.-Martin, perçues par moitié avec les sires de la Roche-Millay, on ne peut guère se dissimuler que cette portion n'eût été acquise au moyen de l'*avouerie* qui, sous prétexte de donner un défenseur à une église, lui donnait en réalité pour protecteur un larron.

D'autres seigneurs se montrèrent plus favorables. Dans le Nivernais et la Bourgogne, plusieurs, *pour le remède de leur âme*, lèguent leur offrande à la chapelle de *Buvrait*, comme on disait alors; elle figure dans les testaments importants.

(1) Les bois appartenant à la chapelle St.-Martin sont situés entre les *fossés de Beuvray* et *terraults anciens*. Ces biens tiennent d'une part à ceux de M. de la Roche de Millay, et de l'autre à ceux des *bonnes gens d'autour le pays*. Les fossés, terraults d'entre deux sont et appartiennent à St.-Symphorien.

(Terrier du XV^e. siècle.)

En 1233, Jean, abbé de Belvaux, recevait l'hospitalité au château de Glenne, situé sur une vallée qui le sépare de Beuvray. Alix, châtelaine du lieu, mère de Eudes, seigneur de Châtillon, désigne dans une charte les aumônes qu'elle veut répandre à sa mort sur les églises des deux provinces voisines : elle lègue à l'église de Buvrait 2 l., et prie l'abbé de Belvaux de confirmer cette charte de son scel.

Après la prise de possession du Beuvray par le christianisme, il fallut épurer l'esprit des fêtes du mois de mai. L'oratoire de saint Martin devint le but d'un pèlerinage fréquenté, où l'on se rendait en foule, non seulement au mois de mai, mais encore aux deux fêtes de saint Martin (1). Les nombreuses offrandes qu'y déposaient les fidèles formaient son principal revenu.

Ces réunions attiraient une foule extraordinaire. Elles semblent avoir eu, dès l'origine, un caractère politique à côté de leur caractère religieux. Placées à cette époque de l'année où, s'ouvrant la saison de l'activité, les hommes ont besoin de se concerter, l'importance qu'elles occupent dans les chartes les représente assez semblables aux *mallum* des Franks, aux plaids des Karlovingiens. Si tant de documents n'avaient disparu des archives de la Nièvre, nous devrions trouver au Beuvray le centre de réunion de la féodalité et des peuplades du Morvan et du Nivernais, le *champ de mai* des comtes de Nevers, des sires de Châtillon, de Glenne, de la Roche-Millay ; toute une aristocratie batailleuse, ennemie d'Autun et de son église, dont les droits lui pesaient ; les seigneurs de Glenne, impatientes de sentir la moitié de leur châtellenie dans le fief de l'évêque, et cherchant à étendre à ses dépens leurs domaines, composés déjà en partie de ce qu'ils avaient enlevé à l'abbaye de St.-Symphorien, lorsqu'ils

(1) Terrier du Beuvray.

étaient ses *avoués* (1); Jean de la Roche-Millay, sire de Châtillon, organisant, en 1253 (2), l'audacieux coup de main dans lequel il força le château d'Autun *cum armis et equitatis*, pour enlever à la justice ecclésiastique Guy de la Perrière, damoiseau, et d'autres seigneurs de ses amis (3). Quelques années avant, en 1239, Guy II, comte de Nevers, terminait, avec Girard, évêque d'Autun, leurs différends sur la châtellenie de Glenne; il est dit qu'on ne pourra rien se redemander pour raison de *blessures, infractions, incendies de villes et de maisons faites de part et d'autre*.

Il se tenait alors deux assemblées par an au mont Beuvray. On les trouve mentionnées encore dans les titres du XV^e. siècle. L'époque de la seconde nous est inconnue; il est probable, toutefois, qu'elle avait lieu vers septembre, à l'époque du plaid d'automne (4), de même qu'Autun avait au printemps la sienne, appelée la *descente de Beuvray*. La réunion de septembre dut perdre en raison de sa proximité avec la St.-Ladre d'Autun, qui entraînait alors la Bourgogne et le Nivernais. Celle de mai, mieux placée et mieux enracinée, persista sans concurrence, et l'on peut juger de son importance en la trouvant sur la même ligne que la St.-Ladre. On prenait terme pour acquitter les redevances à ces deux époques. En 1361, Jean Bruley, abbé de St.-Martin d'Autun, fondant une messe quotidienne à la chapelle de la Vierge, dans son

(1) Ponce de Glenne, avoué de St.-Symphorien, en 1077; Gauthier, en 1232.

(2) La sentence de Jean de la Roche fut rendue environ un mois après la foire de Beuvray. Il suivit pieds nus, en chemise, un cierge à la main, une procession expiatoire, à Autun, à Châlons et à Nevers.

(3) L'esprit de cette féodalité ne s'affaiblit point chez ses descendants. Le 1^{er}. septembre 1561, Philippe de Vichy, seigneur du Jeu, au pied du Beuvray, ayant rencontré à Autun deux sergents du chapitre qui emmenaient un prisonnier, les contraignit à le relâcher.

(4) Nous avons appris depuis qu'elle se tenait en juillet.

abbaye, déclare que les revenus attachés à cette fondation se paieront moitié à la St.-Ladre, moitié à la foire suivante de Beuvray, *ad nundinas BiffRACTI* (1). Douze ans plus tard, un autre abbé du même lieu, Alexandre, cède à ses moines les terres de Sermiselles et de Girolles, près Avallon, moyennant certaines redevances payables à la St.-Ladre et aux foires de Beuvray. En 1454, un tenancier de la chapelle St.-Martin s'engage à payer « aux foires de Beuvray, chacun an, sous peine d'être traduit en la cour de M. le Duc, notwithstanding sentence *d'excommuniement*. »

Cet usage durait encore au XVI^e. siècle. En 1561, plusieurs habitants de Verrière-sous-Glenne, débiteurs d'une somme de 140 livres envers le chapitre d'Autun, paient en trois années et en trois termes, dont le premier à la St.-Ladre, le second à la foire de la *descente de Beuvray* à Autun, et le troisième à la foire même de Beuvray.

Avec la fin de l'indépendance féodale, la réunion du mois de mai baissa peu à peu aux proportions d'un rendez-vous d'affaires et de plaisir. Un terrier curieux, relatif aux redevances, dîmes, censes, etc., de la chapelle de *M. saint Martin, en l'haut de Beuvray*, dressé par ordre du cardinal Rolin, évêque d'Autun et prieur de St.-Symphorien, nous a conservé quelques détails sur cette foire en 1454 (2).

(1) Des chartes de la même époque écrivent BiffRATI.

(2) On lit dans ce terrier : « Les hommes, laboureurs et autres parochiens de St.-Pierre de la Roche-Milay, qui vont labourer hors de ladite paroiche, quelque part qu'ils aillent labourer hors d'icelle, St.-Symphorien, ou ceux qui admodient le disme doivent aller prendre le disme.

« A St.-Gengoul, au hameau de Velle, la chapelle a moitié du disme. Un quart appartient au prieur de Vanoise, l'autre au prieur de Marcigny, excepté au terrage de Pierre de la Bussière, où St.-Symphorien ne prend rens. A Champrobert, à Mesle, à Périgny, paroisse d'Issy-

La montagne renfermait alors un certain nombre d'habitations ; un cimetière s'étendait autour de la chapelle. Vers les *Gaignonnes*, un des lieux où l'on doit supposer l'existence d'un établissement romain, une maison appartenant à saint Symphorien, et connue sous le nom de *Maison de Beuvray*, servait de retraite au moine chargé de la chapelle. Plusieurs chaumières de cultivateurs sont désignées sur différents points, et différentes terres en culture chargées de dîmes. Des *loges* permanentes ou mobiles recevaient les principaux marchands ; des tentes se dressaient sur le *cimetière*, où l'on vendait du vin ; des *étaux* pour toutes sortes de marchandises couvraient le sommet ; d'autres marchands campaient en plein air. On y voyait figurer, outre la draperie, occupant la *grande loge*, les instruments d'agriculture nécessaires à une exploitation peu compliquée ; du fer en *euve grosse* et en *euve factisse*, des barillets pour la boisson, des pelles de bois, des *congles* (jougs) de bœufs, des cordes ; les objets de consommation journalière ; les ustensiles indispensables à une vie presque sans besoins, du sel menu et du sel en pain, des aulx, la mercerie, la poterie, tous les articles des *feroillons*, des *paesliers*, des *fructiers*, des *sauniers*, des *verriers*, des *tepiniers* (1) et des *vandeurs* de vin en bon nombre (2).

l'Evêque, à Magny, à la Boutrille, à la Planche, à Pierrefitte, à la Chêze, etc., à la *Montagne des châteaulx*, en venant de Thoulon à la Roche, au *Champ de la pierre* ou *Champ au sire*, commune de Poil, la chapelle de St.-Martin de Beuvray lève des dîmes entières ou conjointes. »

(1) Potiers de terre.

(2) Rentes et redevances qui se quittent et se reçoivent à cause de la chapelle de M. saint Martin de Beuvray, le jour que les foires se tiennent en haut dudit Beuvray.

Les offrandes, baise-main, oblacions qui sont et adviennent au long de l'an tant ès jours des deux foires comme ès deux festes de saint

Tous ces marchands payaient un droit à la chapelle de M. saint Martin : la *grande loge* de la draperie payait cinq sols à chaque foire ; les *paesliers* (marchands de pelles) en *estau*, trois sols, et *for estau* 18 deniers ; chacun feroillon (forgeron) pour *euvre grosse*, 15 deniers ; pour *euvre factisse*, 4, ainsi que les marchands de *congles à bœufs* ; les *sauniers*, 7 deniers ; les *vandeurs de vin*, 2 deniers. Ceux qui vendaient les barillets, devaient un barillet ou un denier ; les *verriers*, un verre ; les *tepiniers* (potiers de terre), *un tepin le plus grant emprès le premier grant* ; aussi ne sera-t-on pas étonné de voir tous ces revenus s'élever par an à deux ou trois francs.

Avant de courir aux affaires, la foule allait prier à l'oratoire de saint Martin. Aussi les *oblacions*, offrandes et *baisse-main* s'élevaient-ils par an à 15 liv., cinq ou six fois plus que tous les droits levés sur la foire.

Martin, sont et appartiennent seulement au prieur dudit St.-Symphorien, qui peuvent bien valoir de an pour autre de 12 à 15 fr., comme l'ont relaté et affirmé... qui ont été fermiers et admodiateurs de ladite chapelle de St.-Martin de l'haut de Beuvray, et mesmement Girart Boulard, demeurant à Lachenal, lequel passé a et sont XII ans amodiés les baise-main, offrandes et oblacions chacun an la somme de 12 fr.

La grande loge de la draperie doit cinq sols toutes fois que la foire se tient et que les drapiers y mettent leurs marchandises.

Item, chacun *paeslier* (marchand de pelles) logé en *estau*, doit 3 soubz pour chacune foire qu'ils viennent mettre leurs marchandises.

Item, chacun *paeslier* logé *for estau* doit 18 deniers pour chacune foire de Beuvray.

Item, chacun *paeslier* laissant lesdits estaux et s'y loge de *for*, doit 3 soubz pour chacune foire qu'il vient au Beuvray.

Item, chacun feroillon qui vant *euvre grosse* doit 15 deniers à chacune foire dudit Beuvray qu'il vient mettre avant pour vendre ladite *euvre grosse*.

Une seconde fondation religieuse arrêta encore les fidèles au Beuvray. C'était la maison des Cordeliers, le *couvent de Bibracte*, nom sous lequel le désigne un historien de l'ordre de saint François (1). « Le vulgaire, dit-il, tient, par je ne sais quelle tradition, que Bibracte estoit en la montagne de Beuvray. Encore y a-t-il de nos pères qui sont de cette opi-

Item, chacun feroillon qui vant euvre factisse doit 4 deniers.

Item, ceux qui vendent congles à beufs (conjugla, *Gloss. français*), doivent un denier pareillement à chascune desdites foires pour tout ce qu'ils peuvent vendre.

Item, chacun saulnier qui vant sel menu doit 6 deniers, et avec ce il doit une denrée de sel; ainsi doit à chascune desdites foires 7 deniers.

Item, chascun saulnier qui vant sel blanc en pain doit 12 deniers.

Item, doit chacun mercier logié en ladite foire 4 deniers, et à chascune d'icelles foires 4 deniers.

Item, doit chacun mercier qui vant fors de loge, un denier.

Item, doit chascune loge en laquelle on vant du vin, 2 deniers.

Es loges qui sont au cimetièrre ès quelles on vant vin, ne prend rens le seigneur de la Roche; mais St.-Symphorien y prend et doit avoir sur chascune loge 4 deniers, toutes fois qu'on y vand vin.

Item, chacun cordier doit ung denier pour chascune fois qu'il vient auxdites foires.

Item, chacun pennetier doit ung denier qui vant pain.

Item, ceux qui vandent barillets doivent ung barillet ou ung denier.

Item, chacun verrier qui vant verres doit ung verre toutes fois qu'il vient vendre ès dites foires.

Item, chacun tépinier (potier) doit ung tepin le plus grant emprès le premier grant.

Item, chacun fructier doit 2 deniers ou deux denrées de fruit.

Item, chacun qui vant aulx doit 2 deniers ou deux denrées d'aulx.

Lesquelles droitures et redevances devant escriptes peuvent bien valoir chacun an, aux deux foires dudit Beuvray, comme l'ont certifié à leur advis discrete personne messire Jehan de Roy, curé de Brion, Guenin le clerc d'Autevaul, et autres qui ont reçu lesdites droitures par plusieurs années, de 2 à 3 francs.

(1) Fodéré, *Histoire de l'Ordre de Saint-François*, p. 434.

nion , et de mon jeune âge , je l'ay ainsi ouy dire à nos anciens religieux ; et je crois qu'ils prennent leur fondement sur ce que , devant les *premiers troubles de 1562* , nous avions un couvent en cette montagne , nommé en latin *Bibracte* , et c'est encore ainsi escrit dans le livre de la *Province* ; mais ce n'est qu'une simple opinion favorisée seulement par le vulgaire. »

Ce monastère , le plus jeune établissement du mont Beuvray , n'est guère mieux connu que ceux des druides. Les moines l'avaient élevé sur les débris d'une habitation romaine , fixés là sans doute par la facilité avec laquelle ils trouvèrent dans les ruines les matériaux de leur construction. Du sein de leurs humbles cultures , où la fertilité est restée après eux , ils apercevaient les restes des grandeurs déchues d'Autun : cette plaine historique sillonnée par toutes les races du monde romain ; ce paysage empreint de la tristesse du passé. Assis eux-mêmes sur quelques pierres remuées jadis pour les jouissances d'une société étouffée par le sensualisme , l'horizon ouvert devant eux était un enseignement de toutes les heures , un champ suffisant de méditations. L'obscurité qu'ils cherchèrent dans cette solitude ne les a point trompés ; le nom d'aucun d'entre eux n'est arrivé jusqu'à nous. On montre , au milieu des ronces , les traces de leur monastère entouré d'un étroit jardin ; une lande , située sur le versant méridional , conserve le nom de *Pâturage du Couvent*.

Quelques dates isolées , quelques rapprochements historiques permettent seuls de constater de loin en loin son existence. Sans avoir rien de précis sur les fondateurs du couvent de Beuvray , que l'historien de l'ordre semble n'avoir pas mieux connus que nous , on est porté à croire qu'il fut érigé par les seigneurs de la Roche-Millay , dans le courant du XIV^e. siècle au plus tard. On lit dans un terrier contemporain : « Le seigneur de la Roche de Millay , et madame

sa femme, et leurs hoirs, par certain accord fait entre lesdits seigneurs et feu messire Jehan Esperon, prieur de Saint-Symphorien, en 1432, paient chaque année à Saint-Symphorien ung franc, et ce, à cause de la chapelle des cordeliers de Beuvray. »

Il n'était pas rare de voir la noblesse féodale élever ainsi de petits couvents de cet ordre, témoins, dans nos contrées, les sires de Chastellux qui avaient érigé celui de *La Cordelle*, à mi-côte de Vézelay. Les fondateurs élisaien ordinairement leur sépulture dans la chapelle. La pauvreté des frères de Saint-François leur valut cette faveur; elle les mit à l'abri des convoitises aristocratiques qui, durant tout le moyen-âge, attirèrent de si cruelles tribulations à l'ordre de Saint-Benoît.

Les frères du mont Beuvray avaient d'autres revenus. On trouve dans les papiers du cardinal Rolin, aux archives de l'évêché d'Autun : « Qu'en 1448, les frères mineurs du couvent de Beuvray firent la quête à Ostun; le cardinal Rolin leur donna ung franc. »

Ailleurs : « Le 19 juillet 1567, messieurs les chanoines de l'église d'Autun ont octroyé par aulmosnes aux religieux et gardien du couvent de Beuvray, pour et afin de plus soigneusement vacquer à l'estude des lettres saintes et oraisons, ung ponson de vin d'anniversaire et deux sextiers seigle, mandant à leurs commis ès caves et contrerolleur ès greniers, à chascun d'eux à leur endroict, leur délibérer lesdits ponson de vin et sextiers de graine. »

Cette trace est la dernière qui signale l'existence du couvent. Toutefois, le passage de Fodéré cité plus haut, où l'auteur laisse entrevoir que cette maison n'existait plus en 1562, ne doit pas être suivi à la lettre, puisqu'on voit les moines faire la quête à Autun en 1567. Elle dut subsister jusqu'en 1570.

A cette époque, les protestants de Vézelay firent des incursions jusqu'à Saint-Prix et dans le territoire d'Autun. Les moines du Beuvray, connaissant le sort qui les attendait, durent abandonner leur monastère.

Après les guerres de religion, ils semblent avoir fait un effort pour ressusciter leur monastère : à la faveur de l'administration vigoureuse de Richelieu, ils essayèrent de relever l'établissement. Une cloche, conservée aujourd'hui dans l'église de Poil, a perpétué la date de cette tentative ; on lit sur son pourtour : « *Jean Gaudar a fondé cette cloche du couvent de Bocvret. 1632.* » Une autre cloche sans inscription, placée dans la même église, passe pour avoir la même origine. L'essai resta sans résultat durable.

L'oratoire de Saint-Martin subit le même sort et le dut aux mêmes causes. A la fin du XVI^e. siècle, il menaçait ruine. Les populations, habituées à s'y agenouiller, le voyaient avec tristesse à la veille de disparaître; leurs murmures trouvèrent un écho.

En 1604, le procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moutier réclama de Saint-Symphorien la reconstruction de la chapelle de Beuvray, pendant que celui d'Autun en saisissait les revenus pour les décimes. L'argent resta sans doute entre ses mains, et rien ne fut reconstruit. Le XVII^e. siècle s'écoula.

Vers 1725, Bénigne Germain, théologal de la cathédrale d'Autun, occupé alors de ses recherches historiques, visita la montagne ; il a laissé ces lignes manuscrites : « La maison des Cordeliers de Beuvray est à présent toute ruinée du côté du nord. On voit encore quelques ruines d'une douzaine de maisons de paysans, et celles *d'une petite chapelle de Saint-Martin.* » Seul débris de cette chapelle, une statuette du saint, qui y figurait autrefois, s'est conservée dans le pays. Un vieillard aveugle, assis au pied de la croix, le

premier mercredi de mai, la présente à la vénération des fidèles agenouillés, et reçoit en échange des œufs et des pièces de monnaie, souvenir des anciennes oblations.

Ainsi disparurent du mont Beuvray les monuments chrétiens, dont l'un rappelait le souvenir de l'apôtre le plus populaire des Gaules. Ce qui reste aujourd'hui ne mérite pas même le nom de ruine. Debout sur l'emplacement de l'antique oratoire, la croix de Saint-Martin vient de céder aussi à la pluie et aux vents. Elle est à terre depuis quelques années, suivie dans sans chute des mêmes hommages qu'autrefois. En voyant ce dernier jalon près de disparaître, on se demande quelle main aura l'honneur d'entretenir l'histoire sur ce plateau où elle date de trois mille ans.

Ce rôle, messieurs, appartient à la Société française. Elle relèvera, sur ce tombeau du druidisme et du polythéisme, le seul symbole qui ait le droit de défier le temps et les révolutions.

M. Victor Petit frappé des faits signalés par M. Bulliot au sujet des voies romaines du Mont-Beuvray, lui demande quelques éclaircissements sur cette partie de son travail.

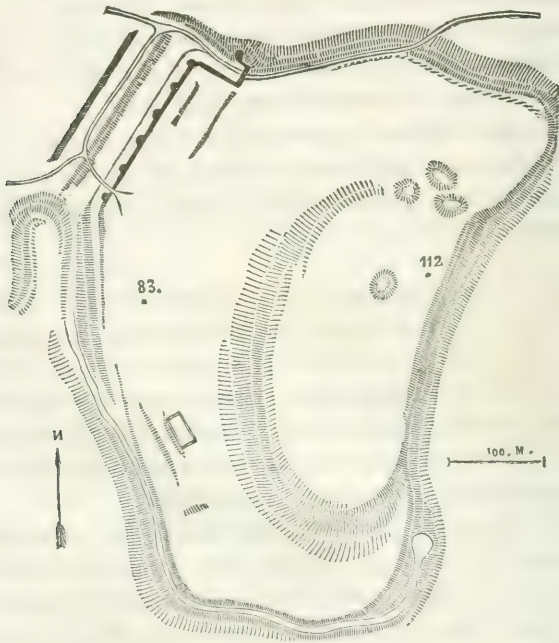
M. Bulliot répond qu'il n'a pas rencontré de traces de voies romaines sur le sommet, mais seulement à la base de la montagne, et que des chemins transversaux formaient un embranchement pour conduire au sommet.

M. Devoucoux signale l'orthographe du mot *mons Biffractus*. Il y voit une dernière trace du nom donné par les Gaulois à l'antique capitale des Eduens; il regarde le Beuvray comme le lieu élevé et fortifié qui devait au besoin protéger *Bibracte* et servir de refuge à ses habitants. En terminant ses observations, M. Devoucoux exprime le regret de n'avoir pu amener au Congrès M. Laureau de Thory retenu par ses occupations; l'honorable président de la Société éduenne

a fait de sérieuses études sur le Beuvray , il aurait pu donner au Congrès des renseignements utiles et précis.

M. Victor Petit ajoute qu'il serait important que les travaux qui seront faits en ce genre dans le département de la Nièvre, pussent par leur exactitude et leurs détails bien circonstanciés servir de base aux ouvrages généraux qui se préparent au sein de la capitale.

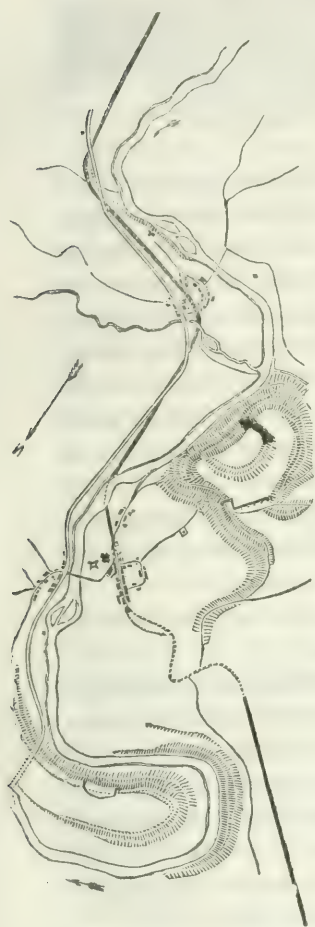
M. Quantin rend compte des résultats des fouilles faites par ordre de la Société française sur le plateau de *Chora* ,



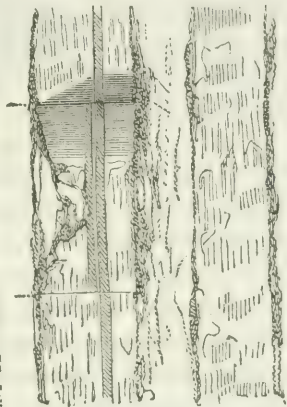
PLAN DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE DE CHORA.

au-dessus de St.-More , non loin de la voie romaine d'Autun à Boulogne , dans la partie entre Avallon et Auxerre. Il constate que sur ce plateau M. Baudouin a découvert la muraille

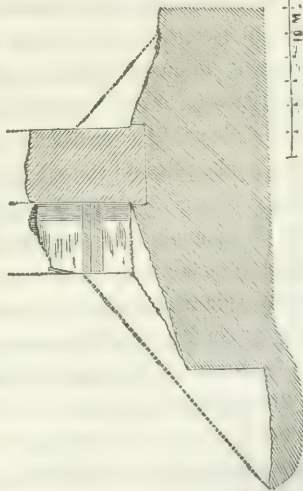
qui en défendait l'unique accès du côté du nord-ouest; les autres parties étaient protégées par la rivière ou par des pentes abruptes.



PLAN GÉNÉRAL DE L'EMPLACEMENT DE CHORA.



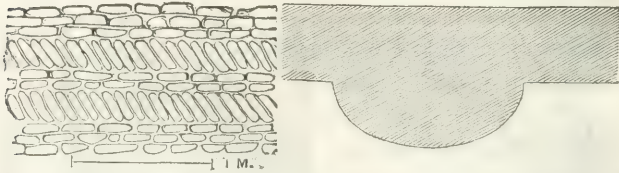
APPAREIL DE LA MURAILLE.



COUPE DE LA MURAILLE.

La muraille dont on vient de parler est flanquée de demi-tours de distance en distance, et présente le petit appareil

rustique comme dans une construction faite à la hâte. On y remarque un cordon de pierres inclinées qui rappelle le mode



APPAREIL EXTÉRIEUR.

PLAN D'UNE DES TOURS DE LA MURAILLE.

romain. Des débris, en petite quantité, de tuiles, de poterie de terre noirâtre et des caneaux de fer, ont été recueillis sur divers points aux alentours de la muraille. M. Victor Petit ne pense pas que cette construction puisse être reportée à l'époque gallo-romaine; selon lui, ces murailles de Chora paraissent avoir été élevées à la hâte dans un moment de guerre; il fait remonter leur construction du VIII^e. au X^e. siècle. Il ajoute que les objets des temps antérieurs qu'on y rencontre ne prouvent rien pour l'antiquité de ce camp. Ils prouveraient seulement qu'on aurait adopté pour ces travaux une position déjà préparée par des travaux antérieurs et qu'on aurait employé les débris de constructions préexistantes.

M. Baudoin défend son opinion sur l'antiquité des murs de Chora.

M. de Caumont fait remarquer qu'en général il ne faut pas toujours attacher une grande importance à la qualité du ciment romain, que cette qualité varie selon les matériaux qui entrent dans leur confection et qui ne sont pas les mêmes partout. Il a vu à Corseult, en Bretagne, des murs très-négligés et pourtant incontestablement romains : ailleurs il a trouvé des murs romains maçonnés en terre au lieu de chaux, et même quelquefois des murs en pierres sèches.

M. l'abbé Crosnier, s'appuyant sur les aperçus présentés par M. Quantin et sur l'époque indiquée du VIII^e. au X^e. siècle,

à laquelle il fixe la construction des murailles de *Chora*, demande si on ne pourrait pas attribuer ces fortifications au temps de l'invasion des Sarrazins ou des Normands. On sait, dit-il, que les Sarrazins, après avoir ravagé Autun, se répandirent dans le Nivernais qu'ils couvrirent de ruines sur plusieurs points; on sait aussi que les Normands, au commencement du X^e. siècle, après avoir remonté la Loire, se répandirent dans l'Auxerrois et ravagèrent le Donziais; saint Gérau, évêque d'Auxerre, qui ne se contentait pas de porter la pacifique houlette du pasteur, mais qui, au besoin, ne craignait pas de prendre l'épée pour protéger son peuple, les avait déjà battus sous les murs de Chartres; il leur fit encore subir un cruel échec au pied de ceux d'Auxerre, et trouvant que Richard-le-Justicier ne montrait pas assez de vigueur, il le devança et les atteignit de nouveau proche Cessy-les-Bois dont ils venaient de piller le monastère. Une nouvelle défaite les engagea à ne plus s'exposer aux coups de ce prélat; ils quittèrent ce pays pour n'y plus reparaître. Dans ces guerres, les habitants de *Chora*, effrayés à l'approche des barbares, ont pu s'établir dans un lieu déjà fortifié par sa position et y former les murailles que M. Quantin déclare avoir été construites à la hâte.

Cette observation frappe le Congrès qui recommande de diriger les recherches historiques à faire sur *Chora* dans la voie qui vient d'être indiquée.

M. Lallier insiste pour que de nouvelles fouilles y soient faites afin d'aider à déterminer, s'il est possible, l'époque précise de la construction de ce camp. Il serait à désirer, ajoute-t-il, qu'on étudiât sous le même point de vue les différents camps anciens qu'on rencontre dans les diverses contrées de la France.

La matière étant épuisée et personne ne demandant plus la parole, on passe à la question suivante.

A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Nivernais ?

Avant qu'on ne traite cette question , M. Berry , conseiller à la Cour d'appel de Bourges , étant obligé de partir le lendemain , demande la parole pour rendre compte d'un ouvrage important qu'il a composé sur les monnaies des rois de France. Il fait observer avec raison que le traité de Leblanc sur les monnaies de France , ouvrage le plus complet qui avait été composé sur cette matière , est encore bien incomplet ; il a voulu combler les nombreuses lacunes laissées par Leblanc.

Dans ce nouveau travail , dont M. Berry a déposé sur le bureau le manuscrit et les nombreux dessins des monnaies qui doivent l'enrichir , la matière est considérée sous tous les rapports ; l'art , l'histoire , la valeur intrinsèque et extrinsèque , tout a été examiné avec détails. L'auteur a ajouté quelques recherches sur les monnaies baronales. L'importance du travail de M. Berry est reconnue par le Congrès qui exprime le vœu de le voir prochainement publié.

M. de Caumont promet à cette publication l'appui de la Société française.

M. le baron Chaillou des Barres invite l'auteur à faire connaître à quel prix reviendrait chaque exemplaire. M. Berry répond qu'il lui est impossible pour le moment d'établir aucun prix , n'ayant pas encore traité avec l'imprimeur ni avec le graveur.

Invité à entrer dans quelques détails sur son travail , M. Berry choisit le règne de Philippe-le-Bel pour établir l'histoire des variations monétaires à cette époque ; il a singulièrement intéressé l'assemblée par le récit des manœuvres plus qu'étranges de ce prince dans la fabrication des monnaies. Il nous l'a représenté portant le matin un édit qu'il modifiait le soir , toujours au profit de sa caisse. Voyant ses finances

épuisées par les guerres qu'il avait eu à soutenir contre ses voisins, il altéra tellement les monnaies qu'on lui donna le nom peu honorable de *faux monnayeur*.

Après ces intéressantes explications, on passe à la septième question.

M. l'abbé Millet croit qu'après la crypte de St.-Aré, à Decise, le monument religieux le plus ancien dans le diocèse de Nevers serait la petite abside de Souvigny-les-Chanoines, qu'il attribuerait aux premières années du IX^e. siècle. On sait, dit-il, qu'à cette époque, saint Jérôme, évêque de Nevers, fit construire à Souvigny une chapelle sous le vocable de saint Etienne; or, en considérant la petite abside latérale qui sert maintenant de sacristie, il m'a semblé que cet édifice était d'une époque bien antérieure à l'église, construction du XII^e. siècle; j'ai pensé que lors de la construction de l'église paroissiale, on avait voulu respecter l'œuvre de saint Jérôme, et qu'on aurait conservé la petite abside dont je parle, qui était l'oratoire fondé par ce saint évêque.

M. Georges de Soultrait combat cette opinion. Il a visité avec soin l'église dont parle M. Millet, et il est intimement convaincu que l'abside en question est contemporaine de l'église.

Monseigneur l'évêque de Nevers appuie cette dernière opinion.

M. l'abbé Crosnier demande la parole; il déclare qu'il ne reconnaît aucun monument dans le pays antérieur au XI^e. siècle, si on en excepte la crypte de Decise, qu'on croit généralement être la chapelle primitive qui servait aux saints ermites Eufraise et Auxille du temps de saint Aré, vers le milieu du VI^e. siècle, et que ce saint évêque avait choisi pour le lieu de sa sépulture. On y voit encore une partie de son tombeau. Cependant il croit devoir faire remarquer que cette crypte ne présente aucun caractère particulier au moyen du-

quel on puisse constater cette haute antiquité. Le sarcophage de saint Aré n'offre lui-même aucun signe.

Dans le reste du diocèse nous rencontrons encore d'autres cryptes qui pourraient être, au moins en partie, antérieures au XI^e. siècle, mais de simples présomptions sans preuves ne sont pas suffisantes pour asseoir un jugement.

M. Petit émet le vœu que M. l'abbé Crosnier fasse pour Nevers, ce que M. Quantin a fait pour Auxerre, un tableau chronologique des diverses constructions religieuses du Nivernais.

M. Crosnier répond que ce travail existe déjà sur le tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais qu'il a publié en 1840, mais qu'il consent volontiers à établir un tableau chronologique comprenant seulement les diverses constructions religieuses du pays.

En même temps, M. Crosnier dépose sur le bureau une carte monumentale du département; les diverses époques y sont indiquées par des signes de couleurs variées.

M. Victor Petit n'approuve pas ce mode d'indication; il rappelle que l'Institut des provinces siégeant au Luxembourg a nommé une commission chargée d'examiner quels seraient les signes les plus commodes à employer sur ces cartes monumentales. Les couleurs différentes furent repoussées comme étant d'un emploi trop difficile et trop dispendieux. Il est plus facile en effet dans une course archéologique de porter avec soi une carte déjà dressée, et d'indiquer à l'encre ordinaire et au crayon le genre du monument par des signes convenus et l'époque ou les époques auxquelles il se rattache par des chiffres: il serait difficile pour un voyageur d'avoir toujours ses couleurs délayées.

M. de Surigny ajoute que si l'on veut publier ces cartes monumentales, les signes coloriés nécessiteraient l'emploi de plusieurs planches et rendraient ces cartes fort dispendieuses.

Toutes ces raisons ont déterminé l'Institut des provinces à adopter définitivement pour ces sortes de travaux les signes indicatifs de la carte de Cassini, et les chiffres arabes pour indiquer les époques. Ces signes ont été publiés dans le Bulletin monumental.

M. l'abbé Crosnier déclare qu'il n'a pas l'intention de combattre un fait accompli, ni de lutter contre une décision prise par l'Institut des provinces, il croit cependant devoir soumettre à l'assemblée ses observations à cet égard. Il trouve que les signes indicatifs de Cassini et les chiffres employés pour indiquer l'âge ou les différents âges des monuments, chargent tellement une carte qu'il sera difficile de s'y reconnaître; d'un autre côté, il comprend que les chiffres peuvent bien indiquer les différentes époques qui ont concouru à la confection d'un monument, mais sans préciser les parties du monument qui appartiennent à chaque époque. Il ne trouve pas ces inconvénients en employant les couleurs, la carte est nette, nullement chargée, on peut distinguer de suite la forme des églises, le parallélogramme est indiqué par un trait, la forme cruciale par une croix, etc., chaque partie avec la couleur qui lui est propre; ainsi, lorsque l'église est du XIII^e. siècle et qu'un transept a été ajouté au XIV^e., la nef prend la couleur du XIII^e. et le transept celle du XIV^e. siècle.

Un autre avantage que M. Crosnier trouve dans ce système, c'est que d'un seul coup-d'œil on distingue sur une carte les différents siècles qui ont dominé dans chaque contrée; ainsi, dit-il, sur la carte que je vous présente, le jaune indique le XII^e. siècle et le vert la fin du XV^e. et le commencement du XVI^e.; vous voyez de suite que le XII^e. domine dans l'ancien diocèse de Nevers et le XV^e. dans la partie du diocèse d'Auxerre qui lui est maintenant réunie.

M. de Caumont reconnaît les avantages du procédé de M.

Crosnier, mais il reconnaît en même temps que les couleurs passent, ce qui est un inconvénient assez grave ; il ajoute que la question a été décidée par la commission de l'Institut des provinces, il a été arrêté que les signes graphiques seraient seuls employés afin de mettre de l'unité dans les travaux des diverses Sociétés savantes des départements.

M. Crosnier voudrait que les cartes monumentales ordinaires adoptassent les signes graphiques ; mais il prétend que les cartes administratives des évêchés et des préfectures présenteraient de grands avantages en adoptant les couleurs.

M. Gallois, conservateur du musée céramique de Nevers, appelle l'attention de MM. les membres du Congrès sur un objet antique trouvé dans les fouilles faites au bois de St.-Révérien, et en dépose sur le bureau un fac-simile en argile. L'original est en pierre noire et dure étrangère au pays, a 18 millimètres de haut, 26 de large à ses deux bases, est légèrement renflé au centre. Il est percé d'un trou de 3 millimètres environ, et à ses deux orifices il est orné d'un dessin festonné. Sur le renflement est cette inscription gravée sur deux lignes circulaires ; la voici déroulée :

MONIGNATI FAGABI
BYEBVTIO NIMON.

Personne n'a pu donner immédiatement l'explication de cette inscription.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

QUANTIN.

Première séance du 12 juin.

Présidence de M. le général PÉTIET.

Preennent place au bureau : Mgr. l'évêque de Nevers, MM. de Caumont, l'abbé Sergent, recteur de l'académie de la Nièvre ; le baron Chaillou des Barres, l'abbé Le Petit, Gaugain, l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès, Morrellet, professeur d'histoire au collège de Nevers, secrétaire-adjoint. M. le général Pétiét est invité par M. de Caumont à présider et déclare la séance ouverte.

M. de Caumont donne communication de deux lettres adressées au Congrès ; par l'une, M. d'Allonville, de Metz, s'excuse de ne pouvoir prendre part aux travaux de la XVIII^e. session ; par l'autre, M. Drouet, du Mans, inspecteur divisionnaire, demande une allocation pour acheter un fauconneau du XVI^e. siècle.

M. l'abbé Brulé, de Sens, communique le dessin d'un suaire trouvé dans un sarcophage dont on attribue la fabrication à l'orfèvre saint Eloi, et qui renferme les reliques de sainte Colombe à Sens. Ce suaire a 1^m. 18^c. de long sur 1^m. 46^c. de large. C'est un tissu assez épais, composé de lin et de soie, et orné d'un dessin seize fois répété dans un ovale dentelé, *deux lions affrontés*. En-dehors de l'ovale, quatre chiens courent en sens inverse et en tournant la tête vers un arbuste qui les sépare. Ce suaire, dont on a pu constater le tissu et les dessins d'ornement dans une visite récemment faite à la chässe de sainte Colombe, paraît venir de l'orient et remonter à une époque fort reculée ; peut-être faut-il en placer la fabrication entre le IX^e. siècle et le VII^e.

M. l'abbé Brulé communique au Congrès le dessin d'un tissu de soie rouge, de même grandeur que le suaire de

sainte Colombe. Ce tissu est orné d'une bordure de 0^m. 5^c. de large, de fleurs, d'un animal courant et de deux colombes tournant gracieusement la tête pour becqueter la plante qui les sépare.

M. l'abbé Manceau, après avoir examiné le dessin du suaire de sainte Colombe, en trouve le tissu semblable à celui du suaire de saint Mesme (Maximus), à Chinon, figuré dans le Bulletin monumental de M. de Caumont et dans son Abécédaire d'archéologie.

M. l'abbé Devoucoux a vu dans l'église d'Autun un tissu tout semblable aux suaires de sainte Colombe et de saint Mesme, mais enrichi de trilobes et d'autres ornements qui rappellent le XIII^e. siècle.

M. de Caumont a figuré un suaire de même style que celui de saint Mesme, lequel a été décrit par M. Hucher, du Mans.

M. l'abbé Crosnier prend la parole et s'exprime ainsi :

En faisant la lecture du mémoire si intéressant de M. Bulliot sur le mont Beuvray, M. Devoucoux, entr'autres observations très-judicieuses dont il assaisonna la lecture de ce mémoire, vous fit remarquer qu'au moyen âge on rencontrait souvent des abus et quelquefois même des crimes, mais que l'expiation suivait de près.

C'est en effet, Messieurs, à cet esprit d'expiation que sont dus une grande partie des monuments et des établissements charitables qui sont encore l'objet de notre admiration; qu'il me soit permis, pour compléter cette pensée, de vous raconter une histoire de notre pays et d'y joindre sa légende populaire. La scène se passait en 1199. Pierre de Courtenay, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, était la terreur de ses voisins; fier de sa naissance, car il était petit-fils de Louis-le-Gros, il avait épousé, par l'entremise de Philippe-Auguste, son cousin-germain, Agnès, riche et unique héri-

tière de l'ancienne maison de Nevers, qui était morte lui laissant une seule fille du nom de Mahaut. Sa puissance, ses riches possessions, la parenté et la protection du roi, tout contribuait à entretenir en lui ce caractère tracassier et inquiet. Il voulut s'attaquer à Hervé, baron de Donzy; il prétendit que par suite d'arrangements faits avec Geoffroy, son aïeul, le comté de Gien devait lui appartenir, et comme Hervé n'était pas d'humeur à se laisser déposséder, Pierre lui déclara la guerre.

En vain le comte de Nevers avait réuni tous ses vassaux, en vain il avait soudoyé les Cotereaux qui ravageaient alors les bords de la Loire, son armée fut battue et lui-même, fait prisonnier par Hervé, fut enfermé dans le château de Donzy.

Philippe-Auguste, soit pour procurer la liberté à son parent, soit parce qu'il devait y trouver son avantage, s'entremisit comme médiateur entre les deux seigneurs. Il fit épouser, par Hervé, Mahaut de Courtenay. Par ce mariage, le baron de Donzy eut le comté de Nevers et l'espérance d'y réunir plus tard ceux d'Auxerre et de Tonnerre après la mort de Pierre, car il avait été ainsi stipulé dans le contrat. A ces conditions Pierre de Courtenay fut remis en liberté. Quant au roi, il voulut que ses peines fussent récompensées; il se fit céder par Hervé le comté de Gien qu'il réunit à la couronne; c'est ainsi qu'il prit l'huître, laissant les écailles aux plaideurs. Dans tous les cas, Hervé n'eut pas à se plaindre, son écaille était assez belle.

A l'époque dont il s'agit, l'église avait cru devoir étendre jusqu'au septième degré les empêchements de parenté, afin d'étendre davantage la charité dans ces temps de guerre et de discorde. Hervé et Mahaut se trouvaient parents à un de ces degrés prohibés, et cependant ils vivaient maritalement sans avoir obtenu la dispense qui leur était nécessaire; depuis neuf ans ils étaient ensemble, quand enfin, ne pouvant plus

résister aux reproches de leurs consciences, ils s'adressèrent au souverain pontife. Celui-ci consentit à lever l'empêchement, mais à condition qu'Hervé construirait trois monastères sur ses terres; telle fut l'origine des monastères de l'Epeau et de Vielmannay et de la Chartreuse de Bellary.

Il est facile de reconnaître encore ici l'action civilisatrice de l'église, elle ne se contente pas de multiplier les empêchements de mariage pour étendre la charité par les liens de famille; elle offre aux opprimés un lieu de refuge dans les nombreux monastères qu'elle établissait partout et qui jouissaient du droit d'asile.

Bellary, comme je l'ai dit, était un des établissements fondés par Hervé en réparation de la faute qu'il avait commise. Permettez-moi, Messieurs, de rapprocher une légende populaire du trait d'histoire que vous venez d'entendre.

Mahaut, disent les gens du pays, vivait avec Hervé sans avoir fait bénir son mariage par l'église; mais souvent elle était triste et des larmes abondantes inondaient son visage, car son crime était toujours présent devant ses yeux. Souvent Hervé lui avait demandé la cause de sa tristesse et de ses larmes, le silence était sa seule réponse. Un jour qu'il la voyait plus triste que de coutume, il lui fit de nouvelles et plus pressantes instances; Mahaut finit par lui rappeler l'invalidité de leur mariage. Le comte, pour la consoler, lui promit de demander au souverain pontife la dispense nécessaire, alors la *belle a ri*, et le nom de *Bellary* fut donné au monastère fondé dans le lieu même où la *belle avait ri*. Sans doute, comme vous, je me garderai d'admettre cette étymologie; cependant nous devons remarquer que la légende se rapproche beaucoup de l'histoire.

M. Morellet, appuyant une observation de M. Crosnier, fait remarquer que la royauté au XII^e. siècle ne laissait échapper

aucune occasion de s'agrandir et que son intervention comme pouvoir médiateur était rarement gratuite.

M. l'abbé Devoucoux fait remarquer que les monastères étaient tenus de prier sans doute, mais que l'aumône fréquente, l'aumône journalière leur était imposée et par les règles monastiques et par les chartes de fondation.

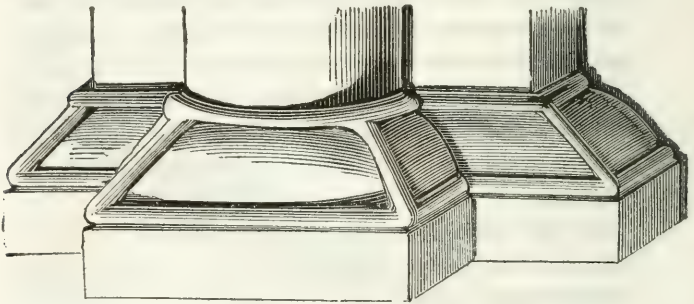
M. l'abbé Crosnier rapelle à cette occasion un épisode de l'époque de la fondation du monastère de La Charité-sur-Loire. Cette ville se nommait Seyr, avant qu'une colonie d'enfants de St.-Benoit s'y établit, sous la direction de saint Gérard, premier prieur de ce célèbre monastère. *Vous savez, leur dit en arrivant Gérard, la louable coutume de nos monastères, nous devons donner aux pauvres la dîme de tout ce qui nous est nécessaire pour notre nourriture; et comme, dès les premiers moments, la communauté de Seyr était déjà fort nombreuse, la dîme des pauvres était considérable, et on les voyait accourir de tous les environs se dirigeant vers le monastère. Allons, disaient ces pauvres, allons à La Charité des bons pères.* Le nom de Seyr fut oublié et remplacé par celui que lui ont donné les pauvres *allons à LA CHARITÉ.*

M. Morellet ajoute que les armes du prieuré de La Charité sont *trois bourses d'or ouvertes sur un champ d'azur* et qu'elles rappellent le précepte et la constante pratique de l'aumône.

Le XI^e. siècle présente-t-il des caractères précis, et remarque-t-on quelque différence dans les caractères du commencement et de la fin de ce siècle?

Dès le commencement du XI^e. siècle, dit M. Crosnier, on remarque déjà une grande régularité dans le plan, au moins dans les églises importantes, les chapiteaux sont peu fouillés et l'ornementation végétale l'emporte de beaucoup sur l'ornementation animale; on ne voit point encore de déambulatoire, car il serait difficile d'assurer que les basses-nefs

circulant autour du sanctuaire remontent à cette première partie du XI^e. siècle, toutes les églises que j'ai visitées et qui ont le déambulatoire présentent les caractères de la fin du XI^e. siècle ou du commencement du XII^e. Un caractère qui semble être particulier à la première moitié de ce siècle est la baguette peu accentuée qui dissimule les parties anguleuses des tailloirs ; cette baguette se remarque à Nevers dans la crypte de St.-Cyr et dans la chapelle de Ste-Julitte : on la voit dans les cryptes de St.-Etienne d'Auxerre, et dans l'église de St.-Savinien de Sens. Nous avons les dates précises de la construction de ces édifices, la crypte de St.-Cyr et la chapelle de Ste.-Julitte sont de 1028, la crypte d'Auxerre de 1030, et, si je ne me trompe, l'église de St.-Savinien de Sens est aussi de 1028 ; or, ces trois églises placées à distance les unes des autres, portant le caractère que j'ai signalé, les angles dissimulés par des baguettes peu accentuées, pourraient être considérées comme présentant le type de cette



BASES DES COLONNES DE LA CRYPTÉ DE S^t.-CYR, A NEVERS.

époque, au moins pour la contrée où elles se trouvent placées.

M. de Caumont a fait la même observation pour d'autres contrées, dans des églises de la même époque.

Quant à la seconde moitié du XI^e. siècle, M. Crosnier fait remarquer que ces baguettes disparaissent, que les tailloirs

sont garnis de moulures et d'ornements déjà variés, comme nous l'avons observé à l'église de St.-Etienne de Nevers.

Peut-on rendre compte des causes qui ont fait établir au XI^e. siècle l'abside occidentale de la cathédrale de Nevers ?

M. l'abbé Devoucoux prétend qu'on rencontre souvent deux absides dans les églises du pays où saint Colomban avait exercé quelque influence, par suite de l'établissement de deux clergés, l'un séculier, l'autre régulier, qui se partageaient l'église et qui avaient chacun leur autel pour les offices.

M. Crosnier ne comprend point cette influence de saint Colomban pour la cathédrale de Nevers; il sait bien que saint Colomban est venu à Nevers et qu'il y a fondé des monastères, entr'autres celui de St.-Etienne de Nevers; mais cette influence dont parle M. Devoucoux ne se fait aucunement remarquer dans l'église de St.-Etienne. Il pense donc qu'il faut attribuer à une autre cause, s'il y en a une, l'abside occidentale de la cathédrale.

L'orientation des églises, question qui déjà a été souvent étudiée, remonte, on ne saurait en douter, à la plus haute antiquité; c'était un usage constamment reçu de se tourner vers l'orient pour prier. Les chrétiens considéraient le soleil comme l'image de la lumière incréée qui éclaire tout homme venant dans le monde et dont les premiers rayons avaient éclairé l'orient d'une si vive splendeur; mais comme, dans le principe, l'autel n'était qu'une simple table, le prêtre ou l'évêque, siégeant au fond de l'abside, venait pour célébrer les saints mystères se placer devant cette table, de manière à se trouver en face des fidèles, ayant l'autel entre eux et lui. Il n'eût plus été tourné vers l'orient si l'église eût été disposée comme les nôtres; c'était au chef de la prière, à celui qui était chargé de réunir les vœux du peuple pour les offrir à Dieu, de se soumettre aux prescriptions marquées dans les constitutions apostoliques. L'église était donc orientée en sens

inverse des nôtres, comme on en rencontre encore des exemples en Italie. L'église de Nevers aura peut-être tenu plus long-temps que d'autres à cet antique usage.

Peut-être encore était-ce là que saint Jérôme, évêque de Nevers, avait élevé en l'honneur de saint Cyr la chapelle qu'il avait primitivement adjointe à sa cathédrale avant sa reconstruction, comme on le lit dans sa vie, et qu'ensuite, par respect pour le saint enfant que Nevers avait adopté pour son patron, on aura voulu que le berceau de son culte dans le Nivernais continuât à être le sanctuaire de la basilique érigée en son honneur.

Le XII^e. siècle est-il bien caractérisé? Quels sont ses caractères dans le Nivernais?

Personne ne demandant la parole pour répondre à cette question, M. Victor Petit exprime le désir que M. l'abbé Crosnier fasse part de ses observations.

M. Crosnier dit qu'en thèse générale, on pourrait considérer le XII^e. siècle comme le complément du XI^e.; c'est toujours le même arbre, mais qui s'est développé : ses branches se sont étendues et multipliées, son feuillage est plus touffu, ses fleurs se sont épanouies. Il y a plus de hardiesse dans l'idée, plus d'habileté dans l'exécution; les ornements sont plus nombreux, plus élégants, plus soignés, mieux étudiés. Dans les grandes églises, nous rencontrons souvent le déambulatoire admis déjà dans la seconde moitié du siècle précédent, mais prenant plus de développement.

Pour bien nous rendre compte des églises du Nivernais qui remontent à cette époque, il est important, ajoute-t-il, de les diviser en deux catégories : les églises du Morvan et celles de ce qu'on appelle le Bon-Pays. Les églises du Morvan, par suite des difficultés que présentaient à l'ouvrier les matériaux dont il était obligé de se servir, les roches granitiques qu'il brisait pour en employer les débris dans ses constructions,

n'offrent pas ces caractères précis qu'on remarque ailleurs ; on reconnaît la forme générale , l'abside en hémicycle , les fenêtres en meurtrières , en un mot le plan adopté au XI^e. et au XII^e. siècle , mais rien de bien précis ; l'art est seul dans cette contrée.

Une seule église fait exception , c'est celle de Sémelay qui semble avoir été transportée d'une autre région ; c'est un plan largement conçu et exécuté avec des matériaux conduits à grands frais de carrières éloignées. La sculpture l'a enrichie de décoration ; on reconnaît une église bénédictine dans laquelle rien n'a été épargné. Les bases des colonnes ont même un genre de décoration insolite dans notre ancienne Bourgogne et que M. Mallay a retrouvé dans une église d'Auvergne ; une guirlande de fleurs les entoure.

M. L'abbé Devoucoux fait observer que dans l'Autunois , l'église d'Anzy présente le même genre de décoration que M. Crosnier signale à Sémelay. La chose , ajoute-t-il , ne vous paraîtra pas étonnante quand vous saurez que ces deux églises sont bénédictines et ont eu les mêmes fondateurs.

M. l'abbé Crosnier reprenant ses explications , dit que les églises construites dans les campagnes du Bon-Pays ont des caractères plus précis et méritent en général l'attention de l'observateur. L'église de La Charité-sur-Loire imprima son caractère à un grand nombre de ces églises ; ce célèbre prieuré avait plus de 400 obédiences , et la riche contrée des Amogues lui appartenait presque en entier ; là se trouvent encore aujourd'hui des églises évidemment imitées de celle de La Charité-sur-Loire , du moins pour le genre de décoration.

M. Crosnier signale à l'attention du Congrès l'intéressante église de Jailly , qu'on voit à 4 kilomètres de St.-Saulge , qui était une dépendance de La Charité. Cette église n'est plus entière , le temps et les révolutions l'on réduite presque à

l'état de ruines. Elle avait jadis trois nefs et trois absides avec transept et coupole à l'intertransept. Les absides et le transept sont de la fin du XI^e. siècle. A cette époque l'église de Jailly fut donnée aux moines de La Charité et ils s'empressèrent de la compléter. Ce fut au XII^e. siècle que furent construites les trois nefs aboutissant au transept, ainsi que le portail. Ce portail encore debout est composé de deux colonnes élégantes garnissant les pieds-droits de chaque côté; les chapiteaux de ces colonnes sont variés : ce sont des feuilles grasses, des feuilles à crochet, des feuilles d'acanthé agencées de telle sorte qu'elles rappellent la corbeille corinthienne, puis des bandelettes entrelacées ornées de petites perles. L'archivolte est garnie de feuilles de fantaisie, d'une ligne perlée, d'une autre de têtes de clous et enfin d'un entrelacs de galons perlés surmonté de bezans peu saillants. Les piliers qui restent sont flanqués de colonnes engagées cantonnées en croix; mais par une singulière disposition, cette église adossée à la montagne en suit la pente. Au lieu de couper le rocher pour établir un plan uni pour toute la nef, le maître de l'œuvre a suivi l'inclinaison du coteau à partir du portail; le premier pilier a sa base élevée de 60 centimètres environ au-dessus de la base du portail; le second, le troisième, le quatrième pilier ont leurs bases élevées aussi de 60^e. au-dessus de celui qui les précède, en sorte qu'à chaque travée il y avait des degrés pour monter à la travée suivante. Cette disposition m'a paru assez curieuse pour être signalée au Congrès.

La partie construite au XI^e. siècle, ajoute M. Crosnier, sert dans ce moment d'église paroissiale et mérite bien qu'on fasse quelques démarches et quelques sacrifices pour la conserver; au-dessus de la coupole de l'intertransept s'élève un clocher byzantin assez gracieux, quoiqu'il paraisse tronqué; il est à huit pans garnis d'arcatures géminées. J'ai conseillé à M. le curé d'ouvrir une souscription pour subvenir aux répara-

tions indispensables que réclame l'état de cet édifice, et je lui ai promis de m'adresser à la Société française pour obtenir quelques secours à cet effet. Ces secours, Messieurs, vous ne les refuserez pas, et, si vous voulez le permettre, je me chargerai de diriger moi-même les premiers travaux de consolidation auxquels je les destine. Je me propose aussi de m'adresser au gouvernement afin de l'intéresser à cette restauration et obtenir quelques secours.

M. de Soultrait fait observer que les églises de la fin du XI^e. siècle et du commencement du XII^e. sont généralement assez grandes et plus régulières que celles qui les ont précédées. Les trois absides s'y rencontrent assez fréquemment ; il cite pour exemple les églises de Chantenay, de Verneuil, de Montigny, et il ajoute que les ornements géométriques sont rares dans cette contrée, quoiqu'on en remarque sur différents points ; Jaugenay, Huez, Neuville-la-Decise, ont des tores chevronnés.

M. Devoucoux fait remarquer que la plupart des églises un peu importantes, consacrées durant les premières années du XII^e. siècle, ont été conçues dans le XI^e. ; il donne pour exemple l'église de Cluny, consacrée en 1132, et dont le plan est assurément antérieur.

M. Crosnier reconnaît la justesse de l'observation faite par le savant archéologue Autunois.

M. Morellet ajoute qu'il faut aussi faire honneur au XI^e. siècle, sinon de toute l'église de La Charité-sur-Loire, au moins de quelques parties considérables, car cette église a été consacrée en 1106 par le pape Pascal II.

M. de Buzonnière demande la permission de détourner un instant le Congrès du cours de ses études pour lui soumettre le désir de quelques personnes qui voudraient obtenir une séance dimanche prochain, 15 courant, pour s'y occuper spécialement d'industrie et d'agriculture.

M. Avril, président de la Société d'agriculture de Nevers,

insiste sur l'utilité d'une séance qui serait donnée spécialement à l'agriculture. Tout le monde convient que peu de travaux seraient aussi utiles qu'une carte agronomique de la France. La Société d'agriculture de la Nièvre avait commencé une œuvre de ce genre pour le département, lorsque la Révolution de février est venue l'arrêter. M. Avril demande que M. de Caumont, dont le nom n'est pas moins recommandable en agronomie qu'en archéologie, que les hommes éminents qui siègent avec lui au bureau, communiquent leurs idées et le résultat de leur expérience aux agronomes de Nevers.

M. de Caumont se met à la disposition de MM. les membres du Congrès; et, sur la proposition de M. l'abbé Crosnier et de M. de Maumigny, il indique pour cet objet la séance qui se tiendra le samedi soir, 14 courant, à 7 heures, au retour de l'excursion archéologique à l'église de La Charité.

MM. les membres de la Société nivernaise seront convoqués par la voie des journaux.

M. Chaillou des Barres appelle l'attention du Congrès sur la ville d'Entrains, dont l'importance est incontestable dans l'antiquité et à laquelle M. l'abbé Devoucoux vient de restituer son véritable nom d'*Intaranum*, d'après le fragment de carte murale trouvé dernièrement à Autun. Là, des fouilles seront assurément fructueuses. Le gendre de M. Roy, M. de Lariboisière, qui a de grandes propriétés dans le pays, est on ne peut mieux disposé à se livrer à ce genre de travaux; et il s'empressera de les commencer sans doute, si le Congrès lui en exprime le désir.

M. le Président du Congrès est prié de vouloir bien écrire dans ce sens à M. de Lariboisière.

La séance est levée à 10 heures; MM. les membres du Congrès sont invités à se réunir à l'évêché où un déjeuner et des voitures les attendent.

Le Secrétaire-adjoint,

J.-N. MORELLET.

Deuxième séance du jeudi 12 juin.

Présidence de M. le baron CHAILLOU DES BARRES, membre de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte à trois heures.

Siégeaient au bureau : Mg^r. l'évêque de Nevers ; MM. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre ; le général Pétiet, de Caumont, l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française ; de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure ; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès ; le C^{te}. Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint.

L'on remarque parmi les personnes présentes MM. le C^{te}. de *Vibraye* ; l'abbé *Manceau*, chanoine de Tours ; Augustin *Cochin*, adjoint au maire du 10^e. arrondissement de Paris ; le C^{te}. de *Choulot* ; Joseph de *Fontenay*, d'Autun ; *Lallier*, de Sens ; de *Buzonnière* ; le C^{te}. de *Bréda* ; de *St.-Maur* ; le B^{on}. de *Bar* ; Victor *Petit* ; l'abbé *Brulé* ; Louis *Pinet* ; de *Glanville* ; *Quantin* ; le C^{te}. de *Ménard* ; de *Mieulle*, receveur-général des finances ; le C^{te}. de *Maumigny* ; *Bulliot*, etc.

M. de Glanville fait hommage au Congrès de l'ouvrage suivant : Histoire des miracles qui se sont faits lors de la première restauration de l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, augmentée d'une introduction de chartes et de notes nombreuses.

M. de Caumont et M. le Président insistent sur le mérite de ce curieux volume qui fait connaître des particularités fort intéressantes sur la construction d'un des beaux édifices de la Normandie.

M. l'abbé Crosnier demande la parole pour compléter ce qu'il a dit des églises du XII^e. siècle ; le dessin détaillé de l'ancien portail de l'église de St.-Père de Nevers étant déposé sur le bureau, il fait remarquer que les sculptures dont ce

portail était enrichi, tout en conservant le grand sujet que les artistes se plaisaient à reproduire à la fin du XII^e. siècle, et pendant le cours du XIII^e. , offrait cependant certaines particularités qui ne se rencontraient pas ailleurs et qu'il est important de constater ; on sait que souvent à cette époque on représentait l'église et la synagogue, la première personnifiée par une femme magnifiquement parée portant la couronne de reine en tête et tenant à la main l'étendard triomphal surmonté d'une croix ; la seconde, maigre et décharnée, tenant en main le livre de la loi renversé, chancelante, et ne pouvant soutenir son étendard brisé ; un bandeau couvre ses yeux et la couronne tombe de sa tête, car son règne est passé. A St.-Seurin de Bordeaux, au lieu du bandeau c'est un scorpion, symbole de la nation juive, qui repose sur l'épaule de cette reine détrônée et qui lui couvre les yeux de sa queue.

Au portail de Nevers, ces deux personnages symboliques présentent d'autres particularités. L'église soutient de la main gauche une basilique ; la synagogue, au lieu du livre de la foi, tient une lampe renversée de laquelle l'huile s'échappe ; elle n'est plus chargée de procurer la lumière au monde.

Parmi les six statues qui ornaient le portail, on remarque, dans le dessin dont nous parlons, la reine Pedauque avec son pied d'oie.

La description de ce portail est interrompue tout-à-coup par une discussion très-animée qui s'établit entre plusieurs membres du Congrès.

M. Victor Petit conteste la présence d'une reine de France ayant un pied d'oie, placée aux portails de quelques-unes de nos églises. L'authenticité d'une semblable statue peut être révoquée en doute sous plusieurs rapports. Toutefois, il faut reconnaître que la légende de la « reine Berthe-au-Grand-Pied » est très-populaire surtout parmi les bedeaux et les sacristains qui la racontent aux voyageurs ; mais cette popu-

larité ne doit point arrêter les recherches des archéologues d'à-présent. Ceux-ci doivent au contraire étudier sérieusement les statues signalées par la croyance ou plutôt la crédulité publique, comme représentant aux portails de nos églises la reine Pédauque. M. Victor Petit ajoute qu'il a cherché partout cette reine au pied d'oie et qu'il est tenté de croire qu'elle n'existe réellement que dans les livres et les gravures publiés au siècle dernier.

Ainsi, tout en acceptant la légende de « Berthe-aux-Grands-Pieds », en prenant même plaisir à lire cette légende qui est populaire, M. Victor Petit croit fermement que jamais, aux portails des églises du moyen âge, on n'a pu placer cette reine de France parmi les statues représentant les saints les plus vénérés ou les rois de l'Ancien-Testament.

Il n'existe d'ailleurs que des gravures d'une exactitude fort contestable, ou bien des descriptions que l'on peut révoquer en doute sans pour cela douter de l'entière bonne foi des écrivains qui ont contribué à propager ce qu'on peut appeler aujourd'hui une « erreur » archéologique. Au surplus, ajoute M. Victor Petit, cette question si vieille pourtant et depuis long-temps débattue, est venue surprendre le Congrès. Les honorables membres qui eussent pu éclairer la question n'ont pas le temps de réunir ni de résumer leurs recherches; c'est donc une question à débattre plus tard; mais dès maintenant on doit avouer que les monuments eux-mêmes, c'est-à-dire les prétendues statues de la reine Pédauque, ou plutôt de la reine Berthe, n'ont jamais été placées aux portails de nos églises.

M. Morellet demande la parole. Il s'est étonné aussi, comme l'honorable préopinant, de l'étrangeté du simulacre dont il est question en ce moment, mais cela ne lui paraît pas une raison suffisante pour repousser le fait qui est attesté par des hommes graves dont le nom fait autorité dans les

sciences historiques. Montfaucon, dans les *Monuments de la monarchie française*; Dom de la Planche, *Histoire de la Bourgogne*; Lebeuf, *Mémoire de l'Académie des inscriptions*; Dom Vayssette, *Histoire générale du Languedoc*; Chabanel, *Antiquités de la Daurade*, etc. Que ces savants aient mal expliqué le fait, cela est possible, mais ils l'ont vu, d'autres aussi l'ont vu, et notamment les dessinateurs qui ont fait les planches qui devaient orner les publications des savants historiens.

M. Morellet ajoute que l'existence de la reine Pédauque est un fait attesté par un vieux dessin représentant le portail de St.-Père de Nevers; ce dessin a été fait en 1771 par M. Martin, ingénieur, qui habitait Nevers; il est exécuté à l'encre de Chine et appartient à la bibliothèque de M. Pinet père. Voilà un document authentique, car M. Martin a dessiné ce qu'il a vu sans que ce soit dans un but systématique et pour corroborer une fable. M. Morellet s'est occupé de recherches sur la reine Pédauque et s'est mis en rapport avec des savants de diverses provinces, et il a reçu la confirmation du fait archéologique contesté par M. Victor Petit.

Reprenant la parole, M. Victor Petit fait remarquer que le dessin dont il est question est précisément rechargé de gros traits noirs qui dénaturent et cachent le trait primitif dans l'endroit où le fameux « pied d'oie » devait se trouver. Au surplus, continue l'orateur, il ne faudrait pas nier d'une manière absolue la présence d'un pied d'oie à la place d'un pied humain dans une statue ou des statues datant du moyen-âge. Cette monstruosité a pu exister, bien qu'il soit fort difficile de s'en rendre compte au point de vue iconographique, mais ce qui peut être contesté, c'est la personnification au milieu des saints les plus illustres et des rois de l'Ancien-Testament, d'une reine de France, Berthe-aux-Grands-Pieds.

Les études archéologiques actuelles sont dégagées d'une foule d'erreurs et de préjugés ; il y a donc lieu d'étudier de nouveau la question et de reconnaître d'une manière définitive la part plus ou moins grande que la légende si populaire de la reine Berthe a eu dans l'imagerie du moyen-âge. Jusqu'ici les documents cités ne sont que des attestations modernes qui s'appuient sur les anciennes sans les confirmer.

M. Morellet lit une lettre à lui adressée par M. le curé de St.-Pourçain, et de laquelle il résulterait que la présence des statues au pied d'oie ne peut être contestée. Quant au sens de ce pied d'oie, M. Morellet l'ignore, mais il serait tenté d'y voir un souvenir de la mythologie germanique, où le pied de cygne et le pied d'oie marquent d'ordinaire une nature intermédiaire entre l'homme et la divinité, etc.

M. l'abbé Crosnier repousse l'intervention de la mythologie germanique. Il expose les diverses et fort contradictoires explications données par les savants et déclare s'en rapporter à celle qui voit dans la reine Pédauque la reine de Saba, dont les vilains pieds contrastaient, dit-on, avec la beauté de son visage. Il pense aussi que le « pied d'oie » marque la sagesse de cette reine d'Orient qui vint visiter Salomon à Jérusalem. L'oie serait le symbole de l'esprit et de la prudence dans l'antiquité.

M. Victor Petit interrompt l'orateur en disant qu'aujourd'hui on dit partout « bête comme une oie. »

Cette citation provoque une grande hilarité, à laquelle le savant orateur prend lui-même part.

La discussion continue entre MM. de Surigny, de Soultrait, Devoucoux, de Villefosse et Morellet, qui confirment les observations présentées par M. Crosnier. Une liste de plusieurs auteurs modernes qui ont parlé de la légende de la « reine au pied d'oie » est donnée par M. Morellet. De tout ceci, il résulte que la question a besoin d'être sérieusement

étudiée sur les monuments eux-mêmes. A cet égard , le Congrès pourrait inviter les amis des sciences archéologiques à s'occuper de cette question déjà bien vieille, et qui pourtant est restée indécise.

M. Crosnier demande à résumer la discussion. On ne peut, dit-il, nier l'existence de cette statue de reine au pied d'oie, sans accuser Dom Mabillon, le père Montfaucon, notre savant critique l'abbé Lebeuf, d'avoir agi et écrit en aveugles, sans preuves, sans motifs plausibles; sans accuser les artistes qui ont enrichi leurs œuvres, et les autres qui nous ont laissé les dessins des différents monuments où cette reine au pied d'oie était représentée, comme des ignorants ou des fourbes. Il faut donc reconnaître le fait.

Quant au personnage désigné par la reine Pédauque, est-ce la reine Clotilde, est-ce la reine Berthe? je ne balance pas à répondre non. Au moyen-âge, on a bien représenté dans des médaillons, sur des frises, certaines légendes populaires, certains personnages historiques, mais il est maintenant reconnu par tous les archéologues sérieux que les grandes statues qui flanquent les pieds-droits des portails ne peuvent être que des saints reconnus par l'église ou des personnages de l'Ancien-Testament. Comme sainte Clotilde ne se trouve d'une manière incontestable sur aucun monument, il faut donc reconnaître avec un certain nombre de savants la reine de Saba dans la statue de la reine Pédauque; reine sage et vigilante qui ne craignit pas d'entreprendre un long voyage pour venir admirer la sagesse du grand roi.

M. le président résumant à son tour la discussion, dit que la présence de la reine Pédauque sur certains monuments paraît incontestable; qu'une seule chose peut être contestée, c'est le personnage qu'elle représente; mais qu'il paraît plus probable que la reine de Saba est ainsi désignée.

M. l'abbé Devoucoux devant quitter Nevers le soir même,

demande la parole pour faire des communications qui peuvent intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire du Nivernais. Il s'agissait d'abord de restituer au diocèse de Nevers un saint qui lui appartenait déjà sous un rapport, car le Nivernais avait été pour lui un lieu de refuge quand on voulait lui imposer le fardeau de l'épiscopat; de plus, selon M. Devoucoux, le Nivernais avait été son lieu de naissance. Saint Eptade, une des grandes figures des temps mérovingiens dans nos contrées, était né, selon les bollandistes, au bourg de Marnay (*Castrum maternense*), près d'Autun; M. Devoucoux fait observer qu'il y a dans la paroisse de Lormes un hameau qui porte le même nom et qui aurait bien pu être le berceau du saint. Il ne balance pas à adopter cette opinion qui lui paraît incontestable, si on examine avec attention les actes de la vie de ce saint. On parle dans la légende du long trajet qu'il avait à faire pour se rendre à Autun et les distances qui y sont indiquées ne sauraient s'appliquer au Marnay, près d'Autun, mais bien au lieu qui porte le même nom, auprès de Lormes; il ne peut donc plus y avoir aucun doute à cet égard, c'est un point d'histoire qui doit être rétabli.

La vie tout entière de saint Eptade fut une vie de charité, il passa sa jeunesse à délivrer les captifs, il voyageait pour obtenir des aumônes qui le missent en état de soulager les veuves et les orphelins, s'adressant non seulement aux catholiques, mais encore aux païens et aux barbares dont il adoucissait les mœurs par ses saintes prédications soutenues par l'exemple de ses vertus.

Après la destruction du *Castrum Dunum*, il écrivit au roi Sigismond en faveur des captifs nombreux faits dans cette circonstance, et il en fit délivrer plus de trois mille de différents âges et de différent sexe. Tant d'éminentes qualités ne purent échapper à Flavien, évêque d'Autun, qui voulut

l'ordonner prêtre; mais l'humilité de saint Eptade l'engagea à refuser cet honneur; il paraît cependant que plus tard il consentit à recevoir l'onction sacerdotale, puis il se retira dans la solitude.

En 502, le siège épiscopal d'Auxerre devint vacant par la mort de saint Censure. Le clergé et le peuple de cette ville qui connaissaient les vertus d'Eptade désiraient avec ardeur de l'avoir pour évêque. Mais Auxerre ne faisait plus partie du royaume des Burgondes et il fallait le consentement de Gondebaud, roi de Bourgogne. La paix avait été conclue entre les deux pays, le roi de France supplia donc Gondebaud de lui céder le saint homme Eptade afin qu'on l'ordonnât évêque d'Auxerre. Le roi Burgonde refusa d'abord de donner son consentement, mais ne pouvant résister plus long-temps aux sollicitations réitérées de Clovis, il finit par céder. Les hollandistes le considèrent comme évêque, mais il paraît certain qu'il refusa constamment le fardeau de l'épiscopat. Pour se soustraire aux sollicitations qui lui étaient adressées, il se refugia dans les forêts du Morvand *Cervidunum*, la montagne des cerfs; Cervon fut le lieu de sa retraite. Ce fut là que quelques compagnons qui avaient pu admirer ses vertus, vinrent le joindre pour vivre sous sa direction. Il continua à avancer dans la sainteté et fut après sa mort compté au nombre des saints.

Ce fut vers la même époque, ajouta M. Devoucoux, que fut érigé l'évêché de Nevers, car il est à remarquer que Nevers n'est point cité dans les différents exemplaires de la notice des provinces rédigée vers le temps de l'empereur Honorius, c'est-à-dire vers le commencement du V^e. siècle. Depuis l'an 439 jusqu'en 500, il s'est tenu dix conciles dans le royaume de Bourgogne, sans qu'on y lise parmi les souscriptions le nom d'aucun évêque de Nevers. Il est donc indubitable que l'évêché de cette ville n'est pas antérieur au VI^e.

siècle. Mais en 505, il est parlé pour la première fois d'un évêque de Nevers du nom d'*Euladius*, dans la vie de saint Séverin, abbé d'Agaune, écrite par Fauste, son disciple. Puis les actes du concile d'Epaône, en 517, présentent la souscription de *Tauricianus* qui prend le titre d'*Episcopus civitatis Nivernensium*. C'est donc vers le commencement du VI^e. siècle que fut érigé cet évêché, qui comprit dans son territoire une partie notable du pays attribué aux Eduens. Le seul événement politique qui puisse rendre compte de cet établissement nouveau est le mariage de Clovis avec sainte Clotilde : ce mariage donna au roi de France des droits sur une partie du royaume de Bourgogne. M. Parmentier, dans son Histoire des évêques de Nevers, après avoir longuement disserté sur cette question, résolue différemment par l'auteur des questions bourguignonnes, p. 178, conclut comme il suit :

« Nous croyons que Clovis, par son mariage avec sainte Clotilde, a réuni toute la partie du royaume de Bourgogne qui n'était pas dans les environs du Rhône et de la Saône, et qu'il y a joint les diocèses ou provinces de Langres, Auxerre, Sens et Orléans, avec la partie où est aujourd'hui le Nivernais, aux provinces déjà conquises par les Français; Gondébaud et Godégésile étant demeurés maîtres du pays situé le long du Rhône et de la Saône, et jusqu'à la mer de Marseille. »

Il est resté dans les monuments de l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Autun une trace de cet événement : on voit en effet dans la vie de saint Eptade le passage suivant que nous rapportons textuellement, parce que l'abbé Claude Joly, les bollandistes et le père Lecoïnte n'ont pas su le lire exactement, ne connaissant pas les localités :

« Eodem tempore (circa annum 500) quo se ad fluvium
 « Quorandam, pacis mediante concordia, duorum regum
 « super litigiosa est complexa potentia, id est Burgondionum

« gentis et francorum , a rege Gundobaldo præcellentissimus
 « rex francorum suppliciter exoravit , ut hunc beatissimum
 « virum Dei Eptadium civitatis suæ autissiodorensis præstaret
 « antistitem ordinandum , cui petitioni vel electioni prædicti
 « regis ita restitit voluntas offensa , tanquam sibi maximas
 « vires deposceret possidendas. Tamen propter præsentis
 « concordiam populi , pacis et caritatis intuitu , quod poterat
 « negare non potuit ; cujus accepta promissione auctoritatis ,
 « statim eligitur , consensusque universitatis sequitur popu-
 « lorum. »

On voit par ce passage que Gondebaud et Clovis , au moment où ils conclurent un traité de paix , avaient à s'entendre sur le pays qu'arrose la rivière de Cure , qu'à la suite de ce traité , l'évêché d'Autun continua à faire partie du royaume de Bourgogne , tandis que l'évêché d'Auxerre fut attribué au royaume de France. Saint Eptade était en effet du diocèse d'Autun , et c'est la raison pour laquelle Clovis , qui voulait le placer sur le siège d'Auxerre , avait besoin du consentement de Gondebaud dont ce saint homme était le sujet. Ce même texte nous apprend encore que les deux princes arrêtant les frontières nouvelles de leurs deux royaumes , s'occupèrent des affaires de l'église. On ne saurait trouver une circonstance plus favorable et concourant davantage avec la chronologie pour expliquer le démembrement d'une partie du diocèse d'Autun et l'érection du diocèse de Nevers attaché à la métropole de Sens , vers le commencement du VI^e. siècle. L'assistance de l'évêque de Nevers au concile d'Epaône , composé d'évêques du royaume des Burgondes , prouve que cette portion de la métropole de Sens avait conservé encore d'intimes relations avec l'église d'Autun dont elle venait d'être si récemment détachée.

M. Morellet , tout en remerciant M. l'abbé Devoucoux de sa glorieuse restitution qu'il vient de faire au Nivernais et au

Morvand, demande la permission de rectifier le récit que le savant archéologue a fait, d'après Parmentier (Histoire des évêques de Nevers), de la réunion du Nivernais au royaume des Francs. M. Morellet ne pense pas que le Nivernais ait jamais fait partie de la dot de la princesse Burgonde, qui épousa Clovis en 493. Ce n'était pas l'usage de démembrer le territoire en faveur des femmes : on leur donnait des effets mobiliers, des esclaves, des étoffes, des chariots, des vases précieux, de l'argent et de l'or en lingot et en numéraire, comme l'historien Grégoire de Tours le fait remarquer pour le mariage de Rigonthe, fille du roi Chilperik et de Frédégonde; on ne donnait pas de terre.

M. Devoucoux et M. Bulliot objectent que Brunehaut et Galsuinthe avaient pourtant reçu des terres à leur mariage : Brunehaut avait les siennes entre Nevers et Moulins (1); Galsuinthe possédait plusieurs villes dans l'Aquitaine méridionale.

Cela est vrai, reprend M. Morellet, mais ces terres ne provenaient pas d'une dot émanant du roi des Wisigoths d'Espagne, père des deux princesses. Elles constituaient le présent du matin, le *morgen gab* des peuples germaniques, le don que l'épouse recevait de son mari le lendemain des noces pour prix de sa virginité; c'était une sorte de douaire constitué par l'époux. La princesse Burgonde, en épousant Clovis, lui porta sans doute beaucoup d'effets mobiliers, mais ne lui porta aucune parcelle de territoire. Ce n'est donc pas à l'époque de son mariage qu'il faut placer la réunion du Nivernais au royaume des Francs. M. Morellet la recule de quelques années encore; il croit que le Nivernais ne passa sous la domination des Francs qu'après la guerre de l'an

(1) Voir la savante *Histoire de l'abbaye de St.-Martin d'Autun* par M. Bulliot.

500, qui rendit Gondebaud, roi des Burgondes, vassal et tributaire de Clovis; et il en trouve une preuve dans le fragment de la légende de saint Eptade, que M. Devoucoux vient de lire et où il est question des ravages d'une guerre terrible et de la joie que les peuples eurent du retour de paix. Les expressions de la légende de saint Eptade s'appliquent évidemment à la guerre de l'an 500 qui fut bien désastreuse, si l'on en juge d'après les récits de saint Grégoire de Tours. M. Morellet raconte brièvement cette guerre de Clovis contre les Burgondes, guerre qui fut suscitée par l'ambition du roi Godégésile; et il termine en ajoutant que, quant à la date qu'il faut assigner à l'érection de l'évêché de Nevers, il est heureux de partager l'avis du savant archéologue d'Autun.

M. l'abbé Devoucoux déclare n'avoir rien à dire contre cette explication de M. Morellet et l'accepter sous bénéfice d'inventaire.

M. Devoucoux parle ensuite d'un pouillé du diocèse de Nevers, dont l'original existe dans la bibliothèque de l'évêché de cette ville, mais dont on n'avait pu jusqu'à présent fixer la date d'une manière certaine; il entre dans de grands détails sur l'histoire d'une copie de ce pouillé, appartenant à l'évêché d'Autun, copie qui fut faite au commencement du XVI^e. siècle, pour servir à un procès entre l'abbesse de St.-Pierre de Lyon et une religieuse de ce monastère, et qui fait connaître que le pouillé fut dressé en 1474 par ordre de l'évêque de Nevers, Pierre de Fontenay. Enfin le savant vicaire-général d'Autun entretient le Congrès de la magnifique bibliothèque qu'avait formée M^{gr}. de Tinseau, évêque de Nevers, au milieu du XVIII^e. siècle, bibliothèque qui est conservée dans la famille de ce prélat en Franche-Comté. Elle prouve, ajoute-t-il, tout ce qu'il y avait de science dans cet évêque, car sa composition seule peut être considérée

comme un chef-d'œuvre ; il a fallu des connaissances variées et une érudition profonde, pour réunir tous les ouvrages qui forment cette bibliothèque ; et si on peut supposer qu'elle est l'œuvre des personnes qui entouraient le prélat, son mérite n'en serait point affaibli ; il en résulterait qu'il savait choisir et attirer auprès de lui les hommes les plus éminents. Puis, s'adressant à Monseigneur, « l'antique siège épiscopal de Nevers n'a rien perdu, dit-il, de sa splendeur et de sa gloire, maintenant, comme alors, on y voit encore briller la science et la vertu. »

Monseigneur remercie M. l'abbé Devoucoux des savantes communications qu'il vient de faire ; déjà, dit-il, nous honorions saint Eptade comme ayant sanctifié notre pays par ses vertus ; d'après les intéressantes recherches de M. Devoucoux, le Nivernais peut encore se glorifier de lui avoir servi de berceau. Ces précieux documents, nous les devons à un Nivernais, car M. Devoucoux est Nivernais d'origine, nous tenons à le dire bien haut, nous nous en faisons gloire.

M. Crosnier appelle l'attention de l'assemblée sur un christ, un reliquaire et une custode émaillés, qui sont déposés sur le bureau. Le christ, qui pourrait être antérieur au XI^e. siècle, porte en tête une couronne royale ; la tête est légèrement inclinée à droite ; les bras sont tendus horizontalement. Tout ce qui est chair est doré, ainsi que la couronne ; les yeux sont deux points émaillés ; une double tunique couvre tout le corps ; une première tunique, en forme d'aube, descend jusqu'aux pieds ; la seconde, en forme de dalmatique à manches, ouverte un peu par le côté et laissant apercevoir l'émail blanc de l'aube, descend au-dessous du genou ; elle est d'un bleu foncé, enrichi de filets d'or et bordée au bas d'un liseret bleu clair.

La custode présente une forme cylindrique surmontée d'un couvercle conique avec une croix ; ce genre de custode se

trouve assez fréquemment dans le Nivernais et dans l'ancien Auxerrois ; le cylindre et le cône sont ornés de larges feuilles et d'enroulements à émaux variés enrichis de filets d'or. Cette custode nous a paru remonter à la fin du XII^e. siècle ou au commencement du XIII^e.

Quand au grand reliquaire émaillé, il est dans un état de conservation tel que quelques membres étaient tentés de le considérer comme une contrefaçon. Cependant après l'avoir bien étudié, on a abandonné cette pensée. Il présente la forme d'un édifice à deux pignons avec comble à deux pentes, une crête découpée à jour orne le sommet du toit. La face principale se distingue par les sujets qui y sont représentés ; c'est d'abord, dans la partie droite, le Sauveur en croix ; le soleil et la lune dominant le croisillon ; la ceinture du Sauveur a les proportions du tablier et retombe jusqu'au dessus du genoux ; à droite est la Sainte-Vierge debout au pied de la croix ; à gauche est saint Jean tenant un livre ; deux autres personnages sont debout, un de chaque côté : ce sont deux apôtres sans attributs autres que le livre qu'ils portent, les pieds sont nus.

Sur cette face la figure seule des personnages est en relief, le corps est au trait ; et sur les autres faces tout est au trait.

Le toit qui domine J.-C. en croix représente J.-C. juge dans une gloire circulaire, l'A et l'Ω sont de chaque côté de la tête du Sauveur, il tient de la main gauche un livre, de la droite il bénit ; les angles du tableau sont remplis par les têtes nimbées des animaux symboliques ; de chaque côté deux anges, dont la partie inférieure du corps est cachée dans les nuages, tiennent chacun un livre, tout le reste du reliquaire est garni de bustes d'anges sur des nuages et renfermés dans des cadres circulaires. Le fond de l'émail est d'un bleu foncé, orné de losanges, de perles, de roses, d'émaux variés ; les cadres de ces différents tableaux sont dorés ainsi que les personnages.

Ce reliquaire est évidemment une œuvre de la fin du XII^e. siècle.

Un autre petit reliquaire en argent, orné de filigranes d'or, était aussi déposé sur le bureau; c'est une boîte bivalve dont le fond extérieur est garni d'une inscription grecque; M. Didron en a donné le dessin et l'explication dans les Annales archéologiques; il appartient à Mgr. l'évêque de Nevers: on l'attribue au XIV^e. siècle.

Trouve-t-on des exemples du plan rectangulaire de l'église de Clamecy avec un déambulatoire?

M. Crosnier donne quelques explications nécessaires pour bien faire comprendre la question: il ne s'agit pas, dit-il, de savoir si on connaît des églises dont les absides sont à angle droit ou plutôt qui n'ont point d'abside proprement dite; les églises de ce genre, sans être les plus communes, se rencontrent cependant assez fréquemment surtout dans les provinces du centre. L'église de Clamecy est un parallélogramme parfait avec trois nefs, et le déambulatoire, au lieu d'être circulaire comme on le voit partout, se coupe aussi à angle droit. Quatre faisceaux de colonnettes sur une même ligne horizontale forme le fond du sanctuaire.

M. de Caumont demande à M. Crosnier si le chevet de l'église est éclairé. M. Crosnier répond que les trois fenêtres symboliques généralement admises à cette époque, surtout dans les grands édifices, se remarquent dans le mur du chevet et répandent la lumière d'abord dans le déambulatoire, puis dans le sanctuaire, dans l'entrecolonnement du fond. Tous les membres du Congrès déclarent qu'ils ne connaissent pas d'autres exemples d'un semblable plan.

L'inclinaison de l'axe est-il propre au XIII^e. siècle? En trouve-t-on des exemples avant ou après cette époque?

En faveur des dames qui assistent en grand nombre à cette séance et qui probablement ne sont point encore très-versées dans les termes archéologiques, M. l'abbé Crosnier explique

ce qu'on entend par inclinaison de l'axe ; c'est, dit-il, cette déviation qu'on remarque dans certaines églises par suite de laquelle la partie du chœur est inclinée à droite ou à gauche au lieu de suivre la ligne droite qui est imprimée à la nef. Au moyen âge, ajoute-t-il, à l'époque romane et surtout au XIII^e. siècle, on cherchait à inspirer les sentiments religieux en multipliant les symboles soit dans le plan des édifices sacrés, soit dans leur genre d'ornementation. Il est évident que cette inclinaison de l'axe si souvent reproduite et dans des pays éloignés les uns des autres, devait être le résultat d'une idée prédominante. L'église, avec sa forme cruciale, forme le plus communément adoptée, représentait le corps du Sauveur étendu sur la croix, le chœur naturellement figurait la tête ; pour exprimer le moment suprême, le complément du grand sacrifice qui n'a été parfait qu'au moment où la grande victime a rendu le dernier soupir, il fallait traduire le passage de l'évangile, *et inclinato capite tradidit spiritum*, c'est ce qu'on fit en inclinant cette partie de l'église. Presque toutes les grandes églises du XIII^e. présentent ce caractère, mais il serait important de savoir, si les églises antérieures ou postérieures à cette époque le présentent d'une manière aussi générale.

M. Devoucoux a remarqué la déviation de l'axe dans trois églises du XI^e. siècle ; ces églises sont, il est vrai, de construction peu soignée, et il se pourrait que ce fût une irrégularité involontaire.

M. Morellet ne pense pas qu'il faille considérer la déviation de l'axe dans les églises du XI^e. siècle comme une irrégularité. C'est un fait qu'il a remarqué dans les grandes églises du XI^e. siècle qu'il a eu l'occasion de visiter, et il en a visité beaucoup soit au centre, soit au Nord, soit au Midi de la France, car le Ministre de l'Instruction publique l'a plus d'une fois envoyé se promener malgré lui. Du moins il s'est consolé dans ses excursions forcées en faisant de l'archéologie.

Partout il a vu l'axe dévier et s'incliner tantôt à droite, tantôt à gauche. Dans le Nivernais, cette déviation se trouve dans l'église de Saint-Etienne de Nevers (XI^e. siècle) et dans celle de la Charité-sur-Loire (XII^e. siècle). Elle est dans l'église de Vézelay, dans la cathédrale de Nevers au XIII^e. siècle. M. Morellet a remarqué, au XIV^e. siècle, la déviation de l'axe dans la belle église de Varzy, tout entière du XIV^e. siècle. Toutes les églises de Paris, quel qu'en soit l'âge, mais antérieures au siècle de Louis XIV, ont l'inclinaison de l'axe, même la magnifique église de Saint-Eustache qui est le chef-d'œuvre de la renaissance.

M. Devoucoux comprendrait plutôt cette déviation au XIII^e. siècle qu'au XII^e. ; en effet, à l'époque romane, l'iconographie avait un champ plus vaste ; on pouvait placer sur les chapiteaux les représentations symboliques qui plus tard ont pris place dans le plan général et les lignes de l'église. Il rappelle qu'en jetant un coup-d'œil attentif sur la cathédrale d'Autun, on retrouve d'une manière évidente l'intention de représenter le Sauveur en croix ; ainsi à l'endroit qui correspond à la plaie du côté, est figurée la chute de l'homme ; à la proximité on voit les quatre fleuves du paradis terrestre, figure des grâces qui se répandirent dans le monde à la mort du Sauveur.

M. de Glanville cite l'église de Saint-Ouen de Rouen où a déviation n'existe pas.

La discussion continue pour savoir s'il y a toujours eu intention formelle d'établir l'inclinaison, ou bien si on ne pourrait pas l'attribuer quelquefois à l'inhabileté des architectes ou à la disposition des lieux.

M. Quantin appuie cette dernière opinion.

MM. de Caumont et de Surigny citent les églises de Bruges et de Souvigny, dans lesquelles l'inclinaison est de quatre à cinq pieds. M. de Caumont ajoute qu'il n'y a rien de bien

positif sur la direction de la déviation ; on trouve aux mêmes époques cette direction tantôt à droite, tantôt à gauche, mais le plus souvent à droite.

M. l'abbé Crosnier propose de répondre ainsi à la question : L'inclinaison de l'axe existe ordinairement à droite ; toutefois on en trouve des exemples à gauche, comme à St.-Cyr de Nevers et à St.-Aré de Décise. Aux XI^e. et XII^e. siècles, cette déviation est ordinairement presque insensible et souvent elle n'existe pas ; au XIII^e. siècle, elle est plus marquée et presque générale ; au XIV^e. siècle, l'on commence à abandonner tout symbolisme, elle devient de plus en plus rare pour ne plus se retrouver qu'exceptionnellement aux XV^e. et XVI^e siècles. La grande majorité du Congrès approuve cette rédaction.

M. Crosnier fait observer encore que des églises du XIII^e. siècle se rencontrent sans qu'on remarque cette déviation, du moins d'une manière sensible ; qu'il serait important de considérer si les fondations de ces églises n'auraient pas été jetées à une époque antérieure ; comme aussi lorsqu'on retrouve cette inclinaison au XIV^e. et au XV^e. siècles, si ces églises n'auraient pas été élevées sur des fondations établies au XIII^e.

Les églises du XIII^e., du XIV^e. et du XV^e. siècle ont-elles, dans le Nivernais, des caractères particuliers ?

M. Victor Petit, rattachant cette question à l'influence des styles généraux d'architecture au moyen-âge, dit qu'en jetant un rapide coup-d'œil sur l'ensemble des différents édifices religieux de la province du Nivernais, on remarque que cette contrée n'a pas de style qui lui soit particulier. En effet, le Nivernais est entouré et dominé, si on peut dire ainsi, par de grandes églises cathédrales et abbatiales dont il suffit de rappeler les noms pour faire reconnaître l'importance archéologique. Les cathédrales d'Autun et d'Auxerre, les

abbatiales de Cluny, Paray-le-Monial, Vézelay, et enfin, pour le département de la Nièvre lui-même, les grandes églises de Nevers et celle si célèbre de La Charité, ont développé autour d'elles l'influence de leur caractère sous le double rapport de la construction et de l'ornementation.

Pour se renfermer dans les limites posées par la 13^e. question, il ne faut donc pas comparer entr'elles les grandes églises qui viennent d'être nommées, elles sont justement célèbres et M. Victor Petit appuie beaucoup sur ce point. Ce qu'il faut : c'est étudier la part d'influence que chacun de ces magnifiques monuments a exercée autour de lui, et rechercher quelle a été la plus ou moins bonne réussite des parties imitées.

Dans le Nivernais, les monuments des XIII^e. , XIV^e. et XV^e. siècles n'ont point de caractères particuliers qui puissent être, avec certitude, signalés aux archéologues étrangers. Ici comme partout, on retrouve l'empreinte de l'immense influence qu'exerce sans cesse, et d'une manière invincible, la nature des matériaux mis en œuvre. Dans beaucoup de vallées, c'est le calcaire dur qui est employé, tandis que dans d'autres contrées c'est le granite. Il en résulte donc des différences notables. Toutefois, on peut assez facilement reconnaître l'origine du modèle qui a servi de type. D'ailleurs, le voisinage de l'un des grands édifices signalés tout à l'heure peut donner d'utiles indications, soit pour constater la similitude et l'analogie des détails, soit au contraire pour en faire remarquer les dissemblances. C'est ainsi qu'on arrive à classer chronologiquement les églises de village et aussi les plus humbles chapelles isolées. Dans le Nivernais, comme partout, l'analogie d'ornementation est tellement frappante qu'on est amené à penser que les ouvriers qui ont travaillé aux grandes églises ont aussi travaillé aux petites. Cette conjecture serait irréfutable en ce qui concerne l'orne-

mentation proprement dite. Il n'est pas douteux que les sculpteurs, ayant terminé leurs travaux aux cathédrales, n'aient été employés aux sculptures des églises secondaires et même aux petites chapelles particulières. Les pègrinations d'un certain nombre de ces ouvriers peuvent expliquer parfaitement les exceptions que l'on trouve de temps en temps à la règle « d'influence locale » que les grands centres religieux ont exercée autour d'eux.

Les nombreuses et curieuses églises du Nivernais n'auraient donc pas, d'après l'opinion de M. Victor Petit, de caractères particuliers de construction et d'ornementation pour les siècles indiqués dans la treizième question. Ces caractères se modifient, tout en conservant pour modèles les différents types qu'on admire à Cluny, Autun, Paray-le-Monial, et surtout à Auxerre, Nevers et La Charité.

M. de Surigny prend vivement et à diverses reprises la parole, non pour contester entièrement le système d'imitation, indiqué par le préopinant comme pouvant se généraliser en Nivernais, mais pour démontrer que l'influence monacale était plus certaine que l'influence locale ou régionale. L'orateur entre dans de curieux et longs développements relatifs à l'influence incontestable qu'a exercée la puissante abbaye de Cluny ; puissance qui s'étendait sans s'affaiblir jusqu'au fond des contrées les plus éloignées. M. de Surigny décrit avec animation les caractères qui, selon lui, feront toujours reconnaître partout et sans hésitation le type adopté par l'Ordre de Cluny. Il ajoute que, bien souvent, il devina la présence ou l'influence exercée autrefois dans un certain nombre de localités par l'Ordre de Cluny, et cela à des signes certains qui, d'ailleurs, étaient confirmés par les témoignages non suspects des habitants de la contrée.

M. Victor Petit répond à M. de Surigny, en cherchant à ramener la discussion dans les limites posées par le pro-

gramme : nous sommes en Nivernais, n'en sortons pas, répète plusieurs fois l'orateur.

M. l'abbé Crosnier veut bien avec M. Victor Petit faire la part des influences locales; ainsi il reconnaît dans l'église de Clamecy, soit dans le tracé des moulures, soit dans certaines parties ornementées, l'influence et peut-être même la main de l'architecte qui a dirigé les travaux de la cathédrale d'Auxerre; par exemple, dans les têtes qui se voient à la retombée et à la jonction des arcs du pourtour d'une partie des basses-nefs et du déambulatoire, mais il ne voudrait pas qu'on accordât trop d'importance à ces influences locales; il y reconnaît une autre influence dont il a parlé ailleurs, l'influence de corps. Le monastère de La Charité a imprimé son cachet, non pas seulement aux églises qui l'environnaient, mais bien plutôt à celles qui étaient sous sa dépendance, aussi nous retrouvons dans les Amognes grand nombre d'églises qui nous rappellent les gracieux détails d'ornementation que nous admirons à La Charité.

M. Devoucoux parle de l'influence architecturale de Cluny et de la lutte entre le clergé régulier et le clergé séculier.

M. de Surigny reconnaît plutôt, avec M. Crosnier qui a développé au Congrès de Bourges les principes qui lui paraissent incontestables, d'abord les influences monacales, puis plus tard l'influence ecclésiastique et l'influence laïque.

MM. Quantin et de Soultrait appuient cette opinion; Mgr. l'évêque qui la partage ne concevrait pas comment au moyen-âge les églises rurales, qui pour la plupart dépendaient des monastères, auraient pu être construites autrement que sous la direction des religieux auxquels elles appartenaient et qui reproduisaient dans ces modestes constructions le style de leurs grandes églises. M. de Soultrait signale les chapiteaux de l'ancienne église de St.-Sauveur de Nevers, qui offrent des caractères byzantins incontestables. Sur l'un se voit une église

dont le clocher est de forme tout-à-fait orientale; sur d'autres sont figurés un chameau, une chasse au crocodile et d'autres animaux fantastiques. L'église de St.-Pierre-le-Moutier présente des animaux analogues; du reste, M. de Soultrait s'élève contre le nom de byzantine donnée trop généralement à l'architecture du XII^e. siècle. Toutefois, les coupoles que l'on trouve dans beaucoup d'églises du Nivernais sont en effet un caractère que l'on peut appeler byzantin.

M. de Surigny pense que l'introduction de la coupole en Bourgogne et dans les pays voisins de Cluny, où cette forme architectonique aurait été apportée de l'Orient, est d'autant plus curieuse à étudier, que cette disposition est inconnue dans le Nord, tandis que dans nos pays elle se rencontre. M. Crosnier fait observer que la plupart des églises à coupoles du Nivernais relevaient de La Charité.

M. Crosnier ajoute pour compléter la question du programme, que ce qu'on a nommé pointe-mousse, c'est-à-dire ce léger bourrelet qu'on remarque souvent sur les nervures et quelquefois sur les colonnes et colonnettes, avait été considéré primitivement comme propre à l'ancienne Bourgogne dont dépendait le Nivernais; mais qu'il a retrouvé cette pointe-mousse plus ou moins accentuée sur différents points de la France. Il pense donc que ce serait à tort qu'on la présenterait comme un caractère propre à la Bourgogne.

Dans le Nivernais, dit-il, cette pointe-mousse semble suivre les différents développements de l'ogive, on dirait que les nervures auraient été coulées, selon les époques auxquelles elles appartiennent, dans un moule ogival; la pointe-mousse, légère d'abord au XIII^e. siècle, plus accentuée au XIV^e., semble prendre la forme de l'arc à contre-courbe au XV^e. et finit au XVI^e. par devenir complètement prismatique.

Les nervures purement prismatiques se rencontrent-elles avant la fin du XV^e. siècle dans le Nivernais ?

M. l'abbé Crosnier fait observer que l'ancienne Bourgogne n'a pas adopté facilement les nervures purement prismatiques, et que si, dans d'autres pays, dans la Touraine, par exemple, les formes anguleuses se rencontrent dans le cours du XV^e. siècle, dans le Nivernais on semble ne les avoir adoptées qu'à regret, on a préféré les formes arrondies qu'on a long-temps conservées; à la fin du XV^e. et au commencement du XVI^e. on retrouve fréquemment le prisme alterné avec le tore; il pourrait citer un grand nombre d'exemples, surtout dans le nord du département, mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur la tour de la cathédrale qui est des premières années du XVI^e. et on verra que les formes arrondies sont mélangées aux formes anguleuses.

A l'appui de ce que vient de dire M. Crosnier sur l'emploi tardif des moulures prismatiques dans le Nivernais, M. de Soultrait fait observer que le portail de l'église St.-Aré de Decise, qui offre des moulures prismatiques et qui a toute l'apparence d'une construction du commencement du XVI^e. siècle, a été refait en 1583; il a retrouvé la date de cette reconstruction dans les archives de Decise.

M. de Soultrait dépose sur le bureau un buste de Théodore de Bèze, en terre cuite très-fine, qui lui a été donné par M. Joseph de Fontenay pour enrichir sa collection nivernaise, déjà fort considérable, dont il compte un jour faire don à la ville de Nevers; ce buste portant le nom de Théodore de Bèze et la date de 1604 est d'un travail admirable. C'est probablement le portrait le plus exact qui existe de ce célèbre hérésiarque nivernais.

M. de Surigny a remarqué dans la partie occidentale du croisillon septentrional du transept de la cathédrale de Nevers,

des peintures à fresque fort curieuses ; elles lui paraissent d'une haute antiquité , il serait porté à les considérer comme contemporaines de cette partie de l'église , c'est-à-dire du XII^e. ou du XIII^e. siècle. Il émet le vœu qu'on mette tout en œuvre pour les conserver et surtout qu'on tâche de les garantir des eaux pluviales découlant d'une fenêtre qui leur est superposée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire-adjoint ,

C^te. Georges de SOULTRAIT.

1^{re}. Séance du vendredi 13 juin.

Présidence de M. LALLIER.

La séance est ouverte à huit heures.

Siègent au bureau : MM. le général Pétiet ; Barat ; le baron de Fontette ; l'abbé Lepetit ; de Caumont ; l'abbé Manceau , chanoine de Tours et inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire ; Gaugain ; l'abbé Crosnier , secrétaire-général du Congrès , et le comte Georges de Soultrait , secrétaire-adjoint.

On remarque parmi les membres présents : MM. le comte de Bizy ; l'abbé Millet ; le comte de Chaumigny ; de Buzonnière ; Victor Petit ; l'abbé Vée ; l'abbé Clément ; Gallois ; le comte de Choulot ; Bernay , etc.

Le procès-verbal de la visite du Congrès aux divers établissements de Varennes-les-Nevers , rédigé par M. Bulliot , est entendu :

**RAPPORT DE M. BULLIOT SUR L'EXCURSION DU
CONGRÈS DE NEVERS A VARENNES (1).**

MESSIEURS ,

Le Congrès , acceptant avec reconnaissance l'offre bienveillante , faite par Mgr. Dufêtre , de visiter la chapelle de Varennes, s'est réuni le 12 à l'évêché. Après l'honorable réception dont il a été l'objet, il s'est rendu sur les lieux accompagné de Monseigneur et de M. le Préfet , qui , après avoir suivi avec assiduité vos séances , n'ont pas voulu se séparer de vous dans vos excursions.

Le petit séminaire , placé sur votre route , a été le premier point de halte. Cette belle construction , située sur une éminence dominant la plaine de la Loire et les usines de Fourchambault , a excité une admiration méritée. Sa position salubre , l'air pur qu'on y respire , une campagne richement boisée , y réunissent le charme du paysage aux conditions hygiéniques les plus favorables , vous avez été frappés de l'excellente tenue de l'établissement.

Les dortoirs , cette partie si importante d'un pensionnat bien conduit , ont été disposés avec une prévoyance irréprochable. Une sollicitude maternelle a placé sous la main de chaque élève tout ce que la propreté la plus exigeante et l'hygiène réclament , en évitant toutefois les soins superflus du corps dont la jeunesse sérieuse doit strictement s'affran-

(1) Varennes est situé à 6 kilomètres de Nevers , au bas du plateau sur lequel Mgr. Dufêtre a fait construire le petit séminaire de Pignelin. Outre l'établissement des orphelines, Monseigneur a réuni dans le même local, en évitant cependant toute communication, un lieu de refuge pour les filles repentantes, un asile pour les sœurs de La Charité malades ou infirmes et une classe d'externes pour les petites filles de la paroisse.

chir. Vous avez tous remarqué , messieurs , la santé prospère , l'expression heureuse de la physionomie des élèves. Vous avez reconnu là , non point seulement le résultat de l'équilibre des organes , mais l'effet certain de l'influence morale. Les premiers médecins sont la paix du cœur , le calme de la conscience , le sentiment du devoir accompli.

Un élève , au nom de ses condisciples , a remercié Monseigneur et MM. les membres du Congrès de la marque d'intérêt et de bienveillance dont ils étaient l'objet.

Ses paroles courtes et réfléchies font honneur à son intelligence et à ses sentiments sérieux.

Monseigneur , dans une allocution paternelle , a rappelé à ses jeunes auditeurs les souvenirs religieux de la dernière semaine , où l'église célébrait la communication de la lumière divine à l'homme. Il leur a en même temps rappelé que la science est la lumière de ce monde , et que , par le travail et des efforts soutenus , ils arriveraient à en prendre possession.

M. de Caumont , pour faciliter aux élèves les études archéologiques , a fait don à la bibliothèque du séminaire de ses propres ouvrages et des publications de la Société française pour la conservation des monuments. Il a en même temps demandé et obtenu un congé.

Cette partie du discours est vivement applaudie par l'auditoire intéressé.

Les membres du Congrès ont ensuite visité la chapelle romane , construite à Varennes par les soins de Monseigneur et sous sa direction. Cet édifice , conçu sur un plan sévère , reproduit fidèlement les dispositions de l'architecture chrétienne au XII^e. siècle. Un autel , composé dans la rigueur des principes de cet art , des chapiteaux et des modillons scrupuleusement modelés sur les types les plus certains , ont démontré ce que l'on peut attendre d'effet artistique et religieux de l'emploi intelligent de cette architecture.

M. Paillard , architecte du département , chargé de ce travail , a su , contrairement aux précédents d'un grand nombre de ses collègues , se garantir de la tentation d'innover , et s'est limité avec une louable abnégation dans toutes les exigences du style reproduit.

Le sculpteur , M. Sirode , a fait preuve d'un véritable talent. Il semble avoir retrouvé le sentiment qui animait les artistes proposés à son imitation. Nous avons pensé un moment avoir à lui reprocher trop de fini dans ses chapiteaux , mais en examinant de près la sculpture , nous avons reconnu qu'une partie de ce défaut était due à la qualité de ses matériaux ; la finesse du grain nuit au nerf des saillies.

Sur la proposition de M. de Caumont , deux médailles d'argent ont été votées , l'une à M. Paillard , architecte de la chapelle , l'autre à M. Sirode , le sculpteur. Ce témoignage sera pour eux un motif de persévérer dans la ligne qu'ils ont adoptée.

Maintenant , Messieurs , nous n'avons plus à juger , mais à nous incliner. Vous avez traversé les salles d'asile , où de jeunes orphelines ont retrouvé ces soins de la famille , qui ne se retrouveraient jamais sans la religion ; les ateliers , où un travail proportionné à leur âge et à leurs forces les initie doucement aux exigences futures de la vie. Vous avez vu sur tous ces jeunes fronts cette dignité modeste , issue de l'esprit chrétien , qui ennoblit l'humanité sous tous les vêtements. Vous avez respiré la paix qui régnait dans toutes ces âmes , dont plusieurs étaient destinées peut-être à un avenir au moins incertain , et visité avec intérêt la retraite où les enseignements du cœur et de l'exemple rendent à l'honneur et à la société celles qu'un premier écart de l'inexpérience pouvait sans retour abandonner au mal (1). C'est avec un recueil-

(1) On ne saurait trop féliciter l'administration qui a enlevé ces jeunes

ment mêlé de respect que vous avez vu passer ces sœurs invalides de la charité, se survivant à elles-mêmes pour produire le bien, et trouvant encore le moyen d'être utiles dans les infirmités mêmes qui les ont condamnées à l'inaction.

Vous signaliez, il y a deux jours, dans vos travaux les maisons d'hospitalité semées le long des voies romaines par les premiers évêques et les premiers moines; les hôtelleries ouvertes à tout le monde, à l'entrée des monastères du moyen-âge. Eh bien! messieurs, ce qu'il y a de moins nouveau sous le soleil depuis le christianisme, c'est la charité chrétienne. Vous avez vu aujourd'hui, à quelques pas de cette cité populeuse, les *hôtelleries* de l'enfance, de la jeunesse, du repentir, du dévouement. Sous le dernier successeur de ces premiers évêques, vous avez retrouvé, sous des formes nouvelles nécessitées par les modifications sociales, les mêmes monuments qui vous apparaissent aux premiers âges des églises. Après vous, d'autres viendront, qui, à leur tour, interrogeront l'histoire et le passé. Placés assez loin de notre siècle pour l'apprécier sans prévention, ils porteront sur lui le jugement qu'il aura mérité. Quel sera-t-il? Nous l'ignorons; mais ce qu'ils constateront à coup sûr, c'est que le christianisme n'aura point failli à sa tâche. S'ils avaient à porter, sous plus d'un rapport, un jugement sévère, ils n'oublieraient pas les mains assez heureuses pour fonder, au nom de la religion, et protéger, au nom des lois, ces établissements qui sauvent les nations, ou du moins prolongent leur vie, lorsqu'elles ne veulent plus se sauver.

De vifs applaudissements accueillent cette communication; on décide qu'une seconde lecture en sera faite à la séance du soir, en faveur des dames qui s'y rendent en plus grand nombre.

filles aux maisons purement pénitencières, pour confier leur réhabilitation à des soins religieux.

M. Victor Petit fait ensuite la lecture du procès-verbal de la visite faite au musée nivernais de l'Hôtel-de-Ville.

VISITE DU CONGRÈS AU MUSÉE NIVERNAIS.

Le 13 juin , à 11 heures , les membres du Congrès se sont rendus au musée qui occupe une partie du second étage de l'Hôtel-de-Ville. Ce musée , nommé spécialement nivernais , a été formé par M. Gallois , ancien conducteur des ponts-et-chaussées , qui , depuis long-temps , recueille tout ce qu'il peut trouver d'intéressant pour le pays. Le musée occupe quatre salles ; la première renferme des faïences : près de 400 pièces de diverses époques et de formes variées sont rangées sur des rayons ou suspendues aux murs ; la plupart de ces faïences sont de fabrique nivernaise , fabrique établie à Nevers à la fin du XVI^e. siècle par le duc Louis de Gonzague qui avait fait venir de Faenza des ouvriers habiles ; au XVII^e. siècle , cette industrie devint très-florissante et le nombre des manufactures se multiplia tellement , qu'en 1742 un arrêt du parlement en fixa le nombre à onze , puis à huit quelques années plus tard : les prescriptions de ces arrêts ne furent jamais , il est vrai , observées d'une manière bien rigoureuse. Aucune ville de France ne produisit des faïences comparables à celles de Nevers , surtout à celles du XVI^e. siècle , dont quelques-unes peuvent être comparées aux plus beaux produits de l'Italie en ce genre.

L'assemblée a examiné avec intérêt une magnifique collection de faïences nivernaises , dont la beauté de forme et de couleurs mérite d'attirer l'attention des archéologues et des artistes. Il serait trop long de décrire ici les nombreuses pièces qui ont été admirées : ce sont des vases de toutes formes , des fontaines , des plats , des tableaux , des statuettes , etc.

Celles du XVI^e. siècle sont plus petites et leur ornementation est beaucoup plus fine , les tons jaunes et bleus y abondent ; elles offrent souvent des scènes marines , des Naïades et des Tritons jouant au milieu des flots. Au XVII^e. siècle, les pièces sont plus grandes et l'ornementation en est plus variée , on y trouve des scènes tirées de la mythologie et des Romains de l'époque ; mais à mesure que l'on avance vers le XVIII^e. siècle , le dessin est moins correct ; enfin , à cette dernière époque , les manufactures de Nevers ne produisirent plus guère que des objets de médiocre grandeur et d'un usage vulgaire , dont l'ornementation , généralement fort grossière, consista en figures et en inscriptions d'un goût tout-à-fait rabelaisien. Un plat entr'autres , portant la date 1758 , offre deux ou trois scènes tellement légères qu'il nous serait difficile de les décrire , puis au-dessous , un homme couché au pied d'un arbre , adresse à saint Lâche l'oraison suivante qui se lit auprès de sa tête :

Oraison

a

Sains Lache

Patron de la société des paresseux

*Bien heureux sains Lâche qui possédée le
royaume de la féniantisse faite que par votre
intersections nous puissions bien boire et bien mange
sans jamais travaillier. Ses ceque nous vous
demandons grand sains. Amen.*

Un travailleur des ateliers nationaux n'aurait pas mieux dit. Dans la salle des faïences se trouvent aussi divers fragments de carreaux rouges , de dessins blancs du XIII^e. siècle , trouvés dans les ruines du château de Buley ; l'un offre un château et des fleurs de lis ; l'autre des rinceaux d'un joli dessin , puis des carreaux émaillés du XVI^e. siècle , provenant du château ducal de Nevers , orné d'initiales et d'emblèmes

de la maison de Gonzague , encadrés de feuillages et peints de couleurs diverses , sans beaucoup de soins , sur un fond blanc. Enfin d'autres carreaux , aussi de fabrique nivernaise , portant sur un fond jaune des personnages en costumes orientaux , peints en bleu.

La seconde salle renferme une bibliothèque formée d'ouvrages relatifs au Nivernais , deux verrines , sous lesquelles se trouvent divers objets antiques et du moyen-âge , et enfin des collections d'histoire naturelle. Les membres du Congrès ont examiné avec intérêt les antiquités contenues dans les deux verrines : ce sont de la période gallo-romaine , des fibules , des colliers , des statuettes en bronze et en terre cuite , des bracelets et des clefs du moyen-âge et de la renaissance : des sceaux , des manuscrits à miniatures et des livres des premiers temps de l'impression , de petits ustensiles divers et enfin de petites figures plates en terre cuite qui étaient clouées à la tête d'un cercueil trouvé dans l'église St.-Sauveur de Nevers ; on y voit un moine , un personnage vêtu d'une sorte de cotte d'armes , des religieuses , et il a paru difficile de préciser l'âge de ces petites statuettes. Tous ces divers objets ont été trouvés dans le département de la Nièvre. On a placé contre la fenêtre un assez joli fragment de vitrail de la fin du XV^e. ou du commencement du XVI^e. siècle représentant saint Jacques en pèlerin , prêchant devant une nombreuse assemblée.

Dans la troisième salle se trouve une collection d'environ 1500 médailles et monnaies antiques et du moyen-âge , au milieu de laquelle on a remarqué la série presque complète des monnaies et jetons du Nivernais : voici l'indication de quelques objets qui ont particulièrement attiré l'attention de la réunion.

Un bel émail de la fin du XII^e. siècle représente le Christ en croix , accompagné de la Vierge et de saint Jean , et au haut du soleil et de la lune personnifiés. Aux pieds de la croix , Adam est figuré par un homme dont on ne voit que la

tête et les mains sortant du tombeau. Les couleurs de ce tableau sont fort brillantes et les parties de cuivre que l'on voit, sont dorées et damassées; la bordure offre une inscription en lettres onciales :

Un tout petit émail peint, des deux côtés, en camaïeu avec beaucoup de talent; d'un côté est une belle tête de saint Pierre, de l'autre un Christ en croix;

Un fort beau plat en émail de Pierre Reyman (XVI^e. siècle) représentant Psyché, avec une bordure d'arabesques d'un charmant dessin;

Un panneau de bois du XV^e. siècle sur lequel un arbre de Jessé est très-finement sculpté; ce morceau provient de l'église St.-Sauveur de Nevers;

Une charmante petite statuette en marbre blanc, du XVI^e. siècle;

Un fragment de bas-relief en ivoire, provenant d'une croix qui se voyait autrefois à la cathédrale; le style de ce morceau accuse une époque fort reculée;

Enfin quelques autres émaux et panneaux sculptés de la renaissance.

Le Congrès a terminé sa visite par une quatrième salle renfermant divers objets peu archéologiques, mais au milieu de laquelle a été placé, depuis peu, un magnifique épi en faïence du commencement du XVII^e. siècle, le plus beau peut-être, qui existe en France, a dit M. de Caumont. Cet épi est composé d'une profusion de fleurs et d'ornements divers en faïence, montés sur une tige de fer, il a 2^m. 60^c. de hauteur; il couronnait une maison située près de la cathédrale. Enfin, dans la même salle, un fourreau de poignard orné d'émaux et d'incrustations en cuivre, a paru à quelques antiquaires pouvoir dater de l'ère mérovingienne.

Les membres du Congrès, en quittant le musée nivernais, ont adressé à M. Gallois de vives félicitations sur les belles

collections qu'il a réunies et surtout sur sa collection de faïences de Nevers qui est unique en son genre. Ils ont ensuite visité la bibliothèque publique, qui, sans être très-riche, est fort bien tenue par M. Delaroche, professeur au collège, et s'augmente tous les jours. Un buste en bronze d'Adam, brillant ouvrage du sculpteur David d'Angers, et quelques tableaux, placés dans une salle derrière la bibliothèque, ont aussi attiré l'attention de l'assemblée qui a quitté l'Hôtel-de-Ville à 1 heure.

M. le président pose la 15^e. question du programme.

Pourquoi la plupart des églises de l'ancien Auxerrois ont-elles été reconstruites au XV^e. ou au XVI^e. siècle ?

M. Victor Petit pense que la mauvaise qualité des pierres employées dans ces constructions a pu hâter leur ruine.

M. l'abbé Crosnier demande la parole : il déclare qu'il ne pourrait partager l'avis de l'honorable M. Victor Petit ; qu'en général on ne peut pas dire que les pierres tirées de l'ancien Auxerrois soient de mauvaise qualité, qu'au contraire cette contrée est remarquable par ses carrières ; qu'il faut donc chercher une autre cause, qu'il croit trouver dans les guerres qui ont ravagé le diocèse d'Auxerre et la partie du diocèse de Nevers qui l'avoisine pendant le cours du XIV^e. siècle et une partie du XV^e. Nous trouvons soit à St.-Laurent l'abbaye, soit à St.-Agnan de Cosne, soit encore à Lépaux, à Donzy-le-Pré et à Bellary, des preuves que les pierres employées alors pouvaient résister à l'action du temps ; ces monuments en ruine prouvent seulement la barbarie des hommes en temps de guerres ou de révolutions.

C'est à la guerre des Armagnacs et des Bourguignons qu'il faut en partie attribuer la cause de la reconstruction de ces églises. On sait que les armées des deux partis ont foulé pendant long-temps le sol de l'Auxerrois, du Donziais et

même de la contrée Nord et Est de l'ancien diocèse de Nevers ; l'histoire fait foi que ces armées, quoique catholiques, n'épargnaient pas les monuments religieux qui servaient quelquefois de place de défense. A cette occasion, M. Crosnier rapporte un fait consigné dans les mémoires de Lebœuf ; les Anglais et les Navarrois ravageaient la Puisaie, au mois d'avril 1359, les habitants des bourgs et des villages se virent dans la nécessité d'abandonner leurs demeures pour éviter les vexations et les cruautés des ennemis ; de là ils se trouvèrent dans l'impossibilité de célébrer en son temps la fête de Pâques. Au mois de septembre, le pays fut débarrassé des troupes anglaises et les habitants purent rentrer dans leurs foyers. Ils célébrèrent alors la solennité de Pâques, et tous les ans, en mémoire de leur retour, ils renouvelèrent au mois de septembre cette solennité à laquelle ils donnèrent le nom de Ste.-Bienaise. On la célébrait encore à Fontenay près d'Auxerre quand éclata la grande révolution française.

M. l'abbé Millet confirme la pensée émise par M. Crosnier ; il paraît hors de doute, dit-il, que la cause principale du fait signalé ne soit l'invasion anglaise, principalement lorsqu'au commencement du XV^e. siècle ils se répandirent sur les bords de la Loire. Pendant le règne si orageux de Charles VII, nous les voyons à Cosne, à La Charité, et dans d'autres places voisines en 1421.

Dans le même temps, les factions des Armagnacs et des Bourguignons, dans le Nord du Nivernais surtout, se livraient partout au pillage et à l'incendie. A Corbigny, l'abbé Hugues de Maison-Comte, que la chronique gratifie de l'épithète peu flatteuse de *Vir pessimus*, tenait pour les Armagnacs, tandis que les habitants de la ville étaient pour le roi de France et le duc de Bourgogne ; l'abbé ouvrit l'abbaye aux Armagnacs qui firent le siège de la ville en 1423, mais ayant trouvé une résistance trop énergique de la part des moines et des

habitants de Corbigny, ils s'en vengèrent sur leurs propres partisans en mettant le feu à l'église, aux cloîtres et aux autres bâtiments de l'abbaye qui furent presque entièrement détruits par les flammes.

Vingt ans plus tard une autre cause particulière au diocèse de Nevers a nécessité la reconstruction de plusieurs églises. En 1445, Jean d'Etampes fut élu évêque de Nevers par le chapitre, conformément au droit ancien remis en vigueur par le concile de Bâle et la pragmatique sanction ; de son côté, le pape qui n'avait pas ratifié le concile de Bâle avait nommé Jean Tronson. Ce dernier, appuyé par le duc de Bourgogne, entraîna dans son parti presque toute la ville épiscopale et la noblesse du pays ; de là le partage du diocèse en deux partis. Chaque compétiteur nommait aux églises vacantes, et les élus se disputaient ces églises à main armée. Dans ce triste conflit plusieurs églises du diocèse furent pillées et incendiées, entr'autres les églises de Lurcy-le-Bourg et de Challement.

Les guerres des Anglais d'un côté, de l'autre les dissensions survenues dans le diocèse de Nevers paraissent avoir nécessité dans nos contrées, à la fin du XV^e. siècle et au commencement du XVI^e., la reconstruction de la plupart des églises qui datent de cette époque.

M. de Caumont propose de remettre à la séance du soir les trois dernières questions du programme ; il désirerait aussi que dans cette dernière séance l'on s'occupât des allocations de fonds que la Société applique tous les ans à des restaurations de monuments sur la proposition des membres de la Société. Il pose aux archéologues du pays quelques questions sur l'ameublement ancien des églises : quels sont les fonts baptismaux les plus anciens et les plus curieux que l'on trouve dans le Nivernais ?

M. de Soultrait répond à cette question pour l'arrondissement de Nevers et une partie de celui de Cosne qu'il a par-

courus en détail ; il essaiera aussi de répondre aux diverses autres questions de M. de Caumont , pour la partie Sud du département de la Nièvre ; M. l'abbé Crosnier connaît parfaitement l'ancien Auxerrois et il lui sera facile de compléter les renseignements demandés pour le Nord du département.

Les anciennes cuves baptismales, dit M. de Soultrait, ont généralement été renouvelées à une époque moderne ; la seule qui reste de l'époque romane se voit encore devant l'église de Devay dont elle a été expulsée : c'est une cuve en forme de carré long, ornée sur trois de ses faces de neuf trous creusés en rond dans la pierre, disposés trois à trois. La quatrième face présente trois arcatures cintrées également en creux, le tout grossièrement fait. Cette cuve paraît remonter au XII^e. siècle.

L'orateur ne connaît pas de fonts du XIII^e. siècle ni du XIV^e. , mais ceux du XV^e. siècle et du XVI^e. sont fort communs. Les plus anciens et les plus grands sont en général à pans ; sur une des faces un prolongement carré offre la piscine et reçoit les eaux qui ont servi au baptême ; ils reposent sur un pied garni de moulures en usage à cette époque, et leurs côtés sont également ornés de moulures et de sculptures. Les fonts de l'église de Luthenay sont hexagones ; on y remarque des personnages en bas-relief sur plusieurs des côtés, c'est J.-C. en croix, saint Jean, la Sainte Vierge, un évêque, probablement saint Agnan, patron de la paroisse. Les fonts de Garchizy, de Ste.-Marie, de Fleury-sur-Loire, de Chitry-les-Mines, affectent la forme qui vient d'être indiquée. Au commencement du XVI^e. siècle on fit quelquefois des fonts plus petits avec une cuve circulaire ou à pans soutenue par un pied orné de moulures ; ceux de Verneuil sont garnis de cannelures en zigzags et d'une guirlande de chêne d'un joli travail ; ceux de Parigny-sur-Sardolles, un peu plus modernes, sont dans le même genre ; leur cuve octogone présente des

personnages étendus, tenant des pampres et des branches de chêne; on y lit aussi cette inscription en caractères gothiques :

Ces fonts.... a fait faire par Anthoene Renard
le 10 mars M^oCC^oLI (1511).

On voit à Jailly un bénitier rond fort simple, porté sur une colonnette ornée d'une croix *au pied Fiché* et d'une moulure ronde, il est probablement du XI^e. siècle; un autre, dans la même église, octogone et porté par deux colonnettes sans aucun ornement, remonte au XVI^e. , peut-être a-t-il servi de fonts? Enfin l'on trouve souvent des bénitiers en fonte et en bronze, des XV^e. et XVI^e. siècles, offrant des versets de l'Écriture-Sainte et des figures de saints; nous citerons en ce genre ceux de Decise qui sont fort remarquables par le fini de leur exécution et leur état de conservation.

M. l'abbé Crosnier prend la parole sur la même question.

Il ne connaît dans le Nord du Nivernais aucune cuve baptismale digne d'intérêt; dans le cimetière qui environne les ruines de Donzy-le-Pré est déposée une cuve de dimension extraordinaire provenant de l'ancienne église, mais elle est brisée en partie et ne présente aucun caractère bien précis.

Il fait remarquer un genre de fonts qui se rencontre dans l'ancien Auxerrois; sans avoir la dimension d'un autel, ces fonts en ont la forme. La table de l'autel s'ouvre et découvre deux piscines, l'une destinée à recevoir le bassin contenant l'eau baptismale, l'autre perforée et servant véritablement de piscine pour l'écoulement des eaux. Entre les deux bassins, une espèce de boîte carrée, taillée dans la pierre, est destinée à recevoir les vases des Saintes Huiles. Quoique ces fonts n'aient de remarquable que leur forme et qu'ils ne remontent pas au-delà du XVII^e. siècle, il croit devoir les signaler.

M. de Caumont voudrait savoir à quelle époque, en Nivernais, les cuves des fonts commencèrent à être divisées.

M. Crosnier pense qu'il est assez difficile de répondre d'une manière précise à cette question; cependant il a remarqué qu'en général, les fonts du XV^e. siècle et ceux du XVI^e. ont une piscine qui leur est adjointe en dehors de la cuve baptismale, ou qui est creusée dans une des dalles voisines des fonts. Il n'a remarqué cette division que depuis la renaissance, mais il n'oserait affirmer qu'on n'en rencontre point à une époque antérieure.

M. l'abbé Clément parle d'un bénitier de l'église de Péreuse, dans le département de l'Yonne, qui offre en relief un cochon, un poisson et un homme; il pense que ce bénitier aurait autrefois servi de fonts qu'il ferait remonter aux premiers siècles de l'Église. Il voit dans les figures qui y sont sculptées les symboles de l'homme sous l'empire du péché, puis régénéré par les eaux du baptême et trouvant comme le poisson sa vie dans ces eaux salutaires.

M. Crosnier désirerait voir un dessin de ce bénitier avant de se prononcer; il admet les explications symboliques données par M. l'abbé Clément, mais il ne peut admettre que ce bénitier, ou ces fonts baptismaux, remontent aux premiers siècles de l'Église. Le baptême a été primitivement administré par immersion; on ne peut donc faire remonter à cette époque reculée une cuve qui aurait les modestes dimensions d'un bénitier. Les symboles sculptés sur cette pierre se retrouvent au XII^e. siècle, et il pense qu'on peut lui assigner cette époque.

M. de Caumont demande si on connaît dans le Nivernais des autels anciens ou curieux, des tryptiques, des peintures murales et des meubles d'église dignes d'intérêt.

M. de Soultrait répond que les autels des cryptes qui se

trouvent dans quelques églises du Nivernais sont probablement anciens, mais qu'ils n'offrent aucun caractère.

On trouve dans beaucoup d'églises, ajoute le même orateur, de jolis rétables des XV^e. et XVI^e. siècles. Le plus remarquable de tous est sans contredit celui qui représente la vie de saint Jean-Baptiste, dans une chapelle de la cathédrale ; il s'en rencontre aussi d'intéressants à St.-Pierre-le-Moutier, à Decise, à St.-Ouen, à Neuville-les-Decise, à Azy-le-Vif, etc. Ces rétables offrent en général des saints qui accompagnent la Vierge, la plupart de ces bas-reliefs étaient peints ; ceux du XVI^e. siècle sont à peu près de même. Deux de cette époque sont particulièrement remarquables : l'un provenant de l'ancienne église priorale de Montempuy, se trouve maintenant dans la chapelle du Bon-Pasteur, fondée à Dornes par M^{me}. Lefebvre ; ce bas-relief présente trois arcades en anse de panier, dont l'intrados est orné de fleurs de lis saillantes et qui s'appuient sur d'élégantes colonnettes ; sous l'arcade du milieu, la Vierge assise tient sur ses genoux le corps de J.-C. ; sous l'arcade de gauche, un personnage en costume de chanoine, l'aumusse au bras, est agenouillé devant un prie-Dieu, portant un écusson armorié ; l'arcade de droite est occupée par un chevalier armé de toutes pièces, l'épée au côté, agenouillé comme le chanoine. Ces deux personnages sont sans doute les deux fondateurs de l'église de Montempuy qui est du XVI^e. siècle. Au-dessus et au-dessous des arcades règnent deux frises où se dessinent de charmants arabesques ; les angles supérieurs sont formés de consoles ornées de petites figures d'anges. Toute cette sculpture était peinte avec beaucoup de goût, les couleurs se voyaient encore fort bien, on n'a eu qu'à les raviver. L'autre se trouve actuellement dans la chapelle des fonts de l'église St.-Aré de Decise, il avait été malheureusement cassé en deux et placé, lors de la Révolution, dans le dallage de l'église. Ce bas-relief est partagé

en cinq sujets par des pilastres fort délicatement ornés, chacun de ces tableaux est couronné par un amortissement en coquille; ce sont cinq scènes de l'histoire de la Vierge. Le premier sujet à droite représente l'Assomption : Marie ressuscitée est enlevée par les anges dans une gloire elliptique vers Dieu le Père qui, la tiare en tête et accosté de deux anges jouant de la viole, bénit à la manière latine. La donatrice, en costume du temps, est agenouillée aux pieds de la Vierge. La seconde scène, fort mutilée, représente la Visitation. Dans la troisième, l'ange annonce aux bergers la naissance du Sauveur : les trois pasteurs sont à genoux et leur attitude exprime une sainte frayeur ; une femme tenant un enfant, des moutons, dont l'un est emporté par un loup, animent le paysage au fond duquel une ville du moyen-âge montre, au-dessus de ses murailles, des pignons aigus et des donjons crénelés : tout ce tableau est charmant de mouvement et d'expression ; dans l'amortissement on remarque un écusson en losange, aux armes d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. La quatrième scène a pour objet la Purification : le grand-prêtre est assis devant l'autel, accompagné de quelques acolytes ; saint Joseph apporte un agneau, après lui vient la Vierge, suivie d'une femme présentant les deux colombes. Le dernier sujet, à gauche, est le pendant du premier : c'est encore la Vierge s'élevant vers le Père éternel qui est ici accosté du soleil et de la lune ; Marie a de longs cheveux épars et les mains jointes, autour d'elle sont les emblèmes des litanies, une rose, un lys, un vase, une porte de ville, etc. ; dans le bas, à gauche, le donataire est à genoux.

Au-dessus de ces tableaux se trouvait un couronnement qui a été en grande partie détruit. On remarque, dans le bas du rétable, plusieurs écussons aux armes des donateurs Jean de Vaux, seigneur de Germancy, et Marie Baudreuil, sa femme. Il est facile de reconnaître d'une manière certaine

l'âge de ce charmant morceau à l'aide de l'écusson d'Henriette de Clèves qui figure au milieu ; cet écusson est en losange et il n'est point parti des armes de Gonzague, donc il a été sculpté avant le mariage d'Henriette de Clèves, lorsqu'elle était seule duchesse de Nevers, c'est-à-dire du 6 septembre 1564, date de la mort de son frère Jacques dont elle hérita, au 4 mars 1565, jour de son mariage avec Louis de Gonzague. Ce bas-relief n'a jamais été peint.

Enfin un rétable des dernières années du XVI^e. siècle, qui ne manque pas de caractère, se voit dans l'église de Beaumont-sur-Sardolles ; il représente l'ensevelissement de J.-C. et les douze apôtres.

Le badigeon a fait disparaître la plupart des peintures murales qui devaient orner quelques églises ; cependant on voit encore des restes de peintures à personnages, probablement du XII^e. siècle, contre les murs de l'ancienne église de Parigny-sur-Sardolles, et quelques autres fragments plus modernes, dans la partie occidentale de la cathédrale de Nevers ; l'abside de l'église ruinée d'Aubigny-le-Chétif offre, sur ses parois intérieures, six grandes figures d'apôtres qui ne paraissent pas antérieures au XIV^e. siècle ; un chanoine du XV^e. siècle, à genoux devant la Vierge mère, accompagné de saint Pierre, est représenté sur le mur de clôture du chœur de la cathédrale ; ce même mur présente encore quelques peintures de la même époque à demi effacées. Dans l'église de Neuville-les-Decise se trouvent, sur le mur de la nef, quatre figures de grande proportion dont on ne voit plus guère que la silhouette se détachant sur un fond jaune, ce sont : un ange, deux vieillards portant des livres et un évêque tenant une grande croix fleuronée ; puis, dans la même église, une donatrice agenouillée, en costume du temps, accompagnée de sa patronne sainte Catherine. Le tympan de l'église de Jailly était orné d'une Annonciation

peinte probablement au XV^e. siècle ; c'est à peine si l'on en distingue encore quelque chose. Dans une chapelle de l'église de Saxi-Bourdon un prêtre donateur est peint agenouillé, cette peinture est du XVII^e. siècle.

Presque toutes les figures des rétables étaient peintes, il en était fort souvent de même de l'ornementation des portails et des chapiteaux ; les archivoltés du portail de Jailly étaient revêtues de diverses couleurs. Il est fort probable que l'église de St.-Étienne de Nevers avait la plupart de ses chapiteaux peints ; on voit des traces de fleurs de lis sur ceux du portail ; les nervures de la jolie église priorale de Montempuy sont de couleur rouge et retombent sur des culs-de-lampe délicatement ornements, peints en bleu et or.

L'ameublement de nos églises est tout-à-fait moderne, ou du moins n'offre en général rien de curieux. Une assez jolie cage d'escalier dans l'église de Decise, et une boiserie sous le porche de l'église de Marzy, datent de la fin du XV^e. siècle et sont d'un travail assez fin. Il y avait dans la cathédrale un triple siège du XVI^e. siècle armorié et richement ornementé ; cette chaire figure maintenant dans la grande salle de l'évêché. Chantenay et Montapas ont conservé des croix de procession en bois, recouvertes en cuivre repoussé, du commencement du XVI^e. siècle.

Le Congrès a examiné à l'évêché une belle chape du commencement du XVI^e. siècle qui se trouvait autrefois à Verneuil, ainsi qu'un encensoir probablement de la même époque.

L'église de Laménay possède un fer pour la confection des pains d'autel qui peut dater des premières années du XVII^e. siècle ; ce fer contient deux moules : sur l'un se voit J.-C. avec le soleil, la lune et des monogrammes ; sur l'autre le Sauveur dans un fond semé d'étoiles, assis sur une chaire, tient le monde et bénit à la manière latine.

M. l'abbé Millet cite les rétables de Sté.-Marie-de-Flagelles et de Challement qui offrent quelque intérêt; celui de Ste.-Marie a été donné en *ex voto*, comme on le voit par l'inscription dont il est revêtu. Ils sont du XVI^e. siècle.

M. l'abbé Crosnier prend ensuite la parole en ces termes :

Le diocèse de Nevers possède des autels de toutes les époques, à partir du XI^e. siècle; mais avant d'indiquer ceux que j'ai remarqués, il est important de rappeler qu'il faut distinguer deux sortes d'autels : les autels principaux et les autels secondaires. Les premiers, placés dans le sanctuaire, étaient destinés au saint sacrifice; les autres, placés dans les absidioles, étaient des espèces de tables de pierre sur lesquels on déposait les ornements et les vases sacrés. Tels sont les autels qu'on remarque dans quelques chapelles de l'église de La Charité et dans les deux absides latérales de l'église de Jailly, qu'on peut attribuer au XI^e. et au XII^e. siècle. Ordinairement, ces petits autels qui ne portent aucune trace de consécration, parce qu'en effet ils n'étaient pas consacrés, ont leur table incrustée dans le mur circulaire de l'absidiole et sont soutenus sur le devant par une ou plusieurs colonnettes portant les caractères de l'époque.

Au XIII^e. siècle, ces autels secondaires prennent de plus grandes dimensions et portent des signes de consécration, sans doute ils pouvaient encore servir de dépôt pour les ornements et les vases sacrés, mais au besoin on y offrait le saint sacrifice. A Lépaux, près Donzy, il reste un de ces autels secondaires du XIII^e. siècle, parfaitement conservé. Il peut nous indiquer la forme des autels principaux de cette époque et même du XII^e. siècle, car je crois qu'ils différaient peu. C'est une table de 2^m. environ de longueur sur 1^m. de profondeur, taillée en champfrein sur les bords, et faisant saillie sur le carré de maçonnerie qui lui sert de support. Cette maçonnerie n'est pas pleine, mais laisse sous la table d'autel

un vide considérable; une ouverture de 40^e. carrés, pratiquée sur le devant, au centre de la maçonnerie, laisse voir le vide de l'intérieur. L'autel n'était donc qu'un véritable tombeau qui renfermait le corps entier d'un saint, ou au moins un énorme reliquaire qui contenait quelque relique considérable. Des traces de ferrements scellés dans la pierre de l'ouverture, prouvent qu'il y avait une porte qui fermait le tombeau et qu'on ouvrait sans doute à certaines solennités pour laisser vénérer les saintes reliques. Tel est l'autel de Lépaux. Au lieu des reliques des saints qui ont été profanées et dissipées en 1662, lors de la prise de Donzy par les protestants, on y trouve des débris de cloches, fondues à la même époque dans l'incendie de la magnifique église de ce monastère.

Ces autels sont peu gracieux, mais aux jours de fêtes ils étaient revêtus de parements enrichis d'or et de pierreries. L'usage de ces parements d'autel a subsisté jusqu'au XVII^e. siècle. J'en ai retrouvé un de cette dernière époque dans l'église de Ste.-Colombe-des-Bois, en cuir gaufré, peint et doré.

Cependant, au XV^e. siècle et au XVI^e., on trouve des autels dont les parois sont enrichies des arcatures et des ornements de l'époque; d'autres qui ont la forme d'une simple table, posée sur quatre colonnes, avec bases et moulures en usage alors. On voit un de ces autels dans une chapelle de l'église de Donzy.

M. de Soultrait a parlé d'un fer à hosties du XVII^e. siècle; j'en connais plusieurs plus anciens dans le diocèse. Alligny-sous-Cosne en possède un du commencement du XVI^e. siècle; j'en ai un en ma possession, provenant de Donzy, qui est de la fin du XV^e. ou du commencement du XVI^e. La description de ce fer a été imprimée dans le *Bulletin des Comités historiques*.

L'église de Ternan possède deux triptiques fort remarquables, du milieu du XV^e. siècle ; ils remontent à la fondation du chapitre de Notre-Dame de Ternan, en 1444, par Philippe de Ternan, chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et un des premiers chevaliers de la Toison-d'Or. Le premier présente l'histoire de la Passion de N.-S. L'un des battants représente, en peinture, le Sauveur au jardin des Olives, et les commencements de sa douloureuse Passion ; le tableau central est une réunion de gracieuses statuettes, groupées au sommet du calvaire. Des anges reçoivent dans des calices le sang qui jaillit des plaies de J.-C. suspendu à la croix ; les deux larrons, attachés à leur potence, indiquent par leur posture quel est le véritable pénitent et le réprouvé. Au pied de la croix, sont les soldats qui ont conduit J.-C. au calvaire et les bourreaux ; au milieu de ces scènes si émouvantes, la pamoison de Marie, soutenue par saint Jean. Les fondateurs sont agenouillés au premier plan du tableau. Sur le second battant est peinte la Résurrection du Sauveur, les gardes renversés auprès du sépulcre ouvert, tandis que J.-C., armé de sa croix triomphale, en sort glorieux. Dans le lointain, on aperçoit les saintes femmes qui se rendent au sépulcre. Puis la descente de J.-C. aux enfers. Le vainqueur de la mort a renversé de sa croix triomphale les portes de l'abîme, représenté par une forteresse du haut de laquelle les démons combattent et font de vains efforts pour retenir les prisonniers ; mais les justes de l'ancienne loi partent et s'avancent avec reconnaissance vers leur libérateur.

L'autre triptique représente la mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, soit sur les tablettes peintes, soit dans les gracieuses sculptures du fond ; on remarque en outre sur les tablettes l'Annonciation. Puis d'un côté, le seigneur de Ternan est agenouillé devant saint Jean-Baptiste ; l'habit du seigneur donataire porte les émaux de ses armes, il est *échi-*

queté d'or et de queues; de l'autre , la dame de Ternan est aussi agenouillée devant sainte Catherine , qu'on reconnaît à sa couronne royale et à sa roue.

Ce tableau de la mort de Marie et de ses funérailles reproduit tout ce que nous lisons à ce sujet dans la légende dorée. On y remarque cependant quelques variantes qui semblent se rapprocher de l'iconographie grecque. Le grand prêtre , par exemple , qui veut renverser le cercueil , au lieu de suivre malgré lui le convoi , les mains fixées sur la bierre , a les deux poignets détachés des bras et le sang coule.

L'église de Varzy , monument remarquable du XIV^e. siècle , le seul complet que nous ayons dans le Nivernais de cette époque , possède une riche peinture sur bois de grande dimension. On peut ranger ce tableau parmi les triptiques , car il a aussi ses deux battants peints qui , en se fermant , garantissaient la scène principale ; c'est la vie et le martyre de sainte Eugénie , patronne de l'ancienne collégiale de Varzy. L'abbé Lebeuf l'attribue à Félix Chrétien , chanoine d'Auxerre ; sa date est de 1535. Depuis long-temps les deux battants détachés avaient été mis au rebut ; on ignorait sans doute leur valeur artistique , mais on vient de les faire sortir de l'oubli et de les joindre à la scène principale.

M. de Caumont demande si l'on connaît dans le Nivernais des pierres tombales intéressantes.

M. de Soultrait répond que la plus ancienne qu'il connaisse se trouve dans la crypte de l'église de St.-Parize-le-Châtel , où elle forme le marchepied d'un autel qui heureusement ne sert pas. Cette pierre porte , gravée au trait , la figure d'un prêtre en chasuble ronde tenant un calice ; l'inscription en lettres onciales donne la date 135. , le dernier chiffre ne se voit plus. Une autre dalle un peu plus moderne , de 1390 , provenant de l'église St.-Victor de Nevers et déposée au musée , offre les figures de deux bourgeois agenouillés ;

l'inscription est en lettres gothiques. Dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'évangile, on voit encore une dalle en pierre noire qui était incrustée de marbre blanc et probablement de cuivre, sur laquelle on distingue avec peine la représentation d'un évêque vêtu de ses ornements pontificaux; c'est la tombe de Maurice de Coulanges, évêque de Nevers, mort le 16 janvier 1394. Enfin deux pierres tumulaires de 1508 et 1522 portent les figures de deux chevaliers des familles du Chailloux et de Damas. Elles n'offrent du reste rien de bien remarquable. Sur quelques dalles sont gravées des croix ou d'autres emblèmes, aucune n'est assez ancienne ou assez intéressante pour mériter une mention, si ce n'est pourtant celle qui se trouve dans l'église de St.-Révérien, qui porte une croix accostée d'une épée et d'un écusson, et qui doit dater des premières années du XIV^e. siècle.

M. Barat cite une dalle funéraire, de la fin du XIV^e. siècle, sur laquelle sont gravés deux personnages, un chevalier et une dame, qui se trouve dans l'église de Lys.

M. l'abbé Millet annonce qu'il copie les inscriptions tombales partout où il s'en trouve.

M. l'abbé Crosnier exprime le regret de voir, sous prétexte d'embellissement ou de restauration, disparaître sous le badigeon ou le recrépissage, les litres qu'on remarquait soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des anciennes églises seigneuriales; ces litres ornées d'armoiries sont souvent d'un grand secours pour compléter l'histoire d'un pays, et on devrait les conserver avec le plus grand soin. M. de Soultrait appuie vivement l'observation faite par M. Crosnier.

M. de Caumont voudrait savoir si quelques églises du département ont conservé des cloches anciennes ou curieuses.

M. l'abbé Crosnier pense que la cloche la plus ancienne du Nivernais se trouve dans l'église de Donzy. C'est une petite cloche de 50 kilogrammes environ, qui porte pour

inscription *Bonne-d'Artois* (sic) : elle aurait été donnée par cette princesse à l'hospice de cette ville. Bonne-d'Artois fut comtesse de Nevers de 1413 à 1429 ; on a donc l'époque approximative de la fonte de cette cloche.

M. de Soultrait prend ensuite la parole sur le même sujet : les deux plus anciennes cloches qui existent dans l'arrondissement de Nevers sont celles de St.-Pierre-le-Moustier, ce sont aussi les plus curieuses ; la plus ancienne porte cette inscription :

† MARIE. SVIS. NOMMEE.
OV. NON. DE. LA. VIERGE. HONORÉE.
CONTRE. CES. ENNEMIS. ORDONNÉE. †

BRESSOLLES.

Chacun de ces espèces de vers est séparé par un écusson bandé de six pièces, armes des Brécharde, sires de Bressolles ; les points qui sont entre les mots offrent aussi un écusson. Au-dessous de cette inscription se voit la date 1455 et des médaillons représentant Jésus-Christ, la Vierge et des saints. L'autre cloche, un peu moins grosse, était jadis dans un beffroi, au-dessus d'une des portes de la ville ; son origine municipale est constatée par l'inscription en lettres gothiques qu'elle porte sur ses flancs :

En l'an mil cccc lxx me firent faire les bourgeois et habitants de Saint Pierre le Moustier.

Au-dessous de l'inscription se trouvent des écussons de France, surmontés d'une couronne fleurdelisée et accostés de deux petites églises, avec cette légende : *Sig. prepositure Sancti Petri monasterii*, puis, en grosses lettres, cette autre inscription : *Sit nomen Domini benedictum*. Sur la même cloche on voit encore des écussons de France et d'autres

aux armes de la ville : *semé de France*, à une *église brochant sur le tout*. Quelques autres églises de l'arrondissement, celles de St.-Ouen, de Sauvigny-les-Chanoines, de Saincaize, de Chaluy, ont conservé des cloches des XV^e. et XVI^e. siècles, mais qui n'ont rien de curieux ; elles portent en général pour légendes les noms des saints patrons des églises, quelques invocations et leurs dates.

M. de Caumont annonce que M. le curé de St.-Symphorien, aux environs de Thorigny, s'occupe de faire l'histoire des cloches ; il prie les personnes qui auraient quelques documents à lui communiquer sur les cloches anciennes de les lui faire parvenir.

M. l'abbé Crosnier, pour compléter ce qui vient d'être dit sur les cloches, ajoute quelques mots sur les cloches de la cathédrale de Nevers.

Avant 1760, six cloches de différente grosseur annonçaient aux habitants de Nevers les jours de fête par leurs joyeux carillons ; du haut de la tour de St.-Cyr, elles enveloppaient la ville tout entière dans leurs harmonieuses ondulations.

Pourquoi à cette époque quatre d'entre elles furent-elles brisées pour être de nouveau jetées dans le creuset ? nous l'ignorons, car l'histoire locale se tait sur le motif de cette refonte. Peut-être voulait-on par ce baptême de feu les purifier d'une origine trop roturière, pour les rendre dignes des titres pompeux qu'on devait leur conférer.

1°. La grosse cloche ne fut pas refondue, elle portait pour inscription : « L'an du Seigneur 1582. A la gloire de Jésus-Christ, de la vierge Marie et des bienheureux saint Cyr, sainte Julitte et saint Louis — ont été parrain Louis de Gonzague, la marraine Henriette de Gonzague et de Clèves. » Leurs écussons ornaient la cloche ; vers le milieu était gravé : « Dimanches Jacquin et Etienne Jacquin m'ont faite. »

2°. La seconde « a eu pour parrain très-haut et très-puissant

seigneur Philippe-Julien-François-Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donzinois, pair de France, grand d'Espagne, prince du St.-Empire, noble vénitien, baron romain, gouverneur du Nivernois et Donzinois; et pour marraine dame Hélène-Françoise-Angélique Phelippaux de Pontchartrain, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Jules-Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donzinois. » Sa devise était *sainte Cyrice ora pro nobis*. On l'appelait *la Duchesse*.

3°. La troisième. « L'an du Seigneur 1760. Mon parrain a été Illustrissime et Révérendissime, Monseigneur Jean-Antoine Tinsseau, évêque de Nevers, et ma marraine très-haute et très-puissante dame Julie-Hélène-Rosalie-Mazarini-Mancini Douairière. » On l'appela *la Comtesse*.

4°. La quatrième « a eu pour parrain très-haut et très-puissant seigneur, Jean-Charles-Megrigny, chevalier comte d'Aunay, baron d'Épiry, Marcilly, etc., lieutenant-général des armées du roi, inspecteur des fortifications, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis; et pour marraine haute et puissante dame madame Marie-Claudine de Megrigny Lepelletier de Rosambos, épouse du président-à-mortier au parlement de Paris. » La devise était : *audite populi à longè*. Elle fut appelée *la Présidente* et aussi *la Sermonière*, parce qu'on la sonnait pour appeler aux instructions.

5°. La cinquième « a eu pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Charles Audras, chevalier, comte de Marcy, baron de Poiseux, et pour marraine dame Angélique Desprès de Cougny, son épouse. » On l'appela *la Baronne*.

6°. La sixième n'avait aucune inscription qui indiquât son parrain ou sa marraine; elle ne fut point refondue, son inscription était : *à la gloire de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints Martyrs, saint Cyr et sainte Julitte* : en 1560, elle fut nommée *la Chanoinesse*.

La refonte des cloches eut lieu le 3 juillet 1760 et le 6 août

de la même année. Mgr. Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, en fit la bénédiction solennelle dans la grande nef de la cathédrale.

De toutes ces cloches la Révolution ne nous a laissé que la *Sermonière*, qui est la seconde cloche actuelle de la cathédrale.

La grosse cloche, fondue en 1821, baptisée le 20 décembre de la même année, se fit entendre pour la première fois la veille de Noël.

M. de Caumont demande si l'on connaît en Nivernais d'anciens bâtiments ayant servi aux usages de la vie monastique. Il s'étend longuement sur l'importance des recherches à faire dans toutes les provinces, sur les dispositions générales des abbayes des divers ordres religieux : dans quelques maisons religieuses, il y avait deux réfectoires, l'un pour le gras et l'autre pour le maigre, et deux cheminées dans la cuisine. Divers monastères possédaient d'immenses exploitations agricoles et de vastes granges; celle d'une abbaye située près de Laon, n'avait pas moins de 300 pieds de long sur 70 de hauteur; les moines de Vaclair faisaient le commerce des blés; leurs grands magasins étaient construits avec luxe, les pavés en étaient émaillés et les voûtes peintes. Ces recherches sont importantes, non seulement pour l'archéologie et l'histoire des ordres religieux, mais encore pour arriver à faire connaître comment étaient régies les grandes exploitations agricoles au moyen-âge; car il est prouvé qu'à cette époque les moines étaient presque seuls à faire de l'agriculture avec fruit, sur une grande échelle.

M. Petit ne croit pas qu'en Nivernais il se trouve aucun reste intéressant des anciens établissements religieux.

M. de Soultrait cite les magasins semi-souterrains qui s'étendent sous une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye Notre-Dame, à Nevers; ces caves, construites avec soin au

XIII^e. siècle, ont des voûtes d'arêtes à nervures toriques, retombant sur de courtes colonnes rondes à chapiteaux ornées de crochets. Il parle aussi d'une fort belle cave voûtée qui se trouve à St.-Pierre-le-Moustier, sous des bâtiments modernes, au Nord de la ville; cette substruction, connue sous le nom de cave du Sabbat, est divisée en deux dans sa longueur, et comprend quatre travées voûtées d'arête avec de grosses nervures prismatiques retombant sur des piliers octogones sans chapiteaux; cette cave ne présente pas de caractères bien certains, toutefois M. de Soultrait la croit de la fin du XIV^e. siècle. Ce devait être au moyen-âge un magasin dépendant du prieuré. On prétend que son nom lui vient des Juifs et que plus tard les protestants y tinrent des réunions.

M. de Caumont demande si l'on connaît en Nivernais l'emplacement des logements destinés aux étrangers dans les maisons religieuses.

M. l'abbé Millet parle des restes de la Chartreuse d'Apponay, et il cite le passage suivant d'une notice manuscrite sur cette maison religieuse :

« Dom Authelme de Mangaron, profès de Paris, fut envoyé procureur à Bellary, en 1618, et fait prieur de la même maison en 1621. De là, il fut appelé, en 1627, à Apponay, pour y remplir les mêmes fonctions. Il a gouverné cette maison pendant trente-cinq ans, avec toute la sagesse et le succès possible. C'est lui qui a fait bâtir, en 1629 ou en 1630, le grand bâtiment qui donne sur le jardin, où sont les appartements des hôtes. Le visiteur de la province, qui était alors Dom Augustin Joyeux, prieur de Paris, étant venu visiter cette maison, trouva ce bâtiment si superbe, qu'il fut délibéré en chapitre si on ne le ferait point abattre, comme trop somptueux et trop éloigné de la simplicité carthusienne. La pauvreté de la maison fut la seule raison qui déterminà à le laisser subsister. »

M. Victor Petit voudrait que la Société française publiât le plan de l'ensemble d'une grande abbaye restaurée; un tel plan serait fort utile aux antiquaires qui voudraient faire des recherches sur les anciennes dispositions des communautés religieuses.

M. de Caumont dit que la bibliothèque du Luxembourg possède les planches du *Monasticon Gallicanum*, où sont figurées beaucoup d'abbayes; il approuve du reste l'idée émise par M. Petit; la Société française priera ce dernier de la mettre à exécution.

Sur la demande de M. le président, le Congrès émet le vœu que le pouillé complet de l'ancien diocèse de Nevers soit publié.

M. l'abbé Clément indique sur différents points de la Puisaye, des fouilles et des explorations à entreprendre; il demande que la Société française y contribue.

M. Petit désirerait que M. l'abbé Clément indiquât d'une manière positive, sur une carte, l'emplacement de ces fouilles.

M. l'abbé Vée confirme ce qu'a dit M. l'abbé Clément, sur les incendies qui ont détruit divers lieux de la Puisaye; il demande une subvention pour faire continuer des fouilles qui ont déjà donné des résultats importants.

On statuera sur cette demande, quand on réglera l'emploi des fonds dont peut disposer la Société.

M. l'abbé Millet lit encore quelques fragments de la notice sur la Chartreuse d'Apponay; puis il appelle l'attention sur un monument celtique nommé le *chaillou magnin* (le grand caillou), qui existe dans la commune d'Imphy, près Nevers, et sur le nom d'un bois, situé près de là, dont le nom rappelle le culte des Druides; ce bois se nomme le bois du *Guy l'an neuf*.

M. l'abbé Crosnier annonce que l'on fera le lendemain une excursion à La Charité-sur-Loire, et invite les personnes qui désireraient en faire partie à se faire inscrire.

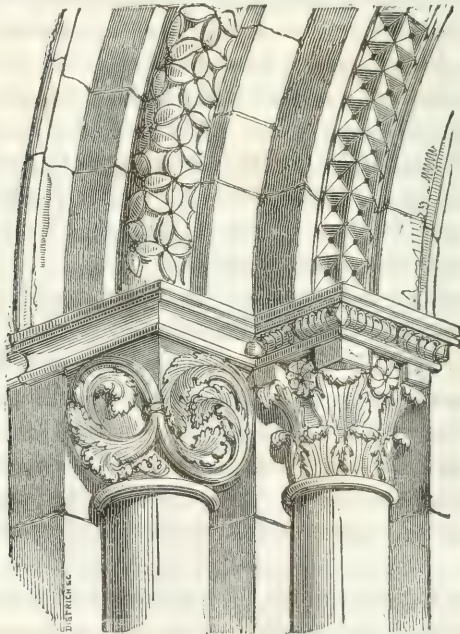
M. Victor Petit lit le procès-verbal suivant de la visite faite la veille au musée de la Porte-du-Croux :

PROCÈS-VERBAL

DE LA VISITE AU MUSÉE DE LA PORTE-DU-CROUX.

A l'issue de la séance, le Congrès s'est rendu hier au musée d'antiquités, établi récemment dans la grande salle de la Porte-du-Croux. L'honorable commandant Barat, conservateur du musée, accompagnait et dirigeait le Congrès.

Avant d'arriver au musée, le Congrès remarqua les restes



FRAGMENT DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT-GENEST, A NEVERS.

V. Petit del.

du curieux portail de l'ancienne église de St.-Genest, dont

l'arcature ogivale est richement décorée de ciselures qui semblent appartenir au style du XII^e. siècle. L'intérieur de l'église, rempli maintenant par les appareils d'une brasserie, ne peut être visité. Quelques détails du portail de St.-Genest seront dessinés et gravés pour le Compte-Rendu des séances.

Le Congrès s'est ensuite arrêté quelques minutes près de l'abside circulaire d'une autre église, également du XII^e. siècle, et qui faisait partie de l'abbaye des Bénédictines de Notre-Dame. On remarqua une inscription placée de côté dans l'angle de la muraille de la nef; l'honorable M. de Soultrait copia cette inscription qui offre quelque difficulté d'interprétation.

Bientôt on arriva près de la Porte-du-Croux, édifice militaire fort intéressant et d'un aspect très-pittoresque. C'est une tour assez haute et de forme carrée que surmontent deux petites tourelles placées en encorbellement et réunies par une galerie autrefois crénelée, soutenue par de longues consoles. On pense que cette porte aurait été commencée vers l'an 1395; mais il résulte d'un examen attentif que ce monument, l'un des plus complets que le département de la Nièvre ait conservé, ne daterait, dans son ensemble, que des premières années du XV^e. siècle.

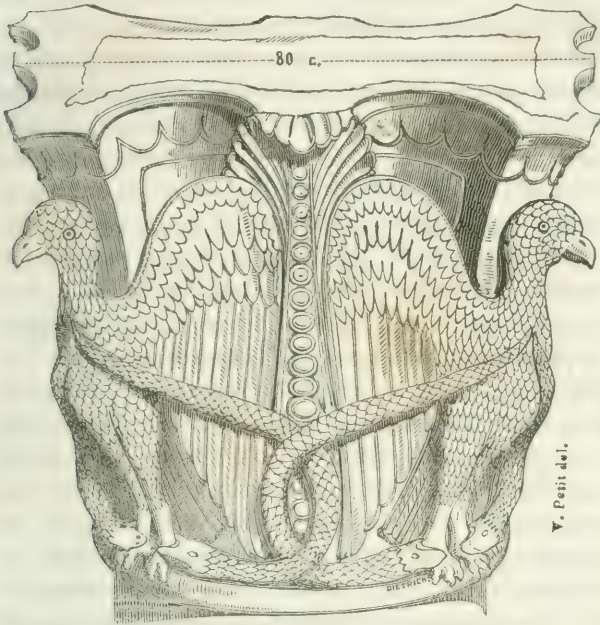
Une petite porte d'assez chétive apparence, placée à gauche, conduit, par un escalier de quelques marches, à une plate-forme sur laquelle ont été déposés divers fragments de sculptures, des chapiteaux de l'époque romane, des tombes en pierre, des dalles funéraires et aussi un fragment de canon ancien, cerclé de bandes de fer, et trouvé en 1840 à Nevers, près du Château-Ducal.

Le prolongement de l'escalier conduit à la porte d'entrée de la salle du musée. Cette salle, dont la voûte est ornée de nervures, servait autrefois de corps-de-garde et commu-

niquait par deux portes avec le chemin-de-ronde établi sur les murailles d'enceinte. C'est dans cette même salle que le musée, riche et curieuse collection d'antiquités locales, a été établi par les soins de l'honorable commandant Barat, qui voulut bien expliquer aux membres du Congrès l'origine ou la provenance des objets recueillis avec un zèle digne d'éloges. Le Congrès examina avec attention une large mosaïque romaine découverte près de Villars, commune de Biches (Nièvre), lors de l'achèvement du canal du Nivernais, et donnée au musée par M. Poulé. Cette mosaïque d'une belle conservation représente différents dessins enclavés dans neuf compartiments carrés et n'offre point de sujets historiques. Voici l'indication sommaire de quelques-uns des autres fragments d'antiquités que l'on remarque plus spécialement—une amphore trouvée en 1822 dans les fossés de l'antique cité de Decise, petite ville située sur la rive droite de la Loire, — un cippe antique très-mutilé trouvé à Nevers, place St.-Laurent, — un autre cippe trouvé à Narcy, enfin un troisième découvert à Nevers, — un grand nombre d'objets gallo-romains, tels que chapiteaux, vases, meules à bras, etc., ayant été trouvés à Nevers, ou dans le département de la Nièvre, donnent à cette collection une importance réelle. Remarquons ici que les médailles et les bronzes sont déposés dans un autre musée (celui de M. Gallois).

Le Congrès a examiné ensuite avec un intérêt soutenu, une nombreuse et très-importante série de sculptures datant des premiers temps du moyen-âge, et ayant appartenu à divers monuments de Nevers ou du département de la Nièvre. On peut suivre, sans lacune trop grande, une série des différents types qui, en Nivernais, caractérisent les périodes archéologiques. L'honorable M. Crosnier a bien voulu signaler l'intérêt que présentent plusieurs chapiteaux provenant principalement des églises de St.-Sauveur et de St.-Martin, et,

comme toujours, il a su captiver l'attention de ses auditeurs.



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A NEVERS.

Un très-grand nombre d'autres objets de différentes époques mériteraient une mention spéciale ; des tombes, des dalles tumulaires couvertes d'inscriptions, etc., etc. Il en est de même pour l'époque de la renaissance largement représentée au musée des antiquités de Nevers.

Le Congrès témoigne ses remerciements à M. le conservateur, et se sépare à 6 heures et 1/2.

Après une observation de M. de Buzonnière, le procès-verbal est adopté.

M. Victor Petit, rapporteur, demande à ajouter quelques

mots relativement au musée d'antiquités. Ce musée, suivant l'orateur, serait susceptible de recevoir diverses améliorations faciles à exécuter. M. Victor Petit rappelle au Congrès que l'Institut des provinces de France, durant sa session annuelle de 1851, a longuement et mûrement délibéré sur la question importante « de l'organisation des musées des provinces. » On décida que les œuvres d'art seraient classées chronologiquement et que chacune des grandes divisions artistiques, c'est-à-dire les objets romains, ceux du moyen-âge et enfin ceux de la renaissance, devraient, autant que possible, être rangés dans des salles spéciales. Eh bien ! par une disposition heureuse, la tour de la Porte-du-Croux renferme trois salles. La première, celle d'en bas, serait réservée aux œuvres d'art gallo-romaines ; la seconde salle recevrait les œuvres du moyen-âge, et enfin, dans la troisième salle, on placerait toute la série se rattachant à la renaissance, ainsi que les nombreux plâtres classiques donnés au musée. Un catalogue soigneusement rédigé d'après les indications présentées par M. de Caumont dans un « projet de catalogue » adopté par l'Institut des provinces, servirait utilement aux recherches que les antiquaires pourraient faire concernant les antiquités conservées dans le département de la Nièvre. Ce catalogue serait la base et le point de départ heureux des travaux futurs de la SOCIÉTÉ NIVERNAISE qui vient d'être fondée à Nevers. Ce serait le plus sûr moyen de commencer par la publication de ce travail, les recherches historiques qui devront avant peu de temps établir des rapports précieux avec les Sociétés savantes des départements voisins.

Cette proposition est accueillie avec faveur par le Congrès. M. de Caumont pense que, dès les premiers temps, le produit de la vente de ce catalogue détaillé et en quelque sorte historique couvrirait la dépense d'impression, etc. M. de Caumont ajoute encore qu'il serait utile d'accompagner le texte descriptif de quelques gravures sur bois.

A cet égard M. Victor Petit présente quelques observations pratiques et, résumant sa pensée, il termine en disant que le catalogue illustré dont parle M. de Caumont serait la plus belle et la meilleure *carte de visite* que la SOCIÉTÉ NIVERNAISE pût envoyer à ses sœurs de la province pour leur annoncer sa bienvenue parmi elles.

Le Secrétaire-adjoint,

C^{te}. G. DE SOULTRAIT.

Deuxième Séance du vendredi 13 juin.

Présidence de Mg^r. l'ÉVÊQUE de Nevers.

La séance est ouverte à 3 heures.

Siègent au bureau : MM. le baron Petit de La Fosse, préfet de la Nièvre; de Buzonnière; l'abbé Manceau, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française; de Caumont; de Glanville; Gaugain; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès; et le comte G. de Soultrait, secrétaire-adjoint.

L'assemblée est fort nombreuse; on remarque parmi les personnes présentes, MM. Joseph de Fontenay; Paillard, architecte du département; l'abbé Vée, curé d'Entrains; l'abbé Clément; Morellet; Gallois; Barat; le comte de Bréda; Charles de Fontenay; Riffé; l'abbé Devoucoux; Bulliot; le comte de Bizy; Pinet; le vicomte de Maumigny; Sirode, sculpteur; Boivin, architecte de la cathédrale, etc.

Le procès-verbal de la visite du Congrès à Varennes est lu de nouveau et accueilli par d'unanimes applaudissements.

Mg^r. l'évêque, tout en félicitant M. Bulliot de la grâce de

style et de la hauteur de sentiments dont il a fait preuve dans la narration de sa visite à Varennes, dit qu'il ne lui appartient pas de répondre aux éloges qu'il a donnés aux divers établissements de Varennes, fondés par lui; il remet ensuite à MM. Paillard, architecte, et Sirode, sculpteur, les médailles d'argent qui leur ont été votées par la Société française, pour les beaux travaux de restauration des édifices du moyen-âge, qu'ils ont exécutés et qu'ils exécutent encore en ce moment.

MM. Paillard et Sirode remercient la Société française de la récompense qui leur a été accordée, et Mg^r. l'évêque, des bienveillantes paroles et des encouragements qu'il a bien voulu leur adresser.

Mg^r. l'évêque pose ensuite la dix-septième question du programme :

Le Nivernais renferme-t-il des châteaux du XIII^e. siècle? Quels sont ces châteaux? Quels sont les autres châteaux que l'on y rencontre antérieurs à la renaissance?

M. de Soultrait prend la parole : il commence par émettre quelques considérations générales sur l'architecture militaire au moyen-âge; les premières constructions militaires de la féodalité furent grossièrement imitées de celles des Romains; du reste, il est à remarquer que jamais les traditions romaines ne furent tout-à-fait oubliées par les architectes militaires du moyen-âge. Antérieurement au XI^e. siècle, les châteaux se composaient ordinairement de deux enceintes concentriques, formées par des fossés plus ou moins profonds et par des remparts de terre surmontés de palissades; au centre, se trouvait le donjon, solide tour, ordinairement carrée, en bois ou en maçonnerie, reposant sur une butte artificielle; c'était la demeure du baron et le dernier refuge, en cas de prise des ouvrages extérieurs. Les logements des soldats, les écuries et les autres bâtiments de servitude, étaient placés entre les deux enceintes.

Au XI^e. siècle, la forme des châteaux resta presque la même, seulement les constructions prirent plus d'importance et de solidité; les beaux donjons de Baugency, de Loches et de Châteaudun en sont la preuve. A cette époque, les châteaux renfermaient des garnisons peu nombreuses qui se fiaient surtout à l'épaisseur et à la solidité de leurs murs. Il en fut autrement plus tard, on diminua la force des murailles pour en étendre le front; ce fut le principe du changement qui s'opéra, à la fin du XII^e. siècle, dans l'architecture militaire. Sous l'empire de cette nouvelle méthode de fortifications, de solides remparts comprirent dans leurs courtines crénelées, une bien plus vaste étendue de terrain; ces enceintes furent uniformément carrées pour les châteaux de médiocre importance, mais elles affectèrent des formes diverses pour les châteaux plus considérables, elles furent souvent doubles et même triples: leurs angles étaient défendus par de grosses tours rondes pour la plupart.

La porte d'entrée, située ordinairement au milieu de l'une des faces du polygone, devint elle-même une petite forteresse. Le donjon était toujours la résidence du seigneur, mais il avait pris un grand développement, souvent il renfermait une cour intérieure; la chapelle, le chartrier et les principaux appartements y étaient compris. Les bâtiments de service étaient toujours placés entre les diverses enceintes. Quelques-unes des tours qui flanquaient les murailles furent construites de manière à pouvoir être défendues séparément. C'était du reste un usage général au moyen-âge de rendre le plus possible indépendants les uns des autres les divers ouvrages militaires qui défendaient une ville ou un château.

Comme on le voit, la plus belle période de l'architecture militaire fut le XIII^e. siècle; au XIV^e. et au commencement du XV^e. , on construisit encore quelques forteresses sur le même plan polygonal, mais après les guerres des Anglais,

on chercha moins à rendre les châteaux forts qu'à en faire une résidence agréable. La féodalité guerroyante du moyen-âge avait été abattue par tous nos désastres, et le règne de Louis XI venait de lui porter le dernier coup ; on ne bâtit plus dès-lors que des manoirs, et les ouvrages de défense dont on continua à les entourer, n'eurent pour but, le plus souvent, que de témoigner de la puissance de leurs possesseurs.

Après ces données générales qui peuvent fort bien être appliquées aux constructions féodales élevées en Nivernais aux diverses époques, M. de Soultrait désigne et décrit sommairement quelques châteaux de cette province qui peuvent servir de type pour chaque époque : la commune de Toury-en-Séjour renferme un lieu où, dit-on, existait jadis une réunion de constructions féodales fort anciennes, peut-être du XI^e. siècle, on désigne ce lieu sous le nom de Fossés-Matigny ; on y voit quatre tertres de hauteurs et de grandeurs différentes, séparés par des fossés à demi comblés ; le plus élevé de ces tertres devait supporter le donjon, deux autres les bâtiments de servitude et le quatrième la chapelle, mais il ne reste plus aucune trace de constructions.

La grosse tour de Tcury-sur-Abron date très-probablement du XII^e. siècle ; cette tour fort élevée a perdu son couronnement lors de la Révolution ; trois assommoirs peu saillants, portés par des consoles en retrait, flanquent ses parois à des hauteurs différentes ; il ne reste aucune ouverture de la construction primitive, excepté la porte d'entrée qui est carrée et grossièrement faite ; les meurtrières sont fort longues et étroites. On n'entre dans cette tour que par une porte pratiquée à 4^m. du sol ; le rez-de-chaussée est occupé par une sorte de cave voûtée, le mur de cette partie a 3^m. d'épaisseur ; le premier étage est voûté, on monte au second par un escalier pratiqué dans le mur qui a 2^m. d'épaisseur.

Cette tour est construite en beau moellon d'appareil et sa base est conique.

Le XIII^e. siècle a laissé en Nivernais quelques châteaux ; les deux plus remarquables sont ceux de St.-Verain et de Rosemont : le premier situé à l'une des extrémités de la petite ville de St.-Verain, elle-même entourée de fortes murailles, n'était en quelque sorte que le donjon de la place ; il se composait d'une grosse tour ronde s'élevant au milieu d'un terrain renfermé dans un carré de murailles flanqué de quatre tours également rondes ; il ne reste aucune trace des anciennes ouvertures, et les tours découronnées sont en partie détruites ; deux enceintes séparaient ce donjon du reste de la ville.

Le château de Rosemont est la plus belle ruine féodale du Nivernais ; cette forteresse ayant été construite suivant toutes les règles de la castramétation du XIII^e. siècle, mérite une description détaillée. Le château est bâti à mi-côte, le choix de cette position est conforme à l'esprit qui présidait aux constructions militaires de cette époque ; rarement on bâtissait sur les cimes élevées, on préférerait le faire à mi-côte, soit pour la facilité des approvisionnements, soit pour avoir de l'eau plus commodément ; on se préoccupait peu du voisinage des hauteurs dominant les enceintes fortifiées, pourvu qu'elles fussent hors de la portée assez faible des machines alors en usage pour lancer des projectiles ; du reste, Rosemont n'est dominé par aucune hauteur, sa position était donc parfaitement choisie.

La forteresse forme un polygone irrégulier entouré de fortes courtines flanquées autrefois de neuf grosses tours, dont sept sont encore debout, et d'un haut bâtiment carré sous lequel se trouve l'entrée ; toutes ces constructions ont été très-soignées, le revêtement extérieur qui malheureusement tombe ou est enlevé tous les jours, est en belle pierre d'appareil.

Presque tous les châteaux étaient environnés de fossés susceptibles d'être remplis d'eau ; ici, à cause de la disposition du terrain, une partie seule des fossés pouvait être submergée.

La porte est placée dans un fort bâtiment carré situé à l'Ouest, mais elle s'ouvre dans la partie Sud de ce bâtiment, en sorte que, pour y arriver, l'ennemi était obligé de présenter le flanc droit aux soldats qui garnissaient une grosse tour d'angle et une longue courtine qu'il fallait longer pour arriver à cette entrée. Cette disposition, habituelle dans les constructions importantes du moyen-âge, était une tradition des ingénieurs romains qui ne voulaient pas que l'on pût arriver tout droit aux portes principales. Quoiqu'il n'en reste plus de traces, il y avait certainement un fossé devant la porte, on voit encore la place des pièces de bois qui servaient à relever le pont-levis. L'entrée est en anse de panier et assez grande ; sous le passage on remarque le plan de la herse. Au-dessus de ce passage se trouve la chapelle dont la fenêtre ogivale assez grande s'ouvre dans le haut du bâtiment carré à l'Ouest ; elle est placée à une trop grande hauteur pour que des projectiles aient jamais pu y arriver et la rendre dangereuse. Le bâtiment carré est couvert d'un toit élevé assez ancien, mais qui sans doute n'existait pas lors de la construction du château.

Il est difficile de juger des dimensions primitives des fossés creusés dans la terre sans revêtements, ils sont en partie comblés et les éboulements en ont dénaturé la forme. Il n'y a pas de traces de ces ouvrages extérieurs qui se trouvaient ordinairement à la tête du pont-levis et en d'autres endroits et qui étaient destinés à protéger les reconnaissances et les sorties de la garnison.

Les tours ont leurs parois verticales sur des bases coniques ; cette disposition était la plus usitée, elle donnait plus

de solidité aux murs et, en même temps, elle pouvait faire ricocher avec force les projectiles que l'on jetait d'en haut. Les murailles sont d'une grande épaisseur, en quelques endroits elles ont plus de 2 mètres.

Les tours sont toutes découronnées, il est donc impossible de savoir comment elles se terminaient, mais on voit encore en quelques endroits des courtines, des créneaux rectangulaires peu élevés et assez larges. Quelques moucharabys flanquent les tours.

Les machicoulis n'étaient point en usage au XIII^e. siècle; on n'en voit point à Rosemont, mais toutes les tours et la partie ouest des courtines qui défendait l'entrée, sont encore garnies dans le haut de trous et de corbeaux destinés à supporter des hourds; on donnait ce nom à des échafauds en saillie que l'on plaçait en temps de guerre sur le haut des tours et des murailles pour protéger les soldats qui les défendaient; de ces hourds percés dans le bas, on pouvait aussi lancer des projectiles sur les assaillants, comme on le fit plus tard par les machicoulis de pierre à poste fixe.

Le sommet des courtines offre presque partout un chemin de ronde assez large; la partie est du château, qui est moins élevée et plus faible, à cause de la disposition du terrain, était défendue par un plus grand nombre de tours.

Toutes les meurtrières sont de longues fentes verticales destinées au tir de l'arc. L'intérieur du château n'offre plus guère de caractères, les tours renfermaient un ou deux étages de pièces voûtées.

Il est difficile de reconnaître où se trouvait le donjon, c'était sans doute l'une des plus grosses tours de l'enceinte, peut-être celle de l'angle sud-ouest qui paraît plus forte que les autres.

La chapelle est voûtée en berceau ogival avec un arc-doubleau retombant sur des colonnes engagées à chapiteaux fort

simples ; on n'y voit aucune trace d'ornementation , à part quelques fleurs de lis de forme ancienne peintes en rouge ; la fenêtre ogivale et l'autel sans caractère sont à l'ouest.

Un puits se trouve dans la cour et des caves occupent le bas des tours ; sous la partie ouest s'étend un vaste souterrain dans les parois duquel s'ouvrent des niches de 2 mètres de haut sur un de large , c'étaient des magasins et non point des cachots , comme on le pense dans le pays.

Le château de Verneuil , quoique fort dénaturé , présente encore les quatre tours et quelques restes des courtines de son enceinte carrée. Celui de Meauce fut , dit la chronique , bâti par saint Louis pour un chevalier de la famille de Roffignac à qui les infidèles avaient crevé les yeux ; ce château est rond avec une cour intérieure et des restes de fossés tout autour ; il devait être très-fort , mais il a été tellement remanié qu'il est fort difficile même de conjecturer quels étaient ses moyens de défense ; pas une seule ouverture n'est restée ce qu'elle était autrefois et les bâtiments sont uniformément couverts de toits ; à l'intérieur de la cour tout a été refait à la fin du XV^e. ou au commencement du XVI^e. siècle.

Le Nivernais possède quelques châteaux du XIV^e. siècle , bâtis sur le même plan que ceux du XIII^e. ; tels sont ceux de Villars , de la Chasseigne , de Chandiou , ce dernier de la fin du siècle ; mais ces châteaux furent construits avec moins de soin et de solidité que ceux du XIII^e. ; au lieu du moellon d'appareil qui forme le revêtement des murailles de ces derniers , on trouve uniformément au XIV^e. des moellons plats assemblés avec assez peu de soin ; les murs sont aussi moins épais et quelques ouvertures extérieures y sont pratiquées comme à Chandiou. D'autres demeures féodales de cette époque , construites sur un autre plan , consistent en un corps-de-logis plus ou moins développé , flanqué quelquefois de tours et de tourelles enga-

gées, ce ne furent plus que des *maisons fortes*. Le plus considérable des châteaux bâtis sur ce nouveau plan est celui de Chevenon dont voici la description : ce château se compose d'un corps-de-logis, appuyé de deux grosses tours rondes, avec une enceinte de murs qui jadis comprenait un carré, le corps-de-logis seul est resté debout.

La façade Sud est anglée des deux tours ; au milieu, la porte d'entrée en ogive un peu surbaissée est défendue à droite et à gauche par des tourelles engagées, terminées en encorbellement et soutenues par de fortes engives ; au-dessus de cette entrée, entre les tourelles, se voit un petit moucharaby, porté par des consoles à trois retraits dont l'une est ornée d'une tête de femme, et plus haut une rangée de forts corbeaux qui pouvaient recevoir des hourds ; des fenêtres irrégulières de forme et de disposition, presque toutes percées après coup ou agrandies, se trouvent en divers endroits ; les grosses tours offrent encore des meurtrières longues, un peu élargies par le bas, avec un court croisillon au milieu terminé des deux côtés en queue d'aronde ; les tours et le corps-de-logis ont été découronnés et sont couverts de toits peu anciens.

On entre dans le château par un passage voûté où se voit encore la place de la herse, à droite et à gauche sont un corps-de-garde et une prison ; au bout du passage l'on se trouve dans l'ancienne cour intérieure, formée par le corps-de-logis et les murailles ; tout dans cette cour a été refait au XV^e. siècle, il en est de même de l'intérieur qui n'offre plus de caractères.

Les portes des châteaux de Premery et de Druy sont de la même époque et construites dans le même genre. Le Tremblay est une haute maison forte carrée qui ressemble à une tour, avec un toit fort élevé.

Le château d'Arisolles a tous les caractères des anciennes forteresses, et pourtant il a été bâti très-probablement pendant la première moitié du XV^e. siècle. Voici sur quoi cette opinion est basée : une charte de 1375, conservée aux archives du royaume, nomme Lorin de Pierrepont seigneur de la métairie d'Arisolles ; or, cette terre ne figure point dans l'énoncé des possessions de Pierre de Pierrepont, héritier de Lorin en 1443 ; puis, en 1453, Guillaume de Pierrepont, descendant des deux autres Pierrepont, s'intitule seigneur du château-fort d'Arisolles, haut-justicier, etc. La tradition rapporte que ce fut Agnès Sorel qui fit bâtir ce château ; il est fort possible, en effet, qu'Agnès Sorel, qui avait des relations de parenté en Bourbonnais, étant devenue propriétaire d'Arisolles dans la première moitié du XV^e. siècle, en ait fait bâtir le château et que le droit de haute-justice ait été accordé à cette seigneurie en sa faveur.

Quelques autres châteaux du XV^e. siècle furent bâtis avec des tours de défense : ceux du Bessay, de Riéjot, et du Marais sont dans ce cas, mais la plupart des autres consistent en des corps-de-logis flanqués d'une tourelle à pans renfermant l'escalier et quelquefois de tourelles engagées ; les manoirs de Trougny, de Giverdy, de Villemenan, du Chaillou et bien d'autres affectent cette forme. A cette même époque, on bâtit sur le plan de Chevenon, le château de Passy qui, au premier abord, semble du XIV^e. siècle, mais où tout trahit la fin du XV^e.

Le XVI^e. siècle a laissé le château ducal de Nevers, dont la façade, encadrée de deux grosses tours et de deux tourelles à pans, offrait sur les faces de sa tour d'escalier de nombreux bas-reliefs, puis les jolis manoirs de Dornes, de la Motte-Farchat, de Tâches et le beau château des Bordes qui, de même que Passy, a été bâti sur un plan ancien.

A cette époque les façades des demeures féodales se couvrent de sculptures et de devises pieuses ou chevaleresques; on lit à Dornes :

VOTIS POTIOR.

à la Motte-Farchat :

NULLIUS PAVEBIT OCCURSUM.

Puis, en ce même lieu, au-dessus d'une statue de la Vierge, ce distique par lequel le seigneur du château et sa femme se consacrent à Marie :

VILLAINES ET DURET A LA MÈRE DE DIEU
OFFRENT SON EFFIGIE ET LEUR AME ET CE LIEU.

Le château de Frasnay-le-Ravier offre une belle porte du XVII^e. siècle. Sermoise, Bizy et Urzy sont de beaux châteaux du XVIII^e. siècle. Enfin, MM. le V^{te}. Benoist-d'Azy, Humann et Boignes font construire dans les communes d'Azy, de St.-Germain et de Decise, des châteaux qui rivaliseront avec ce que la renaissance nous a laissé de plus beau comme ordonnance générale et comme ornementation.

M. de Caumont demande à quelle époque on commence à trouver en Nivernais des machicoulis et des traces des poutres qui servaient à dresser nos ponts-levis.

M. de Soultrait répond que presque tous les châteaux ayant été découronnés, on ne peut guère savoir comment leurs murs étaient terminés; la Porte-du-Croux, à Nevers, que le Congrès a visitée, offre des machicoulis, ce sont les seuls bien marqués qu'il connaisse : le château de Chandieu en a encore aussi deux ou trois du commencement du XV^e. siècle. Quant aux poutres des ponts-levis, on en trouve la trace dans divers châteaux du XIII^e. et du XIV^e. siècle, notamment à Rosemont.

M. Barat insiste sur l'importance du château de St.-Verain et fait observer que M. de Soultrait a oublié de parler du château de la Motte-Josserand, qui cependant est assez curieux et assez ancien pour mériter une mention.

M. de Soultrait répond qu'en effet la Motte-Josserand est l'un des plus beaux châteaux que le XIV^e. siècle ait laissé en Nivernais, mais qu'il n'a pas pu, en essayant de répondre à la question du programme, mentionner toutes les demeures féodales intéressantes du département de la Nièvre qui en a conservé un fort grand nombre.

M. Crosnier annonce que le beau château de St.-Verain dont on a parlé, sert de carrière de pierre à tout le pays, et que, si l'on n'y met ordre, il est menacé d'une destruction complète; il croit se rappeler que ces belles ruines avaient été données à la ville à condition qu'on n'y toucherait point; il demande que le Congrès veuille bien prier M. le Préfet de s'occuper de cette affaire et de voir s'il n'y aurait pas moyen de conserver au département l'une de ses plus nobles ruines féodales. L'orateur ajoute que l'on a trouvé dernièrement dans les murs de St.-Verain, des oboles de Mahaud, comtesse de Nevers.

Une discussion s'engage entre MM. Gallois, Crosnier et Barat au sujet des pièces du moyen-âge que l'on trouve le plus souvent en Nivernais. M. de Soultrait rappelle que Mahaud battit monnaie à son nom à la fin du XII^e. siècle seulement, avant son mariage avec Hervé de Donzy dont on a plusieurs variétés de monnaies; les deniers de Mahaud sont assez communs, mais les oboles sont rares. Les pièces que l'on trouve le plus communément dans le pays, sont les deniers de Gien, portant les légendes *Gosedus cos* (comes) et *Giemis ca* (strum).

Mgr. l'Évêque pose la 17^e. question du programme :

Quelle était la destination des voies souterraines qui ont leur ouverture dans la plupart des anciens châteaux?

M. de Buzonnière explique la présence de ces passages souterrains faisant communiquer ensemble les diverses parties d'un château, les tours par exemple, par l'usage où étaient les ingénieurs militaires du moyen-âge d'isoler, autant que possible, les divers ouvrages militaires d'une même forteresse : ces souterrains permettaient à la garnison de passer d'une tour à une autre sans que les assiégeants s'en aperçussent, quand bien même ils auraient déjà pénétré dans la place. L'orateur a vu de ces conduits dans les murailles d'Orléans, et dans l'un de ces conduits un puits, au milieu de l'une des parois duquel s'ouvre une sorte de porte grillée de fer, disposée à peu près comme l'ouverture d'une boîte aux lettres, qui communique avec une petite pièce ; quelle pouvait être l'utilité d'une semblable cachette?

M. de Soultrait ne se rappelle pas avoir vu de ces souterrains faisant communiquer entr'eux les divers ouvrages de défense d'une place. Quant aux longs souterrains partant des caves et allant aboutir dans la campagne à une grande distance, que la tradition place dans presque tous les châteaux un peu importants, il voudrait voir leur existence bien constatée ; il a souvent entendu parler de souterrains de ce genre, mais personne ne les avait parcourus, personne même n'y était entré ; il ne nie pas que de pareils conduits n'aient existé dans quelques châteaux, mais il ne croit pas qu'il y en ait jamais eu beaucoup.

M. de Caumont a vu des galeries qui faisaient le tour de murailles du XII^e. siècle ; quant aux souterrains faisant communiquer l'intérieur du château avec la campagne, son opinion est qu'il y en avait que les éboulements de terrains ont fait disparaître en grande partie, mais il est évident qu'on a exagéré outre-mesure la longueur de leur parcours.

M. l'abbé Crosnier se rappelle avoir vu un souterrain qui, partant du château ducal de Nevers, aboutissait dans les fossés, puis allait plus loin; il y est entré dans sa jeunesse.

M. Gallois appuie ce que vient de dire M. Crosnier. On voyait une entrée de ce conduit dans l'intérieur des fossés, près de la porte neuve maintenant détruite, il passait sous le parc et il se bifurquait; mais des décombres et de l'eau empêchaient de le parcourir en entier.

M^{gr}. l'Évêque pose alors la XVIII^e. question :

Pourquoi rencontre-t-on fréquemment dans les murs des anciens châteaux, tels qu'à St.-Verain, Bulcy, etc., des conduits qui circulent dans l'intérieur des murailles?

M. l'abbé Crosnier explique ce que sont ces conduits à St.-Verain. Ce sont, dit-il, des espèces de tuyaux pratiqués dans l'intérieur des murs et qui circulent à différentes hauteurs dans toute l'enceinte des murailles; dans le peu de ruines qui restent de l'ancien château de Bulcy, j'ai retrouvé ces conduits jusque dans les cachots et les oubliettes.

M. de Buzonnière demande s'ils sont horizontaux.

M. l'abbé Clément dit que ces conduits, à St.-Verain, tournent dans les murs, donnent dans plusieurs pièces du château et aboutissent à l'extérieur, au pied du donjon. Sans doute en ce lieu se trouvait une sentinelle qui, au moyen de ces conduits, pouvait donner l'alarme et prévenir de ce qui se passait au loin.

M. de Buzonnière ne conçoit pas comment une sentinelle placée au pied du donjon pouvait y voir de loin, cette position lui paraît singulière. M. Clément fait observer que la tour supérieure du donjon s'élevait au dessus du terre-plein renfermé dans le carré des tours et des courtines inférieures, sa base même était assez haute pour que la vedette pût de là observer la campagne.

M. Crosnier ajoute que ces conduits se voient encore non

seulement dans les murs du donjon , mais encore dans les murailles extérieures ; ils auraient donc pu également servir à faire communiquer entr'elles les troupes qui garnissaient les diverses enceintes.

M. de Caumont , qui a cité des faits semblables dans le V^e. volume de son Cours d'antiquités , dit que ces trous ne sont que l'emplacement de poutres qui ont disparu et sont tombées en poussière. Ces poutres , dont il a vu encore des morceaux à Gisors et à Brionne (Eure) , avaient pour but de relier les murs et d'éviter les dislocations qui pouvaient arriver par suite du tassement inégal des terres sur lesquelles reposaient les murs. Le château de Gisors est , sous ce rapport , très-connu et étudié. M. de Caumont renvoie au t. V^e. de son Cours d'antiquités , publié en 1835 (V. la page 257).

M. de Soultrait a observé au château de Montgilbert , dans le département de l'Allier , l'ouverture d'un conduit qui , circulant dans les murs , venait aboutir à l'intérieur de la porte d'entrée des ouvrages avancés ; ce conduit rond , formé par des tuyaux en terre cuite de cinq ou six pouces de diamètre , ne pouvait être qu'un conduit acoustique destiné à faire communiquer la garnison intérieure du château avec le poste qui gardait les ouvrages avancés.

M. Morellet cite le château de Chevenon où un conduit vertical , partant du haut des murs , vient aboutir à la porte d'entrée où se trouvait un corps-de-garde.

La discussion continue entre MM. Crosnier , de Buzonnière , de Glanville , Morellet et de Soultrait.

M. le Président la résume en disant que les détails de l'architecture militaire sont encore peu connus , et que les faits qui peuvent en éclairer l'histoire doivent être soigneusement recueillis. Il donne ensuite la parole à M. de Buzonnière , secrétaire-général de la XVIII^e. session du Congrès scientifique de France , qui annonce que cette session s'ouvrira à Orléans

le 10 septembre prochain , et qui invite les personnes présentes à s'y rendre : diverses expositions auront lieu, des courses archéologiques seront faites, et la commission d'organisation fera de son mieux pour rendre le séjour d'Orléans agréable aux personnes qui viendront assister au Congrès.

M. de Soultrait demande la parole et annonce que M. l'abbé Crosnier a préparé une monographie de la cathédrale de St. - Cyr de Nevers; il n'existe aucun travail sur cette belle église dont le Congrès a pu apprécier toute l'importance archéologique et artistique, et nul mieux que M. Crosnier n'est en état d'en faire l'histoire et d'en donner la description; il demande donc que le Congrès émette le vœu de voir ce travail bientôt publié.

Le Congrès, par l'organe de son président, émet ce vœu à l'unanimité; M. de Caumont promet de faire son possible pour encourager la publication de cette monographie.

Au sujet de la cathédrale, Mgr. l'Évêque demande à M. Boivin, architecte, chargé de la restauration de cet édifice, que l'on renferme le plus tôt possible le terrain situé derrière la crypte occidentale, terrain où l'on dépose des ordures dont l'odeur infecte la crypte.

M. de Caumont dit que l'on va procéder à la répartition des fonds que la Société accorde chaque année pour la réparation des monuments; mais auparavant il demande que le Congrès décide quelle sera la ville où se tiendra l'année prochaine la XIX^e. session du Congrès archéologique, il propose Dijon. Aucune objection ne s'élevant contre le choix de cette ville, Mgr. l'Évêque président annonce que la XIX^e. session du Congrès archéologique s'y ouvrira à une époque qui sera ultérieurement fixée. Monseigneur demande ensuite dans quelles conditions sont répartis les fonds alloués par la Société française; M. de Caumont répond que ces fonds sont accordés aux membres de la Société, pour l'entretien des

monuments importants antérieurs à la fin du XVI^e. siècle, et pour des fouilles dont on a reconnu l'utilité.

On passe à la discussion concernant les allocations. Plusieurs membres font alors des demandes de fonds pour être appliqués à la restauration de divers édifices : M. Crosnier pour la curieuse église romane de Jailly, dont il a parlé dans l'une des séances du Congrès, et pour les fouilles de St.-Révérien ; M. V. Petit pour des fouilles près d'Avallon ; M. le curé de Pougues pour son église que le Congrès doit visiter ; M. le comte de Bréda pour des fouilles dans le département de l'Oise.

Mgr. l'Evêque appuie la demande de M. Crosnier pour l'église de Jailly ; il voudrait aussi quelques fonds pour faire consolider les curieux vitraux de St.-Saulge.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française, donne aussi connaissance de demandes de fonds adressées à la Société par MM. Quentin, pour les fouilles d'Auxerre ; David, inspecteur de la Sarthe, pour diverses églises de ce pays ; Drouet, pour divers achats d'objets à déposer au musée du Mans ; de Glanville, pour l'église de Branville ; enfin par lui-même pour consolider les murs de la chapelle d'Evrecy.

M. de Caumont, à l'occasion d'une somme assez considérable qui est demandée pour le département de la Sarthe, explique comme quoi il est juste que la répartition des fonds se fasse en ayant égard au plus ou moins grand nombre de membres que la Société française compte dans chaque département ; or, il y en a plus de quatre-vingt dans la Sarthe. Les allocations suivantes sont accordées après discussion :

Fouilles aux environs de Laon.	200 fr.
Rétablissement de la croix du mont Beuvray (Nièvre).	100

Église de Branville (Calvados).	100 fr.
Vitrail de Notre-Dame de Touchet.	100
Église de Jailly (Nièvre).	200
St.-Sauge.	100
Montmartre.	100
Églises des environs de Bordeaux.	100
Auxerre.	100
Fouilles à St.-Amand.	50
id. à Sens.	50
Division du Mans.	300
Église de Chaillot.	100
Évrecy.	100
Fouilles de St.-Révérien.	200

M. de Soultrait lit la note suivante de M. le C^{te}. Jaubert.

Il existe dans la commune de Cours-les-Barres, canton de la Guerche (Cher), autrefois du diocèse de Nevers, un domaine isolé au milieu des bois, où la tradition place une ancienne maison religieuse ; dans un enclos attenant, on a trouvé un cimetière contenant des tombes en pierre différente de celle du pays, c'est une espèce de granite analogue à celui du département de l'Allier. Dans ces tombes étaient beaucoup d'ossements qui ont été soigneusement transportés au cimetière de la paroisse, quelques débris d'ustensiles, etc. Long-temps on a conservé dans une niche au pignon de l'ancien domaine aujourd'hui reconstruit, une statuette qui s'est brisée, et dont on n'a aujourd'hui que la tête.

Dans l'étang voisin on a trouvé une portion de colonnette en basalte moucheté d'Auvergne.

Les noms même de saint Gris ou saint Grésil (car l'un et l'autre se trouvent pour la même localité dans les cartes géographiques et les vieux plans d'arpentage) ont donné lieu à des recherches dont les trois lettres ci-incluses peuvent donner une idée.

M. le Secrétaire donne communication des trois lettres qui sont de Mgr. Dupanloup, actuellement évêque d'Orléans, de M. l'abbé Cahier et de lui-même; son opinion est que saint Gris est une abréviation du nom de saint Austregesille, ancien évêque de Bourges, ou de saint Géry. Il continue ensuite la lecture de la note :

Sang saint Gris! par saint Gris! sont des jurons employés dans Rabelais. — *Ventre saint Gris!* était le juron favori d'Henri IV. — Voir à ce sujet le commentaire de Duchat sur Rabelais (Pantagruel, chap. IX, note 17; — *ibid.*, chap. XXVIII, note 14), duquel il résulte que saint Gris ne serait autre que saint François d'Assise, patriarche des moines gris, des moines *ceints de gris*.

Quelques personnes croient que saint Gris pourrait être une abréviation de saint Gervais G-r. i. s.

Que conclure de ces documents? Qu'est-ce que saint Gris ou saint Grésil? A-t-il existé réellement un saint de ce nom et sa légende a-t-elle été retrouvée?

Le Congrès regrette de n'avoir pas sous les yeux le fragment de la statue de saint Gris; on ne connaît pas de légende de saint de ce nom; l'opinion émise dans la lettre de M. de Soultrait est acceptable, mais on ne peut rien dire de certain à cet égard.

Mgr. l'Évêque remet ensuite à M. Georges de Soultrait une médaille d'argent qui lui a été votée par la Société française pour ses travaux sur l'épigraphie de l'arrondissement de Nevers; il félicite cet archéologue du zèle avec lequel il poursuit ses études sur les monuments du Nivernais.

La séance est terminée par un éloquent discours de l'éminent prélat qui remercie les membres du Congrès des encouragements qu'ils sont venus donner à l'étude de l'histoire et des monuments du Nivernais; il est heureux de cette trop courte réunion qui a mis en rapport les hommes d'études du

pays avec les savants étrangers qui ont honoré la ville de Nevers de leur présence; il ne doute pas que les résultats les plus satisfaisants ne soient la conséquence de ce Congrès dont la ville de Nevers gardera long-temps le souvenir.

D'unanimes applaudissements prouvent que l'auditoire approuve complètement les pensées que Mg^r. l'Évêque vient de rendre d'une manière si brillante.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire-adjoint ,

C^{te}. Georges de SOULTRAIT.

EXCURSION A LA CHARITÉ.

Le 14 juin, dès cinq heures du matin, les membres du Congrès, fidèles au rendez-vous, se trouvaient en nombre au bas du parc attendant que les voitures fussent organisées et que les retardataires fussent arrivés. Chacun, en considérant cette vaste et magnifique promenade, dont les nivernistes sont fiers à juste raison, faisait part de ses impressions; et les habitants du pays surtout étaient heureux de communiquer à leurs aimables hôtes les souvenirs historiques qui se rattachent à ces lieux enchantés. C'était là que le marquis de Montigny assiégeant Nevers en 1617 sous les ordres du maréchal d'Ancre a fait établir son camp, et que le soldat faisait tomber sous sa hache les arbres séculaires qu'il fallut remplacer plus tard; c'était là que s'inspirait la muse d'Adam Billaut, notre poète menuisier, quand il composait ses che-

villes et son villebrequin ; c'était là que la princesse Marie de Gonzague se plaisait à errer à l'ombre avec ses dames d'atours ; c'était là... Mais voilà les trois omnibus au grand complet, ils partent escortés de plusieurs cabriolets et roulent avec rapidité sur la route qui conduit à Fourchambault, à peine a-t-on le temps d'apercevoir, en passant sur le haut de la côte, l'ancienne église de St.-Gildard ; il est facile d'y reconnaître des traces des XII^e. et XIII^e. siècles, elle dut en remplacer une autre élevée dans cet endroit, où, en 898, Rathier, comte de Nevers, fut appelé en champ clos par Richard le justicier son seigneur suzerain, pour avoir voulu, dit la chronique, attenter à l'honneur de sa femme. Rathier succomba tout en protestant de son innocence. Avant 1793, le chapitre de la cathédrale se rendait pour les Rogations en station à St.-Gildard, mais avant de quitter l'église, on chantait un *libera* pour le repos de l'âme du comte Rathier.

Tout en nous entretenant de ces vieilles chroniques locales, nous nous éloignons des lieux qui en furent le théâtre, et déjà nous apercevions les tourbillons de fumée qui s'échappent des hautes cheminées pyramidales de Fourchambault, pour former un sombre rideau au-dessus des forges et de la fonderie ; bientôt nous parcourions la longue rue qui forme cette ville nouvelle. Il y a moins de 40 ans, cet emplacement était désert et nous n'avons pas oublié les heureux moments de notre jeunesse, quand le jeudi nous engagions des parties de barres dans ces lieux maintenant si animés. Ce fut, je crois, en 1823 que M. Boignes jeta les premiers fondements de ce vaste établissement. Insensiblement la forge et la fonderie ont vu se grouper les habitations coquettes que nous admirons à droite et à gauche.

Bientôt il fallut songer à construire une église pour cette population toujours croissante et ériger une nouvelle succursale. Ne disons rien de l'église, car à l'époque à laquelle elle

fut construite, la science archéologique était encore peu développée et l'art religieux peu connu : hâtons-nous d'arriver au milieu de ces travailleurs actifs à la figure enluminée par le travail et par le feu. Voyez avec quelle dextérité ils manient à l'extrémité de leurs longues tenailles ces masses énormes de fer igné, comme ils les soumettent aux différentes filières qui les façonnent au milieu des explosions produites par l'air comprimé qu'ils renferment; voyez en un clin-d'œil cette masse, d'abord informe, s'allonger insensiblement et courir comme de longs serpents de feu dans toute l'étendue de l'atelier. Quelle vie ! quel mouvement ! et cependant grâce aux funestes doctrines qui ont paralysé toutes les grandes œuvres de notre société, il n'y a plus que 400 à 500 ouvriers où naguère on pouvait en occuper 1200 à 1500.

Malgré le plaisir que nous éprouvions à considérer ces importants travaux, il nous fallut continuer notre course, d'autant mieux que plusieurs membres de cette excursion désiraient arriver promptement à Garchisy pour contempler son église romane dont ils avaient entendu parler.

Cette église, placée à mi-côte sur un coteau qui domine la Loire, présente toutes les richesses de détail de l'époque romano-byzantine. Son portail formé de quatre colonnes, dont deux en retraite, est remarquable par ses chapiteaux historiés, dont plusieurs ont rapport à la vie de saint Martin, patron de cette église. Le partage de son manteau avec un pauvre à la porte d'Amiens ne pouvait être oublié. Ici encore nous retrouvons les claveaux que nous sommes convenus d'appeler alvéolés, tels que nous les avons remarqués à St.-Etienne de Nevers. L'église est bâtie sur un plan cruciforme, mais les croisillons sont légèrement indiqués; notre honorable collègue, M. Georges de Soultrait, appelle avec raison *rudiment de transept* ces sortes de croisillons à peine accusés.

La tour octogone s'élève au-dessus de la coupole de l'inter-transept. Tout le monde a été frappé de l'analogie qui existe entre l'ornementation de cette tour et celle de La Charité. Cependant on peut dire que la tour de Garchisy paraît lourde et réclamerait un second étage. M. de Surigny a fait remarquer l'influence de Cluny dans ce clocher carré à sa base, puis octogone au moyen de petits toits qui couvrent les angles du carré. Le voisinage de La Charité a dû évidemment exercer une grande influence dans la construction de cette église.

A trois kilomètres environ de Garchizy, une église du XI^e. siècle nous engagea à faire une nouvelle halte; c'est celle de Pougues. La nef n'a aucun caractère ainsi que le clocher, mais à partir du transept l'église est bien caractérisée, la région absidale surtout présente une disposition savante qui se rencontre rarement à cette époque dans les églises de campagne; c'est une travée entre le transept et l'abside, et dans cette travée des arcatures aveugles. Sur un des chapiteaux on a remarqué un animal excessivement grossier; quelques personnes le faisaient remonter à une époque fort reculée, mais il est évident que c'est l'œuvre d'un ouvrier inhabile. Après avoir considéré un tableau du déluge qui nous a paru d'un mérite incontestable, nous reprîmes la route de La Charité. Entre Pougues et Lamarche, confins de l'antique Nivernie, on fit remarquer un très-modeste cabaret auquel on a donné le nom pompeux d'*Hôtel du Pape*. Pie VII se rendant à Paris en 1804, arrivé à cet endroit, fit arrêter sa voiture et demanda une tasse de lait qu'on lui apporta de ce cabaret. C'est pour conserver le souvenir de ce fait que le propriétaire donna à son cabaret le titre d'*Hôtel du Pape*.

Nous ne tardâmes pas à apercevoir les clochers élancés de La Charité et les tours en ruine qui flanquaient les vieilles

murailles de cette ville qui avait été monacale et militaire ; nous laissâmes de côté la ville militaire qui du reste n'a plus rien de remarquable , pour nous occuper exclusivement de la ville monacale. Instinctivement nous nous dirigeâmes vers cette église qui prenait autrefois le titre de fille aînée de Cluny , soit à raison de sa fondation primitive qui datait de la même époque que celle de sa mère , selon quelques historiens , soit à raison de ses dimensions colossales. En effet , en entrant dans l'église de La Charité par la porte occidentale , on ne peut s'empêcher d'admirer le vaste plan de ce monument , mais si par la pensée on y joint l'espace qui existe jusqu'à la grande tour du portail , on se demande si cette portion appartenait réellement à l'église ou bien si ce n'était pas une autre église soudée à la première.

Sans examiner le fait historique qui établit la première fondation des enfants de saint Benoit à La Charité dans le temps où Guillaume-le-Pieux , comte de Nevers , fonda Cluny l'an 910 , il nous fut facile de constater que rien de ce que nous voyons ne rappelait cette époque ; tandis que nous rencontrions des traces nombreuses de la dernière fondation qui eut lieu au XI^e. siècle entre 1052 et 1509 et qui se développa au XII^e.

Le plan général de cette église est un des plus vastes conçus à cette époque ; cinq nefs conduisaient au transept , deux de ces nefs se détachaient pour former déambulatoire autour du sanctuaire , les deux autres longeant les murailles paraissaient aussi s'étendre au-delà du transept , et après une travée se terminaient en absidiole semi-circulaire ; deux autres absidioles , mais sans travée , garnissaient la partie occidentale des croisillons.

L'histoire nous a laissé les détails de la consécration de cette église qui fut faite par le pape Pascal II en 1106 ; il fallait donc qu'alors le travail commencé au milieu du XI^e. siècle

fut sinon terminé, du moins fort avancé. Cependant l'aspect général rappelle le XII^e. siècle et non le XI^e. Mais en exa-



ÉGLISE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

minant plus attentivement, on remarque que dans les murs des nefs les colonnettes qui ornent les fenêtres présentent bien les caractères du XI^e. ainsi que la partie inférieure des croisillons jusqu'au-dessus des absidioles et des arcades qui

ouvrent le déambulatoire et même une partie du déambulatoire qui est de cette époque. Il est évident que l'histoire et l'archéologie sont ici parfaitement d'accord. Vers le milieu du XII^e. siècle, époque accusée par le sanctuaire, les chapelles rayonnantes et toute la partie supérieure des murs, on aura voulu exécuter sur un plus large plan celui déjà si largement conçu un siècle environ plutôt.

Impossible de rien voir de plus gracieux que la région du sanctuaire où se développe toute la richesse de l'ornementation byzantine à ses différents étages ; c'est d'abord la colonnade qui environne l'autel faisant suite aux piliers flanqués de colonnes engagées, cantonnées en croix, qu'on remarque à partir de l'intertransept. Les chapiteaux qui couronnent ces colonnes sont d'un fini au-delà de toute expression et peuvent supporter la comparaison avec ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait en ce genre ; plusieurs reproduisent la corbeille corinthienne ; d'autres sont animées, mais quoique gracieux dans leur ensemble, ces derniers sont défectueux quand on en étudie les détails : il en est de même des deux chapiteaux historiés qui couronnent deux des colonnes engagées. A cette époque, les fleurs et les feuilles sont exécutées avec une grande perfection, mais il n'en est pas ainsi des oiseaux, des quadrupèdes et surtout des formes humaines. Les chapiteaux historiés dont nous venons de parler, représentent, l'un, *Daniel dans la fosse aux lions* ; vis-à-vis sont deux personnages environnés de serpents ; l'un de ces reptiles a sa tête dans la bouche d'un homme et paraît lui mordre la langue ; l'autre personnage paraît être une femme, et deux serpents lui rongent les seins. Ordinairement ce qu'on nomme *la femme aux reptiles*, ayant les seins rongés par des serpents, des dragons ou des crapauds, est l'emblème de l'impureté ; mais ici il est impossible de ne pas reconnaître une autre idée indiquée par ces figures symbo-

tiques. D'un côté, on voit Daniel dans la fosse aux lions, victime de la jalousie et de la calomnie; il est calme et les lions l'environnent presque de respect, tandis que ses ennemis sont en proie à d'affreux tourments. La calomnie est indiquée par l'homme, dont un serpent mord la langue, et la jalousie par les serpents suspendus aux seins d'une femme. Il nous a été impossible de pouvoir étudier les figures historiques ou symboliques qui se rencontrent sur les chapiteaux du premier et du second étage; leur élévation et le badigeon qui les couvre, ne permettent pas de saisir parfaitement les détails. Cependant nous avons remarqué facilement deux colombes buvant dans un calice, symbolisant les dispositions nécessaires pour s'approcher du banquet eucharistique, l'innocence, la simplicité et la douceur.

Au-dessus de l'arcature inférieure qui environne le sanctuaire, on remarque huit médaillons représentant des animaux réels ou fantastiques: au milieu d'eux se trouve l'agneau divin portant la croix triomphale. Il est évident qu'il y a ici une idée cachée et que le sculpteur n'a point jeté au hasard le résultat d'un caprice. Il nous a semblé que l'agneau divin, environné de ces animaux, indique les fruits de la prédication de l'évangile, la douceur de sa morale; la pureté de sa doctrine a adouci et réuni les nations les plus sauvages, les peuples dont les mœurs paraissaient tout-à-fait opposées.

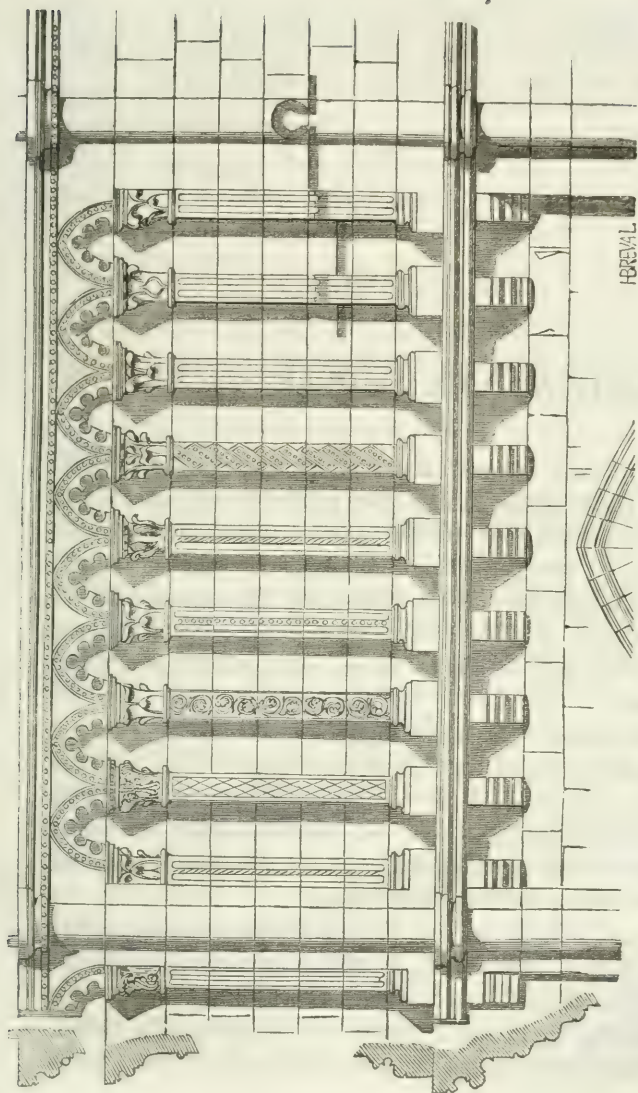
Tous les membres du Congrès faisant partie de cette excursion ont admiré la multiplicité et la variété des ornements jetés avec tant de grâce sur les différents membres de ce vaste édifice, soit sur les pilastres, soit sur les archivoltas des arcades, soit sur les cordons qui séparent les différents étages, soit sur les frises qui enveloppent la tour de leurs larges et gracieux rubans. Les besans, les perles, les dents de scie, les enroulements, les chevrons, les méandres, les étoiles, les roses détachées, les larges rosaces, les billettes, les da-

miers, etc. , en un mot , tous les détails d'ornementation en usage au XII^e. siècle sont reproduits à La Charité.

Au sortir de l'église, une discussion s'est engagée entre plusieurs membres sur l'âge à donner aux arcades qu'on remarque au Nord , séparant l'église de la tour. Les grandes arcades du bas ont des formes ogivales largement dessinées, tandis que les arcades supérieures établies en forme de niches sont en plein-cintre. Quelques membres prétendaient que les arcades ogivales pouvaient remonter à l'époque de transition , et attribuaient cette partie au XII^e. siècle ; malgré la forme de ses arcades , d'autres croyaient que ce travail appartenait à une époque postérieure. D'autres membres enfin , parmi lesquels on remarquait M. de Surigny, de Mâcon, tout en adoptant cette dernière opinion que les arcades ogivales étaient bien postérieures, reconnaissent que ces arcades, substruction du XV^e. et peut-être du XVI^e. siècle, avaient été engagées dans des pans de murs du XII^e. Cette dernière opinion confirmée par le genre de moulure des arcades a été généralement adoptée.

Après avoir jeté un dernier coup-d'œil sur la magnifique tour de l'église de La Charité qui semble réunir tous les ornements que nous avons admirés déjà à l'intérieur, jusqu'aux arcatures quintulobées, nous nous disposâmes à faire, quoiqu'à regret, nos adieux à *la fille aînée de Cluny*.

Avant de quitter la ville, nous allâmes visiter l'ancien couvent des Bénédictines occupé maintenant par les saintes filles de la Visitation, si riches en reliques précieuses. Nous sommes heureux de pouvoir ici offrir l'hommage public de notre reconnaissance à la vénérable supérieure de ce monastère qui s'est empressée de satisfaire notre pieuse curiosité en mettant sous nos yeux la chasuble de saint François-de-Sales, sa mitre confectionnée par sainte Françoise-de-Chantal et le cœur de cette sainte renfermé dans son reliquaire de cristal.



ARCATURES DANS L'ANCIENNE NEF DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

Puis nous serrâmes affectueusement la main de nos collègues de Sens et d'Auxerre qui devaient nous quitter pour continuer leur route , et le soir nous rentrâmes à Nevers.

Le Secrétaire-général,

CROSNIER.

VISITE A LA CATHÉDRALE DE NEVERS.

A l'heure indiquée, les membres du Congrès se réunirent en grand nombre dans la vaste nef de la cathédrale, lieu du rendez-vous; Mgr. Du Fêtre et M. le Préfet qui avaient honoré de leur présence la plupart de nos séances, ne pouvaient nous faire défaut dans cette circonstance. M. de Caumont pria M. Crosnier de vouloir bien exposer à l'assemblée le résultat de ses observations sur la cathédrale.

Pour bien se rendre compte de ce monument, à la construction duquel tous les siècles depuis le IX^e. , semblent avoir concouru, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur son histoire; il sera plus facile ensuite de l'étudier sous le rapport artistique en rapprochant les caractères architectoniques des données historiques.

La foi fut prêchée dans le Nivernais dès les premiers siècles de l'église, mais la ville de Nevers ne devint siège épiscopal qu'à la fin du V^e. siècle ou au commencement du VI^e. Saint Séverin, en passant à Nevers en 505, guérit saint Eulade, notre premier évêque, malade depuis deux ans. Saint Eulade

était donc évêque de Nevers dès 503, nous ne trouvons aucune autre date précise avant cette époque. La première cathédrale était sous le vocable de saint Gervais et de saint Protas qui demeurèrent patrons du diocèse jusqu'au IX^e. siècle ; saint Jérôme, évêque de Nevers au commencement du IX^e. siècle, éprouvait une dévotion toute particulière pour saint Cyr et sainte Julitte, sa mère ; il construisit dans sa cathédrale, ou du moins auprès, une chapelle en l'honneur de ces saints martyrs.

Bientôt, soit que l'ancienne cathédrale tombât de vétusté, soit qu'elle eût été ravagée par les Sarrazins qui dévastaient alors les environs de Nevers, soit enfin que saint Jérôme fût mu par le désir de l'agrandir, il conçut le projet de la rebâtir et de mettre son diocèse sous la protection des saints qui lui étaient si chers.

Dieu favorisa son pieux désir : avec les secours qu'il obtint de Charlemagne il put compléter le projet qu'il avait déjà mis à exécution, et de plus, il obtint un des bras du jeune saint Cyr, dont saint Amatre, évêque d'Auxerre, avait autrefois transporté le corps d'Orient dans sa ville épiscopale ; rien ne s'opposait plus à ce que la nouvelle cathédrale fût sous le vocable de saint Cyr, c'est ce qui eut lieu en effet.

Un siècle plus tard, la cathédrale construite par saint Jérôme s'écroulait ; Alton, qui avait été archidiacre de Nevers, étant monté sur le siège épiscopal de cette ville vers 908, entreprit de la reconstruire et fut assez heureux pour réussir : il l'établit sur un plan carré. Vers 933, Cédalgrin, un de ses successeurs, obtint d'Héribald, évêque d'Auxerre, le chef de saint Cyr, que le roi Raoul fit enchâsser en or.

Un traité passé entre Hugues II, évêque de Nevers, et son chapitre en 1028 d'après Parmentier, et en 1031 d'après Guy-Coquille, nous apprend que la cathédrale construite par Alton n'eut pas une durée plus longue que celle que saint

Jérôme avait fait élever. Dans ce traité, il est convenu que les chanoines feront faire à leurs dépens tout un côté de l'église.

L'évêque Thibault, en 1188, fit couvrir l'église cathédrale *lapide sectili*, en tuiles, ardoises ou dalles : il est difficile de donner une traduction incontestable.

Guillaume de St.-Lazare monta sur le siège épiscopal de Nevers en 1201, il mourut en 1222; l'histoire rapporte qu'il fut le premier qui fit construire en pierre la cathédrale *opere lapideo* et qu'il fut assez heureux pour compléter à peu près cette construction *et pro magnâ parte peregit*. Le même historien dit qu'en 1211 un incendie consuma le cloître des chanoines et la plus grande partie de l'église. Ici s'élève une difficulté : Guillaume de St.-Lazare exécuta-t-il son projet de construction avant ou après l'incendie ; je serais porté à croire que son œuvre aurait été complétée avant l'incendie et que toute la région du chœur, qui présente les caractères du XIV^e. et du XV^e. siècle, aurait nécessité ces reconstructions plus récentes par suite de ce sinistre.

En 1280, on construisait le portail de St.-Christophe ou du doyenné au Nord, et en 1331 Pierre de La Palu, patriarche de Jérusalem, consacrait la cathédrale de Nevers en vertu des pouvoirs à lui concédés par l'évêque Bertrand, alors malade.

L'histoire reste muette sur les parties de l'édifice qui appartiennent au XIV^e. et au XV^e. siècle : nous ne rencontrons plus que quelques dates éparses. La sacristie fut construite en 1473, le portail de Loire et la chapelle qui le bute sont dus à l'évêque Pierre de Fontenay qui les fit exécuter en 1490. La tour, commencée en 1509 sous l'épiscopat de Jean Boyer, fut terminée en 1598, sous l'évêque Jean d'Albret.

En 1590, Louis de Gonzague, duc de Nevers, fit construire sous le sanctuaire le caveau destiné à la sépulture des évêques et des princes de la maison de Nevers.

En 1739, Fontaines Des Montées fit couvrir la cathédrale d'ardoises, et fit élever le petit clocher de l'horloge.

En 1770, Mgr. Antoine Tinseau fit exécuter les stalles du chœur : ce fut aussi à lui qu'on fut redevable des marbres dont il fut pavé en 1772.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'historique de la cathédrale, on suivra avec plus d'intérêt les rapports frappants qui existent entre les dates conservées par l'histoire et les époques indiquées par les caractères architectoniques. Mais avant d'établir ces rapprochements, il est important d'étudier sommairement le plan général.

Ce plan est celui qui a été suivi dans toutes les grandes basiliques du XIII^e. siècle; trois nefs avec déambulatoires et chapelles rayonnantes. Nous ne trouvons point ici de transept avant le chœur, exception qui se fait aussi remarquer à St.-Etienne de Bourges; nous essayerons, quand nous étudierons cette partie du monument, de nous rendre compte de l'absence du transept oriental : si nous regrettons de ne pas le rencontrer, nous sommes dédommagés par un transept occidental qui règne au bas de la nef, en sorte que si le plan du XIII^e. siècle eût été complet, et nous croyons qu'il l'a été, l'église aurait eu deux transepts, comme elle a encore deux absides, l'une orientale et l'autre plus ancienne placée à l'occident.

Si nous espérons trouver des traces des constructions antérieures au XI^e. siècle, nous ne les rencontrerons que dans quelques substructions sans caractère du transept, et peut-être dans les fragments de chapiteaux, couverts en partie par les colonnettes du XIII^e. siècle qu'on y a accolées. Nous sommes aussi portés à croire avec certains archéologues que les deux colonnes monocylindriques qui partagent les deux croisillons à leur naissance, sont des restes de la cathédrale bâtie par Alton. Du reste, cette région, je veux dire, le transept,

remarquable par ses larges dimensions , ne serait-il pas construit sur le plan carré de la cathédrale du X^e. siècle , dont on aurait voulu utiliser les fondations ? Ce sentiment n'est pas dépourvu de vraisemblance. Mais laissons les constructions antérieures au XI^e. siècle , pour nous occuper de celles dont les caractères sont incontestables.

Il est impossible de ne pas reconnaître le cachet du XI^e. siècle dans la crypte de St.-Cyr et dans l'abside occidentale connue sous le nom de chapelle de Ste.-Julitte ; ici nous trouvons un caractère précis qui se rencontre encore à St.-Savinien de Sens et dans la crypte de St.-Etienne d'Auxerre , ce caractère est la baguette qui dissimule les parties anguleuses des bases , des chapiteaux et des corniches. Cette crypte remarquable est divisée en trois travées. A Nevers , comme à Auxerre , les arcs-doubleaux de la nef centrale sont composés d'énormes tores qui viennent retomber sur une des colonnes engagées dans les piliers carrés , car ces piliers sont flanqués de colonnes cantonnées en croix. St.-Savinien de Sens a été , dit-on , reconstruit vers 1028 ; la crypte de St.-Etienne d'Auxerre est , d'après Lebœuf , de 1030 ; la crypte de Nevers et l'abside sont de 1028 , selon Parmentier , et de 1031 selon Guy-Coquille ; nous pouvons donc conclure que cette baguette que nous remarquons sur les angles et à Sens , et à Auxerre , et à Nevers , est un des caractères distinctifs de la première moitié du XI^e. siècle. A la fin de ce siècle , ce caractère disparaît.

Il est facile de reconnaître dans le transept , surtout dans le croisillon septentrional , des traces du XII^e. siècle ; c'est à cette époque que nous devons rapporter des colonnes annelées , des fenêtres au plein-cintre , maintenant obstruées , et quelques substructions.

Le XIII^e. siècle présente la partie la plus considérable de l'édifice , l'œuvre exécutée si habilement et sur un si vaste

plan par Guillaume de St.-Lazare, l'*Opus Lapideum* dont nous avons déjà parlé. Pour nous rendre compte de cette expression, il faut nous rappeler que les maîtres de l'œuvre employaient deux sortes d'ouvriers : les *Cæmentariï*, maçons, et les *Lapidariï*, tailleurs de pierre. Nous reconnaissons dans les parties du XI^e. et du XII^e. siècle, le travail des premiers, dans la construction en moellons; tandis que les *Lapidariï*, employés par Guillaume de St.-Lazare, ont construit en pierre de bon appareil. Le XIII^e. siècle dont on ne peut se lasser d'admirer partout les belles proportions, les lignes si pures, l'ornementation si majestueuse, présente à Nevers des détails qu'on rencontre rarement ailleurs et qui lui donnent une physionomie toute particulière. Des constructions attribuées à Guillaume de Saint-Lazare, il nous reste cinq travées à partir du transept jusqu'à et compris la première travée du chœur qu'on a, bien à tort, distrait de la nef.

Les piliers qui soutiennent la grande arcade qui ouvre la nef centrale à l'intertransept occidental, et ceux qui soutiennent l'arcade qui la termine à l'intertransept oriental (car nous supposons toujours que ce transept devait exister), sont garnis d'un plus grand nombre de colonnettes que les piliers intermédiaires. Ces derniers sont cylindriques et flanqués de quatre colonnettes au quart engagées et cantonnées en croix. Tous les chapiteaux sont ornés de feuilles parfaitement fouillées, tantôt formant la crosse végétale, tantôt présentant des touffes artistement jetées contre la corbeille.

Nous avons parlé du transept oriental qui devait exister dans le plan primitif; cette opinion est confirmée premièrement par ces piliers plus saillants et plus ornés que nous remarquons dans la première travée du chœur, par cette arcade aux moulures plus fournies, qui évidemment ouvrait l'intertransept, et s'il restait quelque doute, nous n'aurions qu'à monter sur les basses voûtes et le retour d'équerre du

triforium qu'on y remarque encore acheverait de nous convaincre.

Les parois sont divisées en deux étages, le triforium obscur ménagé dans l'épaisseur des murs et le triforium transparent occupant l'étage supérieur; deux lancettes accolées circonscrites dans un arc en plein-cintre garnissent chacune des travées.

Quant au premier étage, véritable triforium avec ses trois arcades *tres fores* soutenues par trois colonnettes en faisceau, c'est la partie qui a souvent excité l'admiration des connaisseurs par son genre d'ornementation qu'on rencontre rarement.

Le faisceau de colonnettes soutenant les arcades du triforium est appuyé sur un dé, et à chaque dé est accolée une figurine en forme de cariathide. Toutes ces statuette ont une pose et une physionomie différentes. Les unes indiquent un état de souffrance, les autres semblent livrées à la prière ou plongées dans une méditation profonde, ou bien ont les yeux élevés vers le ciel. Ceux qui ont fait une étude spéciale de l'art chrétien au moyen-âge, auront peine à se persuader qu'il n'y a ici qu'un caprice d'artiste; la symbolique chrétienne qui fécondait d'une manière si admirable le génie des artistes dans les siècles de foi, a dû diriger le ciseau des sculpteurs chargés de l'ornementation de cette galerie. Tous ceux qui ont jusqu'à présent écrit sur l'église de Nevers ont bien fait remarquer cette curieuse disposition, mais sans oser en donner l'explication.

Nous croyons reconnaître dans ces figurines la grande famille des enfants d'Adam, régénérée par J.-C., l'église militante. Pour nous la terre est une vallée de larmes, et c'est dans la prière que nous devons chercher le remède à nos maux; par de saintes méditations entretenons en nous la foi, et pour ranimer notre espérance élevons souvent nos regards

vers les montagnes saintes d'où nous viendra tout secours : souffrir, prier, croire, aimer et espérer, voilà la vie du chrétien sur la terre, et ces différents actes semblent être exprimés par les poses des figurines.

Ce n'est sans doute pas sans motif que cette pensée a été traduite contre le triforium inférieur, obscur par lui-même et éclairé par des rayons qui lui viennent de plus haut; aux élus seuls déjà glorifiés, il est donné de nager dans un océan de lumière, et avant que la fureur de l'impiété eût brisé les magnifiques vitraux qui ornaient la galerie transparente, on y voyait et les triomphes des saints et leurs titres au souverain bonheur. Quant à leurs frères encore éloignés de la patrie, les ombres de la foi les enveloppent encore; la nuit couvre la terre d'Égypte, la lumière la plus pure est pour le peuple dont Dieu a brisé les chaînes.

Aux retombées des arcs trilobés les anges viennent compléter le tableau. Ces amis que Dieu dans sa bonté a donnés aux hommes semblent ici suspendus entre le ciel et la terre pour indiquer les fonctions qu'ils ont à remplir dans ces deux contrées. Aux trois premières travées, à partir du transept du côté du Midi, ils ont la main étendue en signe de protection; à la quatrième travée, ils montrent du doigt les personnages placés au-dessous; à la cinquième ils portent des philactères déroulés, car ils sont chargés d'inscrire les bonnes actions des hommes et de conserver le souvenir du juste résigné dans ses peines.

Au Nord, les deux travées plus rapprochées du chœur nous montrent encore les anges avec des philactères; puis d'autres anges balancent l'encensoir et portent jusqu'au trône de Dieu les prières des saints avec la fumée de l'encens. Plus loin, c'est une couronne royale, une thiare et un vase qu'ils tiennent entre les mains et qu'ils montrent aux enfants de l'exil comme pour leur indiquer le sacerdoce royal qu'ils

exerceront un jour , le trône qui leur est réservé et les coupes pleines de parfums qu'ils offriront de concert avec les vingt-quatre vieillards à celui qui règne dans les siècles des siècles. Enfin , à la travée qui touche le transept occidental , nous voyons d'autres anges , les palmes à la main ; c'est la fin du combat , c'est la victoire.

Après avoir contemplé les statuettes du triforium si remarquables par la souplesse de leurs poses , par la régularité des formes , on regrette vivement de ne pouvoir étudier tous les détails du portail septentrional. Il ne reste plus que les ombres de cet admirable tableau , dont nous devenons le sujet par la silhouette des personnages qui le composaient. Sous les niches trilobées qui garnissent les pieds-droits du portail , étaient les statues des apôtres et des évangélistes composant le jury des grandes assises du genre humain , car le sujet du tympan était le jugement dernier sur le linteau supporté par le pilier symbolique qui sépare la double baie ; l'archange saint Michel , tenant en main la redoutable balance , procédait au pèsement des âmes ; à sa droite , Abraham , recevait dans son giron celles qui avaient supporté l'épreuve ; à sa gauche , satan saisissait les victimes qui lui étaient livrées , pour les précipiter dans l'enfer indiqué par une gueule enflammée. Au-dessus le souverain juge paraissait dans toute sa gloire ; deux personnages étaient agenouillés à ses pieds ; à droite , Marie , toujours bonne , toujours compatissante , qui veut encore exercer son rôle d'avocate des pécheurs ; à gauche , Jean Baptiste , apôtre de la pénitence , qui semblait répéter à ceux qui considéraient cet effrayant tableau : *faites pénitence , car la coignée est déjà à la racine de l'arbre*. En un mot , le grand sujet du XIII^e. siècle se trouvait exprimé avec tous ses terribles détails.

Avant de nous éloigner du XIII^e. siècle , il faut remarquer qu'un des chapiteaux ou plutôt une guirlande symbolique et

historiée qui orne un des piliers que nous attribuons à cette époque , n'avait été qu'épannelée ; les sculptures indiquent le XV^e. siècle avancé.

La légende développée sur ce chapiteau est toute nivernaise ; c'est le songe de Charlemagne qui nous a été conservé par nos vieux chroniqueurs. Lorsque saint Jérôme travaillait à la construction de sa nouvelle cathédrale , eut lieu à Paris une assemblée d'évêques à laquelle il fut convoqué. Après l'assemblée , Charlemagne qui y assistait , raconta aux évêques un songe qui l'avait fort agité la nuit précédente : il se trouvait à la chasse , et s'étant égaré au milieu d'une forêt , il aperçut un sanglier furieux qui allait s'élançer sur lui. Sa première pensée à la vue d'un si pressant danger fut de se jeter à genoux et d'implorer la protection divine. En même temps il vit auprès un enfant nu qui lui promit de le délivrer du danger qu'il courait , s'il voulait lui donner un voile pour le couvrir. L'empereur ne balançâ pas à faire cette promesse , et aussitôt l'enfant sauta sur le sanglier et le tenant par ses défenses , il le conduisit à Charlemagne qui le perça de son épée et le tua.

Chacun des évêques réunis faisait des réflexions sur le songe extraordinaire du prince , sans cependant donner aucune interprétation , quand saint Jérôme croyant la circonstance favorable au pieux projet qu'il avait conçu , se chargea d'en donner l'interprétation. Il fit entendre au prince que son église cathédrale était dédiée à saint Cyr , mais qu'elle était excessivement pauvre , car , pendant les guerres , tous ses biens lui avaient été enlevés ; que l'enfant qui lui avait apparu était le jeune saint Cyr et qu'il réclamait , en reconnaissance de sa protection , la restitution des biens et du patrimoine qui appartenaient à l'église qui portait son nom.

Le prince , pour accomplir sa promesse , accorda à l'évêque ce qui lui était nécessaire pour parachever son œuvre , et de

plus lui fit rendre les terres d'Urzy, Parzy et Premery qui avaient autrefois appartenu à ses prédécesseurs.

Les armoiries du chapitre, *le jeune saint Cyr monté sur un sanglier*, et celles de l'évêché, *de gueules à trois châteaux d'or 2 et 1 au chef d'azur semé de France*, ont conservé le souvenir de ce songe, à l'occasion duquel Charlemagne avait fait briller sa munificence.

Cette légende est reproduite en partie sur le chapiteau qui nous occupe. Le prince, au pied d'un arbre, fléchit le genou devant le saint enfant monté sur le sanglier, et se prépare à percer de son épée l'animal furieux. Un autre chapiteau voisin nous montre un autre enfant ailé, monté sur une licorne qui perce de sa corne terrible un animal monstrueux à ailes membraneuses comme la chauve-souris. Ce chapiteau nous paraît être la traduction symbolique de la légende. Dans l'iconographie chrétienne, la licorne, à cause de sa force, est un des emblèmes sous lequel on représente J.-C. L'animal monstrueux à ailes de chauve-souris est une des mille formes qu'on donne au démon, esprit de ténèbres; enfin l'âme est souvent rendue sensible sous les traits d'un petit être humain. Charlemagne a dû son salut à la prière, et nous aussi nous devons recourir à la prière quand l'ennemi du salut nous attaque, n'importe sous quelle forme; prenons les ailes de la colombe et recourons à la force de Dieu lui-même.

Toute la région du chœur, ainsi que plusieurs des chapelles rayonnantes, accuse le XIV^e. siècle déjà avancé, et même le XV^e.; quant aux chapelles qui flanquent l'église dans toute sa longueur, elles sont pour la plupart de la fin du XV^e. siècle ou des premières années du XVI^e.

Les deux chapelles à gauche en entrant par la porte du doyenné, ont excité l'admiration des membres du Congrès, soit sous le rapport archéologique, soit sous le rapport icono-

graphique. La voûte de la première est d'une hardiesse étonnante ; les nervures sont ornées de gracieux festons qui viennent se réunir à la clef suspendue de la voûte ; c'est un des tours de force des architectes du commencement du XVI^e. siècle.

Le rétable de l'autel est malheureusement mutilé d'une manière horrible, le marteau démolisseur de 1793 a voulu faire disparaître le glorieux triomphe de la mère de Dieu qu'il représentait. Malgré ces mutilations, on peut encore y reconnaître la mort et l'Assomption de Marie. L'artiste a suivi la légende dorée, sans cependant la copier servilement : au premier plan c'est Marie mourante environnée des apôtres parmi lesquels on remarque saint Jean tenant en main la palme virgine dont il est parlé dans la légende.

Au second plan, c'est l'Assomption de Marie : ici le sculpteur semble puiser toutes les inspirations de nos livres saints. *Quelle est celle qui s'élève du désert, comblée de délices, appuyée sur son bien-aimé ? C'est cette pensée qu'il a essayé de traduire sur la pierre.* Marie s'élève vers les cieux et J.-C. lui-même accompagne et soutient sa sainte mère, des rayons de gloire l'environnent, un semé d'étoiles indiquent son nouvel empire, et une multitude d'anges escortent leur reine. Au-dessus les trois personnes de la Sainte Trinité attendent pour la couronner cette créature privilégiée dont le nom sera à l'avenir béni de générations en générations.

La chapelle voisine n'offre pas dans la voûte la même richesse d'ornementation, mais en revanche son rétable l'emporte sur le premier sous le rapport de l'exécution. C'est la vie détaillée de saint Jean-Baptiste depuis la mystérieuse vision qui a précédé sa naissance jusqu'à sa mort et ses funérailles. Tous ces différents tableaux, admirablement traités, sont accompagnés de scènes de la vie champêtre et de gracieux paysages exécutés avec le plus rare talent ; les bords du Jour-

dain surtout sont pleins de mouvement et de vie. Ce rétable curieux est environné d'un cadre orné d'une gracieuse guirlande et sur lequel on voit les armes de Marie d'Albret qui nous indiquent la date de 1521 à 1537.

On découvre encore çà et là quelques fresques sous l'épais badigeon qui couvre les murs de la cathédrale, vis-à-vis la porte du doyen, c'est une sainte famille assez bien conservée : un chanoine en soutane rouge, revêtu d'un simple surplis et portant l'aumusse sur le bras, est agenouillé devant la Sainte Vierge tenant son divin enfant. Une inscription indique l'année 1412. Vis-à-vis la porte de Loire, une autre fresque, un peu moins ancienne et moins bien conservée, représente aussi un chanoine dans le même costume que le précédent, à genoux au pied d'une croix, avec un autre personnage moins bien conservé et qu'il est difficile de reconnaître. On lit cette inscription sur une banderolle qui part de la bouche du chanoine : *Me collocet cum sanctorum agmine, per suam crucem quæ manavit sanguine*. On sait que Dreux Godard, chanoine de Nevers, mort en 1515, avait fondé un autel en l'honneur de saint Fiacre, en face de la porte de Loire : cette fresque était sans doute au-dessus de l'autel.

Enfin, dans la portion du transept que nous attribuons au XII^e. siècle, des parties de badigeon s'étant détachées, ont mis à découvert des fresques plus anciennes. M. de Surigny, de Mâcon, au jugement duquel on peut se rapporter, les attribue au XII^e. siècle ou au commencement du XIII^e. ; il les a étudiées avec soin et a cru y reconnaître le martyre de saint Laurent.

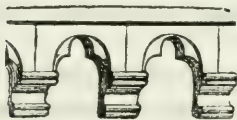
Après avoir étudié l'intérieur de cette basilique dont toutes les substructions, habilement combinées, présentent un ensemble imposant et gracieux, coordonné par le génie des différents siècles, et offrant à l'archéologue un vaste musée

lapidaire, les membres du Congrès sortirent pour contempler la magnifique tour qui domine la vieille cathédrale.

Commencée, comme nous l'avons dit, en 1509, elle fut terminée en 1528. Son élévation est de 51^m. 50^c. , elle se divise en trois étages couronnés chacun d'une guirlande de feuilles entablées et surmontés de galeries à jour. Quatre contreforts à tourelles à pans coupés, flanquent les quatre angles. Le second et le troisième étage sont garnis d'élégantes niches occupées par de belles statues de grandeur au-dessus de nature, au nombre de 45. Ce sont les personnages de l'Ancien Testament avec leurs philactères, et quelques-uns avec des attributs distinctifs, tels que Moïse avec ses cornes lumineuses et ses Tables de la loi ; David avec sa harpe et son sceptre, etc. ; puis les apôtres, les évangélistes et les saints les plus célèbres, saint Jean-Baptiste, sainte Magdeleine portant le vase de parfums, saint Etienne revêtu de la dalmatique : il tient de la main gauche le livre des Evangiles, et de la droite une pierre qui rappelle son glorieux martyre ; saint Michel terrassant le dragon, l'ange Gabriel annonçant la grande nouvelle à Marie, etc. Cette tour est sans contredit une des plus riches de France.

Le Secrétaire-général du Congrès,

CROSNIER.



RAPPORT

Adressé à M. LE PETIT, secrétaire-général de la Société française,

SUR

LES CONDUITS DU CHATEAU DE SAINT-VERAIN

Par M. l'abbé CLÉMENT,

Membre de la Société.

Parmi les questions qui ont été agitées à la dernière session du Congrès archéologique, tenue à Nevers, il en est une qui m'a semblé fixer, d'une manière particulière, l'attention de M. de Caumont et de plusieurs autres membres de la réunion : je veux parler de la question relative aux conduits qui circulent dans l'intérieur des murs de certains châteaux-forts du moyen-âge.

La discussion qui s'est élevée à ce sujet, et que j'ai eu l'honneur de soutenir, ayant porté principalement sur les conduits du château de St -Verain (Nièvre), j'ai voulu les visiter de nouveau, afin de mieux m'assurer si l'on peut réellement leur donner la destination que je leur ai assignée dans les débats.

J'ai cru que, après un examen attentif des lieux, il serait possible d'arriver, quant aux conclusions, à un résultat précis, et de faire disparaître par là le vague des suppositions qui renaissent toujours au sujet de ces mystérieux témoins de l'industrie d'un autre âge.

Ce résultat, je crois l'avoir obtenu, Monsieur, et j'ai l'honneur de vous l'adresser dans ce mémoire, en vous laissant la faculté d'en faire tel emploi que bon vous semblera.

Je joins à ce travail le plan de la ville de St.-Verain, afin de faire juger de l'ensemble des fortifications qui l'entourent, mais surtout de la position du donjon et de ses moyens de défense.

On verra par là, ainsi que par la description que je fais des lieux, si la stratégie militaire en usage au XIII^e. siècle, qui est l'époque de la construction de ce château-fort, n'a pas dû rendre nécessaires ou au moins très-utiles, comme porte-voix, les conduits dont il est question.

St.-Verain est situé sur un plan incliné du Sud-Ouest au Nord-Est; la forteresse et le donjon occupent la partie supérieure du plan.

Cette partie, la plus importante de la place, est protégée, du côté de la pente, par un triple rang de fortifications, dont les murs, formés d'un blocage compact, ont un double parement de pierres appareillées, et s'élèvent à 7 ou 8^m. de hauteur. L'épaisseur de ces murs est partout, à la base, de 2^m. au moins, et, dans toute leur étendue, ils sont accompagnés, à l'extérieur, d'un fossé de 8^m. d'ouverture, ayant une profondeur à peu près égale à sa largeur.

On voit déjà, par ces dispositions, que la place était suffisamment protégée sur la ligne qui descend du donjon à la partie basse de la ville, pour n'avoir point à craindre de surprise de ce côté; franchir le fossé, escalader les murs de la première, de la deuxième et de la troisième enceinte, pour arriver au donjon qu'il eût encore fallu attaquer en contrebas, devait paraître chose presque impossible aux assiégeants, et cela l'était en effet.

Il s'agit de savoir si l'ennemi ne pouvait pas tenter une attaque avec plus de chances de réussir, par d'autres côtés, contre la forteresse elle-même, on va le voir.

La forteresse proprement dite consiste en un massif énorme de maçonnerie de 8^m. d'élévation, ayant trois faces latérales unies, reliées ensemble à angle droit par trois grosses tours; ces trois faces correspondent, l'une au Midi, l'autre à l'Ouest, et la troisième au Nord.

Au-dessous et au milieu du massif, qui se termine en plate-forme, s'élance, à une très-grande hauteur, la tour cylindrique du donjon. Enfin l'eau profonde d'un large fossé forme un demi-cercle, à la base de la forteresse, du côté de l'Ouest, et complète le système de défense du gigantesque manoir féodal et guerrier.

On ne remarque au-delà du fossé, aucune autre fortification avancée qui défende l'approche de la citadelle, à la portée des projectiles en usage à l'époque précitée. Les restes d'une tour s'observent, il est vrai, de ce côté, mais à un grand éloignement, et malgré ce point d'observation et de résistance, l'ennemi pouvait, sans grand effort, venir se poster à 50^m. du donjon; c'est à noter.

Autre côté faible. Il avait été nécessaire de pratiquer, transversalement au fossé, sur les deux points Nord et Midi, deux digues en talus, pour retenir les eaux, ce qui pouvait fournir un double passage, pour aborder le pied de la forteresse.

Il y avait en outre, au côté Nord, une porte donnant entrée dans la première enceinte, et à laquelle on arrivait par un pont-levis ou un pont tournant jeté sur le fossé plein d'eau, qui s'étendait un peu au-delà.

Enfin, des trois points, Midi, Ouest et Nord, le plateau de la colline à laquelle est adossé St.-Verain, régnait et règne encore à la hauteur du massif de la citadelle.

Cela posé, j'arrive à la question capitale, celle des conduits pratiqués dans l'intérieur des murs; c'est sur ce point que je dois insister.

Je dirai d'abord qu'il n'existe aucune de ces ouvertures continues dans les murailles de la première, de la deuxième

et de la troisième enceinte, et la raison de leur absence doit paraître évidente : c'est qu'on était en sûreté de ce côté, et qu'il ne fallait qu'une vigilance ordinaire pour prévenir toute tentative d'attaque faite sur ce point par les ennemis. On ne rencontre ces conduits que dans les murs de la forteresse et du donjon. Cette remarque est importante ; on entrevoit déjà par suite de cette observation et de celles qui précèdent, l'usage probable de ces vides préparés à dessein ; mais tout doute à cet égard sera levé, je crois, si l'on examine 1°. leur point de départ, 2°. leur direction ou leur parcours, et 3°. ce que j'appellerai leur point d'incidence.

Les assiégeants n'avaient que deux moyens d'inquiéter les assiégés. Le premier était de couper les digues par lesquelles étaient retenues les eaux du fossé qui entourait toute la partie du fort comprise entre les deux points Nord et Midi, ou de se servir de ces digues pour s'avancer au pied des murs.

Le second était de lancer des projectiles du haut du plateau ; mais ce mode d'attaque devait laisser presque indifférents les gens du château, à raison de la distance à laquelle on devait être obligé de se placer pour cette opération.

Néanmoins, c'était sur ce point, mais plus encore sur les deux autres désignés plus haut, qu'il était important d'établir une surveillance incessante, surtout en temps de guerre.

Aussi, je trouve deux conduits qui partent de l'extérieur de la forteresse, des deux points indiqués comme étant les plus exposés, c'est-à-dire de la tête des deux chaussées. L'un, qui correspond exactement à la digue du Midi, a son orifice dans un angle saillant du rempart, à 25^m. à peu près de la forteresse. Parti de là, il va circuler horizontalement dans les murailles de la forteresse même, du côté de la triple enceinte ; puis, arrivé au point de jonction du rempart du Nord avec la citadelle, il se brise à angle droit, pour s'enfoncer et disparaître dans le plein du mur.

Ce premier conduit, dont le parcours est de 75^{m.}, a 20^{c.} d'ouverture à son point de départ, et j'ai observé qu'à l'endroit où il atteint les murs de la forteresse, il acquiert un peu plus de capacité.

L'autre digue est un peu plus bas que la porte qui donnait entrée dans la première enceinte, et dont j'ai parlé plus haut. Là, les murs de fortification ont complètement disparu, dans un espace de 20^{m.}; mais à l'endroit même où ils se reliaient avec celui de la forteresse, vient se joindre au premier conduit un autre conduit qui partait évidemment d'un autre angle placé à la tête de la seconde chaussée. Là, ces deux conduits n'en font plus qu'un; ils ont donc le même point d'incidence à l'intérieur.

Il doit déjà paraître au moins très-probable, par leurs points de départ, que ces conduits servaient à mettre en défense les gardiens du château. S'il en était autrement, pourquoi partiraient-ils des seuls points qui pouvaient favoriser le plus l'approche de l'ennemi?

Mais à ces observations viennent s'en joindre d'autres qui corroborent puissamment cette opinion.

La porte de la citadelle est à une très-faible distance de l'ouverture intérieure de ces deux voies acoustiques. Un pont, qui devait être en forme d'escalier, venait butter contre le seuil de la porte dont le vide se voit à 3^{m.} au-dessus du sol extérieur. A côté de la porte se trouvait sans doute, dans le massif qui supporte le donjon, un caveau servant de corps-de-garde. C'est là que les deux conduits venaient déboucher. Je n'ai pas vu ce caveau; mais il en existait de semblables dans beaucoup de châteaux-forts de la même époque, et, n'eût-on pas la raison que j'allègue pour en supposer l'existence, on pourrait encore croire qu'il existe. L'ouverture en est probablement obstruée par les décombres; s'il n'existait pas, le massif qui sert de base au donjon serait entièrement

plein, et, dans ce cas, il faudrait désespérer de pouvoir jamais assigner aux conduits dont je parle un usage quelconque, puisqu'ils iraient se perdre sans but dans le massif même. Cela ne peut pas être.

C'est ici d'ailleurs le lieu de réfuter l'opinion d'après laquelle ces conduits seraient des moyens de ventilation. Qu'ils aient été disposés pour cet usage dans d'autres constructions du moyen-âge, je l'ignore, mais il me paraît démontré qu'à St.-Verain le grand conduit ne pouvait avoir une telle destination. Il eût été fort inutile de lui faire parcourir 75^m. dans les murs, pour l'amener dans un appartement qui n'était séparé du vide extérieur que par une muraille de 2^m. d'épaisseur. On n'eût pas manqué, du reste, dans cette hypothèse, de le faire ouvrir à l'opposé de celui qui vient du Nord, et, dans tous les cas, on ne l'eût pas fait arriver par la même ouverture. L'hypothèse n'est donc pas soutenable.

Il est une autre observation que je dois consigner ici comme servant à démontrer l'importance qu'on attachait à ces conduits, sinon leur destination. Celui de 75^m. de longueur que j'ai observé, se maintient, dans tout ce parcours, à 0,10^c. au plus des pierres du parement extérieur des murailles où il circule. Aussi est-il à découvert sur un très-grand espace, où l'on a fait des arrachements. Il est naturel de se demander pourquoi ce conduit a été établi à si peu de distance des parois extérieures, et non dans le centre, ou dans un point encore plus rapproché des parois intérieures des murs. Pour moi, je trouve deux raisons de cette disposition, en raisonnant dans l'hypothèse que ces ouvertures continues étaient des voies destinées à transmettre les sons.

On a cru, en premier lieu, qu'étant du côté où le mur était entièrement dégagé de toute construction, il aurait plus de sonorité; secondement, on a pensé qu'il pouvait s'obstruer,

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3^m. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30^c. de largeur sur 0,20^c. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 4^m. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée.

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

gardien qui jetait l'alarme, en donnant dans le plancher, et à la place même des lits, devait produire un ébranlement facile à ressentir par les personnes endormies; ébranlement qui n'aurait pas eu lieu si le conduit se fût ouvert dans le vide intérieur.

Toutes ces voies acoustiques ne s'ouvraient cependant pas auprès des lits; j'en ai vu une au côté droit du foyer du rez-de-chaussée, elle était là sans doute toujours par suite des mêmes précautions. On avait voulu qu'elles sortissent toutes dans les parties du château le plus constamment occupées par les habitants. Il en fallait donc une auprès du foyer, principal séjour des châtelains dans le jour, pendant une grande partie de l'année.

D'ailleurs quelles que soient les suppositions que l'on fasse, au sujet de l'ouverture de ces conduits, quand on considère leur point de convergence au dehors, on est toujours amené à conclure qu'ils ne pouvaient servir qu'à transmettre les sons. J'ai déjà dit que l'orifice commun d'où ils partent tous est au Nord-Ouest. C'est de ce côté, je prie le lecteur de le remarquer, que les terrains environnants sont à la hauteur de la plate-forme ou terrasse du château. Il était important d'établir un poste de gardiens pour veiller de ce côté pendant la nuit. En supposant même qu'il en existât déjà un dans l'une des tours qui flanquent la forteresse aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest, ou sur les créneaux, qui vraisemblablement bordaient le haut des murs qui s'étendent de l'une à l'autre tour de ce côté, il fallait encore une autre sentinelle chargée de donner l'éveil au château. Elle ne pouvait être que là, pour être bien placée. Mais suffisait-il que cette sentinelle veillât? — Évidemment non; elle devait avoir un moyen de communication avec l'intérieur, qui ne l'obligeât pas à quitter son poste. Or, de ce côté, il n'existe aucune autre ouverture qu'une petite fenêtre en forme de meurtrière,

à gauche de l'orifice des conduits , et à la hauteur du premier étage. Il était impossible de donner l'éveil par cet endroit à tout le château : je sais que , selon la remarque du poète ,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ,

et réciproquement ; mais ici la vraisemblance résulte de tant d'observations qu'elle se convertit en certitude.

J'ai fait connaître au Congrès la structure de ces conduits. Ce que j'ai dit était exact , mais je veux le répéter ici , afin de compléter mon travail.

On ne semble pas avoir procédé avec de grandes précautions pour établir dans les murs ces ouvertures continues ; une planche était d'abord posée à plat sur le plan où devait passer le conduit , et portait sur un lit de mortier. Deux autres étaient placées sur champ , longitudinalement à la première , et sur ses bords ; puis on les recouvrait par une autre , posée dans le même sens , de manière à fournir un carré long. Ces planches étant ainsi disposées , on maçonnait tout autour , et le conduit se prolongeait de la sorte par le retrait et le remplacement successif des planches. Il est facile de juger que tel a été le moyen employé pour la confection de ces ouvertures prolongées , aux traînées faites à l'intérieur par le mortier qui s'infiltrait dans les jointures des planches , et par d'autres lignes de mortier qui coupent transversalement les premières , à l'endroit où les planches s'ajustaient bout à bout.

Les planches n'étaient pas du reste exclusivement employées. On voit qu'on s'est servi , dans quelques endroits des murs , de pièces de bois rondes ou carrées.

Voilà , M. le secrétaire-général , le résultat complet des observations que j'ai faites en examinant avec soin toutes les parties du château-fort de St.-Verain , et des fortifications qui s'y rattachent.

Le grandiose et l'étendue des ruines de cette place forte du XIII^e. siècle, ou peut-être de la fin du XII^e. , l'état parfait de conservation de quelques pans considérables des murailles d'enceinte, l'imposante grandeur du massif au milieu duquel pose le donjon, et la majestueuse élévation du donjon lui-même, quoiqu'il soit à moitié ruiné, toutes ces choses, dis-je, méritent au plus haut degré d'attirer l'attention des hommes voués à l'étude des anciens monuments d'architecture.

Un des membres les plus distingués du Congrès, M. Victor Petit, a signalé ces restes gigantesques de fortifications, comme devant être cités et classés parmi les plus importants du moyen-âge qui existent en France. C'était un motif qui, joint à d'autres, devait m'engager à les faire connaître, étant mieux placés qu'aucun des autres membres de la Société pour en faire l'exploration.

Je ne tairai pas que l'intérêt avec lequel vous m'avez interrogé vous-même en particulier, pour avoir une idée plus complète de ces ruines, m'a puissamment stimulé.

Enfin, il m'a semblé qu'on était mieux placé à St.-Verain que partout ailleurs, pour examiner et résoudre la question des conduits muraux traitée au Congrès, et qui fait l'objet de ce mémoire.

Il se peut que mon opinion, qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle est celle de beaucoup d'autres archéologues, ne soit pas encore assez solidement basée, aux yeux de plusieurs hommes de la science, pour devenir la leur; mais si vous pensez, Monsieur, que ce travail puisse servir à confirmer dans la même idée ceux qui se sont occupés de s'éclairer sur ce point; si, surtout, ce que je dis des conduits muraux de St.-Verain, vous paraît applicable à tous ceux qu'on a pu observer ailleurs, je serai heureux d'avoir contribué à jeter un plus grand jour sur cette question, ainsi généralisée.

SÉANCE

TENUE A GISORS (EURE),

Le samedi 4 octobre 1851,

PENDANT LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION NORMANDE.

Présidence de M. Stanislas de SAINT-GERMAIN,

Inspecteur de la Société française, membre de l'Institut des provinces.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; le général *Rémoud*, de l'Institut des provinces ; le baron *de Montreuil*, président du comice agricole ; *Thierry*, maire de la ville de Gisors ; *Coville*, juge de paix ; *de la Mairie*, ancien maire de Gisors, auteur d'une histoire de cette ville ; M^{me}. *Philippe-Lemaître*, membre de plusieurs Académies ; le doyen de l'église de Gisors. M. *R. Bordeaux*, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, tient la plume comme secrétaire. Un grand nombre de dames assistent à la séance.

A l'ouverture de la séance, M. de Saint-Germain lit le discours suivant qui est vivement applaudi :

MESSIEURS,

« Depuis un certain nombre d'années, des Congrès scientifiques, plus ou moins complexes, siègent tour à tour dans nos différentes cités. Tout les favorise. Le vœu des populations, l'accueil des administrations municipales, les votes des con-

seils généraux, les subventions ministérielles, leur sont de précieux encouragements, de puissants auxiliaires. Aussi voit-on, chaque jour, se multiplier leur nombre, s'accroître leur importance; et notre temps pourra vraiment s'appeler : « Le siècle des Congrès ».

Un fait général qui se reproduit avec tant de persévérance, indique une tendance formelle de l'époque. Bien des causes, qu'il serait superflu d'apprécier ici, ont contribué au rapprochement des hommes qui se livraient isolément à la science, et les ont fait chercher un lien commun, une même direction à leurs travaux. Si les recherches patientes de l'étude réclament le silence et le calme de la solitude, il faut à leurs résultats le contrôle de l'association où naissent la controverse et la critique. Elaborés dans l'ombre et le recueillement, ils veulent être éprouvés au grand jour de la publicité. Vous avez donc vu s'établir une foule de sociétés savantes, et celles-ci, par une conséquence aussi heureuse qu'inévitable, suivant à leur tour la loi des individus, ont voulu se mettre en communication entr'elles par des Congrès.

Les hommes qui ont pris la tête de ce mouvement ont acquis des titres imprescriptibles à la reconnaissance du monde savant, car prévenir les instincts de son époque, et y satisfaire à point nommé, est le don de l'esprit supérieur, véritablement utile à l'humanité. Parmi eux, il en est un qui se distingue encore par une initiative plus ardente, un zèle plus infatigable, et une hardiesse qu'on aurait taxée de témérité si elle n'avait été couronnée d'un plein succès. J'ai nommé le fondateur de la Société française et de l'Association normande, ces deux compagnies qui ont déjà tant fait pour les sciences et l'industrie. Non content de les avoir établies par des efforts persistants, des luttes inouïes, et même au prix de grands sacrifices de tous genres, il a triomphé de nouveaux obstacles pour couronner son œuvre. Il est parvenu

à réunir, à coordonner dans un même corps toutes les Sociétés savantes du pays, et cette appellation d'*Institut des provinces* en désignerait assez le but s'il n'était d'ailleurs hautement proclamé. Chaque année, maintenant, l'*Institut des provinces* convoque toutes les Sociétés savantes des départements à ses pacifiques et solennelles assises, et à la clôture de sa dernière session, où les délégués de soixante Sociétés étaient réunis au Palais du Luxembourg, l'Institut a, d'une voix unanime, décerné à M. de Caumont le titre si légitimement acquis de « Père des Congrès ».

La solennité scientifique de Gisors, que nous devons encore à la même impression, se résumera dans ces deux arts : *architecture* et *agriculture*. Ces deux arts ne semblent pas avoir une liaison bien étroite, mais pourtant ils n'ont qu'une même origine. Ils sont venus répondre aux deux plus impérieux besoins physiques de l'homme déchu; ils sont la conséquence immédiate de la nudité et de la faim. L'homme se trouvant nu se fit un abri contre les injures de l'air; et sa honte, il voulut la voiler, en établissant un toit entre le ciel et lui. L'architecture est toute dans ce mot de l'écriture : *Abcondit se*. Et l'anathème : *In sudore vultus tui vesceris pane*, annonce les rudes labeurs de l'homme des champs, présage les luttes opiniâtres du cultivateur avec une terre avare, et contient en germe les merveilleuses conquêtes du génie de l'agriculteur. D'abord matériels et grossiers, ces arts s'enrichirent successivement des inventions de l'esprit humain aux prises avec la matière inerte, et si l'architecture semble avoir atteint au XIII^e. siècle son apogée spiritualiste, nous sommes destinés, je crois, à voir au XIX^e. siècle l'agriculture arriver à sa dernière puissance.

Mais j'abandonne à vos lumières, Messieurs, ces considérations de haute philosophie, dont le développement serait au moins inopportun en ce qui touche l'agriculture. Moins

qu'à personne il m'appartient d'anticiper sur les intéressants travaux de la journée de demain ; d'ailleurs parmi ceux qui ont l'indulgence de m'écouter , et sans sortir du comice de Gisors , je sais des hommes à qui ces questions sont familières , et qui les traiteraient au besoin avec tout ce que l'éloquence de la parole peut avoir de vigueur et de charme.

Dans cette première séance , uniquement consacrée à l'archéologie , et qui ne peut être longue , nous ne perdrons pas le temps en paroles inutiles. Je n'ai plus qu'un mot à dire du but que la Société française se propose dans les visites qu'elle fait en diverses contrées , et notamment en venant aujourd'hui prendre sa part dans cette session. Si vous consultez les procès-verbaux de ses séances , vous verrez combien elle est fidèle à l'esprit de son institution. Elle procède partout avec la même méthode. Après avoir exploré les plus curieux monuments d'un pays , elle ouvre une enquête sur leur âge , leur état , leur entretien , vote de généreuses allocations pour les travaux utiles à faire ou en voie d'exécution , guide de ses conseils les architectes qui ont le bon esprit de les accepter , combat le vandalisme de restauration , fait pratiquer des fouilles , organise des musées , sauve de la ruine ou de l'oubli des objets d'antiquité , émet des vœux propres à fixer l'attention publique sur des points historiques importants , provoque d'intéressantes discussions où chacun vient s'éclairer et fournir sa lumière , entend la lecture de notices et de mémoires relatifs aux recherches qu'elle dirige , et en un mot encourage par tous les moyens qui sont en son pouvoir le mouvement archéologique. Tous les ans elle tient ainsi plusieurs réunions en différents lieux. Le département de l'Eure l'a reçue avec reconnaissance à Evreux au mois de septembre 1845 , et à Bernay au mois de juillet 1848. Son passage a puissamment stimulé les travailleurs.

Sans doute , Messieurs , si l'on avait consulté l'importance

historique, il y a long-temps que la ville de Gisors aurait été visitée par la Société française, car dans cette Normandie, patrie de l'architecture nationale, où chaque ville, et presque chaque village, a son église ou son château du moyen-âge, la ville de Philippe-Auguste se distingue glorieusement par son magnifique donjon, l'ensemble et les piquants détails de ses fortifications, son église où l'art ogival semble avoir réuni les plus gracieux produits de chacune de ses périodes, exposés là presque avec autant de coquetterie que dans un musée. Tant de richesses monumentales accumulées, semblaient dès long-temps convier les amateurs. Bon nombre d'antiquaires, en effet, n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour visiter les imposantes ruines auxquelles les dessins et les monographies n'ont pas manqué. Il y a vingt ans que le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont les a signalées au touriste. Cependant, il est bien certain, malgré tout, qu'il y avait délaissement et abandon. Et pourquoi? Voici le mot de l'énigme. Gisors qui avait naguères tant de célébrité, n'est plus qu'une petite ville de province. C'est en vain qu'une famille d'artistes, pour qui les anciens sculpteurs sur bois n'ont plus de secrets, illustrent leur terre natale de l'éclat d'un talent tout nouveau.

L'économie sociale des temps modernes a tué Gisors autant que le moyen-âge l'avait fécondé. Mais nous voulons ramener la vie dans les provinces, et affranchir les communes de cette centralisation brutale et encyclopédique dont la conséquence la plus nette est l'abaissement du sens moral et religieux, la ruine de l'esprit de nationalité. Quand le sang se congestionne à la tête ou au cœur, la paralysie gagne tous les membres d'un corps dont la mort a bientôt fait sa proie. Mais la tête et le cœur n'en seraient pas moins les premiers agents de la vie pour ne pas absorber à leur profit tous les esprits vitaux. Au contraire, une répartition équitable et

naturelle du sang est le mobile de la santé. Ainsi, ce n'est pas une décentralisation radicale que nous demandons, nous voulons seulement conjurer les excès, et (pour revenir à la comparaison) nous voulons prévenir une congestion délétère. Pour rendre à la province ce *spiraculum vitæ* de l'intelligence, les études archéologiques sont des moyens efficaces et concluants. L'archéologie mène à une connaissance approfondie de l'histoire. Or, jamais, dans aucun temps, on n'a eu plus besoin des leçons de cette grande expérience des siècles. Un pays qui contemple sa splendeur déchue veut la ressusciter. Voilà comment en étudiant le passé, on travaille pour le présent. A voir les réhabilitations historiques qui ont lieu de toutes parts, il est aisé de reconnaître un mot d'ordre. La province s'agite, elle veut vivre, elle vivra !

Oui, Messieurs, elle vivra. Le beau spectacle que nous avons sous les yeux augmente en nous cette confiance, pour la province de Normandie en particulier. Quand on voit une petite ville, dénuée de ressources, entreprendre par des souscriptions volontaires et avec le dixième à peine de ses anciens revenus, d'aussi vastes restaurations que celles du château-fort, et conduire ces délicats et importants travaux avec un succès qui atteste de la part des directeurs de l'œuvre tant d'intelligence de l'art, on peut tout espérer de l'avenir.

Honneur à l'administration municipale, qui comprend à ce degré les intérêts de sa commune.

Honneur surtout au chef de cette administration, dont la sollicitude avancée est ici le plus heureux symptôme de la régénération des arts ! »

M. de Caumont au nom de la Société française exprime la satisfaction que les membres de cette Société ont éprouvée à la vue des travaux entrepris pour la consolidation et le déblaiement du château-fort de Gisors, l'une des plus remar-

quables forteresses du moyen-âge qui existent en France. Il offre à M. le maire de Gisors, qui a conçu l'idée de ces travaux de dégagement et qui les a dirigés avec une entente parfaite, une médaille décernée par la Société française. La Société vote en outre une allocation de 450 francs pour contribuer à l'achèvement des mesures prises par l'autorité municipale pour la conservation de ce monument hors ligne.

Outre la grande tour dite de saint Thomas de Cantorbéry qui s'élève au milieu du donjon, il existe à l'un des angles de la première enceinte de cette grande forteresse, une tour fameuse par une légende et appelée la tour du Prisonnier. A l'occasion des bas-reliefs taillés sur la face intérieure des murailles d'une salle basse de cette tour, bas-reliefs depuis longtemps célèbres, M. le baron de Montreuil fait une communication relative au prisonnier inconnu qui armé, dit-on, d'un clou arraché à la porte de son cachot, charmait les longs ennuis de sa captivité en sculptant ces bas-reliefs singuliers.

Voici une analyse décolorée du très-attachant récit de M. de Montreuil, fait en partie au point de vue historique, partie au point de vue purement légendaire :

On sait les recherches tentées à plusieurs reprises pour découvrir le nom du captif qui fut renfermé dans la tour Ferrée, aujourd'hui appelée la tour du Prisonnier. Malgré l'obscurité profonde qui environne tout ce qui se rattache à ce personnage, on peut supposer que ce fut un prisonnier d'Etat, conséquemment un homme d'une certaine importance historique. Tout le monde est d'accord là dessus, et la commisération s'attache naturellement au souvenir de ce mystérieux héros. Mais il est permis de croire en outre que plusieurs infortunés, à diverses reprises, passèrent de longues années sous la voûte des cachots de cette tour. Cependant la pensée publique, comme la tradition de la cité de Gisors, résumant

toutes les infortunes, toutes les douleurs en une seule, s'obstine à n'attacher qu'une dénomination et qu'une souffrance au plus profond des cachots qu'elle renferme : *la tour du Prisonnier de Gisors.*

La chronique locale veut que ce prisonnier d'État ait cherché un jour à s'échapper à la faveur du relief des sculptures qu'il avait entaillées dans la muraille, et qu'étant parvenu à écarter le barreau de fer qui divisait une meurtrière placée à la naissance de la voûte, il se soit élancé dans les fossés encore aujourd'hui béants au pied de la tour. Brisé dans une chute affreuse, les gardes avertis par ses gémissements entrecoupés seraient accourus, et à partir de ce jour la nuit du tombeau et celle de l'histoire l'auraient enveloppé.

Quoi qu'il en soit, voici un document inédit, découvert au *British museum*, et qui atteste qu'à plusieurs reprises cette tour, si chère aux amateurs de vieilles légendes, a servi de prison à des personnages notables. Il remonte au commencement du XIV^e. siècle.

« A touz ceus qui ces lettres verront, Jehan Loncle, vis-
 « conte de Gisors, salut. Sachent touz que lan de grace mil
 « ccc et quatorze le samedi devant Penthecouste nous re-
 « cheusmes les lettres notre segneur le roy de France con-
 « tenant la fourme qui ensieut :

« Philippus, Dei gratia Francorum Rex, vicecomiti Gi-
 « sorcii salutem. Quemdam prisonarium nostrum per dilectos
 « Oliverium Britonis et Robertum Barbitonsoris, servientes
 « nostros armorum, tibi tradendum mittimus mandantes
 « quatenùs ipsum quem tuis periculis custodiri volumus,
 « in turri ferreta taliter et adèo firmiter mancipari facias
 « quodque nullus cum eo colloquium habeat nisi de speciali
 « mandato nostro, quod de ipso opus fuerit valeas respon-
 « dere.

« Par la vertu desquelles lettres nous faisons assavoir à

« touz que le jour de samedi dessus dit noble monseigneur
 « Guillaume de Montagu chevalier, mareschal de lostel de
 « très-excellent prince Odouart par la grâce de Dieu roy
 « d'Engleterre, Olivier de la Roche dit le Breton et Robert
 « le Barbier serjans darmes nostre segneur le roy de France
 « nous baillèrent en garde comme prisonnier monseigneur
 « Symon de Macy, chevalier, autrement dit Cordelier, et le
 « tenons en prison el chastel de Gysors et oen certifions nous
 « a touz par la teneur de ces lettres. Donné souz le séel de
 « li vicomté de Gysors l'an dessus dit le diemenche jour de
 « Penthecouste. »

(Original en parchemin au *British museum*, mss. *Caligula*, D. 111, f^o. 4.)

Mais la date de 1314 écarte tout rapprochement entre ce prisonnier d'Etat et le personnage qui grava, près de deux siècles plus tard, les bas-reliefs en question. Toutefois, ce document, enseveli à la Tour de Londres, se rattache trop à l'histoire de la forteresse de Gisors et de la tour Ferrée, pour qu'il ne soit pas piquant de le publier.

« Quoi qu'il en soit, ajoute M. de Montreuil, ce cordelier, ce chevalier, monseigneur Symon de Macy, n'est pas évidemment le prisonnier que nous cherchons.

« Deux pièces de 1425 et de 1430 contenant, l'une les ordres donnés par le duc de Bedford à Jean de Beauchamp, chevalier, et à Jean Boingh, écuyer, bailli de Gisors, pour passer la revue de William Bissopton, capitaine du Château-Gaillard (1); l'autre contrôlant les 20 lances et les 65 archers

(1) Paris, 16 novembre 1425. Commission donnée par le régent (duc de Bedford) à Jean de Beauchamp, chevalier, et à Jean Boingh, écuyer, bailli de Gisors, de passer la revue de William Bissopton, grand-maitre d'hôtel de la duchesse de Bedford, capitaine du Château-Gaillard et de sa retenue. (*Archives nationales*, K. 76, liasse 11.)

qui formaient les garnisons de la ville et du château de Gisors, sous monseigneur le comte de Mortaing, alors son capitaine (1); ces deux pièces, dis-je, recueillies antérieurement aux Archives nationales, ne pouvaient me faire perdre de vue mes recherches. Une troisième pièce importante met sur la trace de l'état de la ville de Gisors et de ses fortifications quand Ricard Widewil rendait ses comptes d'ancien sénéchal de Gisors, au roi d'Angleterre, Henri V (2). Ce précieux filon de notre vieille histoire irritait ma curiosité sans la satisfaire, lorsqu'un autre, plus heureux et me faisant heureux à mon tour, m'a confié les recherches qu'il avait faites et m'a chargé de vous soumettre son travail. »

« Suivant M. Blangis, ancien principal du collège de Gisors, qui a étudié avec une patiente application la question, le

(1) Gisors, 12 janvier 1430. Revue par Giles Dulac, lieutenant au bailliage de Gisors de M. le bailli de Rouen et de Gisors, Jehan Chief d'ostel, grenetier dudit Gisors, Jehan Cibren, capitaine de Dangu, Jehan Ruffaut, receveur des aides audit Gisors et Jehan Wenlok, contrôleur de ladite garnison de 20 lances à cheval, 7 à pied et 65 archers formant la garnison des ville et château de Gisors sous Jehan Topclif, écuyer, lieutenant de monseigneur le comte de Mortaing, absent, capitaine dudit lieu. (*Archives nationales*, hôtel Soubise, K. 80, liasse 7).

Gisors, 1^{er}. février 1430. Revue semblable à la précédente (*Ibidem*).

(2) Il y a dans les anciennes archives de l'Echiquier, déposées aujourd'hui à *Carlton-Ride*, un compte d'un capitaine de Gisors, sous Henri V, dans lequel on trouverait d'utiles renseignements sur l'état de la ville et des fortifications à cette époque. Ce compte est intitulé : *Compotus Ricardi Widewil, armigeri, nuper tam senescalli ducatus regis Normandie quam capitanei castris et ville de Gisors ac turres de Chaumont in eodem ducatu de receptis, vadiis et regardis suis ac diversorum hominum ad arma et sagittarum secum super salva custodia ville, castris et turris predictorum nec non super fortificatione executionis dicti officii senescalliæ infra ducatum predictum retentorum*. Du 25 décembre 1421 au mois d'août 1422.

prisonnier qui a gravé ainsi son nom au milieu des bas-reliefs de la tour de Gisors :

O MATER DEI, MEMENTO MEI
POVLAIN.

ne serait autre que Wolfgang de Polheim, personnage important de la cour de Bourgogne, enfermé par ordre du roi Louis XI. Il est question de ce Wolfgang Poulhain, homme de confiance de Marguerite de Bourgogne, dans l'histoire des ducs de Bourgogne de M. de Barante et dans les études historiques de M. de Châteaubriand. Pour établir que c'est à Gisors que ce Wolfgang Poulhain fut tenu prisonnier, M. Blangis, cité par M. de Montreuil, s'étaye des sculptures tracées dans la tour. Suivant lui, tous ces sujets, en apparence détachés, se lient par une pensée commune, et retracent l'histoire et les affections du captif. Ces tournois, ce sont des souvenirs de la cour de Bourgogne; ces écussons où figurent des cœurs, ce seraient les armoiries de Bourgogne; Marguerite de Bourgogne elle-même serait représentée sur ces murs..... Partant de cette interprétation, l'auteur fait un récit touchant des infortunes et de l'amour du brave chevalier de Polheim... »

M. Raymond Bordeaux, tout en rendant justice à ce que cette interprétation présente d'ingénieux, ne peut y voir la base que d'une légende poétique. Il regrette vivement d'opposer à cette attachante chronique, parée de tout le brillant de l'imagination, les objections sèches et rigoureuses de la science historique. A ses yeux, il n'y a qu'un rapprochement d'acceptable : celui des deux noms de Poulain et de Polheim. Quant aux bas-reliefs, leur style atteste qu'il sont postérieurs à Louis XI et au moins du temps de François I^{er}. Puis M. Bordeaux se refuse à voir une idée générale dans l'exécution

de ces bas-reliefs. Pour lui, tous ces sujets sont le fruit du caprice; un prisonnier retrouvant dans une éducation soignée des notions assez développées de l'art du dessin, charmait ses tristes loisirs en découpant sur le mur, à l'aide d'un clou ou d'un couteau, les sujets populaires à son époque. Tantôt il entreprenait une représentation légendaire; tantôt, au contraire, il retraçait de souvenir quelques-uns des fabliaux que les sculpteurs de son temps ouvrageient sur les bahuts ou les façades des maisons. Bien loin de suivre avec constance les péripéties d'une épopée personnelle, il allait à peu près au hasard, au gré de sa fantaisie, et surtout, selon les exigences d'un mince rayon de soleil qui, pénétrant par la meurtrière, éclairait la paroi où l'on remarque ces figures, et dont il était forcé de suivre le déplacement dans son travail. L'infortuné ne pouvait sur un point travailler que le matin: c'était de l'autre côté de la tour qu'il devait reporter ses efforts lorsque venait l'après-midi. Tous les sujets représentés paraissent à M. Bordeaux être exactement les mêmes que ceux exécutés au commencement du XVI^e. siècle sur les verrières, sur les boiseries des églises, sur les poutres des vieilles maisons, sur les meubles de vieux chêne, sur les marges des manuscrits et dans les premières gravures sur bois. La manière de traiter les sujets est parfaitement la même; les traditions iconographiques de l'époque s'y retrouvent toutes entières. Les scènes de la Passion, les souffrances du Christ et les douleurs de sa mère, Adam et Eve, saint Georges combattant le dragon et délivrant la vierge de Cappadoce, saint Nicolas et les trois enfants, sainte Barbe et la tour où l'enferma son père, saint Martin partageant son manteau avec un pauvre, sont les mêmes personnages où son honorable contradicteur voit des contemporains de Louis XI. Ce diable armé d'un soufflet, présenté comme un souvenir probable d'Olivier-le-Diable, c'est tout simplement l'ennemi acharné de sainte Gudule,

représenté ainsi dans toutes les images de cette sainte. La légende dorée et les romans de chevalerie, continue M. Bordeaux, ont fourni au prisonnier l'idée de tous ses sujets. Ces animaux où l'on a voulu voir l'imparfaite représentation de nobles lévriers, ce sont simplement les semblables des animaux plus ou moins fantastiques que les artistes d'alors figuraient à profusion.

Au reste, la manière dont ces sujets ont été traités atteste que le personnage inconnu qui les a tracés, s'il était peu familier avec les procédés de la sculpture et dépourvu des outils nécessaires, savait donner à ses figures souvent beaucoup de tournure et d'entrain, et n'ignorait certainement pas l'art du dessin. Il y a loin de ces productions tracées il y a trois siècles, aux charges informes que l'on charbonne à notre époque sur les murs. La supériorité du captif inconnu de Gisors n'est pas douteuse.

M. Bordeaux partage d'ailleurs tout-à-fait l'avis de M. de Montreuil quant à l'existence probable de différents prisonniers dans cette tour. Les bas-reliefs même ne lui paraissent pas l'œuvre de la même main. Il y en a de beaucoup mieux exécutés que les autres. D'ailleurs, comme l'a déjà remarqué M. Léon de Laborde, dans de curieux articles sur Gisors (1),

(1) Publiés dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, t. IX, p. 456.

M. de la Mairie a donné sous le titre de *Lettres sur Gisors*, une histoire de cette ville. Il existe à la bibliothèque de Rouen une autre histoire manuscrite composée au XVII^e. siècle par Robert Deniau, curé de Gisors. M. Antoine Passy, ancien préfet de l'Eure, prépare, dit-on, un nouveau travail sur Gisors.

On trouve dans les *Archives de la Normandie* (Caen, 1826) une élégie de M. Ernst de Blossville sur le prisonnier de Gisors, et une ballade sur le même sujet dans les *Neustriennes* de M. Alphonse Le Flaguais.

on retrouve plusieurs noms sur ces murs. Outre le nom de *Povlain* tracé en lettres très-visibles, on peut remarquer un autre nom gravé en lettres gothiques courantes et qui paraît celui de l'auteur des dessins les moins parfaits. Seulement où M. de la Borde a cru lire le nom au moins singulier d'*Alexandre le Kalender*, M. Bordeaux lirait plutôt celui de *le Boulanger* ou de *Bellenger*, précédé d'un prénom à peu près illisible. M. Bordeaux, dans un examen rapide, lisait *Jeremie Bellenger*.

Le même membre signale l'importance des archives renfermées dans cette tour. Ce sont celles du bailliage de Gisors, l'un des cinq grands bailliages de Normandie. Beaucoup de dossiers sont encore en place dans des casiers sur lesquels on lit le nom des justices inférieures qui en relevaient, telles que Averny, Doudeauville, Guitry, Garencières près d'Evreux, Plessis-Hébert, etc. Ces archives sont donc infiniment précieuses pour l'histoire des circonscriptions judiciaires et féodales, mais elles ont grand besoin d'être remises en ordre, car des amas de titres en parchemin gisent à terre.

M. Boudin, sculpteur, fait passer sous les yeux des membres de la Société, les dessins très-fidèles qu'il a faits des sculptures de la tour du Prisonnier.

M. Braine, professeur, donne verbalement des détails historiques sur diverses localités de la vallée de la Troesne, voisine de Gisors. Il est question de ces localités dans divers documents, notamment dans les *Olin*.

M. de Saint-Germain, de l'Institut des provinces, lit des fragments de sa troisième lettre sur le chant catholique, qui complète un vaste travail dont la publication a été commencée dans le *Bulletin monumental*. Cette troisième partie paraîtra incessamment dans le Bulletin.

M^{me}. Philippe-Lemaître, de la Société française et de la Société libre de l'Eure, lit le compte-rendu d'une excursion

sion archéologique dans les églises de la rive gauche de la Rille, celles qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Lisieux. — En terminant cette lecture, suivie d'unanimes applaudissements, M^{me}. Philippe-Lemaître émet le vœu que l'église de St.-Mards, qui appartient à M. le comte d'Osmoy, et qui sert aujourd'hui de magasins ruraux, soit restituée au culte. C'est une église romane qui renferme de curieuses pierres tombales et qui est digne de tout l'intérêt de son propriétaire.

M. de Saint-Germain, en faisant part à la réunion de l'urgence qu'il y aurait à entreprendre des travaux confor-tatifs à la belle église des Andelys, demande que la Société émette le vœu qu'une commission consultative, mi-partie d'ecclésiastiques et d'archéologues, soit formée par l'admini-stration pour donner son avis sur les travaux entrepris de toutes parts dans les églises et les autres monuments publics.

M. Raymond Bordeaux appuie vivement cette proposition. Jamais l'opportunité d'une pareille commission n'a été plus grande. Il y a peu d'églises de campagne et même de ville qui n'aient été victimes de restaurations inconsidérées. De tous côtés on commet des actes de vandalisme. Tout dernièrement la ville de Vernon, désireuse sans doute de se donner l'apparence d'un grand village, a fait abattre la porte de Bizy, qui avait été élevée à l'entrée de cette ville par les ducs de Penthièvre. Cette porte, en forme d'arc de triomphe, était l'ornement d'un des boulevards de Vernon. Il faut espérer que le curieux château qui fortifie l'entrée du pont du côté de Vernonnet n'aura pas le même sort.

A Evreux, la façade d'une maison de bois sculpté du com-mencement du XVI^e. siècle, et que tous les étrangers re-marquaient dans la grande rue, vient d'être remplacée (en août 1851) par une mauvaise devanture en briques. M. Bor-deaux possède heureusement une élévation avec détails de cette façade sculptée.

A ce sujet, M. Bordeaux signale à l'attention des habitants de Gisors la curieuse maison de la renaissance, en bois sculpté, qui existe non loin de l'hôtel-de-ville et sur la façade de laquelle on lit :

MARIA—O° SALVTARIS° HOSTIA° QVAE° COELI°PANDIS° OSTIVM° — MARIA°

Il serait intéressant de rechercher l'origine de cette maison, fort digne d'être conservée et qui est une des curiosités monumentales de la ville.

Revenant au vœu à émettre pour la constitution par les autorités diocésaine et préfectorale, d'une commission consultative d'archéologues, il signale quelques travaux regrettables opérés tout récemment dans les églises du département.

Un membre rappelle notamment l'étrange idée que l'on a eue à St.-André, près d'Evreux, d'établir un plafond de bois de sapin au-dessous des voûtes de l'église, afin, disent les auteurs de cette inconcevable opération, de rendre l'église moins froide, sans avoir besoin de réparer la voûte. On a consacré le produit d'une loterie à « l'exécution de ces travaux *d'un goût moderne et d'un très-bel effet* » selon le programme.

A ce sujet, une personne présente dit quelques mots des travaux faits avec une regrettable précipitation dans la grande église de Breteuil (Eure), dont le vaisseau d'architecture romane a été transformé presque en un clin-d'œil, afin de le mettre en harmonie avec les nouveaux ornements qui devaient le remplir. C'est encore une loterie qui a servi à couvrir les frais de cette besogne faite à la hâte et avant qu'aucun archéologue ait été prévenu.

M. de Caumont approuve fort la création dans chaque département de commissions consultatives d'archéologie. Mais ces commissions doivent être bien composées. Dans le Calvados il existe une commission de ce genre, mais comme elle

est formée d'architectes et d'employés des bureaux, et qu'on a eu soin d'en exclure tous ceux précisément dont le contrôle eût été efficace, elle ne sert à rien, si ce n'est à sanctionner par une approbation complaisante, des projets qu'une commission plus indépendante eût modifiés ou même repoussés.

Sous le bénéfice de ces observations, l'assemblée adopte la proposition et émet le vœu que M. le Préfet de l'Eure et M^gr. l'Evêque d'Evreux organisent au plus vite cette commission protectrice. Deux membres seront chargés de transmettre ce vœu à l'autorité.

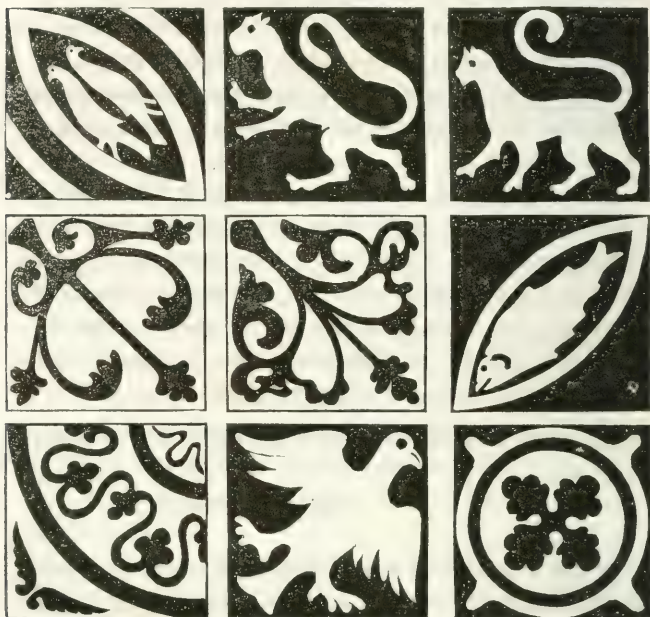
Un autre vœu est formulé en faveur de la belle église de Gisors, la seule du département de l'Eure qui possède de doubles collatéraux. Cette église, bien conservée et que le badigeon a généralement respectée, a besoin de quelques réparations, mais la Société espère que les travaux seront exécutés avec réserve, et n'aboutiront pas, comme en trop d'endroits, à une reconstruction presque totale.

*Le membre du Conseil de la Société faisant fonctions de
Secrétaire,*

Raymond BORDEAUX.

Depuis la visite de la Société française à Gisors, le déblaiement du château a été continué. On a ouvert dans la cour du donjon, un ancien puits qui, traversant la motte de ce donjon, avait d'abord été pris pour un moyen de communication avec les souterrains de l'enceinte extérieure. Ce puits a été déblayé jusqu'à l'eau : il est muré, sur une grande profondeur, en pierres de taille de très-grand appareil. On a trouvé au fond, la mardelle, ronde en dedans, polygonale en dehors, qui garnissait l'orifice. Les décombres, dont ce puits avait été rempli, provenaient évidemment des toitures et des cloisons du donjon, car, parmi ces gravais on a retrouvé un bon nombre de pavés émaillés, et des morceaux d'ardoises d'une épaisseur extraordinaire.

M. Leblond, architecte entrepreneur et membre de la Société française à Gisors, qui a eu l'obligeance de nous adresser ces détails, a calqué les pavés émaillés dont voici les dessins.



Nous y joignons le dessin d'un autre pavé de la même époque, qui faisait partie du carrelage de la chapelle de St.-Thomas de Cantorbéry, dont les vestiges se voient encore dans le donjon, et qui n'a été détruite qu'il y a peu d'années. Nous avons pris un calque de ce pavé, lors de la séance dont nous venons de signer le procès-verbal.



R. B.

**EXCURSION A SAINT-GERMER,
PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,**

LE 6 OCTOBRE 1851.

La Société française, représentée par MM. de Caumont, directeur, V^{te}. de Cussy, Raymond Bordeaux, de la Bigottière, Edgard Lachèvre, Stanislas de Saint-Germain, et M^{me}. Philippe-Lemaître, membres de cette compagnie, et escortée de plusieurs touristes, quitte Gisors à 9 heures du matin, pour se rendre au bourg de St.-Germer. Prenant la route de Gournay, elle s'arrête d'abord au château de Tierceville, où M. le baron de Montreuil, de l'Institut des provinces, lui offre le repas du matin.

Tierceville est une belle, bonne et élégante propriété, située agréablement, et riche de tout ce qui donne du prix aux terres du Vexin. Du mamelon verdoyant où s'élève le castel, l'œil embrasse un vaste amphithéâtre de prairies abondamment pourvues de troupeaux, arrosées par la rivière d'Epte, et couronnées par des bois. A l'un des détours du jardin anglais, et sous un aspect très-heureusement ménagé, une chapelle nouvellement construite dresse son toit et sa tourelle.

Après avoir goûté pendant quelques heures trop rapides la cordiale hospitalité de M. et M^{me}. de Montreuil, la caravane, sous la conduite du gracieux amphytrion, reprend sa course vers St.-Germer. Les chemins de traverse qu'il faut suivre occasionnent un retard considérable, et il est plus de 2 heures lorsque la Société met pied à terre sous les murs mêmes de la Sainte-Chapelle, actuellement en voie de restauration.

Les monuments de St.-Germer, long-temps oubliés, sont

aujourd'hui bien connus , au moins de réputation , des archéologues un peu au courant de la science. Le Bulletin monumental en a maintes fois entretenu ses lecteurs ; les Mémoires des antiquaires de Picardie , t. V , p. 173 , contiennent une description historique de l'église et de la chapelle , par M. l'abbé Jules Corblet ; enfin les Annales archéologiques doivent à M. Boeswilwald d'intéressantes communications sur ce monastère.

Il serait donc inutile de répéter ce que tout le monde peut déjà savoir. Voici seulement quelques appréciations nouvelles qui s'ajouteront aux études précédentes.

En présence de deux monuments , types distingués de deux riches périodes de l'architecture catholique , et qui donnent une haute idée de la splendeur de St.-Germer , aux grands siècles de l'art , les visiteurs évoquent d'abord le souvenir des principales phases historiques de l'ancienne abbaye.

Sa fondation , qui remonte au VII^e. siècle , est l'œuvre de saint Germer lui-même. Ce haut et puissant seigneur de Wardes , qui , selon Louvet , possédait des terres à dix lieues à la ronde , ce prince de la cour de Dagobert I^{er}. et de Clovis II , s'était retiré d'un monde où il brillait du double éclat des talents et de la fortune , pour se vouer aux austérités du cloître. Sur les conseils d'Audoen (1), archevêque de Rouen , il jette , l'an 655 , au milieu du désert de Flay , les fondements d'un vaste monastère. Des religieux en grand nombre viennent peupler cette solitude , et pratiquer la règle de saint Benoît , sous sa conduite. Germer meurt le 24 septembre 658. Son corps , inhumé dans son église , est plus tard transféré à Beauvais , où le saint est honoré comme un patron du diocèse. Après sa canonisation , l'abbaye prend le nom de cet illustre fondateur.

Anségise , cinquième abbé (807), reconstruit le monastère.

(1) Saint Ouen , archevêque de Rouen.

Deux fois ruiné de fond en comble par les Normands , ces fougueux dévastateurs des couvents , il est réédifié en 1036 par Drogon , quarante-unième évêque de Beauvais. A cette date semblerait appartenir l'église qui est encore debout , mais la construction d'un monastère n'était pas l'affaire d'une année , et tout porte à croire que l'église de St.-Germer ne fut bâtie que cinquante ans plus tard , au commencement du XII^e. siècle.

Pierre Guillaume de Vessencourt , appelé par Louvet Guillaume de Vastemont , élève en 1259 , à l'honneur de la Vierge Marie , la Sainte-Chapelle encore existante , dont la construction dure douze ans.

Vers l'an 1380 , sous Jean de Silly , la garnison de Gournay , pendant la guerre des Bourguignons , vient fondre les cloches et raser les deux tours et le portail de l'église. Jean y fait quelques réparations qu'on reconnaît facilement encore au cachet du XIV^e. siècle.

A la mort de l'abbé Guy de Villers de l'Isle Adam , le 23 juin 1536 , l'abbaye tombe en commende. En 1644 , François Tiercelin de Brosses , commendataire , établit dans l'abbatiale un collège pour les gentilshommes pauvres de la contrée.

La destruction définitive du couvent est consommée par les événements de 93. La chapelle , l'église , l'abbatiale , quelques autres bâtiments claustraux , quelques pans des murs d'enceinte encore flanqués de tourelles , ont survécu à ce désastre.

Un double intérêt s'attache à la visite que la Société française fait aujourd'hui à St.-Germer ; l'exploration des anciens monuments , et l'examen des travaux de restauration entrepris depuis plusieurs années. Du chantier de pierres où ils sont descendus , les membres de la Société observent attentivement les réparations extérieures de la Sainte-Chapelle. La toiture étant rétablie dans sa forme primitive , les fenêtres ont pu reconquérir leurs archivoltés saillantes , les contreforts leurs pyra-

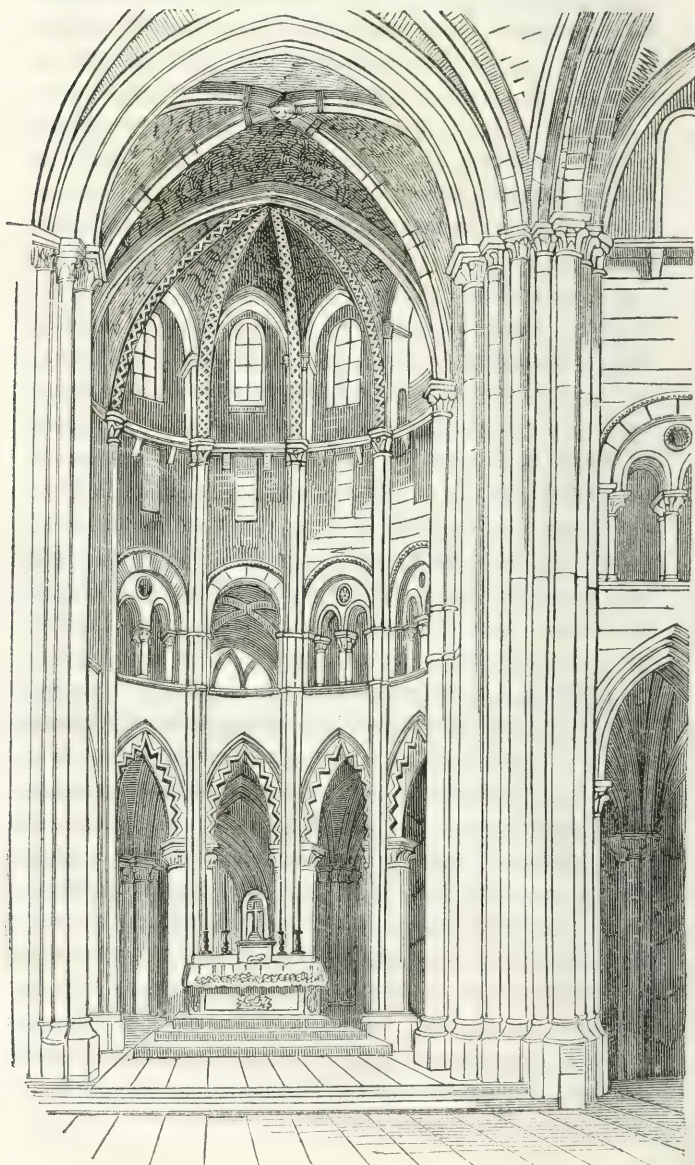
midions, la corniche sa balustrade, le chéneau pluvial ses gargouilles. Car dans un temps où l'entretien du monument avait sans doute paru trop onéreux, frontons aigus, pinacles, galeries, gouttières et crachoirs avaient été rasés pour permettre au toit d'abaisser lourdement ses rallonges économiques, mais peu tutélaires. On ne sait trop à qui doit être attribué cet acte de barbarie, soit aux derniers moines, soit à l'administration révolutionnaire de la commune. Les deux tourelles octogones formant un avant corps aux deux angles de la chapelle, ont aussi recouvert leur couronnement pyramidal. Elles accompagneraient naturellement le portail, s'il n'était remplacé par un couloir qui communique avec l'église, et donne entrée dans la chapelle. Ces diverses restaurations paraissent bien dans le style de l'époque, mais il leur manquera long-temps cette teinte des âges, véritable patine monumentale, qui ajoute un tel prestige aux anciens édifices. Le mur qui séparait la chapelle de la voie publique a été jeté bas, sans doute pour faciliter les travaux. Était-ce une raison bien suffisante pour sacrifier ce pan de mur d'enceinte de l'antique abbaye, qui était un souvenir respectable?

En descendant de l'orient à l'occident, on longe le flanc méridional de la grande église abbatiale à laquelle la Sainte-Chapelle est annexée. Il est important, pour bien déterminer l'âge de ce monument, d'en examiner avec soin le plan et l'ornementation. La décoration extérieure, les chapelles en cul-de-four adossées au rond-point, les contreforts naissants, le cordon d'archivolte des fenêtres terminé à chaque bout par une tête fantastique, la porte bouchée du croisillon méridional dont les voussures dentelées, les chapiteaux et la coupe indiquent la transition, la grande corniche où l'ogive s'engendre de l'intersection des cintres, les consoles d'un travail aussi délicat que varié, tout accuse le style roman secondaire du XII^e. siècle. Le dôme oblong en ardoise qui s'élève sur la croisée ne date que de 1740.

Antérieurement, il y préexistait une tour centrale terminée en batière, couronnée elle-même d'une dentelle de fer. La croix actuelle est une œuvre de serrurerie assez originale.

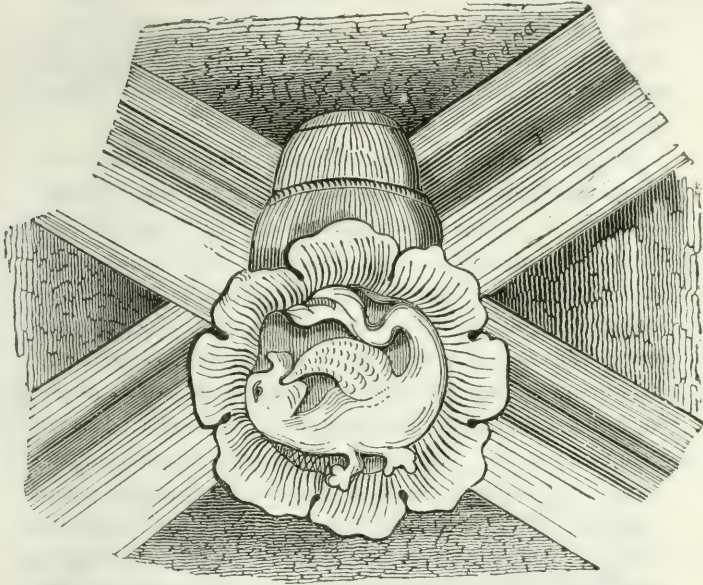
M. l'abbé Mauger, chanoine-honoraire, curé-doyen de St.-Germer, veut bien s'adjoindre à la Société française, et lui faire les honneurs de son église avec une grâce parfaite.

On entre dans l'ancienne enceinte de l'abbaye par une grande porte ogive pratiquée dans toute l'épaisseur d'un bâtiment. En retour, on arrive sur une place qui sépare l'église de l'abbatiale. A gauche, règne cette agrégation de bâtiments qui faisaient le domaine particulier de l'abbé, nous allons y revenir; à droite, est l'église où nous entrons. Ce qui frappe d'abord tout le monde est l'absence du portail : la façade est d'une nudité complète. Ce refend de briques jeté comme un rideau pour fermer la nef et combler le vide de la grande voûte, cette fenêtre du XVI^e. siècle assez maladroitement encadrée dans cette muraille, cette galerie ouverte sur les bas-côtés, ces piliers découverts, enfin cette maçonnerie interrompue des plans inférieurs, annoncent au premier coup-d'œil, quand on ne le sait déjà par l'histoire, que le fer de la destruction est passé par là. La porte d'entrée est moderne et d'un pauvre effet. A l'intérieur, il y a une élévation et une distribution nobles et imposantes. Comparativement à la nef, le chœur est très-court, car les deux rangées de stalles ne prennent qu'aux transepts, et se prolongent dans la nef. Cette économie paraît d'ailleurs assez naturelle dans une église monacale où les fidèles laïques ne devaient être admis que par exception. Nous faisons la même remarque qu'à l'extérieur. Partout la forme et la variété des chapiteaux, les mou-lures aplaties des bases agrafées, la disposition des piliers, le prolongement du déambulatoire derrière le chœur, l'égalé élévation du vaisseau, l'agencement du triforium, les arcs ogives en zigzag du sanctuaire, les chapelles qui rayonnent au pourtour, les arcs diagonaux de l'hémicycle surchargés de rin-



VUE DU CHOEUR DE SAINT-GERMER.

ceaux, les détails des clefs de voûte, et particulièrement ce griffon tortillé qui se mord l'aile, sculpté à jour dans une cou-



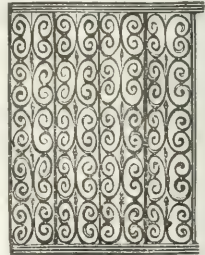
ronne, tout ce luxe d'ornements, et surtout le style, indiquent, à ne pas s'y méprendre, l'ère de la transition du plein-cintre à l'ogive.

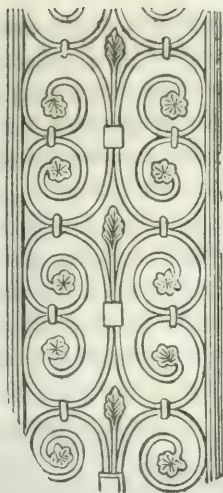
Quelques amateurs présents font observer que l'histoire attribuée à Drogon, qui gouvernait l'église de Beauvais au XI^e siècle, la reconstruction de cette église. M. de Caumont répond qu'en faisant toutes les concessions possibles à la précocité de l'art dans le pays de Bray, il est impossible d'admettre cette opinion. Pour les archéologues, et après les études multipliées qui ont été faites depuis vingt ans, les pierres valent des dates et contredisent au besoin la chronique. Or, si l'on considère la distribution générale, l'emploi fréquent de l'ogive transitionnelle et le genre des ornements, dans cet édifice, on ne

peut y méconnaître les caractères du roman secondaire, connu seulement au XII^e. siècle. Il y a des exemples de ce style employés au siècle suivant, comme à St.-Trophime d'Arles, mais on n'en connaît pas qui soient antérieurs au XII^e. Nul doute ne saurait donc subsister à cet égard. Les membres de la Société française partagent l'opinion de M. de Caumont.

Et puis que dit l'histoire ? L'histoire dit que l'abbaye détruite en 906 par Rollon, à ce point que les revenus en étaient touchés par l'évêque de Beauvais, fut relevée de ses ruines en 1036, par Drogon surnommé *grand bastisseur de moustiers*. Est-il question de l'église ? Point. Rien ne prouve que la reconstruction du monastère ait commencé par elle, et il est présumable, au contraire, qu'un monument de cette importance aura été réservé. Il fallait avant tout pourvoir au logement des moines, qui pouvaient chanter leur office dans un temple provisoire, et quand l'abbaye aura recouvré sa grandeur et ses richesses, elle aura voulu se bâtir une église monumentale. Tout cela explique très-bien un retard de soixante ans, en ce moyen-âge où l'on ne se pressait guères, et où l'on savait attendre pour faire en temps opportun une œuvre digne et durable.

La Société fait d'intéressantes observations dans l'intérieur du monument. Le triforium qui règne sur les collatéraux et fait avec eux le tour du chœur, est orné de sculptures d'une grande richesse ; malheureusement ses triples arcades sont bouchées dans la nef. Une grille en fer forgé comble à hauteur d'homme l'entrecolonnement du sanctuaire et du chœur. M. Bordeaux, qui la croit du XIII^e. siècle, en prend les dessins que voici.



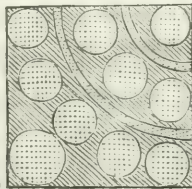
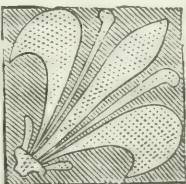
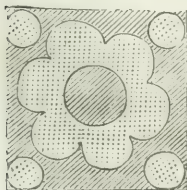


DÉTAILS DE LA GRILLE DE SAINT-GERMER.

Le système de l'ancien pavage en terre cuite, est assez reconnaissable par les fragments qui en subsistent çà et là. La nef était pavée en carreaux monochromes verts et jaunes alternativement ; le collatéral septentrional en carreaux jaunes et violets, et le collatéral méridional en carreaux jaunes et brun-rouges. Dans les chapelles, ce genre de décoration étant plus recherché, les carreaux émaillés représentent des griffons, ou des dessins qui forment par leur assemblage des rosaces ou des bordures.



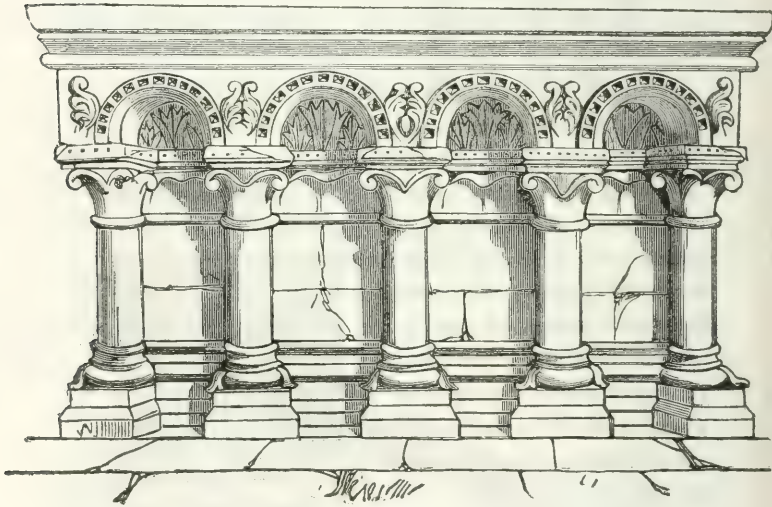
3 pouces.



2 pouces 2 lignes.

CARREAUX ÉMAILLÉS FOND VERT A DESSINS JAUNES, A SAINT-GERMER.

On voit aussi un autel du temps dont le dessin a été bien divulgué par le Cours d'antiquités de M. de Caumont et par les Revues archéologiques. Ce monument d'un haut prix, qui semblait imposer le respect par sa rareté et son exécution, a été refait à neuf, de manière à perdre son cachet. Cependant la restauration était indispensable, puisqu'il tombait en ruine. Plusieurs colonnettes brisées étaient remplacées par des pièces de bois, le rebord de la table sacrée était scié par devant, et les sculptures fortement avariées. Mais il aurait fallu tailler la pierre à facettes moins vives, et la fouiller davantage, en un mot faire de l'art et non de la pacotille.



AUTEL A SAINT-GERMER.

Encore eût-il été convenable de respecter les fragments du pavage émaillé de la chapelle et de ne pas les engluer d'un mortier épais (1).

(1) Lorsque M. Paul Durand, mon parent et mon ami, découvrit cet

De nombreuses dalles funéraires pavaient autrefois la nef et les bas-côtés. Presque toutes ont disparu , et de celles qui subsistent, les gravures au trait et les inscriptions sont très-altérées. Nous n'insisterons pas sur ces inscriptions tumulaires, non plus que sur d'autres curiosités architecturales fidèlement consignées dans l'excellente notice de M. l'abbé Bourgeois (1). On sort de l'église pour aller visiter l'intérieur de la Sainte-Chapelle, dont le vestibule est actuellement muré pour la convenance des travaux.

En face du perron de l'église est située l'abbatiale. La Société s'arrête un instant devant le bâtiment principal , dont le mur de façade , couronné par un tore roman primitif , est , à notre sens , le plus antique morceau de l'abbaye. Il peut , sans difficulté , appartenir aux travaux exécutés au XI^e. siècle sous l'épiscopat de Drogon. Cet emplacement a été occupé dès l'origine du couvent ; car , en l'année 1829 , au grand étonnement d'ouvriers terrassiers qui perçaient une cave , d'énormes tronçons de colonnes bien assis sur leurs larges bases , apparurent de distance en distance , rangés avec symétrie. Selon toute probabilité , ces débris provenaient des constructions faites si magnifiquement par Anségise , et renversées par les Normands. Le collège des gentilshommes fondé par Tiercelin en 1644 , paraît avoir existé dans cette maison. Au-dessus de la porte, on déchiffre sur un écusson, sous le badi-geon qui le couvre , ce mot : COLLEGIVM , en grandes lettres

autel au mois d'octobre 1835 , une ignoble devanture en papier bleu, véritable devant de cheminée du plus mauvais goût , le masquait hideusement. Le dessin qui fut pris immédiatement , est devenu une double curiosité.

(2) Voir la *Description de l'église abbatiale de St.-Germer* , par M. l'abbé Bourgeois , ancien professeur de rhétorique et d'archéologie , aujourd'hui vicaire-général de Beauvais. *Bulletin monumental*, XIII^e. vol., page 55.

capitales. Le même abbé commendataire fit reprendre en sous-œuvre la façade , percer la porte et les fenêtres , doubler la maison et poser la charpente , travaux qu'on reconnaît facilement aux caractères du XVII^e. siècle. Enfin , cet hôtel abbatial réveille encore un autre souvenir , souvenir plus récent , mais que ne dédaignera pas la Société française. C'est là que , pendant quatorze ans , a existé un petit séminaire , le premier en France où l'archéologie ait pris faveur. A mesure que paraissaient les volumes du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont , ils y étaient avidement étudiés. Les élèves des hautes classes , en guise de délassement , s'initiaient aux éléments d'une science qui avait alors tous les charmes de la nouveauté. Ils entreprenaient des courses dans les campagnes , quelquefois dans les villes , pour appliquer leurs connaissances et comparer leurs observations ; ils retrouvaient toujours avec admiration ces beaux types de St.-Germer qui s'offraient constamment à leurs regards. Le moyen d'avoir habité ce lieu sans être archéologue ? Cette maison d'éducation , si remarquable à tant de titres , si regrettable pour le pays , a été transférée à St.-Lucien-lez-Beauvais , en 1837.

On rentre dans la chapelle par une porte latérale de l'élégant atrium qui la précède. Qui a vu la Sainte-Chapelle du palais de justice à Paris , connaît celle de St.-Germer. Même disposition , même économie , si ce n'est que les proportions sont ici beaucoup moindres. Plus heureuse que le brillant oratoire de St.-Louis , la chapelle de St.-Germer a conservé intacte sa grande rose d'un dessin admirablement pur. C'est une des plus belles œuvres architectoniques du XIII^e. siècle. Elle va , dit-on , être reprise pierre à pierre , et probablement regarnie de vitraux , si l'on peut suffire à la dépense. Les vitraux ont disparu partout , excepté dans les trois fenêtres centrales de l'hémicycle. Là , on voit quelques traits de la vie

monastique de saint Germer, la date de l'érection de la chapelle, quelques traits de la vie de J.-C. et de la Sainte



BAPTÊME D'AMALBERT PAR SAINT-OUEN.

17^e. panneau de la 1^{re}. fenêtre.

Vierge. Tous ces tableaux sont en médaillons, selon l'usage du XIII^e. siècle. Le haut des vitres est décoré de la tour de Castille alternant avec des fleurs de lis. M. de Caumont fait observer que ces armes ne prouveraient cependant rien pour la date du monument. Blanche de Castille était vénérée par les maçons francs et les verriers à l'égal d'une patronne, en reconnaissance de toutes les fondations architecturales dont elle avait enrichi le sol de la chrétienté, et ces armes ont été reproduites pendant plus d'un siècle en sa mémoire. — La principale porte de la chapelle est latérale et percée au Nord. Extérieurement, ce portail présente des traces bien évidentes de coloration. La chapelle était d'ailleurs entièrement peinte, on peut s'en assurer par des lavages partiels. Plusieurs dalles

tumulaires se rencontraient au pavage. Elles sont presque toutes redressées.

MM. Bordeaux et Lachèvre s'empresstent de prendre l'empreinte des figures à caractère de Gerardus (Gérard d'Hérai-gny, abbé, 1216-1236) et de Michael (Michel de Castenoy, abbé, 1272-1284) qui enrichissent depuis long-temps nos collections d'estampages. On a placé, provisoirement sans doute, la plus magnifique pierre tombale qui existe à St.-Germer, au fond même de la chapelle. Cette pierre était dans l'église, sous la marche de l'autel du transept méridional. M. l'abbé Corblet la désigne, par inadvertance, pour celle de Guy de Villiers de l'Isle-Adam, qui est inhumé au bas des marches des stalles. C'est la tombe de Jean de Silly, trente-cinquième abbé, 1380-1390. Les plus délicates ciselures l'enrichissent. La tête, les mains et la crosse du père abbé sont en marbre blanc. Revêtu des ornements pontificaux, celui-ci repose dans la mort, entouré de J.-C. et des douze apôtres. L'ornementation consiste en une multitude de colonnettes, de clochetons et de niches, encadrés dans une guirlande de chêne. A l'entour, règne l'inscription, très-altérée et à peine déchiffrable :

Sub hac tumba jacet tumulatus
Pius pastor ac prudens prelatus
Jehannes de Sylliaco natus

 *pie recordationis*
Abbas hujus congregationis
 *decenter rexit*
 *ipse doctor fuit*
In

Aspernans cremis custodiam
 *ovcs gubernavit*
Hinc destructam Xti. ecclesiam
 *malitiam*

. . . quod tenet ei successores
 Fore pie semper oratores
 Num igitur fratres attentius
 His hortor ut vos devotius
 Exoratis pro tanto pastore
 Hic , relicto mundano labore
 Expiravit in anno milleno
 octogeno deno.

L'autel primitif existe encore au fond de l'abside. Deux statues du XIII^e. siècle, coloriées, sont déposées sur cet autel. Des ramages et des fleurons sont exécutés en or sur le fond coloré de leurs robes. Sur l'une des statues, cette peinture simule une étoffe violette semée d'*angemmes* d'or. Les draperies de l'autre statue sont d'un bleu indigo parsemé de l'ornement ci-contre :



On voit de fort belles crédences excavées dans le mur méridional de l'hémicycle.

Enfin M. Bordeaux fait aussi un croquis d'un ornement gravé sur la pierre tombale de Gérard d'Héraigny, et qui, placé sous les pieds de ce personnage, semble représenter une espèce de tapis. On y remarque des aigles placés dans des cercles, et des points qui forment par leur disposition à peu près des quinte-feuilles, comme sur certaines étoffes très-anciennes.



Stanislas DE SAINT-GERMAIN,
 De l'Institut des provinces.

P. S. Aux divers précis sur le prisonnier de Gisors déjà indiqués, il faut ajouter : *La Tour du prisonnier*, article de M. de la Mairie, dans le Bulletin de l'Académie ébroïcienne, 1^{er}. vol. de 1835, p. 287; *Blanche d'Evreux*, ou le *Prisonnier de Gisors*, roman-historique par M^{me}. Simons-Candeille; le *Prisonnier* dans les *Légendes rouges*, par M. Famin; et l'article *Gisors* dans les *Voyages dans l'ancienne France*.

TABLEAU

*Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux
termes du règlement de la Société (1).*

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. DE GIVENCHY.
Somme.	M. RIGOLOT.
Oise.	M. l'abbé BARRAUD.
	M. le comte DE MÉRODE.
Aisne.	M. l'abbé POQUET.
Ardennes.	M. BEGLOT.
Meuse.	M. E. DE BARTHÉLEMY.
	M. DE BONNEUIL.
Seine-et-Marne.	M. PATY.
Marne.	M. le comte DE MELLET.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. le V ^{ic} . DU MONCEL.
Orne.	M. LÉON DE LA SICOTIÈRE.
Eure.	M. DE ST.-GERMAIN.
Seine-Inférieure.	M. DE GLANVILLE.
Seine.	M. le V ^{ic} . DE CUSSY.
Seine-et-Oise.	M. DUCHATELLIER.
Yonne	Mgr. JOLY, archevêque de Sens.
Aube.	M. l'abbé TRIDON.
Eure-et-Loire.	M. D'ALVIMARE, à Dreux.
Sarthe.	M. DROUET, au Mans.
	M. DAVID, architecte.
Maine-et-Loire.	M. GODARD-FAULTRIER.
Mayenne.	M. DE LA BAULIÈRE.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs divisionnaires.

Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE.
	M. le Mq ^s . DE VIERAYE.
Cher.	M. le Mq ^{is} . DE VOGUÉ.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M. l'abbé CROSNIER.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. le B ^{on} . DELZONS.
Haute-Loire.	M.
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MALLAY.
Côtes-du-Nord.	M. BARTHÉLEMY.
	M.
Ille-et-Vilaine.	M. LANGLOIS.
Finistère.	M. DUMARHALLA.
Morbihan.	M. DE BLOIS.
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne.	M. l'abbé AUBER.
	M. DE CHERGÉ.
Deux-Sèvres.	M. AVRIL DE LA VERGNÉE.
Charente-Inférieure.	M. l'abbé LA CURIE.
Vendée.	M. FILLON.
Haute-Vienne.	M. Félix DE VERNEILH.
	M. l'abbé TEXIER.
Creuse.	M. BONAFOUS.
Gironde.	M. DES MOULINS.
	M. Léo DROUYN.
Dordogne.	M. le C ^{te} . DE GOURGUES.
Charente.	M. DE CHANCEL.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et-Garonne.	M. le baron DE CRAZANNES.
Lot.	M. CALVET.
Aude.	M. MAHUL.
Arriège.	M.

Hérault.	M. J. RENOUVIER. M. RICARD.
Gard.	M. PELET.
Bouches-du-Rhône.	M. le M ^{is} . DE JESSÉ CHARLEVAL.
Vaucluse.	M. BENAUX.
Rhône.	M. DE COMMARMONT, à Lyon. M. PEYRÉ, à Villefranche.
Ardèche.	M. DE VALGORGE.
Ain.	M. DUPASQUIER.
Drôme.	M. l'abbé JOUVE.
Isère.	M. DE LHORME.
Côte-d'Or.	M. le C ^{te} . DE MONTALEMBERT. M. MARION.
Saône-et-Loire.	M. DE CISSAY.
Allier.	M. DE SOULTRAIT.
Haute-Marne.	M. GIRAULT DE PRANGEY.
Doubs.	M. WEIS. M. Victor BAILLE.
Jura.	M. Ed. CLERC.
Haute-Saône.	M. DE BUYER.
Moselle.	M. V. SIMON. M. PROST.
Meurthe.	M. DIGOT.
Vosges.	M. PUTON.
Bas-Rhin.	M. ARTH.
Haut-Rhin.	M. BAVELAER.

BUREAU CENTRAL.

DE CAUMONT, directeur.

LE PETIT, secrétaire.

L. GAUGAIN, trésorier.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

(L'astérisque * désigne les membres de la Société abonnés au Bulletin monumental (1)).

A.

- ACHARD DE VACOGNES (Amédée), propriétaire, à Bayeux.
- ALÈGRE (Léon), peintre, à Bagnols (Gard).
- * ALLEAUME-DESMOTTES, propriétaire, à Pont-l'Evêque.
- ALLONVILLE (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.
- ALLUAUD, président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges.
- ALIX (l'abbé), Céleste-Hippolyte, à Bourges.
- * ALVIMARE (Charles d'), à Dreux.
- AMIET (l'abbé), curé d'Aulnay (Charente-Inférieure).
- ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans.
- * ARBELLOT (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Limoges.
- ARDANT, chef de bataillon du génie, à Thionville.
- * ARJUZON (d'), à Paris.
- ARNAULD (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.
- ASTAIX, pharmacien, à Limoges.
- * AUBER (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
- AUBERT, propriétaire, membre du Conseil de l'Association Normande, à Caen.

(1) Le Bulletin monumental, qui a conquis depuis 48 ans un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

376 LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- AUBREMER (d'), capitaine d'artillerie, à Vincennes.
- AUBRY, notaire, à Gorze (Moselle).
- AUDÉ (Léon), maire de la ville de Napoléon.
- AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.
- AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, à Paris.
- * AULANIER, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.
- AUMONT, avocat, président de la Société académique, à Pont-l'Évêque.
- AUVRAY (l'abbé), curé de Moulton.
- * AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.
- AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.
- AZAIS, président de la Société archéologique, à Béziers.
- B.**
- BACOT DE ROMANS (Jules), propriétaire, à Tours.
- BAILHACHE, professeur de rhétorique, au Mans.
- * BAILLE, architecte, à Bezançon.
- * BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
- BAILLON DE LA BROUSSE, propriétaire, à Saumur.
- BALTHASAR, à Arles.
- BALTHASAR (l'abbé), à Beauvais.
- BANDEVILLE (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.
- Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.
- * BARBIER, docteur-médecin, au Mans.
- * BARRAUD (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.
- * BARTHÉLEMY, architecte, à Rouen.
- BARTHÉLEMY (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.
- * BARTHÉLEMY (Edouard de), propriétaire, à Châlons.
- BASSE, ancien député, au Mans.
- BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, à Paris, place de Bourgogne, n^o. 3.
- BASTARD DU MÊSMEUR (Le), propriétaire, à Rennes.
- BASTIEN, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
- BAUDOIN, architecte, à Avallon.
- * BAUDOT, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
- * BAUDRY (Paul), à Rouen.
- * BAUX, archiviste, à Bourg.
- BAZIN (Charles), ancien magistrat, au château de Furnerault, par Aillant-sur-Cholon (Yonne).
- BEAUCHAMP (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Inf^{re}).
- BEAUCOURT (de), à Mesnil-sur-Blangy (Calvados).
- * BEAUFORT (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).
- BEAULIEU, vice-président de la Société de statistique, à Niort.
- BEAULUÈRE (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

- BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.
- * BÉCHADE, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).
- * BEGLOT, propriétaire, à Reims.
- BÉDEL, avocat, au Mans.
- * BELLEFOND (M^{me}. la C^{tesse}. de), à Caen.
- * BELLET DE TAVERNOZ, propriétaire, à Lyon.
- BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.
- BENGY-PUYVALLÉE (Henry de), à Bourges.
- * BÉNOIST, architecte, à Lyon.
- BÉRAUD aîné, propriétaire à Pontlieue (Sarthe).
- * BERGERET, architecte, à Lyon.
- * BERGUES LA GARDE, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).
- BERRY, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.
- * BERTRAND DE DOUE, président de la Société académique, au Puy.
- * BERTRAND, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.
- BÉRU (de), à Béru (Yonne).
- BESSERT, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.
- BESSIÈRES, directeur des contributions directes, à Pau.
- BETHUIS, avocat, au Mans.
- BEVIÈRE, propriétaire, à Laon.
- BEZIER-LAFOSSE, architecte, à St.-Servan (Ille-et-Vilaine).
- BIGANT, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
- BIGOTIÈRE (de la), à la Bigotière (Eure).
- BILART, archiviste, au Mans.
- * BILLON, docteur-médecin, à Lisieux.
- BINAUT, docteur en médecine, à Lille.
- * BIZEUL, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Inférieure).
- BIZY (le V^{te}. Adrien de), à Bizy, près Guérigny (Nièvre).
- BIZY (le G^{te}. Gaspard de), à Bizy, près Guérigny.
- * BLACAS (le duc Xavier de), à Paris.
- BLAINS (des), à Ambronay (Ain).
- * BLAIS (l'abbé Auguste), curé de Brestot (Eure).
- * BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.
- * BLANCMESNIL (C^{te}. de), à Paris.
- BLAUDY (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.
- * BLIGNY, propriétaire, à Rouen.
- BLIN, payeur du département, à Bourges.
- * BLOIS (Ch. de), ancien député, à Quimper.
- BLOTTIÈRE, sculpteur, au Mans.
- BOISLÈVE-DESROYERS, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).
- BOISRENAUD (le comte de), propriétaire, à Paris.
- * BOISSIEU (Alphonse de), à Lyon.
- BOIVIN, architecte du département, à Auxerre.

378 LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- * BONALD (Mg^r. de), cardinal, archevêque de Lyon.
- BONNECHOSE (de), à Bayeux.
- * BONNEUIL (le comte de), à Paris.
- BONNETAT (l'abbé), curé de Castelnau-d'Urban.
- BONNETON, architecte, à Gannat.
- BONVOULOIR (C^{te}. de), à Mortain.
- * BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, à Evreux.
- BORDECÔTE (de), substitut du procureur de la République, à Pont-Audemer.
- BOSSIN, horticulteur, à Paris.
- BOTTIN, membre de plusieurs Académies, à Paris.
- * BOUCHER-DU-VIGNY, propriétaire, à Coutances.
- * BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pontaux-Moines (Loiret).
- BOUCHET (Paul), architecte, au Mans.
- * BOUDANT (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Chantelle (Allier).
- BOUDIN, sculpteur, à Gisors.
- BOUET (Ch.), à Caen.
- * BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
- * BOULANGÉ, membre de l'Institut des provinces, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.
- BOULART (Emile), juge de paix, à Richelieu.
- BOUQUEREL DE PLAINVILLE, propriétaire, à Bayeux.
- BOURASSÉ (l'abbé), chanoine, à Tours.
- BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.
- BOURDONT, directeur de la fabrique de verres peints, à Paris.
- BOURGOIS (Justin), propriétaire, à Saintes.
- BOURGOING (le C^{te}. François), à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, 15.
- BOURMONT (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.
- BOURSE (l'abbé), curé, à Neuvy.
- BOUTTON-L'ÈVÈQUE, maire des Ponts-de-Cé.
- BOUVET (l'abbé), curé de Foul-tourte (Sarthe).
- Mg^r. BOUVIER, évêque du Mans.
- BOYER, ancien professeur, au Mans.
- * BRÉBISSON (de), à Falaise.
- BRÉDA (le comte Raymond de), propriétaire, à Paris.
- * BREIL DE LANDAL (C^{te}.), propriétaire, à Landal (Ille-et-Vilaine).
- BRETAGNE (de), inspecteur des contributions directes, à Laon.
- BRÉVILLE, à Caen.
- BRIAND (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
- BRIFFAUT (l'abbé), curé de Saumur.
- * BRIGES (Mq^s. de), propriétaire, à Caen.
- * BRION, docteur-médecin, à Lisieux.
- BRISSON, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.
- BROC (du), à Moulins.

- BRULÉ (l'abbé), aumônier des religieuses de la Ste.-Enfance, à Sens.
- BRUN-LAVAINÉ, propriétaire, à Turcoing (Nord).
- BUCAILLE (Gustave), propriétaire, à Paris.
- BUDILLON, curé de Bavin (Isère).
- BULLIOT, à Autun.
- BURES (de), conseiller de préfecture, à Moulins.
- BUSSIÈRES (Emile), architecte, à Bourges.
- * BUYER (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.
- BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
- C.**
- CABARET, propriétaire, à Lille.
- * CAIX (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).
- * CAMPION, avocat, à Lisieux.
- CANAT (Marcel), membre de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône.
- CANETO (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.
- CANCHY (de), propriétaire, à Sens.
- * CARDIN, ancien magistrat, à Poitiers.
- CARESME (l'abbé), curé, au Bec-Hellouin (Eure).
- CARNÉ (l'abbé), curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
- * CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
- CASTEL, agent-voyer chef, à Bayeux, secrétaire-général de la Société académique.
- * CASTELNAU D'ESSENAULT (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.
- CAULAINCOURT (le comte de), propriétaire, à Lille.
- * CAUMONT (de), directeur de la Société française, à Caen.
- CAUMONT (M^{me}. de), à Caen.
- CAUMONT (S^{te}.-Croix), propriétaire, à Avranches.
- * CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur-général, à Caen (Calvados).
- * CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.
- CAZE (de), à Rouen.
- * CHAILLOU DES BARRES (le baron de), à Sainpuis (Yonne).
- CHALLE père, avocat, à Auxerre.
- * CHAMPAGNEY (M^{me}. la marquise de), à Craon (Mayenne).
- CHAMPOISEAU (Noël), membre de plusieurs Académies, à Paris.
- CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.
- CHAOURGES (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).
- * CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, propriétaire, à Angers.
- * CHARDON DU RANQUET, à Clermont-Ferrand.
- CHARIÉ, juge suppléant, à Auxerre.
- CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.
- CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel (Indre).
- CHARTON, conseiller d'Etat, direc-

- teur du Magasin pittoresque, à Paris.
- * CHASTEIGNIER (comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.
- * CHASTELLUX (le comte de), propriétaire, à Paris.
- CHATEL, peintre, directeur de la fabrique des vitraux peints, au Mans.
- CHAULIEU (le baron Hugues de), à Vire.
- CHAUSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.
- CHAUVENET (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.
- CHAUVET, ingénieur, à Clermont-Ferrand.
- CHERGÉ (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.
- * CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry (Maine-et-Loire).
- CHEVALIER, membre du Conseil général, à La Châtre.
- * CHEVALIER, rue Duc-de-Chartres, à Rouen.
- CHEVREAU (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.
- * CHIPIER, architecte, à Ecuilly, près Lyon.
- CHOISY, professeur au collège de Falaise.
- CHOULOT (le C^{te}. de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
- CIROT (l'abbé), à Bordeaux.
- * CISSEY (Louis de), propriétaire, à Cisse (Côte-d'Or).
- CLÉMENT (l'abbé), curé de St.-Amand-en-Puisaie (Nièvre).
- * CLERC (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.
- CLERMONT-GALLERANDE (de), au Mans.
- CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens.
- CLERMONT-TONNERRE (de), à Ancyle-Franc (Yonne).
- CLERVAUX (Jules de), propriétaire, à Saintes.
- CLINCHAMPS (de), propriétaire, au Mans.
- * COCHET (l'abbé), ancien aumônier du collège de Rouen.
- COCHIN, adjoint au maire du 40^e. arrondissement, à Paris.
- COETLOSQUET (Charles de), à Metz.
- COETLOSQUET (Maurice de), propriétaire, à Metz.
- COFFINET (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.
- * COLLAN-CASTAIGNE, propriétaire, à Bolbec (Calvados).
- * COLLART, capitaine d'artillerie, à Metz.
- COLLAS (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts.-Anges, à Rouen.
- COLLONBEL (de), propriétaire, à Cristot (Calvados).
- * COMMARMONT, conservateur du Musée, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.
- * CONTENCIN (baron de), directeur de l'administration des cultes.
- COQUART (l'abbé), curé de Guibray.
- CORNILLET, notaire, à Lamballe.

- * COURBON, avoué, à St.-Etienne (Loire).
- COURCELLES (comte de), propriétaire, à Lille.
- COURTY, avocat, à Caen.
- COURVAL (le V^{te}. de), à Pinon (Aisne).
- Mg^r. COUSSEAU, évêque d'Angoulême, membre de l'Institut des provinces.
- COSETTE-EMONT, à Amiens.
- * CROISSET (l'abbé), curé de Nechers, près d'Issoire.
- * CROSNIER (l'abbé), vicaire-général, à Nevers.
- CRUVELIER fils, propriétaire, à Gelles (Deux-Sèvres).
- * CURIAL (le V^{te}.), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.
- * CUSSON, avocat, à Caen.
- * CUSSY (le vicomte de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Mandé, près Paris.
- * CUSSY (le comte de), propriétaire, à Caen.
- * CUVELIER (Auguste), propriétaire, à Lille.
- D.**
- DACHEZ, inspecteur des domaines, à Auxerre.
- DALLY, architecte, à Paris.
- DAMAS (le V^{te}. Edmond de), propriétaire, à Paris.
- DAMOURETTE (l'abbé), aumônier du collège, à Châteauroux.
- * DANJOU, juge, à Beauvais.
- * DANSE, président du tribunal, à Beauvais.
- * DAIGNEAUX (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).
- * DAN DE LA VAUTERIE, docteur-médecin, à Caen.
- * DARCEL, propriétaire, à Paris, rue Blanche, 6.
- * DARRAS (l'abbé), à Soissons.
- DARU (l'abbé), chapelain de l'hôpital général, à Auxerre.
- * DAUDIFRET (le comte), receveur-général, à Nantes.
- DAVID, ancien député, à Niort.
- * DAVID, architecte, au Mans.
- DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.
- DEFONTAINE (Louis), propriétaire, à Lille.
- DECOUTIN (Alphonse), substitut du procureur de la République, à Briey.
- DEHAMEL-BELLEGLISE, propriétaire, à Lille.
- DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.
- * DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour d'appel, à Caen.
- * DELAFOSSE, propriétaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- DELAIGLE (l'abbé), curé de Presles-Thiery^a (Aisne).
- * DELAPLAGNE (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).
- DELAPLANCHE (Henri), membre du Conseil général, à Autun.
- DE LA ROCHETTE, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.
- DELARUE, architecte du départe-

- ment de la Sarthe, au Mans.
- DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.
- * DELATOUR-DU-PIN-GOUVERNET, propriétaire, à Pise.
- DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
- * DELHORME, directeur du Musée, à Vienne.
- * DELIGAND, statuaire, à Paris.
- * DELZONS (le baron), juge, à Aurillac.
- * DENYS, ancien maire, à Commercy.
- DERMIGNY, à Péronne.
- DEROBE, architecte du département, à Metz.
- DERSU, juge au tribunal civil de Laon.
- * DESBOUIS, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand.
- DES CARS (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collège, à Château-Gonthier.
- * DES CARS (le comte François), à Paris.
- DESHAYES, architecte, à Caen.
- * DESJARDINS, architecte, à Lyon.
- * DES MOULINS (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux (Gironde).
- DESNOYERS (Charles), avocat, à Beauvais.
- DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
- * DESNOYERS (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
- * DESPONTS (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.
- DESPORTES, conservateur du musée, au Mans.
- * DES ROBERTS (Adolphe), propriétaire, à Metz.
- * DEVOUCOUX (l'abbé), vicaire-général, à Autun.
- * DIDION, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.
- * DIDRON, secrétaire du comité des arts, à Paris.
- * DOL, avocat, à Marseille.
- * DOUESNEL (Alexandre), ancien député, à Bayeux.
- Mgr. DE DREUX-BRÉZÉ, évêque de Moulins.
- DRIOLET, architecte, à Nantes.
- * DROUET, ancien maître de forges, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
- * DROUYN (Léo), à Bordeaux.
- * DUBIER, maire, à Vallennes.
- * DUBOYS (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
- DUBOYS (Auguste), pharmacien, à Limoges.
- DUBOURG, juge au tribunal civil de Falaise.
- * DU BROC DE SEGANGES, à Moulins (Allier).
- DUCHANGE, chevalier de la Légion d'honneur, à Laon.
- * DUCHATELLIER, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.
- * DUCOIN (Auguste), à Lyon.
- DUDEZERSEUL fils, propriétaire, à Rennes.
- * Mg^r. DUFÈTRE, évêque de Nevers.

- DUGUÉ, ancien notaire, à Conlye (Sarthe).
 * DU MANOIR (le comte), maire, à Juaye.
 DUMESNIL-DUBUISSON (le comte), à La Garenne (Eure).
 * DU MONCEL (vicomte Théodose), propriétaire, à Cherbourg.
 DUMONT DE ST.-PRIEST, à Limoges.
 DUMORISSON, juge de paix, à Pont (Charente-Inférieure).
 DUMOUTET, sculpteur, à Bourges.
 * DUPASQUIER (Louis), architecte, à Lyon.
 DUPLESSIS (l'abbé), aumônier des Carmélites de Nevers.
 * DUPONT-LONGRAIS (Auguste), propriétaire, à Caen.
 DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut, à Argentan.
 * DUPUIS, vice-président du tribunal civil d'Orléans.
 DUQUENELLE, membre de l'Académie, à Reims.
 DUBAND (Louis), propriétaire, à Metz.
 * DURAND, architecte du département, à Bayonne.
 * DURANVILLE (Léon de), à Rouen.
 DURU, aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.
 * DUVAL, vicaire de la cathédrale, à Amiens.
 DUVIVIER (Antony), propriétaire, à Nevers.
- E.**
- EBLÉ, lieutenant-colonel d'artillerie, à Metz.
- EDOM, recteur de l'Académie, au Mans.
 ELIE BIGOT, propriétaire, à Angers.
 EMONT, vicaire du Pré, au Mans.
 * ESCARS (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).
 * ESPAULART (Adolphe), propriétaire, au Mans.
 ESPIARD (Edouard d') vice-président de la Société éduenne, à Autun.
 ESPIARD (Henri d'), à Autun.
 ESTERNO (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.
 ETOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.
 EUDELIN (l'abbé), vicaire, à Villers-Bocage.
- F.**
- FEUILLEY, juge de paix, à Lyon.
 FIALEIX, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.
 * FLECHET, architecte, à Lyon.
 FLEURY (Edouard), à Laon.
 FOBLANT (Maurice de), ancien député, à Nancy.
 * FONTENAY (Joseph de), propriétaire, à Autun.
 * FONTETTE (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.
 * FORMIGNY DE LA LONDE (de), propriétaire, à Caen.
 FORTIN (l'abbé), curé de la cathédrale, à Auxerre.
 FOUCAULT (le comte de), au Mans.

384 LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- FRANCHEVILLE (Amédée de), à Sarzeau (Morbihan).
 FRANCHÉPIN (de), propriétaire, à Metz.
 FRANQUEVILLE (de), à Tournebu (Calvados).
 FREMAINVILLE (Raoul de), propriétaire, à St.-Brieux.
 * FRÉMIOT (le baron de), rue du Faubourg St.-Honoré, 58, à Paris.
 FRESNAIS (l'abbé), vicaire, à Passy.
 FRESNAYE (baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.
 FROMENT, propriétaire, à St.-Thomas (Aisne).
 FRUCHAUD (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.
- G.**
- GAIDE (l'abbé), curé de St.-Jacques, à Reims.
 GAGNON, architecte, à Laon.
 GALLARD, propriétaire, à Mont-Coutant (Deux-Sèvres).
 GALLOIS, conservateur du musée archéologique de Nevers.
 GARCAN (le baron de), membre de l'Académie, à Metz.
 * GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.
 GAROTEAU, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).
 GAROU (Pierre), propriétaire, à Lyon.
 * GAUGAIN, propriétaire, à Bayeux.
 GAULTIER, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 GAULTRY, conservateur des hypothèques, à Sens.
 GAUMÉ, professeur de dessin, au Mans.
 GAUTIER-DU-MOTTAY, à Flerin (Côtes-du-Nord).
 GELINEAU, procureur de la République, à Montmorillon.
 GENOULLAG (le vicomte de), à Rennes.
 GÉRAULT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Vénérand, à Laval (Mayenne).
 * GESLIN DE BOURGOGNE, à Saint-Brieux.
 GIRAULT DE PRANGEY, inspecteur des monuments, à Langres.
 GIVELET (Charles), à Reims.
 * GIVENCHY (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.
 GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.
 * GLANVILLE (Léonce de), propriétaire, à Rouen.
 * GODARD-SAINT-JEAN (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Langres.
 * GODARD-FAULTRIER, à Angers.
 GODEFROY (l'abbé), curé de Blosserville-Bon-Secours, près Rouen.
 GODEFROY (de), ancien sous-préfet, à Paris.
 GODEFROY (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.
 * GOGUEL, membre de l'Institut des provinces, principal du collège de Bouxviller (Bas-Rhin).
 * GONIDEC DE TRESSAN (Le) père,

- propriétaire, à Vitré.
- GOUIN (Henri), propriétaire, à Tours.
- GOURGUES (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).
- * Mgr. GOUSSET, membre de l'Institut des provinces, cardinal-archevêque de Reims.
- * GRANDVAL (marquis de), propriétaire, à St.-Denys-Maisoncelles (Calvados).
- GRÉGOIRE, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.
- GRIGNY (Alexandre), architecte, à Arras.
- GRIMAUULT, membre du Conseil général, au Mans.
- GRIS DE LA POMMERAYE (Le), propriétaire, au Mans.
- GUÉRANGER, chimiste, au Mans.
- GUÉRIN fils, architecte, à Tours.
- GUERRIER DE DUMAS, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.
- GUILLAUD (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire, à Grenoble.
- GUILLEMIN (Félix), avocat, à Avesnes.
- GUILLOIS (l'abbé), curé du Pré, au Mans.
- GUILLORY aîné, président de la Société industrielle, à Angers.
- GUINOISEAU fils, propriétaire, à Angers.
- * GUITON (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.
- * GUY, architecte, à Caen.

III.

- HACHE, propriétaire, à Paris.
- HAIGNERY (Daniel), professeur, à Boulogne-sur-Mer.
- * HALLÉGUEN (le docteur), à Châteaulin (Finistère).
- HAMON, membre du Conseil général, au Mans.
- * HARDEL, imprimeur, à Caen.
- * HARDOUIN, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.
- HATAT, archiviste du département, à Châlons-sur-Marne.
- HAUTECLOQUE (le baron de), ancien maire d'Arras.
- HERBIGNY (d'), conseiller de préfecture, à Lille.
- * HÉRICOURT (le comte d'), propriétaire, à Arras.
- * HERMAND (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.
- HERMAND (Octave), propriétaire, à St.-Omer.
- HERPIN, docteur-médecin, à Metz.
- HESPEL D'HOGRON (Albéric d'), propriétaire, à Lille.
- HESPEL (le comte d'), propriétaire, à Haubourin (Nord).
- * HEUDREVILLE (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.
- HIDÉ, propriétaire, à Bruyères, près Laon.
- * HOLLANDRE, ancien bibliothé-

caire, à Metz.

HOUDET, propriétaire, à Nantes.

HOUEL (Ephrem), inspecteur-général des Haras, à St.-Lo.

HUART (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

* HUCHER, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

HUCHOT (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

HUMBERT, architecte, à Nancy.

HURAU (l'abbé), curé de Pouques-les-Eaux, près Nevers.

I.

* IZARN (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

J.

* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.

JACOB, imprimeur-libraire, à Orléans.

JAROSSAY, antiquaire, au Mans.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), à Arles.

JEANNOT (l'abbé), curé de la cathédrale de Nevers.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

JOFFROY (Auguste), architecte du département, à Avignon.

* Mgr. JOLY, archevêque de Sens.

JOLY-LE-TERME, architecte, à Saumur.

* JOUIN (l'abbé), vicaire-général, à Evreux.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, au Mans.

* JOUVE (Gustave), chanoine, à Valence.

K.

KERDREL (de), député, membre de l'Association bretonne, à Rennes.

KERGARIOU fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

KERGORLAY (de), membre de l'Institut des provinces.

* KÉRIDEDEC (de), député, propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

L.

* LABBÉ, juge de paix, à Hérieux.

LABILLE (Amable), architecte, à Paris.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

LA CHÈVRE (Edgard), avocat, à Evreux.

Mgr. LACROIX, évêque de Bayonne.

LACROIX (l'abbé), curé, à Montierneuf.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

* LACURIE (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Saintes.

* LAFFETAY (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

LAGARENNE (de), à Alençon.

* LAIR, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Académies, à Caen.

LALLIER, substitut du procureur de la République, à Sens.

LALONDE (Arthur de), rue de la Rochefoucault, à Rouen.

LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.

- * LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.
- * LAMBRON DE LIGNIM, membre de l'Institut des provinces, à Tours.
- LAMORT (l'abbé), chanoine honoraire, curé doyen à Oisy (Pas-de-Calais).
- LAMOTTE, architecte, à Caen.
- LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
- * LANGLE (V^{te}. de), propriétaire, à Vitré.
- * LANGLOIS, architecte, à Rennes.
- * LAPOUDAYE, président du tribunal civil, à La Réole.
- LARGÉ, inspecteur de l'Académie, à Clermond-Ferrand.
- LARIVIÈRE LE MOIGNE, procureur de la République, à Paimbœuf.
- * LA RIVIÈRE (M^{me}. la comtesse de), à Caen.
- LASSAGNE (l'abbé), aumônier des prisons, chanoine honoraire, à St.-Etienne (Loire).
- * LATOUCHE (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.
- LAUNAY, professeur au collège de Vendôme.
- LAURANCE, principal du collège, à Perpignan.
- LAUREAU (l'abbé), directeur au séminaire, à Auxerre.
- LAURENT-LESSERÉ, ancien maire, à Auxerre.
- LAVIROTTE, archéologue, à Arnay-le-Duc.
- LEBLANC, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.
- LEBLANC (Léon), juge, à Auxerre.
- * LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
- LE BOUCHER, propriétaire, à Caen.
- LEBRUN, aumônier du collège de Nevers.
- * LE CARPENTIER fils, à Honfleur.
- LE CHAT, propriétaire, au Mans.
- LÉCHAUDÉ-D'ANISY, propriétaire, à Paris.
- LE CHEVALIER, avoué, à Pont-l'Évêque.
- LECLERC (Achille), membre de l'Institut, à Paris.
- LECLERC, maire de Falaise.
- * LECLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.
- LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.
- LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.
- LE COINTRE (Eugène), propriétaire, à Poitiers.
- * LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.
- * LE COMTE (l'abbé), curé de Cuffies (Aisne).
- * LE CORDIER, ancien député, à Paris.
- LECOURT, avoué, à Pont-l'Évêque.
- LE COUVREUR (l'abbé), principal du collège de Domfront.
- LE CREPS fils, à Caen.
- LE DICTE DU FLOS, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).
- LE FEBVRE (l'abbé François), professeur à Boulogne-sur-Mer.

- LE FÈVRE DU RUFFÉ, ministre des travaux publics, à Paris.
- LEFRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
- LEGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.
- * LE GLAY, membre de l'Institut, à Lille.
- * Mg^r. LE HERPEUR, évêque de la Martinique.
- LE LIÈVRE (Ernest), maire de Loos (Nord).
- LE LYON, chanoine, à Evreux.
- LEMAIRE (l'abbé), au petit séminaire, à Laon.
- LE MAXON (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).
- LEMERCHIER, propriétaire, à Amiens.
- * LE MONNIER, propriétaire, au Havre.
- LENGLART (Louis), propriétaire, à Lille.
- LE NOIR (l'abbé), curé de Fontgombault (Indre).
- LE NORMAND DE COURMEL, directeur des contributions directes, au Mans.
- LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- LEREFFAIT, propriétaire, à Pont-Audemer.
- LEROUX, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).
- LEROUX, notaire honoraire, à Sens.
- LEROY, horticulteur, à Angers.
- LE ROY (Octave), procureur de la République, à Cherbourg.
- * LESSEVILLE (Edouard de), à Châlons.
- * LESTOILE (de), à Lande-Chasle, près Angers.
- LE SUEUR, propriétaire, à Huppain (Calvados).
- LE TERTRE, bibliothécaire, à Coutances.
- LE TRONE, au Mans.
- LEUTRE (de), président du tribunal civil, à Gaillac (Tarn).
- LE VAVASSEUR (Gustave), à Argentan.
- LE VOYER, supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).
- * LIBERGE, architecte, à Nantes.
- LIGER, architecte, à Rouen.
- LIMAL, juge, à Saintes.
- LIVET (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.
- LOCHET (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.
- LONCLAS, sous-intendant militaire, à Auxerre.
- LORIÈRE (Gustave de), avocat à la Cour de Paris, à Moulin-Vieux, commune d'Asnières (Sarthe).
- * LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
- LOUVEL (l'abbé), membre de l'Académie de Rouen, principal du collège de Dieppe.
- * LOYAC (marquis de), à Vendœuvre (Sarthe).
- * LUSSON (Antoine), peintre verrier, à Paris.

- * LUYNES (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.
- * LUZARCHES, propriétaire, à Tours.
- M.**
- MACHART, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Bourges.
- MAG-MAHON (le comte), propriétaire, à Autun.
- * MACHRECO (M^{me}. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).
- MAGDELEINE, ancien ingénieur en chef, à Amiens.
- MAGNY (Benjamin de), maire de Rapilly.
- MAHUL, ancien préfet, à Paris.
- MAGNAN, maire de Nointel (Oise).
- * MAILLY (le comte de), à Requeil (Sarthe).
- MAISNIEL DE LIERCOURT (le comte de), à Abbeville.
- MALBOS (de), à Privas (Ardèche).
- MALEZIEUX (de), à Senlis.
- * MALLAY, architecte, à Clermont-Ferrand.
- MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
- * MANCEAU (l'abbé), chanoine, à Tours.
- MANDELOT (le comte de), à Autun.
- MANIN, avocat, à Lauzun.
- MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare (Loiret).
- MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
- MAREY-MONGE (Ernest), à Nuits.
- MARGUERON, propriétaire, à Tours.
- Mg^r. DE MARGUERIE, évêque de St.-Flour.
- * MARHALLA (du), à Quimper.
- * MARION (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.
- * MARTAINVILLE (le marquis de), rue de l'Université, à Paris.
- * MARTIN (l'abbé Arthur), à Paris.
- MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.
- MASSARDIÈRE (de la), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.
- MASSON (l'abbé), curé de Dieuse (Meurthe).
- MASSOT, instituteur, à Tancin (Isère).
- MASSOT, avocat, à Auxerre.
- MATHAN (le baron Edgard de), chef d'escadron au 1^{er}. régiment de spahis, à Millianah.
- MATHIEU, propriétaire, à Auxerre.
- MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel.
- MATHON, archiviste de la préfecture, à Laon.
- MAUBUÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
- MAUMIGNY (le comte Victor de), à Nevers.
- MECFLET (de), propriétaire, à Quesnay.
- MEFRE, architecte, à Rambouillet.
- * MÈGE (l'abbé), curé du canton de Morestel (Isère).
- * MELLET (le comte de), à Chaltrait (Marne).
- MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, au Mans.

- MENUET DE LATHONNE, notaire, à St.-Claude (Charente).
- * MÉRODE (le comte de), à Trelon (Nord).
- * MESMIN (de St.), correspondant de l'Institut, à Dijon.
- * MÉTAYER (Le), avocat, à Pont-l'Évêque.
- MÉTAYER (Léon), à Evreux.
- MICHELAS (François), sculpteur, à Valence.
- MIEULLES (de), receveur général, à Nevers.
- MIGNÉ, imprimeur-typographe, à Châteauroux.
- MILLET, inspecteur des forêts, à Laon.
- MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Nevers.
- MILLY (Alphonse de), à Milly (Manche).
- MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
- MINORET (E.), avocat, à la Cour d'appel de Paris.
- * MIRBEAU (l'abbé), à Raymard (Orne).
- MOLL, architecte, à Paris.
- * MONTALEMBERT (le comte de), député, à Paris.
- * MONTENARD (le C^{te}. de), au château de Tancin, près Grenoble.
- * MONTLAUR (C^{te}. de), directeur de l'art en province, à Moulins.
- MOQUIN-TANDON, professeur à la faculté, à Toulouse.
- MORDRET, docteur-médecin, au Mans.
- * MORIÈRE, directeur des cours spéciaux du Lycée, à Caen.
- MORIN, avoué, à Saintes.
- MORISSURE (de) fils, à Nogent-le-Rotrou.
- MOUFFLET, proviseur du Lycée, à Grenoble.
- * MOUQUET, receveur particulier des finances, à Dieppe.
- MOUSSERON, conseiller de préfecture, au Mans.
- MOYRIAT (le vicomte Arthur de), à Paris.
- MOZEL (Alcide), substitut, à Paimbœuf.

N.

- * NAU, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.
- NANQUETTE, curé de St.-Maurice, à Reims.
- NETTENCOURT (comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres).
- * NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort (Sarthe).
- NICOLAS, (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
- * NIEPCE, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.
- * NOGET (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu.
- NUGENT (de), à Paris.

O.

- OCHIER, docteur en médecine, à Cluny (Saône-et-Loire).
- * OILLIAMSON (le marquis d'), à

- St.-Germain-Langot (Calvados).
 * OLIVE, docteur-médecin, à Bayeux.
 OPPERMANN, capitaine de lanciers, à Tours.
- P.**
- PALLU, juge, au Mans.
 * PASSY, ancien préfet, à Paris.
 * PASTORET (le marquis Amédée de), à Paris.
 * PATY, membre de l'Institut des provinces, à Dreux.
 * PAUFFIN, juge honoraire, à Reithel (Ardennes).
 PAUTET, conservateur de la bibliothèque, à Beaune.
 PAVIE (Victor), imprimeur, à Angers.
 * PELET (Auguste), inspecteur des monuments, à Nîmes.
 * PELFRESNE, architecte, à Caen.
 PERIENNE, propriétaire, à Laon.
 PERNOT, peintre, à Vassy (Haute-Marne).
 PERRIN, architecte, à Strasbourg.
 PERROT DE CHEZELLES, substitut, à Châlons-sur-Marne.
 * PERSON (l'abbé), à Rochefort.
 * PETIT (l'abbé Le), curé à Tilly-sur-Seulles.
 * PETIT (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Paris.
 PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.
 PETIT DE ROSEN, à Tongres (Belgique).
 * PEYRÉ, membre du Conseil général, à Villefranche (Rhône).
 PEZET, président du tribunal civil, à Bayeux.
 PEZET (Gustave), juge suppléant, à Pont-l'Évêque.
 * PHILBERT (l'abbé), au Mans.
 * M^{me}. PHILIPPE-LEMAÎTRE, propriétaire, à Illeville (Eure).
 PICOT DE VAULOGÉ (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).
 PIETTE (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins (Aisne).
 PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.
 * PIGEON DE LA GINESTE, avocat, à Couze (Dordogne).
 PIGEORY, architecte, à Paris, quai Malaquais, n^o. 15.
 * PINARD, rue de Tournon, 23, à Paris.
 PINIEUX (le chevalier de), à Paris.
 PIQUENOT, sculpteur, à Sées.
 POEYDAVANT, receveur de l'enregistrement, à Luçon.
 POMEREU (le vicomte Armand de), à Paris.
 PONSORT (Anatole de), propriétaire, à Châlons-sur-Marne.
 * PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, par Montebourg (Manche).
 * POQUET (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.
 POTIER (Hubert), peintre, à Paris, rue de la Visitation des Dames S^{te}.-Marie, ancien n^o. 14.
 POUSSIELGUE (Placide), orfèvre, à

Paris.

PREAUX (le M^q^s de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

PRÉCY, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

PROST (Auguste), propriétaire, à Metz.

Q.

* QUANTIN, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

* QUENAUT, conseiller de préfecture, à Chartres.

QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

QUERTIER (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rouen

QUEYRAS (l'abbé), curé, à la Roche-de-Glun (Drôme).

R.

RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.

* RAYMOND (de), architecte, à Nantes.

RAYMOND (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Bourges.

* RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation, à Paris.

REDET, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mg^r. REGNIER, archevêque de Cambrai.

REGNIER (l'abbé), curé, à Dives.

RENAULT, membre de l'Institut, juge d'instruction, à Coutances.

M^m^c. RENAULT, à Paris.

RENNEVILLE (comte de), propriétaire, à Amiens.

REY (Victor), maire, à Autun.

* RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, à Lyon.

RICHARD, adjoint au maire du Mans.

RICHEBOURG (de), propriétaire, au Mans.

RIGAUT DE GRANNET (de), à Châlons-sur-Marne.

RIGOLOT, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

RIOBÉ, substitut du procureur de la République, au Mans.

* RIOUST DE L'ARGENTAYE, député, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

* ROBERT, intendant militaire, à Metz.

ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

M^{lle}. ROBIN, propriétaire, à Bourges.* Mg^r. ROBIN, évêque de Bayeux.

ROCHER (l'abbé), curé de la Chapelle St.-Mesmin.

ROCHET (l'abbé), à St.-Jean-d'Angely.

* ROISIN (le baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

ROMAIN (l'abbé), professeur au séminaire de Notre-Dame de Liesse (Aisne).

- RONDIER, juge d'instruction, à Melles.
- * ROSTAN, avocat, à St.-Maximin (Var).
- * ROSTOLAN (de), à Evreux.
- ROUIT, directeur de l'Ecole normale, à Laon.
- * ROUGNIARD (le chevalier), propriétaire, à Lyon.
- * ROULIÈRE (Victorin de la), propriétaire, à Niort.
- ROUSSEAU (l'abbé), curé de Veruyes (Deux-Sèvres).
- ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.
- * ROUSTEAU (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.
- * ROUX (l'abbé), à Feurs (Loire).
- * ROUX (P.-M.), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.
- ROUYER, employé des postes, à Paris.
- ROYER-VIAL, à Lyon.
- ROZE-CARTIER, propriétaire, à Tours.
- ROZE (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.
- RUILLÉ, conseiller de préfecture, au Mans.
- * RUILLÉ (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).
- RUPRICK (Robert), architecte du gouvernement, à Paris.
- S.**
- SAGETTE (l'abbé), professeur au petit séminaire de Bergerac.
- * SAGOT, membre de plusieurs académies, à Paris.
- SAGOT (E.), architecte, à Paris.
- * SAINT-ALDEGONDE (de), à Outre-laize.
- SAINT-AIGNAN (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.
- SAINT-FLORENT (de), propriétaire, à Vendevre, près Nancy.
- SAINTE-FOY (M^{me} de), née marquise de Bois-d'Ennemets, aux Thilliers-en-Vexin (Eure).
- SAINT-GERMAIN (de), propriétaire, à Apilly (Manche).
- * SAINT-GERMAIN (de), propriétaire, à Evreux.
- SAINT-RÉMY (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.
- * SAINT-SIMON (de), à Toulouse.
- * SAINT-SEINE (le marquis de), à Dijon.
- SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.
- * SALMON, membre du Conseil général de la Sarthe, à Sablé.
- SANTERRE (l'abbé), vicaire-général, à Pamiers.
- * SARCÉ (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).
- SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.
- * SAULLAY DE LAISTRE, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.
- * SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, à Paris.
- SAUVAGE, avocat, à Mortain.

- SAVIN, curé doyen de la Madeleine, à Lille.
- SAVOYE (Amédée), architecte, à Lyon.
- SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.
- SEBAUX (l'abbé), secrétaire particulier de Mg^r. l'Evêque, au Mans.
- SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.
- * SEBEULT, architecte du département, à Nantes.
- SÉNÉCHANT, curé de Massognes (Vienne).
- SENONNES (le marquis de), propriétaire, à Angers.
- SERGENT (l'abbé), recteur de l'Académie, vicaire-général, à Nevers.
- SEMAISONS (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).
- SEVIN, propriétaire, à Falaise.
- SICAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieux.
- * SIMON, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.
- SIMON (Félix), à Metz.
- * SHINGER, directeur de la compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
- SOLERAC (de), au Pavillon du Sacq.
- * SOULTRAIT (comte Georges de), membre de plusieurs Académies, au château de Toury (Nièvre).
- SOURDEVAL (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.
- STENGEL, officier supérieur en retraite, à Paris.
- STOCLET (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Laon.
- SURRAULT, principal du collège, à Melles.
- * SURIGNY (de), à Mâcon.
- T.**
- TAMBOUR fils, à Mâcon.
- TARBÉ DE VAUXCLAIRS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon.
- TARNAUD (Frédéric), banquier, à Limoges.
- TASSILLY, maître de pension, à Caen.
- TAUNAY, juge suppléant près le tribunal de première instance, à Poitiers.
- TAVERNIER (l'abbé), curé-archidiacre de St.-Quentin (Aisne).
- TAVIGNY, avocat, à Bayeux.
- * TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.
- * TESTE-DOUET, membre du comité des arts et monuments, à Paris.
- TÉVENART, curé-archiprêtre, à Laon (Aisne).
- * TEXIER (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).
- * THEVENOT, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
- * THIBAUT (Emile), membre de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
- THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.
- THOUROUZE, curé de Planches (Orne).

- TILLY (le comte de), propriétaire ,
au Mans.
- TIRARD, curé, à Vire.
- * TONNELIER, greffier en chef du
tribunal civil, à Sens.
- TONNELIER, juge d'instruction, à
Auxerre.
- TOURETTE (Gilles de la), proprié-
taire, à Loudun.
- * Tournesac (l'abbé), chanoine,
au Mans.
- TORQUAT (l'abbé de), vicaire de
St.-Aignan, à Orléans.
- TOUVRE, curé d'Olley (Moselle).
- TOUSTAIN (Henry de), au château
de Vaux-sur-Aure.
- TRANCHANT, curé de Jort (Calvados).
- TRIDON (l'abbé), à Troyes.
- TROPPÉ (l'abbé), chanoine, prin-
cipal du collège, à Bayeux.
- * TURGOT (le marquis de), ancien
pair de France, à Lantheuil
(Calvados).
- V.**
- VAGNER, imprimeur, membre de
l'Académie, à Nancy.
- VALGORGE (de), à l'Argentière
(Ardèche).
- VALLÉE (l'abbé), vicaire-général,
à Cambrai.
- VALLÉE (Platon), docteur-médecin,
au Mans.
- VALORY (le comte Gabriel de), à
St.-André-sur-Cailly.
- VALROGER (l'abbé), chanoine, à
Bayeux.
- VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à
Lille.
- VAN-DER-STRATEN (le baron de), à
Metz.
- * VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.
- VARIN (l'abbé), curé de Vaucelles,
à Caen.
- VARNET, curé de Cartin (Isère).
- VAUDEY (l'abbé), curé de St.-
Georges (Yonne).
- VAUDION, sous-inspecteur des écoles
primaires, à Alençon.
- * VAUQUELIN (baron de), proprié-
taire, à Ailly (Calvados).
- VAUTENET (de), à Paris.
- * VAUTIER (Abel), député, à Caen.
- VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-
Harcourt (Calvados).
- VÉE, curé d'Entrains (Nièvre).
- VERDIER, professeur de mathéma-
tiques, au Mans.
- VERNANGES, docteur en théologie,
à Lyon.
- VERNEILH (de), de l'Institut des
provinces, à Nontron (Dordo-
gne .
- VERNEILH (Jules de), à Nontron.
- * VERROLLES (Paul , architecte du
département, à Caen.
- VESVROTTE (C^{te}. de), à Paris.
- * VIBRAYE (le marquis de), membre
de l'Institut des Provinces, à
Court-Cheverny (Loir-et-Cher).
- VIBRAYE (le C^{te}. de), au château
de Bazoches (Nièvre).
- VIGNERAL (le comte de), à Ry
(Orne).
- VIGNON, ingénieur en chef de la
rivière d'Yonne, à Auxerre.
- VIGNOINE (l'abbé), archidiacre de

- Vervins (Aisne).
- VILLARS (M^{me}. de), au Havre.
- VILLOFOSSE (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.
- * VILLEGILLE (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.
- VILLERS (François), architecte, à Angers.
- * VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.
- VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.
- VINAS (l'abbé Léon), curé de Monferrier.
- VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.
- VINCENT (Gustave), peintre ornementaliste, à Bordeaux.
- VINCENT (l'abbé), vicaire-général, au Mans.
- VIOLETTE (l'abbé), curé de Cosne (Nièvre).
- VOILLEMER, docteur-médecin, à Senlis.
- * VOISIN (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.
- * VUATRIN, avocat, à Beauvais.

W.

- WALSH (le vicomte Edouard), à Paris.
- WATTEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Angoulême.
- WEIL, architecte du gouvernement, à Beauvais.
- * WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.
- WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.
- * WINT (Paul de), à Paris.
- WOILLEZ, membre de plusieurs académies, à Senlis.

Y.

- * YEMENIZ, négociant, à Lyon.
- * YOUNG (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.
- YVORY, sculpteur, à Bayeux.

*Membres étrangers.***MM.****A.**

- AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).
- ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.
- AUESWOLD, président de la régence, à Trèves.
- AVELLINO (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B.

- BAYLEY (W. H.), de Londres.
- BOER, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.
- BOISSERÉE (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.
- BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.
- * BRINCKEU (de), conseiller d'Etat,

à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, doyen de Westminster, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* CARTON (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* COEVERDEN (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblenz.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

D.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

F.

* FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liège.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

* FUSTENBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mg^r. GEISSEL, archevêque de Cologne.

GELVET (comte de), à Esloo, près Maestrecht.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GONELLA.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

HUBSCH, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

KESTELOODT, propriétaire, à Gand.

KREUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

KUGLER (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mg^r. LABIS, évêque de Tournay.

Mg^r. LAURENT, évêque de Luxembourg.

* LE MAISTRE D'ANSTAING, propriétaire, à Tournay.

* LENHART, sculpteur, à Cologne.

* LOPEZ (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MONE, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mg^r. MULLER, évêque de Munster.

N.

- NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.
- NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.
- NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

P.

- PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.
- * PARKER, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Q.

- * QUAST (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

- RAMBOUX, conservateur du musée de Cologne.
- REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.
- REIDER, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.
- RESPILEUX, chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.
- RING (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.
- ROULEX, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

S.

- SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.
- SAUZAIL SOUMEIGNE (baron de), à Francfort.
- SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- SCHENASE (Charles), procureur du Roi, à Dusseldorf.
- SCHNEMAN, professeur au collège royal de Trèves.
- SCHRIERER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.
- * SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.
- SHEFFIELD-GRACE, à Knowle-House, comté de Kent.
- SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.
- STAMPFE (de), vice-président du tribunal de Munster.

T.

- TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U.

- URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

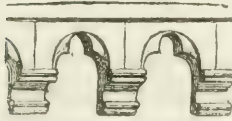
- VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

- WALSCH, rue de l'Université, 82, à Paris.
- WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

- * **WARNKOENIG**, membre de l'Institut, et professeur à Tübingen, membre étranger de l'Institut des provinces. archéologique de Sinsheim.
- WETTER**, membre de plusieurs Académies, à Mayence. **WILLIS**, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.
- * **WHEWEL**, docteur en théologie, professeur, à Cambridge. **YATES**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.
- WILHEM**, directeur de la Société des conservateurs du musée de Naples.

Y.



COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES
MONUMENTS HISTORIQUES,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1851.

RECETTES.

Excédant du compte de 1850.	15,600	77
Cotisations recouvrées sur l'année 1849.	10	»
Id. sur l'année 1850.	870	»
Recettes de 1851.	6,135	»
		<hr/>
Total.	22,615	77

DÉPENSES.

RECouvreMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	242	19
--------------------------------	-----	----

CONCIERGE.

Traitement du concierge et fournitures.	60	»
---	----	---

IMPRESSIONS.

Mémoire de l'imprimeur en 1851.	2,233	»
		<hr/>
<i>A reporter.</i>	2,535	19

COMPTE RENDU PAR LE TRÉSORIER. 401

	<i>Report.</i> . . .	2,535 19
Gravure et tirage d'une planche pour le compte- rendu de 1850.		60 »
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .		185 »

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Ports de lettres, paquets et affranchissement. .	168 60
Affranchissement de l'Abécédaire archéologique et du Compte-rendu des Séances.	351 74

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales à Paris, Laon, Nevers et Gisors.	399 40
Cotisations au Congrès d'Orléans.	20 »
Dépenses de la division du Mans.	93 »

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

M. DELAUNAY.	Réparations à l'église de St. -Loup.	100 »
M. LECLERC.	Souscription pour la statue de Guillaume - le - Con- quérant.	200 »
M. l'abbé BOUDANT.	Réparations à l'église de Chantelle.	400 »
M. l'abbé CLÉMENT.	Fouilles aux Pasquiers. . .	50 »
M. PIETTE.	Id. à Nisy-le-Comte. . . .	200 »
M. le Curé de Suèvres.	Id. à Suèvres.	400 »
MM. DE COETLOSQUET et BOULANGÉ.	Restauration d'un monu-	

A reporter. . . . 4,562 93

	<i>Report.</i> . . .	4,562 93
	ment dans l'église de St.- Martin de Metz.	100 »
M. le Curé de Suèvres.	Réparations à l'église de Suèvres.	50 »
M. DE BRÉBISSON.	Fouilles au M ^e .-d'Eraines.	100 »
M. DE BEAUREPAIRE.	Restauration d'une verrière del'église de Notre-Dame du Touchet.	100 »
M. DE VERNEILH.	Réparations à l'église St.- Martial de Valette. . . .	145 »
M. DE BONNEUIL.	Id. à l'église collégiale de Melun.	100 »
M. VÉROLLES.	Id. à l'église du Breuil. .	150 »
M. le Maire de Gisors.	Id. au château de Gisors.	150 »
M. BAUDOIN.	Fouilles à St.-Révérien. .	100 »
M. QUANTIN.	A-compte sur des fouilles à Auxerre.	40 »
MM. DROUET et DAVID.	Achat d'antiquités pour le musée archéologique du Mans (en 1850 et 1851).	500 »
Id.	Réparations à l'église du Pré.	100 »
Id.	Id. à l'église de Sillé-le- Guillaume.	100 »
Id.	Id. à l'église de Château- l'Hermitage (en 1850 et 1851).	200 »
Id.	Id. à celle de Neuvy. . .	100 »
Id.	Id., id. de Cheux.	100 »
Id.	Souscription pour le buste du général Négrier. . .	25 »
	Total.	<u>6,722 93</u>

BALANCE.

Recette.	22,615 77
Dépense.	6,722 93
	<hr/>
Excédant en caisse. . .	<u>15,892 84</u>

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

M. l'abbé BARRAUD.	Eglise de St.-Germer. . .	500	»
M. le Maire d'Orléans.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200	»
	Fouilles à Feurs.	50	»
MM. DE BEAUREPAIRE			
et de BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Réparations à la croix de Nérigean.	50	»
M. l'abbé ARBELLOT.	Moulages à Limoges. . .	150	»
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	278	»
M. l'abbé CHARRON.	Crypte de St.-Marcel. . .	100	»
M. E. THIBAUD.	Réparations à l'église de St.-Georges-ès-Alliers. .	100	»
M. BULLIOT.	Rétablissement de la croix du Mont-Beuvray. . . .	100	»
M. DE GLANVILLE.	Réparations à l'église de Branville.	100	»
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations à l'église de Jailly.	200	»
		<hr/>	
	<i>A reporter.</i>	2,128	»

	<i>Report.</i> . . .	2,128	»
M. l'abbé LEPETIT.	Restauration d'une chapelle de l'église d'Evrecy. . .	100	»
Mgr. l'EVÊQUE de Ne- vers.	Réparations à l'église de St.-Sauge.	100	»
M. QUANTIN.	Fouilles à Montmartre et à Auxerre.	60	»
M. LALLIER.	Id. à Sens.	50	»
		<u>2,438</u>	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	15,892	84
Allocations à solder.	2,438	»
	<u>13,454</u>	84

Arrêté à Bayeux, le 26 juin 1852.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

<i>Congrès archéologique de France, XVIII^e. session tenue à Laon et à Nevers.</i>	5
<i>Première séance du 6 juin.</i>	6
<i>Discours de M. le comte DE MÉRODE.</i>	9
<i>Note de M. AM. PIETTE.</i>	14
<i>Mémoire de MM. BRETAGNE et ROUIT sur la pierre votive de Nizy-le-Comte.</i>	18
<i>Note de M. GOMART.</i>	34
<i>Seconde séance du 6 juin.</i>	36
<i>Visite de la cathédrale et de quelques autres édifices de la ville de Laon.</i>	<i>Id.</i>
<i>Séance du 7 juin.</i>	47
<i>Note de M. MILLET.</i>	<i>Id.</i>
<i>Lettre de M. VOILLEZ.</i>	49
<i>Excursion archéologique à l'abbaye de Vau- clair.</i>	66
<i>Description des dessins représentant le bâti- ment connu sous le nom de grange de l'ab- baye de Vauclair, par M. Victor PETIT. .</i>	73
<i>Séance du 8 juillet.</i>	88

<i>Mémoire de M. ROUIT.</i>	89
<i>Notice de M. BRETAGNE.</i>	97
<i>Notice de M. l'abbé LECOMTE.</i>	101
<i>Deuxième partie de la session, à Nevers.</i>	111
<i>Première séance du 10 juin.</i>	<i>Id.</i>
<i>Note de M. LAUREAU DE THORY.</i>	138
<i>Seconde séance du 10 juin.</i>	161
<i>Première séance du 11 juin.</i>	166
<i>Communication de M. l'abbé CLÉMENT.</i>	179
<i>Deuxième séance du 11 juin.</i>	183
<i>Mémoire de M. BULLIOT sur le mont Beuway.</i>	184
<i>Première séance du 12 juin.</i>	215
<i>Deuxième séance du 12 juin.</i>	227
<i>Première séance du 13 juin.</i>	250
<i>Rapport de M. BULLIOT sur l'excursion du Congrès de Nevers à Varennes.</i>	251
<i>Visite du Congrès au musée nivernais.</i>	255
<i>Procès-verbal de la visite au musée de la Porte- du-Croux.</i>	280
<i>Deuxième séance du 13 juin.</i>	285
<i>Excursion à La Charité.</i>	304
<i>Visite à la cathédrale de Nevers.</i>	314
<i>Rapport adressé à M. LE PETIT, secrétaire-général de la Société française, sur les conduits du château de St.-Verain; par M. l'abbé CLÉMENT, membre de la Société.</i>	328

<i>Séance tenue à Gisors (Eure), le samedi 4 octobre 1851, pendant la réunion de l'Association Normande.</i>	339
<i>Excursion à St.-Germer, par la Société française, le 6 octobre 1851.</i>	357
<i>Tableau des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du règlement de la Société.</i>	372
<i>Liste générale des membres de la Société française pour la conservation des monuments par ordre alphabétique.</i>	375
<i>Compte-rendu par le trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1851.</i>	400

ADDITION.

Ajouter au tableau des inspecteurs : division de la Bretagne

M. GESLIN DE BOURGOGNE ,
Inspecteur des Côtes-du-Nord.



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

Les membres de la Société française sont convoqués, à Dijon, pour le 1^{er}. juillet 1852. M. Baudot, un des secrétaires-généraux de la session, recevra les notices qui seront destinées au Congrès.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1841 — Angers.	1849 — Bourges.
1835 — Douai.	1842 — Bordeaux.	1850 — Auxerre.
1836 — Blois.	1843 — Poitiers.	1851 — Nevers.
1837 — Le Mans.	1844 — Saintes.	1852 — Dijon.
1838 — Tours.	1845 — Lille.	
1839 — Amiens.	1846 — Metz.	
1840 — Niort.	1847 — Sens.	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neuschâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlons-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne* et à *Bernay*.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont, tome 2^e. , comprenant l'arrondissement de Falaise, un volume de 600 pages, orné de 200 vignettes. — Le 3^e. volume est sous presse.

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00671 3818

